13
4

ET PAX
OSCVLATÆ
IVSTITIA
SVNT

Pol. Sei
S4744m

LE MONARQVE, OV LES DEVOIRS DV SOVVERAIN.

Par le R. P. IEAN FRANÇOIS SENAVLT,
Superieur General de la Congregation de l'Oratoire de IESVS.

TROISIE'ME EDITION.
Reveuë. & corrigée.

A PARIS,
Chez PIERRE LE PETIT, Impr. & Libraire ordinaire du Roy, rüe Saint Iacques à la Croix d'Or.

M. DC. LXIV.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

414825
25.8.43

AV ROY.

SIRE,

Voicy le Monarque tel qu'il a eſté dépeint par les plus ſages

Politiques du monde, qui ſe preſente devant Voſtre Majeſté. C'eſt vn miroir fidéle dans lequel Elle pourra voir non pas les traits de ſon viſage, qui donne du reſpect & de l'amour à tous ceux qui le regardent; mais les vertus de ſon ame, & ces rares qualitez qui la font ſi glorieuſement regner dans la France. En effet, il ſemble que Dieu ait voulu faire ſon Chef-d'œuvre de Voſtre Majeſté, & qu'il ait recueilly dans voſtre Perſonne, ce qu'il a diviſé dans celle des plus illuſtres Monarques.

Il vous a donné aux larmes & aux ſoûpirs de la plus ſage de toutes les Reines, & de la meilleure de toutes les Meres; & Elle ne vous a obtenu du Ciel par vn miracle, qu'afin

que vous fussiez vn plus grand miracle sur la terre. Ces grandes & nobles inclinations que vous auez fait paroistre dés vostre enfance ; Cette équité naturelle qui vous donne de l'horreur pour le vice, & de l'amour pour la vertu ; Ce jugement éclairé qui déméle si heureusement les affaires les plus difficiles ; Cette fermeté de courage qui vous accompagne dans toutes vos entrepriſes, & cette profonde reverence que vous auez pour la Religion, ſont des effets de la liberalité de Dieu ſur voſtre Perſonne, & de ſa bonté ſur voſtre Royaume.

Il vous a fait preſqu'auſſitoſt regner qu'il vous a fait naiſtre : Il vous a fait vaincre auſſi-toſt qu'il vous a fait regner, & vous n'avez comté

vos Campagnes que par les Victoires que vous avez remportées sur vos Ennemis : Et afin que rien ne manquast à la felicité de vostre regne, Il vous a fait terminer la plus longue de nos Guerres, par la plus glorieuse Paix qui se pouvoit jamais esperer. Il ne reste plus autre chose, SIRE, pour reconnoistre les faveurs du Ciel, & pour exaucer les desirs de vos Sujets, sinon que vous leur fassiez goûter les fruits de la paix, & que vous gouverniez la France avec tant de Iustice & de Bonté, que vous luy procuriez autant de bon heur que vous luy avez acquis de reputation & de gloire.

Ce Monarque que je presente à Vostre Majesté luy pourra

ſervir dans vn ſi genereux deſſein : Car il a toutes les qualitez que les Politiques demandent dans vn parfait Souverain ; Et l'ayant formé ſelon les avis de ces ſçavans Maiſtres qui ont autrefois inſtruit les plus grands Princes du monde, Elle y trouvera les vertus, les maximes, & les regles qui les ont rendus l'admiration de leur ſiecle, & l'étonnement du noſtre.

Elle y verra leur pieté dans le reſpect qu'ils ont eü pour Dieu, & dans le zele qu'ils ont témoigné pour la défenſe de ſes Autels : Elle y remarquera le ſoin qu'ils ont pris de ſe former à la vertu, de regler leurs paſſions avant que de conduire leurs Royaumes, & d'apprendre la Morale avant

que de ſe faire enſeigner la Politique : Elle y reconnoiſtra l'amour qu'ils ont porté à leurs Eſtats, & l'adreſſe merveilleuſe avec laquelle ils ont conſervé leur autorité, ſans opprimer la liberté de leurs Sujets : Elle y verra non ſans quelque admiration, comme ils ſe ſont conduits dans l'adminiſtration de la Iuſtice, & comment parmy tant d'intereſts differens qu'ils avoient à déméler, ils ont ſceu eſtre équitables à toutes ſortes de perſonnes.

Voſtre Majeſté y remarquera le ſoin qu'ils ont eü d'adminiſtrer leurs Finances ; la ſage conduite avec laquelle rempliſſant les Coffres de leur Epargne, ils n'ont point épuiſé leurs Royaumes, & vivant dans la ſplendeur & dans

l'abondance ils n'ont point reduit leurs Sujets à vivre dans la misere. Elle y appercevra ces grands Rois presider au milieu de leurs Conseils, écouter leurs Ministres, profiter de leurs avis, & les discerner avec tant de prudence, que choisissant toûjours les plus justes ils ont rejetté quelquefois les plus vtiles, & souvent mesme les plus glorieux. Elle y verra enfin comment ces Princes se sont conduits dans la Guerre, à quelles conditions ils l'ont entreprise, à quels Generaux ils ont confié leurs Troupes, en quelles occasions ils se sont trouvez dans leurs Armées, dans quelles conjonctures ils ont donné les Batailles, & avec quelle diligence & quelle moderation ils

ont vsé de leurs Victoires.

Mais V. M. remarquera ſur toutes choſes, qu'encore que ces ſages Princes fuſſent abſolus dans leurs Eſtats, ils agiſſoient comme s'ils en euſſent eſté les Tuteurs; que le bien public eſtoit la fin de tous leurs travaux, qu'ils preferoient le ſalut de leurs Sujets à leur propre gloire, & que ſçachant bien qu'ils avoient à rendre compte de leur conduite à vn Souverain, qui punit & qui recompenſe tous les Rois du monde, ils eſſayoient de conſerver leur innocence au milieu des délices, & leur modeſtie au milieu des honneurs & des applaudiſſemens. Vos illuſtres Anceſtres s'y trouveront ſouvent meſlez avec les Princes Etrangers; Les Pharamons &

les Clovis, les Pepins & les Charlemagnes, les Saints Louïs & les Philippes Augustes y paroiſtront avec autant de pompe & d'éclat, que les Alexandres & les Ceſars, les Conſtantins & les Theodoſes. Et voſtre Majeſté n'aura point de peine à profiter des bons Exemples de ceux qui luy ont laiſſé leurs Couronnes & leurs Sceptres.

Et pour finir cette Epiſtre par où je l'ay commencée ; Ces grands Princes qui compoſent mon Monarque, ſont des glaces fidéles qui vous repreſentant leurs vertus, ne vous cacheront pas leurs defauts : Car comme ils ſont Rois, ils parlent auec vne liberté digne de leur condition : Et comme ils ſont morts, ils ne veulent ni

flatter ni eſtre flattez ; & ils diſent des veritez que les vivans n'oſeroient dire à la pluſpart des Souverains. Mais ils ont encore vn autre avantage, qui ne cede point à ces deux premiers ; c'eſt qu'ils ne montrent jamais le mal qu'ils n'y apportent le remede, & qu'ils ne découvrent point de tache qu'ils n'enſeignent le moyen de l'effacer

Le Philoſophe Seneque qui charmoit les Empereurs par la nouveauté de ſon éloquence, a remarqué que les premiers miroirs des hommes eſtoient les Fontaines, & qu'avant qu'ils euſſent trouvé l'vſage des glaces, ils ſe regardoient dans les ruiſſeaux. Il dit encore agreablement, que ces miroirs eſtoient de fidéles Conſeillers qui don-

noient de bons avis à ceux qui les consultoient, que leurs réponses muettes estoient des Oracles parlans, & que ceux qui les vouloient écouter ne prenoient jamais que de genereuses resolutions.

Vne belle personne apprenoit d'eux à ne rien faire qui fût indigne de sa beauté; vne laide essayoit de reparer par les qualitez de son esprit les defauts de son visage; Vn jeune homme qui se voyoit à la fleur de son âge s'animoit à ces glorieux travaux qui rendent les hommes illustres : Vn vieillard qui remarquoit des rides sur son front & de la neige sur sa teste, se resolvoit à ne rien faire qui fût messeant à son âge; & jugeant bien à sa couleur qu'il ne luy restoit plus

gueres de vie, il se preparoit courageusement à la mort. Ainsi l'vsage des miroirs estoit vne étude serieuse ; On apprenoit la vertu en se regardant, & chacun voyant son devoir devant ses yeux, essayoit de s'en acquitter.

Mais ce sage Philosophe ajoûte, que ces miroirs qui estoient plus simples que les nostres, estoient aussi plus vtiles: Car les nostres, quelque magnifiques qu'ils soient, nous laissent tous les defauts qu'ils nous montrent ; mais ceux-là prestoient leurs eaux pour effacer les taches qu'ils découvroient, & joignant heureusement l'vtilité au plaisir, ils gueriſſoient le mal aprés l'avoir fait connoistre Ce miroir que j'offre à Vostre Majesté,

eſt encore bien plus fidéle & plus vtile ; Car outre qu'il repreſente l'eſprit & le corps des Princes, qu'il produit les plus ſecrettes pensées de leurs cœurs, & les deſordres les plus cachez de leurs ames, il en fournit auſſi le remede, & il fait autant de gueriſons qu'il découvre de maladies.

Car s'il fait voir l'Impieté qui affecte des honneurs divins, & qui veut qu'on luy bátiſſe des Temples, & qu'on luy dreſſe des Autels, il fait voir auſſi les étranges punitions qui ont juſtement ſuivy ſon inſolence. S'il découvre des Souverains, qui abuſant de leur pouvoir ont regné comme des Tyrans, il fait paroiſtre en meſme-temps de legitimes Monarques, qui s'aſſujetttiſſant à la Iuſtice, ont

rendu leurs noms illuſtres & leurs Royaumes heureux. S'il repreſente de jeunes Princes, qui ne prenant avis que de leur ambition ou de leur colere, ont fait des fautes irreparables, & ont mis leur Perſonne & leur Eſtat en danger ; Il repreſente auſſi de ſages Rois, qui agiſſant de concert avec leurs Miniſtres, ont porté leurs armes bien avant dans le Païs Ennemy, & leur reputation juſqu'aux extremitez de la terre. S'il découvre des Monarques temeraires dans le combat & inſolens dans la Victoire, il en découvre d'autres qui ont uſé ſi modeſtement de leurs avantages, qu'ils ſe ſont fait aimer par ceux-là meſmes qu'ils avoient menez en Triomphe; S'il produit enfin des Princes

qui

qui ont eſté l'horreur de leur ſiecle, il en produit en meſme-temps qui ont eſté les délices de leurs Sujets & l'admiration de leurs Voiſins.

Voſtre Majeſté ſe verra dans ces derniers avec plaiſir; Elle jouïra de ſa gloire, en conſiderant la leur; Elle reconnoiſtra les obligations qu'Elle a au Ciel, qui aprés l'avoir fait vaincre & triompher à l'âge de vingt-deux ans, l'a fait jouïr de la plus glorieuſe Paix qu'il pouvoit donner à la Terre. Toute la France ſe promet, SIRE, que Voſtre Iuſtice luy en fera recueillir les fruits; que la ſoulageant de tous les maux qu'Elle a ſi patiemment ſoufferts pendant la Guerre, vous joindrez à tous ces titres éclatans, d'Auguſte, d'Heu-

reux & d'Invincible, ceux de Bon, de Pacifique, & de Clement; & qu'en meſme temps que Dieu vous aura donné vn Dauphin, vous reconnoiſtrez que s'il eſt bien doux d'eſtre le Pere d'vn Fils, il eſt encore plus glorieux d'eſtre le Pere du Peuple: Ce ſont les ſouhaits que fait pour Voſtre Majeſté celuy qui en eſt avec vn profond reſpect & vne veritable reconnoiſſance,

SIRE,

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-fidéle ſerviteur & Sujet, SENAVLT, Preſtre de l'Oratoire.

PREFACE.

IE n'avois jusques icy travaillé que sur la Morale: Et dans tous les Livres que j'avois donnez au public, je n'avois point eu d'autre but que de faire vn homme de bien. Ie passe plus outre en celuy-cy, & j'ay dessein d'y former vn parfait Monarque, & de luy representer toutes les obligations que luy impose la grandeur de son auguste qualité; L'on s'étonnera, peut-estre, qu'vn homme de ma profession ait écrit sur vn sujet que l'on s'imagine appartenir plûtost aux Seculiers qu'aux Ecclesiastiques: Mais on cessera de s'en étonner, si l'on considere que l'Ecriture sainte, qui doit faire toute

l'étude de ces derniers, enſeigne les Princes, & leur apprend à gouverner leurs Sujets.

Tous les ouvrages de Salomon contiennent auſſi-bien les maximes de la Politique, que celles de la Morale : Et ce grand Monarque qui avoit eü l'avantage d'eſtre inſtruit par la Sageſſe increée, donne cent avis aux Rois pour la conduite de leur perſonne, & pour celle de leur Royaume. Il n'y a point de ſecret d'Eſtat dans Ariſtote ni dans Tacite, que l'on ne puiſſe trouver dans la Sageſſe & dans l'Eccleſiaſtique. Et je maintiens que ces deux Livres peuvent enſeigner aux plus grands Princes la plus délicate & la plus fine Politique du monde. On n'y verra peut-eſtre pas ces mal-heureuſes maximes que l'ambition & l'avarice ont inventées pour rendre les Souverains abſolus & les Peuples miſerables : Mais on y trouvera

celles qui rendent les Monarques juſtes, & les Royaumes heureux: Et on y remarquera tous les beaux principes qui peuvent contribuer à la gloire des Souverains & au repos de leurs Sujets.

Les Peres de l'Egliſe qui les avoient ſoigneuſement étudiez ont fait des Livres de Politique, auſſi-bien que de Morale; Ils ont crû qu'en formant vn Prince ils travailloient au bon-heur de tout ſon Empire, & qu'ils regloient tous ſes Peuples en reglant ſa ſeule perſonne. Saint Auguſtin dans ſa Cité de Dieu, n'écrit pas moins pour l'Eſtat que pour l'Egliſe; & celuy qui aura ſoin de recueillir toutes les maximes qui ſont répanduës dans les vingt-deux Livres qui la compoſent, deviendra infailliblement vn grand Politique. Auſſi l'avoit-il entrepriſe pour vn Gouverneur d'Affrique, qui avoit autant beſoin de prudence que de pieté, & qui ne

cherchoit pas ſeulement à ſe rendre homme de bien, mais à rendre bien-heureux tous les hommes qui vivoient ſous ſa conduite. Le grand Saint Gregoire inſtruit auſſi-bien dans ſon Paſtoral les Princes que les Eveſques, & la pluſpart des maximes qu'il avance dans cet excellent ouvrage, ſervent autant à la police des Royaumes qu'à celle des Egliſes. Saint Thomas a compoſé vn Livre admirable pour la conduite d'vn Prince, & cet illuſtre Docteur ne s'eſt pas trouvé moins ſçavant dans les ſecrets de la Politique que dans ceux de la Theologie.

Appuyé ſur tous ces Exemples, j'ay crû que ma profeſſion ne m'empeſchoit point d'écrire des devoirs d'vn Souverain, & qu'on ne trouveroit point étrange, que pour épargner la peine du plus grand Monarque du monde, je luy preſentaſſe vn Livre, où il

verroit comme en abregé, les regles, les vertus, & les maximes qu'avoient ſuivies autresfois les plus ſages Princes des ſiecles paſſez; Ie le fais avec methode, & ceux qui voudront lire les titres de mes Traitez & de mes Diſcours, jugeront que j'y ay gardé vn ordre aſſez raiſonnable, & que j'ay preſque tout dit ce qui ſe pouvoit dire pour la conduite d'vn Souverain.

Ie me ſuis plus ſouvent ſervi des Auteurs profanes que des Eccleſiaſtiques, pour ne me rendre pas ſuſpect aux hommes du monde; & j'ay bien plus de fois cité Platon, Ariſtote; Thucidide, Xenophon, Tacite, Tite-Live, Seneque & Plutarque, que je n'ay fait l'Ecriture ni les Peres de l'Egliſe; parce que la pluſpart des Politiques s'imaginent que ces derniers n'entendent pas les myſteres de l'Eſtat, & qu'ils ſçavent mieux conduire les conſcien-

ces que les Royaumes & les Republiques : I'ay redreſſé pourtant les premiers quand ils ſe ſont écartez de la Religion ou de la Iuſtice ; & je me ſuis toûjours ſouvenu dans mon Ouvrage que j'eſtois Preſtre, & que je formois vn Prince Chrétien.

Le ſtile n'en eſt ni recherché ni negligé, & j'ay crû qu'vn Politique devoit faire plus de cas des choſes que des paroles. I'ay rejetté les paſſages qui eſtoient trop longs à la marge, & j'ay inſeré les plus courts dans mon texte, parce qu'ils luy donnent de la grace & de la force. Ceux qui ſçavent la langue Latine en ſeront ſatisfaits, & ceux qui l'ignorent n'en ſeront pas ennuyez.

I'ay commencé cet Ouvrage par la difference des Gouvernemens, & j'ay fait voir ſuccinctement neantmoins que le Monarchique l'emportoit ſur tous les autres, par ſon excellence & par ſon

ſon antiquité. I'ay crû que puiſque j'écrivois dans la France, il n'y auroit point de François qui ne fût ravi de voir que noſtre Monarchie a l'avantage ſur toutes les Etrangeres, & qu'il n'y en a pas vne qui ne luy céde la primauté. Aprés cela j'ay conſideré le Prince dans la Religion, dans ſa Perſonne, dans ſon Eſtat, dans ſon Conſeil, & dans ſes Armées, & je luy ay repreſenté tous ſes differens devoirs en ces differentes occaſions.

I'ay dit les choſes avec liberté, mais ſans m'éloigner pourtant de la modeſtie; & ſçachant bien que les Rois ſont des Perſonnes ſacrées, je ne leur ay point donné d'avis, que je ne l'aye accompagné de reſpect & de douceur. Si j'ay blâmé quelques Princes qui ſe ſont écartez de leur devoir, ce n'a eſté que pour relever les bons, & pour les obliger à profiter des deſordres que je condamne dans les autres.

Ie n'ay jamais eü dessein de taxer le Gouvernement, protestant que je l'honore & que je l'estime de la derniere veneration ; Mais j'ay seulement representé celuy que l'Histoire jugeoit estre le plus raisonnable & le plus juste. Ie ne me suis point erigé en Censeur, confessant ingenuëment que si je sçay la Theorie de la Politique, j'en ignore absolument la Pratique, & que je ne descends jamais dans les cas particuliers, qui ne peuvent estre bien connus que de ceux qui gouvernent actuellement.

I'avouë que je suis vn peu severe en ce qui concerne la Morale, & que j'ay condamné plusieurs divertissemens, que d'autres Theologiens pourront peut-estre approuver : Mais je me suis reglé sur l'Evangile, dont les maximes sont indubitablement plus rigoureuses que les miennes. Il n'est permis à personne de les adoucir, bien moins encore de les alterer;

& quiconque voudra proposer aux Princes vne autre Morale que celle de IESVS-CHRIST, il les éloignera de la verité, & les engagera dans l'erreur.

Le Public m'a esté si favorable jusques icy, que j'espere de sa bonté qu'il me traittera de la mesme sorte; & que s'il ne trouve pas que j'aye répondu dans cet Ouvrage à son attente, il excusera mes fautes, & se satisfera de ma bonne volonté.

TABLE DES TRAITEZ ET DES DISCOVRS.

PREMIER TRAITE'.

Des differents Gouvernemens, & des avantages que la Monarchie a ſur tous les autres.

I. Diſcours *E la neceſſité du Gouvernement.* page 1

II. *De la Democratie & de l'Ariſtocratie.* p. 4

III. *De la Tyrannie.* p. 8

IV. *De la Tyrannie opposée à la Monarchie.* p. 14

V. *De la Monarchie.* p. 19

VI. *S'il vaut mieux que les Royaumes ſoient Electifs qu'Hereditaires.* p. 27

VII. *Si les femmes doivent estre aussi-bien admises à la Souveraineté que les hommes.* p. 35

VIII. *De la grandeur & de l'excellence des Rois.* p. 46

SECOND TRAITE'.

De la grandeur du Royaume de France.

I. Discours. *DE son excellence sur les autres Royaumes.* p. 49

II. *Que le Royaume de France est le plus ancien de tous les Royaumes qui sont au monde.* p. 57

III. *Des signalez services que les Rois de France ont rendu à l'Eglise & à ses Souverains Pontifes.* p. 63

IV. *Que les Rois sont les fils*

aisnez de l'Eglise, & qu'ils ont acquis le nom de Tres-Chrétiens par leur pieté. p. 69

V. *Du pouvoir miraculeux de guerir des Ecroüelles, que nos Rois ont receu du Ciel.* p. 77

VI. *De l'Onction des Rois de France, & de la verité du miracle de la sainte Ampoule.* p. 83

VII. *Des Actions plus memorables de nos Rois, tant de la premiere que de la seconde & troisiéme Race.* p. 90.

VIII. *Des avantages de la Maison de Bourbon, de laquelle sont descendus nos derniers Roys.* p. 101

TROISIEME TRAITE'.

Des devoirs du Prince envers Dieu.

I. Discours. QVE *la pieté eſt le fondement de la Politique.* p. 109

II. *Que la pieté doit mettre vne ſainte alliance entre Dieu & le Souverain.* p. 116

III. *Ce que c'eſt que la pieté, & qu'elle fait le principal ornement des Rois.* p 123

IV. *Que les plus grands Rois du Paganiſme en ont eſté les plus pieux.* p. 129

V. *Que les plus grands Rois Chrétiens ont eſté les plus pieux.* p. 137

VI. *Que la pieté fait naiſtre l'aſſeurance des Monarques, & le bon-heur de*

leurs Royaumes. p. 144

VII. *Que la bonne conſcience que produit la pieté, contribuë à rendre le Prince heureux.* p. 150

VIII. *Que l'impieté eſt la cauſe de tous les malheurs des Eſtats.* p. 155

QVATRIE'ME TRAITE'.

Des devoirs du Roy envers ſoy meſme.

I. Diſcours. QVE *la bonté du Prince doit égaler ſa grandeur.* p. 163

II. *Que les Rois doivent commander à leurs paſſions plus que les autres hommes.* p. 169

III. *Que le Prince doit dans ſa grandeur conſerver la modeſtie.* p. 176

IV. *Si le Roy doit travailler pour acquerir de la Gloire.* p. 182

ET DES DISCOVRS.

V. *De la ſcience que doit avoir le Prince.* p. 189

VI. *Si le Prince peut apprendre les Arts Liberaux, comme la Peinture, la Muſique & l'Aſtrologie.* p. 195

VII. *De la Magnificence des Princes dans les Habits, dans les Feſtins, & dans les Spectacles publics.* p. 201.

VIII. *Des Divertiſſemens du Prince, de la Chaſſe, du Ieu, de la Danſe, & de la Galanterie.* p. 209

CINQVIE'ME TRAITE'.

Des Devoirs du Roy envers ſes Sujets.

I. Diſcours. QVE *les Sujets ſont pour leurs Rois, & les Rois pour leurs Sujets.* p. 221

II. *Que le Roy doit avoir de la prudence pour conduire ſes Sujets.* p. 227

III. *Que le Prince doit la Iuſtice à tout le monde.* p. 235

IV. *Que la Clemence eſt vne des principales vertus des Rois.* p. 245

V. *Que le Souverain doit plûtoſt ſe faire aimer que ſe faire craindre.* p. 252.

VI. *Que le Prince doit eſtre liberal.* 258

VII. *Que le Prince doit eſtre veritable en ſes paroles, & fidele en ſes promeſſes.* p. 266

VIII. *Que le Prince doit eſtre l'exemple de ſes Peuples.* p. 272

SIXIE'ME TRAITE'.

Des devoirs du Prince envers l'Eſtat & l'Egliſe, en l'adminiſtration de la Iuſtice & des Finances, & en la diſtribution des Benefices.

I. Diſcours. DE *l'excellence de la Iuſtice, & des qualitez d'vn bon Iuge.* p. 275.

II. *Que les Rois ne doivent point permettre que les Magiſtrats ſoient jeunes, ni que les Charges ſoient venales.* p. 285

III. *Que la qualité de Juge eſt renfermée dans celle de Roy.* p. 293

IV. *Que les Finances ſont les forces des Eſtats, pourveu qu'elles ſoient moderées & bien acquiſes.* p. 301

TABLE DES TRAITEZ
V. *Que les Rois ont droit de lever des Tributs sur leurs Sujets, & à quelles conditions.* p. 309
VI. *Des personnes que le Prince doit employer dans l'administration de ses Finances.* p. 317
VII. *Que le droit de nommer aux Benefices est dévolu aux Rois, & comment ils en doivent vser.* p. 325
VIII. *Que les Rois doivent refuser les Dignitez Ecclesiastiques à tous ceux qui les recherchent.* p 333

SEPTIE'ME TRAITE'.

Des devoirs du Souverain envers ses Ministres, ses Conseillers & ses Amis.

I. Discours. DE *l'excellence du Conseil.* p. 343
II. *Que le Monarque ne sçau-*

roit gouverner ſeul, & qu'il a beſoin de Conſeillers. p. 351

III. *Quelles qualitez doit avoir le Conſeiller dont ſe ſert le Souverain.* 357

IV. *Des defauts dont ſe doivent défendre les Conſeillers & les Miniſtres du Monarque.* p. 364

V. *Que le Monarque doit eſtre le Chef de ſon Conſeil, & juger des avis que luy donnent ſes Miniſtres.* p. 371

VI. *Si vn grand Roy doit avoir vn premier Miniſtre.* 377

VII. *Si le Prince peut avoir quelques Amis.* p. 384

VIII. *Que le Prince ne doit point avoir de Favory.* 390

HVITIE'ME TRAITE'.

Des devoirs du Prince dans la Guerre.

I. Discours. QVE *la Guerre eſt vn des plus triſtes & vn des plus glorieux emplois du Souverain.* p. 393

II. *Que le Prince doit toûjours avoir des munitions en ſes Arſenaux, des Soldats ſur ſes Frontieres, & de l'argent dans ſes Coffres, pour ſe défendre de la Guerre, ou pour l'entreprendre.* p. 405

III. *Quelles raiſons doivent détourner le Prince de faire la Guerre.* p. 412

IV. *Quelles raiſons doivent obliger vn Prince à ſe re-*

ſoudre à la Guerre. p. 419

V. *Que le Souverain eſt obligé d'empeſcher tous les deſordres dans ſon Armée.* p. 426

VI. *Si le Prince peut vſer de ruſes & de ſtratagêmes dans la Guerre.* p. 433

VII. *Quand le Prince doit donner Bataille, & s'il doit y eſtre preſent.* 439

VIII. *Comment le Prince doit vſer de la Victoire.* 447

LE

LE MONARQVE

LIVRE PREMIER.

Des differents Gouvernemens, & de l'avantage qu'a la Monarchie ſur tous les autres.

PREMIER DISCOVRS.

De la neceſſité du Gouvernement en general.

LA Nature qui nous inſpire le deſir de noſtre conſervation, nous enſeigne le beſoin que nous avons du Gouvernement: Et comme Elle ſouffre avec peine que nous ſoyons devenus foibles & ignorans depuis le peché, Elle nous conſeille de choiſir des Chefs qui eſtant courageux & éclairez

puiſſent nous conduire & nous défendre. Il n'y a point de nations ni de Peuples qui ne ſe conſervent par ce moyen, & dans quelque barbarie qu'ils ayent eſté nourris, ils ne laiſſent pas de chercher leur repos & leur bon-heur dans l'obeïſſance & dans le commandement. Ils ſçavent que l'vn finit toûjours avecque l'autre; & qu'auſſi-toſt qu'vne Ville ceſſe d'obeïr, elle ceſſe de commander: *Idem vrbi dominandi finis erit qui parendi fuerit*, dit Seneque.

Senec. lib. 1. de Clement. cap. 4.

Le Monde qui eſt le premier Eſtat & la regle de tous les autres, ne ſubſiſte que par cet ordre admirable qui s'obſerve entre les parties qui commandent & celles qui obeïſſent. Il y a vne Loy inviolable dans ce grand Corps que la ſuitte de tant de Siecles n'a pû encore détruire: La Terre obeït au Ciel, & toutes ſes productions reconnoiſſent le Soleil pour leur Souverain; les Fleurs & les Plantes ouvrent leur ſein pour recevoir ſes influences quand il paroiſt: Elles le ferment quand il ſe retire, & il eſt aiſé de juger que ce bel Aſtre eſt leur Roy, puis-qu'elles n'ont de l'amour & du reſpect que pour luy: Mais ce Soleil nous apprend luy-meſme qu'il dépend d'vn autre Roy inviſible, dont il execute les volontez avec autant de promtitude que de fidelité: car il ſe leve &

se couche aux momens qui luy ont esté prescrits, il s'approche ; & il s'éloigne de nous selon les ordres qu'il en a receüs, & il ne fait rien que pour obeïr à ce premier commandement qui luy fut donné, quand celuy dont il est l'image visible le logea au milieu des autres Planettes comme vn Souverain.

L'homme qui est vn abbregé de l'Vnivers, & que les Philosophes ont appellé pour ce sujet vn petit monde, ne se conserve que par cet ordre qui se garde entre les choses superieures & les inferieures. Comme il est composé de corps & d'esprit, ces deux parties ont leurs emplois differents. L'esprit obeït à Dieu & commande au corps ; le corps obeït à l'esprit, & trouve son bon-heur dans sa soûmission. Mais Dieu mesme à qui toutes les creatures sont assujetties, se partage en quelque façon entre le commandement & l'obeïssance ; Il a commandé lors qu'il a reglé toutes choses dans l'Eternité ; Il obeït à luy-mesme quand il les a produit dans le temps ; & si nous croyons le Philosophe Seneque, il s'assujettit aux Arrests qu'il a prononcez, & n'ayant commandé qu'vne fois il obeït toûjours.

Ainsi toutes les choses du monde ne subsistent que par la soûmission & l'autorité ; & si la Politique est vn Art, il

Ille ipse omnium conditor scripsit quidem fata ; sed sequitur, semper paret semel jussit. *De Providentiâ cap. 5.*

faut auoüer que c'eſt le plus ancien de tous, puis-que la Nature nous enſeigne par ſa conduite, & qu'elle nous perſuade par ſes exemples qu'il n'y a que le commandement & l'obeïſſance qui puiſſent conſerver les Republiques & les Royaumes : Mais il faut voir dans la ſuite de ce Traité, quel Gouvernement eſt le plus vtile, & ſi l'on doit preferer le Monarchique à tous les autres.

SECOND DISCOVRS.

De la Democratie & de l'Ariſtocratie.

COMME il n'y a rien de plus difficile à conduire que l'homme, qu'il eſt amoureux de ſa liberté, & que tout ce qui le contraint le choque & l'offenſe : les Politiques ont cherché toutes les voyes imaginables pour gouverner vne creature ſi bizarre, & pour luy procurer du repos ſans le reduire à la ſervitude. Ils ſe ſont partagez ſur les differents moyens de le conduire : Les vns ont crû que le Gouvernement du Peuple eſtoit le meilleur, parce qu'il paroiſſoit le plus libre : les autres ſe ſont imaginez que le Gouvernement

des Nobles ou des Sçavans estoit le plus vtile ; parce qu'il sembloit le plus raisonnable : & les vns & les autres ont essayé de défendre leur opinion par des raisons plausibles & vrai-semblables.

Les partisans de la Democratie ont dit que tout Gouvernement ne respirant que l'vtilité de l'Estat & le salut du Public, le plus doux & le plus juste estoit celuy qui donnoit au Peuple sa propre conduite, & qui luy laissant tirer de son sein des Magistrats, luy conservoit l'autorité toute entiere. Car outre que ces Officiers estoient de sa condition, & qu'ils n'estoient élevez au dessus de luy que par son choix, il pouvoit les distribuer quand bon luy sembloit, & les punir mesme s'ils avoient abusé de leur pouvoir. Ils ajoûtoient, que l'Ambition & l'Envie qui ont ruiné tous les Estats estoient bannies de la Democratie, & que chacun esperant de commander à son tour n'estoit point agité de ces deux passions violentes, qui divisent toutes les Republiques. Mais l'experience nous apprend que la Democratie n'est qu'vne pure confusion ; que le Peuple est vne beste qui a plus de testes que l'Hydre des Poëtes ; que comme le nombre des fols est plus grand que celuy des sages, les mauvais conseils sont presque toûjours

Publica vtilitas, scopus & finis omnis politiæ. *Plato. lib. 1. de Repub.*

Democratia seu popularе Imperium teterrimus omnium Reipub. formarum status. *Xenophon. lib. de Repub. Athenienſ.*

preferez aux bons dans cette ſorte de Gouvernement ; que l'Ambition & l'Envie y regnent auſſi-bien que dans les autres, & que la pluſpart du temps elles conſpirent contre les plus gens de bien & contre les plus éclairez. En effet ç'a eſté dans ces Republiques ſeditieuſes que le Peuple a banny les Ariſtides & les Socrates ; qu'il n'a pû ſouffrir ces grands hommes à qui le merite avoit acquis du credit, & que par vn injuſte amour de la liberté il a fait mourir ceux-là meſmes qui la luy avoient procurée par leur prudence & par leur valeur.

C'eſt pourquoy les plus ſages Politiques n'ont jamais pû approuuer vn Eſtat ſi tumultueux ; & voyant bien qu'il ne ſe pouvoit conſerver à cauſe de la confuſion qui eſt inſeparable de la multitude, ils ont recouru au petit nombre, & ils ont jugé que la conduite devoit eſtre entre les mains des plus Sages ou des plus Nobles. Ils ont ſoûtenu ce Gouvernement par de puiſſantes raiſons ; & ils ont dit qu'il évitoit heureuſement le deſordre qui ſe trouve dans la Democratie ; & la violence qui ſe rencontre dans la Tyrannie. Que les Magiſtrats eſtant éclairez conduiſoient avec plus de bon-heur & de ſuccés que les ignorans ; qu'eſtant

plusieurs ils voyoient mieux les choses qu'vn seul ; qu'estant en petit nombre ils s'accordoient plus aisément que la multitude ; & qu'enfin estant choisis par le peuple ils ne luy donnoient point d'ombrage ni de jalousie. Ils ont appuyé leur raisonnement par l'experience, & produisant en leur faveur la Republique Romaine qui s'est rendüe la Maistresse de l'Vnivers, ils ont crû qu'on ne leur pouvoit rien opposer à ce grand exemple : Car il n'y a personne qui ne sçache que le Gouvernement de Rome estoit Aristocratique ; que le Senat estoit composé des plus sages testes ; que l'autorité residoit en la personne des Consuls, & que ne durant qu'vne année elle ne pouvoit estre suspecte de Tyrannie.

Mais quelque avantage que pretendent ces Politiques d'vn si grand exemple, il faut qu'ils avoüent que la Republique Romaine a souvent ressenty les mal-heurs qui accompagnent le Gouvernement du petit nombre. Car outre qu'il y a eü des divisions entre le Senat & le Peuple : que celuy-cy s'est plaint souvent que sa liberté estoit opprimée par celuy-là, & qu'il souffroit autant de Tyrans qu'il y avoit de Senateurs : l'vsage a fait voir que dans les grands perils dont la Republique

eſtoit menacée, il faloit avoir recours à vn ſeul Magiſtrat, & faire vn Roy ſous le nom de Dictateur ; parce que la Nature & la Politique ont inclination pour l'vnité ; Auſſi ce puiſſant Eſtat diviſé par la faction des Grands, devint enfin Monarchique ; & de ſon funeſte débris nâquirent les Tyrannies & les Royaumes legitimes. Conſiderons la laideur des vnes, & puis nous conſidererons la beauté des autres.

TROISIE'ME DISCOVRS.

De la Tyrannie.

LA haine que la Nature nous a imprimée contre la Tyrannie, eſt vne preuve ſi manifeſte de ſon injuſtice, qu'il ne faut point chercher de raiſons pour combatre vn Gouvernement, qui a autant d'ennemis qu'il y a d'hommes dans le monde. On ne voit perſonne qui ne devienne éloquent lors qu'il faut déclamer contre cette peſte publique ; & il eſt aiſé à juger qu'elle eſt la ruïne de tous les Eſtats, puis-qu'il n'y a point de Peuple qui n'en ait conceû de l'horreur. Nous faiſons porter ſon nom à tout ce qu'il y a de plus cruel & de plus infame

dans l'Vnivers ; & nous croyons ne pouvoir mieux témoigner l'averſion que nous avons de la conduite d'vn Eſtat, que quand nous diſons qu'elle eſt injuſte & tyrannique,

En effet la Tyrannie eſt la ſource de tous les mal-heurs, la confuſion de tous les Gouvernemens, & le deſordre de toutes les Republiques. C'eſt Elle qui oſte la liberté au Peuple, quand Elle éleve quelqu'vn de ſes Citoyens ſur ſa teſte; & qu'en luy inſpirant le deſir de la grandeur, elle luy inſpire en meſme-temps l'ambition pour l'acquerir, & la cruauté pour la conſerver. Elle charge les Nobles de fers & de chaiſnes quand elle prend quelqu'vn de leur trouppe, & qu'elle luy conſeille de ſe rendre le Maiſtre de ſes égaux. Elle renverſe la Monarchie, quand elle oppoſe vn ſujet rebelle à vn Souverain legitime ; qu'Elle luy perſuade de renoncer à la juſtice, pour ne ſuivre que ſon intereſt & ſon plaiſir ; & que l'ayant mis ſur le trône par la violence & par l'injuſtice, elle luy fait croire que le droit des Souverains ne conſiſte qu'en la force ; que leur volonté eſt la loy de tous leurs Sujets, & qu'ils peuvent diſpoſer comme bon leur ſemble de leurs biens, de leurs honneurs & de leurs vies.

Ex Monarchia fit tyrannis, cum Rex contemptâ legum autoritate omnia agit pro animi ſui libidine. *Plato. lib. 8. de Repub.*

Comme il n'y a point de Gouverne-

ment plus injuſte, il n'y en a point auſſi de plus cruel, ni de plus barbare; Car le Tyran ſe conſerve par les meſmes voyes par leſquelles il s'eſt établi; & comme l'injuſtice & la violence ſont les moyens qu'il a choiſis pour s'emparer de la Couronne; ce ſont ceux auſſi qu'il employe pour la retenir. Il declare la guerre à tous les bons, parce qu'il les regarde comme ſes plus mortels ennemis. Il eſſaye de les diviſer pour les affoiblir & pour les perdre: S'il ne les peut diviſer, il les attaque à force ouverte, & leur jette ſur les bras tous ceux qui favoriſent ſa Tyrannie. Il leur impoſe des crimes pour les rendre odieux au Peuple, & les accuſe d'avoir attenté à ſa perſonne pour avoir quelque pretexte de s'en défaire. Les accuſateurs ſont toûjours bien venus auprés de luy; il les écoute avec plaiſir; il les recompenſe avec excés, & il leur donne les biens de ceux qu'ils ont opprimez par leurs calomnies. La vertu ſeule ſuffit pour luy rendre vn homme ſuſpect, & les charges qu'il a exercées dans la Republique ou dans le Royaume, ſont d'aſſez grands crimes pour l'obliger à le punir.

Delatores genus hominum publico exitio repertum, & pœnis quidem numquam ſatis coërcitum, per præmia elicitum. *Tacit. 14. Annal.*

Geſti antea honores pro crimine, & virtutes pro certiſſimo exitio habentur. *Tacit.*

Quand il croit que ſes Sujets ont conſpiré contre luy (& il ne luy faut qu'vn leger ſoupçon pour le croire,) il n'y a ſorte de tourmens qu'il ne leur faſſe ſouffrir;

Il penſe leur faire grace quand il ne les condamne qu'à la mort, & il veut qu'on regarde le dernier ſupplice comme vne faveur dans ſon Eſtat. Il eſt vray qu'il joint quelquefois la fineſſe à la violence, & que forçant ſon naturel il imite la douceur des Rois, & tâche de gagner par des careſſes ſimulées ceux qu'il n'a pû perdre par l'artifice ni par la force. Il n'eſt pas moins redoutable ſous la peau du Renard que ſous celle du Lion, & quelque viſage qu'il prenne, il reſpire toûjours l'injuſtice & la cruauté. S'il apprehende quelque conſpiration contre ſa perſonne, il ſe tient renfermé dans ſon Palais, où il ne médite que des vengeances & des meurtres. Si la haine & la fureur luy inſpirent du courage, il ſort de ſa tanniere comme vne beſte faroûche, ſuivi de ſes ſatellites, & va porter dans la ville la terreur, la confuſion & le carnage : S'il obtient quelque avantage ſur ſes ennemis, il ſe baigne dans leur ſang, il marche ſur leurs corps, & il triomphe de la miſere & de la calamité publique.

In aree tanquam in carcere ſtipatoribus circũſeptus, & ab iis etiam ſibi metuens latitat. *Plat. lib. 9. de Rep.*

Ne vous imaginez pas pourtant qu'il ſoit heureux au milieu de ſes victoires. Il tremble toûjours, quelque bon ſuccés que la fortune donne à ſes deſſeins ; & quoy qu'elle puiſſe le garantir du danger, elle ne ſçauroit avec toute ſa puiſſance le délivrer de la crainte. Il redoute

ſes Soldats auſſi-bien que ſes ennemis: & lors meſme qu'il a plus de ſujet de s'en aſſurer, ſes crimes qui le bourrellent ne luy repreſentent que des gibets & des roües. Il apprehende toûjours quelque ſedition ou quelque revolte ; & dans le ſein meſme de la Paix il ne goûte pas la douceur ni le plaiſir du repos. Sa conſcience, qui ſert de miniſtre à la Iuſtice divine, le tourmente nuict & jour ; & comme ſi la Tyrannie & la joye ne pouvoient loger enſemble, il eſt toûjours mal-heureux, parce qu'il eſt toûjours criminel. Ses propres enfãs luy ſont ſuſpects ; & jugeant de leurs ſentimens par les ſiens, il croit qu'ils peuvent tout entreprendre pour vne Couronne, & qu'il n'y a point de crime qu'ils ne veüillent bien commettre pour acquerir vn Empire.

Non fortuna non ſolitudines protegebant, quin tormenta pectoris ſuáſque ipſe pœnas fateretur. *Tacit. 6. Annal.*

Si violandum eſt jus : regnandi causâ.

Et certes il a raiſon d'avoir l'eſprit agité de toutes ces craintes : car il n'y a rien que les peuples n'ayent entrepris contre vn Tyran. Ils ſe ſont ſervis de ſes domeſtiques & de ſes enfans pour le perdre : Ils ont gagné ſes ſoldats pour s'en vanger, & ils ſe ſont immolez à vne mort preſque certaine pour ſe deffaire de l'ennemy du bien public. Quand ils ont pû ſe rendre les maiſtres de ſa perſonne, il n'y a ſorte de ſuppplices qu'ils ne luy ayent fait éprouver ; & ils ſe ſont

imaginez que si la cruauté estoit permise, c'estoit particulierement contre celuy qui l'avoit fait asseoir auec luy sur vn mesme Trône. Leur haine a passé iusques à ses maisons qu'ils ont abatuës, à ses statuës qu'ils ont renversées, à ses loix qu'ils ont abolies, à ses enfans qu'ils ont massacrez, & à tous les instrumens animez ou insensibles de la Tyrannie, qu'ils ont ruinez.

Cependant le plus sage des Politiques a crû estre obligé de donner des avis à ces monstres, soit qu'il eust dessein de les adoucir, soit qu'il eust esperance de les changer : Car Aristote leur conseille d'imiter la bonté des Rois : d'essayer à se faire aimer du peuple : de luy laisser la possession de ses biens, apres luy avoir ravi la liberté : & de ne point faire de dépenses excessives, qui les obligent à l'accabler de nouveaux subsides. Il leur persuade mesme de feindre de la pieté s'ils ne la peuvent pratiquer, & de témoigner qu'ils ont du respect pour les dieux, afin que l'on croye que ceux qui reverent leur puissance, apprehendent leur justice. Enfin il semble à entendre raisonner ce grand Philosophe, qu'il ne desespere pas de changer les Tyrans en Rois, & de les rendre legitimes en les rendant amoureux de la vertu. Son esperance est fondée sur ce qui se passe tous

les jours dans les Monarchies ; & il croit que puis que les Souverains legitimes dégenerent quelquefois en Tyrans, les Tyrans peuvent bien se transformer en Souverains legitimes. Que les Pisistrates sont devenus de bons Rois ; que les Nerons & les Caligules sont devenus d'infames Tyrans, & que quelque contrarieté qu'il y ait entre ces conditions, elles peuvent se succeder dans vne mesme personne. Mais outre qu'il est plus facile de passer du mal au bien, & de changer les Souverains en Tyrans, que les Tyrans en Souverains ; il semble que ces metamorphoses soient impossibles, & que le Ciel mesme qui peut faire des miracles, n'en ait jamais fait pour produire ces changemens, tant il y a d'opposition entre la Tyrannie & la Monarchie, comme le Discours suivant le fera voir.

QVATRIE'ME DISCOVRS.

De la Tyrannie opposée à la Monarchie.

S'Il est vray que toutes les choses du monde n'éclatent jamais davantage que quand elles sont opposées à leurs contraires, ie ne sçaurois donner plus de

luſtre à la Monarchie, qu'en luy oppoſant la Tyrannie, puis-que de tous les Gouvernemens du monde, il n'y en a point qui ſoient plus differens, ny plus contraires : Car encore que les Tyrans pretendent ſe couvrir du glorieux titre de Rois, & de cacher leur injuſtice & leur violence ſous la douceur & l'équité des legitimes Souverains : Quoy qu'ils affectent de marcher ſur les pas de ces grands Princes, qui ne ſont nez que pour le ſalut des Royaumes, & qu'ils ſe vantent que les Rois dans les premiers ſiecles ont porté le nom de Tyrans, qui n'eſt devenu odieux que par la cruauté de ceux qui s'en rendirent indignes : Il eſt certain qu'il n'y a point de conditions dans le monde plus oppoſées que celles des Tyrans & des Rois ; & que ſi les vns ſont le ſalut & la felicité des Royaumes, les autres en ſont la miſere, le deſeſpoir & la perte.

Tyrannus eſt cum ; vnus ex libitu animi omnia gerit in Repub. *Ariſtoteles lib. 5. Politic.*

Car pour faire voir la laideur d'vn Tyran dans la beauté d'vn legitime Souverain, le Roy eſt éleu par les ſuffrages du peuple, ou il ſuccede à ſes Anceſtres par la naiſſance, qui eſt encore vne voye plus naturelle & plus aſſeurée que celle de l'élection : & le Tyran entre dans l'Eſtat par la violence ; il s'ouvre le chemin à la Souveraineté par le fer & par le ſang, il immole cent mille victimes à ſa fureur,

& s'imagine que d'autant plus que la voye qui le conduit à la ſouveraine Puiſſance eſt cruelle, plus elle eſt terrible à ſes Sujets, & glorieuſe à ſa perſonne. S'il a des Succeſſeurs (ce qui eſt aſſez rare parmy les Tyrans) ils eſſayent de ſe maintenir comme leur pere ; d'étonner tout leur Eſtat par des exemples funeſtes, d'abattre des teſtes innocentes & illuſtres, & d'imprimer dans les ames la crainte & la haine de leur perſonne, n'y pouvant grauer le reſpect, la confiance, & l'amour.

Le Roy conſerve l'Eſtat par les meſmes voyes par leſquelles il ſe l'eſt acquis : & le tenant de la juſtice ou de la nature, il ſuit les loix de l'vne & de l'autre, & eſſaye de ſe procurer de la gloire en procurant du repos à ſes Sujets. Le Tyran conſerve par la violence ce qu'il a acquis par la force, & ſa puiſſance n'eſtant fondée que ſur l'iniuſtice, il eſt contraint de deffendre ſes anciens crimes par de nouveaux, *Scelera ſceleribus tueri.*

La fin d'vn Roy eſt l'vtilité publique ; il travaille plus pour le bien des autres que pour ſa propre reputation : & quoy qu'il entreprenne de grand ou de difficile, il regarde plus l'avantage de ſon Eſtat que le ſien, n'ignorant pas que le Prince n'eſt plus à luy depuis qu'il s'eſt donné à ſon Royaume. La fin d'vn Tyran

Tyran eſt ſon vtilité particuliere, il eſt l'eſclave de ſon intereſt dans tous les deſſeins qu'il forme: il ruïne ſes Sujets pour s'enrichir: & comme il ſçait bien que l'Eſtat n'eſt pas à luy, il neglige de conſerver vne choſe qu'il ne peut éviter de perdre. Ainſi tout le monde gémit ſous ſa Tyrannie: toutes les familles apprehendent ſon avarice ou ſa cruauté: & perſonne n'eſtant aſſuré de ſon bien ni de ſa vie, tous ſouhaittent ou conjurent la mort de celuy qui cauſe toutes leurs craintes.

Is autem Tyranus appellatur qui omnia ad ſuam vtilitatem, vel libidinem, vindictamque animi explendam refert. *Ariſt. ibid.*

Le Roy aime ſes Sujets; il les conſidere comme ſes enfans; il croit travailler pour luy, quand il travaille pour eux, & ſa plus grande joye eſt de leur donner des marques de ſon amour. Le Tyran hait ceux qui vivent ſous ſa puiſſance; & parce qu'il connoiſt bien qu'il s'eſt rendu odieux, il ſe défie de tous ceux qui l'environnent, & les regarde comme ſes plus mortels ennemis. Il invente tous les jours de nouveaux moyens d'augmenter leur haine en augmentant leur apprehenſion & leur crainte.

Reges amant ſuos, & ab iis amantur, Tyranni eos oderũt, immo ſatellites ſuos metuunt. *Idẽ ibid.*

Le Roy ſe fait garder par ſes Sujets, parce qu'il ſçait bien qu'ils ſont intereſſez dans ſa conſervation; S'il a des Gardes à l'entour de ſa perſonne, c'eſt plûtoſt pour l'ornement que pour la défenſe: Ses citadelles ſont baſties dans le

cœur de ſes Sujets ; & dautant qu'il juge de leur affection par la ſienne, il confie ſon ſalut à leur amour & à leur fidelité. Mais le Tyran ſe fait garder par des ſoldats eſtrangers, qui ſont les Miniſtres de ſa cruauté ; Il ne s'aſſure qu'en ceux qui participent à ſon injuſtice & à ſon profit ; & quoy qu'il apprehende toûjours qu'on ne les corrompe, il aime mieux commettre ſa vie à des Eſtrangers qu'il oblige, qu'à des naturels du païs qu'il outrage, *Reges à civibus cuſtodiuntur*, dit Ariſtote, *Tyranni ab extraneis.*

Le Roy vit dans la ſeüreté, qui accompagne toûjours l'innocence & la juſtice: Comme ſa conſcience ne luy reproche point de crimes, il ne ſe défie de perſonne : Comme il n'a point fait d'ennemis, il n'apprehende point de ſurpriſe ni de trahiſon ; Il jouït de ſon bon-heur & de ſa gloire ; & ne donnant de la crainte qu'aux méchans, il n'a qu'eux à redouter dans ſon Royaume: Encore ne les craint-il pas, parce que ſes Sujets qui l'enuironnent l'en défendent, & que la Majeſté qui éclate ſur ſon viſage écarte ces monſtres, comme la preſence du Iuge éloigne les criminels. Le Tyran eſt toûjours en crainte ; Il ſe défie de ſes Sujets & de ſes Gardes ; Sa conſcience luy repreſente ſans ceſſe des aſſaſſins & des meurtriers ; Elle le réveille en ſurſaut, & ne permet

pas que son sommeil soit exempt d'inquietude ni de terreur. Cette fidelle Ministre de la justice divine le punit à chaque moment, & elle luy apprend à ses dépens qu'il n'y a point de défense contre vn ennemy qui reside dans le fonds de nostre cœur. Enfin pour finir ce Discours par où je l'ay commencé ; il n'y a rien de plus opposé au Tyran qu'vn Roy legitime ; & encore que le premier affecte de prendre le nom du second, il n'a pas vne de ses qualitez, comme il sera facile à le juger par la peinture que je m'en vais faire d'vn Monarque, en dépeignant son Gouvernement.

CINQVIE'ME DISCOVRS.

De la Monarchie.

QVOY que puissent dire les hommes qui aiment les Republiques, & qui croyent qu'il n'y a point de veritable liberté hors de ce Gouvernement : il est certain que la Monarchie a des beautez & des charmes qui obligent toutes sortes de personnes à l'estimer & à l'aimer. Nous sommes nez auec elle : & ceux qui sont vn peu versez dans l'Histoire sont contraints de confesser que la Monarchie

eſt preſque auſſi ancienne que le Monde. Adam eſtoit Roy dans le Paradis terreſtre : S'il ne commandoit pas aux hommes, il commandoit à toutes les autres Creatures, & ces rayons de lumiere qui au ſentiment de S. Baſile, ſortoient de ſes yeux, tenoient les beſtes farouches dans le reſpect & l'obeïſſance. Les premiers peres eſtoient les Rois de leurs enfans, comme les premiers Rois eſtoient les peres de leurs Sujets.

Et c'eſt pour cette raiſon que les plus ſçavans Politiques ont dit, que la Monarchie eſtoit la plus naturelle & la plus ancienne de toutes les manieres de Gouvernement : Elle eſt la plus naturelle, parce qu'elle imite la conduite des peres ſur leurs enfans, & que les premiers Souverains avoient cette autorité pour leur modelle, *Proximè enim accedit ad patriam poteſtatem*, dit Platon dans le troiſiéme livre des Loix. En effet les Princes legitimes ont vn cœur de pere pour leurs Sujets: Ils les traittent comme leurs enfans, & ils les regardent comme les freres de ceux qui ſont ſortis de leur perſonne. Elle eſt la plus ancienne: car il n'y a perſonne qui ne ſçache que les peuples ſe mirent d'abord ſous des Rois pour ſe défendre de leurs ennemis, qu'ils ne recoururent aux Republiques que lors que les Monarchies dégenererent en

Tyrannies, & que la premiere inclination de la nature & de la raiſon, fut de ſe ſoûmettre à des Souverains.

La Republique Romaine eût des Rois avant que d'avoir des Conſuls; & aprés qu'elle eût long-temps commandé ſous la conduite de ceux-cy, Elle ſe reſolut enfin d'obeïr encore ſous les Empereurs, dit Tacite. Les autres peuples leur en avoient donné l'exemple, & les Aſſyriens, les Medes & les Perſes avoient fait de grandes conqueſtes ſous l'autorité de leurs Rois, *Nomen Imperij in terris primum fuit*, avoüe le plus illuſtre Hiſtorien des Romains. Iuſtin qui ſe vante d'avoir commencé ſon hiſtoire avec le monde, & d'avoir raconté ce qui s'eſtoit paſſé dans les premiers ſiecles, reconnoiſt de bonne foy que le plus ancien Gouvernement parmy les peuples, eſt celuy de la Monarchie.

Mais il eſt bien plus conſiderable par ſon excellence & par ſa nobleſſe, que par ſon antiquité: car il y a quelque choſe de ſurnaturel dans la Monarchie: C'eſt l'vne expreſſion de l'Empire de Dieu, les Rois ſont ſes images mortelles, & leurs Sujets les regardent avec la meſme veneration qu'ils regarderoient les Dieux, ſi les Dieux ſe rendoient viſibles. C'eſt pourquoy ce grand génie de la Politique, Ariſtote, n'a point flatté les Souve-

Vrbem Romam à principio Reges habuere, Lepidi & Antonij arma in Auguſtũ ceſſere, qui cuncta diſcordiis ciuilibus feſſa, nomine Principis ſub imperium accepit. *lib. 1. Tacit. Annal. Saluſt. in Catil.*

Principio rerum, gétium, nationumque Imperium penes Reges erat. *Lib. 1.*

rains quand il a dit, que la Monarchie estoit vn Gouvernement divin, *Primus & diviniſsimus Principatus.* Comme il n'y a qu'vn Dieu dans le monde, il ne peut y avoir qu'vn Souverain dans l'Estat : Et comme Dieu ne seroit pas Dieu s'il n'estoit vn, selon le raisonnement du docte Tertullien, *Deus ſi non vnus eſt, non Deus eſt :* Ainsi le Roy ne seroit pas Roy s'il n'estoit seul : & la Principauté ne peut souffrir de compagnon non plus que la Divinité. L'experience a montré à tous les Peuples, qu'il est impossible de partager l'autorité & de conserver la paix : & que c'est en vain que l'on s'efforce de faire asseoir sur vn mesme Trône deux Souverains: Aussi tout autant de fois que les Estats Populaires ou les Republiques ont couru quelque hazard, on a trouvé que le seul remede au mal, estoit l'vnité de puissance.

Ariſt. in Polit.

Arduum eſt eodem loci potentiam eſſe & concordiam. *Tacit. 4. Annal.*

Non aliud diſcordantis patriæ remedium eſt, quam vt ab vno regatur. *Tacit. 1. Annal.*

Le Royaume est vn grãd corps: & comme le corps humain ne peut estre animé que par vn seul esprit, l'Estat ne peut estre gouverné que par vn seul Souverain : Ils se choqueroient s'ils étoient deux, quand la jalousie ne les diviseroit pas, la diversité de sentiment les partageroit, & causeroit de la confusion dans le Gouvernement. Les Rois ne peuvent souffrir leurs Enfans sur leur Trône : Ces Soleils qui se couchent redoutent ces Soleils qui se

levent ; Et quand ils seroient assurez de leur affection & de leur fidelité, ils apprehenderoient que leurs noms ne fussent des pretextes de revolte, & des occasions de guerre Civile. Alexandre ne parloit pas seulement en Conquerant, mais en Souverain, quand il disoit à Darius qui luy offroit vne partie de son Estat, que l'Empire ne pouvoit estre conduit que par vn Roy, comme le Monde ne pouvoit estre éclairé que par vn Soleil ; Et qu'ainsi que l'Vnivers seroit consumé par la chaleur de deux Soleils, vn Royaume seroit opprimé par la puissance de deux Souverains. La Monarchie est doncques le Gouvernement le plus naturel & le plus ancien, le plus noble & le plus vtile qui soit dans le monde. Il n'y a que les ennemis du bien public qui s'en plaignent ; & ces hommes qui sous pretexte de liberté soûpirent aprés les Republiques, ne condamnent la Royauté que parce qu'ils n'y peuvent aspirer.

Mais disons que quand Dieu voulut fonder vn Estat dans la Iudée, il en fut luy mesme le Roy, ou qu'il luy donna des Rois pour le gouverner. Le peuple Iuif aprés sa sortie d'Egypte relevoit immediatement de Dieu : Les Iuges n'étoient que ses Lieutenans ; Ils commandoient en son nom ; Ils le consultoient dans la Guerre & dans la Paix, & ne don-

noient que les ordres qu'ils avoient receûs de luy : Si bien que l'on pouvoit dire que Dieu estoit vn Roy invisible qui conduisoit ce Peuple par les Iuges, comme par des ministres visibles. C'est pourquoy lors que les Iuifs offrirent la Couronne de la Iudée à Gedeon, aprés que ce sage & vaillant Iuge les eût délivrez des Madianites, il la refusa courageusement ; & comme il estoit tres-sçavant dans la Religion, il leur remontra que Dieu estoit leur veritable Souverain, & que c'estoit luy qui leur devoit commander.

Non dominabor vestri nec filius meus; sed dominabitur vobis Dominus. *Iudic. 8.*

Il est vray que les Israëlites s'ennuïerent de ce Gouvernement, & que comme ils avoient voulu des Dieux sensibles qui marchassent devant eux, ils voulurent des Souverains visibles qui leur parlassent ; & pensant ne rejetter que l'Empire de Samuël, ils rejetterent celuy de Dieu mesme, dont ce Prophete n'estoit que le Lieutenant. Et ce fut sans doute pour les punir de cette revolte, que Dieu les menaça par Samuël des violences que leur feroient endurer les Rois qu'ils luy avoient demandez, & il faut bien prendre garde qu'il n'établist pas le droit de ces Princes, quand il leur dist ces paroles si mal entenduës & si mal interpretées par les mauvais Politiques, *hoc erit ius Regis* : mais qu'il leur prédist seulement

ce

ce qui leur devoit arriver, pour luy avoir preferé des Rois qui eſtans hommes & pecheurs, abuſeroient quelque iour de leur pouvoir, & les châtieroient de leur imprudence.

En effet tous les Souverains ne reſſemblerent pas à ceux de la Paleſtine ; & ſi nous croyons le Philoſophe Seneque, les premiers Rois gouvernerent avec vne douceur merveilleuſe, & furent pluſtoſt les peres de leurs Sujets qu'ils n'en eſtoient les Souverains. Car comme ils ne montoient ſur le Frône que par l'Election, les plus vertueux eſtoient toûjours les plus puiſſans ; & quand les Peuples choiſiſſoient vn Maiſtre, ils prenoient celuy qui leur ſembloit le meilleur. Ils ne mettoient les reſnes de la Monarchie que dans des mains innocentes, & ſans conſiderer la naiſſance ni la fortune, ils ne conſideroient que la vertu dans leurs Souverains. Les Eſtats eſtoient heureux, parce que ceux qui les gouvernoient ne pouvoient eſtre les plus puiſſans qu'ils ne fuſſent les meilleurs. Comme les Rois ſçavoient fort bien commander, les Sujets ſçavoient fort bien obeïr, & la raiſon qui regloit l'autorité des premiers, regloit auſſi l'obeïſſance des ſeconds, *bene Imperanti bene parèbatur.* Vn Prince ſe fut jugé criminel s'il euſt abusé de ſon pouvoir contre

Inter homines pro ſummo erat optimus. *Senec. Epiſtola. 90.*

Ideo ſumma fœlicitas erat gentium in quibus non poterat potentior eſſe niſi qui melior. *Idem ibid.*

ceux qui le luy avoient donné ; & ſçachant bien qu'il ne pouvoit eſtre leur Chef qu'ils ne fuſſent auſſi ſes membres, il ſe croyoit obligé de les défendre comme luy-meſme. Les loix eſtoient inutiles dans vn Eſtat où regnoit vne parfaite amitié ; les membres eſtoient vnis enſemble pour leur conſervation, & ils s'expoſoient avec quelque ſorte de plaiſir pour la défenſe de leur Chef. Ces mots de mien & de tien, qui ſont les ſources fecondes & mal-heureuſes de toutes nos diviſions, ne troubloient jamais leur tranquillité ; Ils poſſedoient tout en commun, excepté les femmes, & par vne heureuſe rencontre chaque particulier pouvoit diſpoſer des richeſſes de tous les autres, ſans offenſer la juſtice.

Si dans vn ſi grand nombre de bons Sujets il s'en rencontroit quelqu'vn qui mépriſaſt l'authorité du Prince, il avoit tous les autres ſur les bras, & aprés l'avoir invtilement averty, on le retranchoit du corps de l'Eſtat comme vn membre pourry qui pouvoit infecter les autres. Mais quand par la ſucceſſion du temps qui corrompt les meilleures choſes, des Royaumes ſi fleuriſſans perdirent leur innocence & leur beauté, les Princes ne recoururent point aux ſupplices pour retenir leurs Sujets dans le devoir : Ils ne firent point dreſſer de

gibets, ni allumer de feux pour étonner les coupables : mais suivant la douceur de leur inclination, ils les menacerent seulement de les quitter, & de renoncer à la conduite de ceux qui ne vouloient pas se corriger. Mais comme il y a grande apparence que ces Royaumes n'ont jamais esté que dans les Escrits de Seneque ; Il les faut plustost regarder comme des Idées, que comme des Estats effectifs, & l'on ne doit pas s'arrester à des modelles qui pour estre trop parfaits ostent le desir & l'esperance de les imiter.

Nihilque majus minari male parentibus poterat, quam vt abiret è regno. *Idem ibid.*

SIXIE'ME DISCOVRS.

S'il vaut mieux que les Royaumes soient Electifs qu'Hereditaires.

COMME la Politique considere les actions particulieres des hommes, elle est aussi inconstante que son objet ; Elle change d'avis en toutes rencontres, ses maximes ne sont pas des problémes, & elle tient bien plus de l'opinion que de la science, tant ses decisions sont douteuses & changeantes ; Mais si elle a jamais fait paroistre son incertitude, ç'a esté principalement en ce qui regarde

l'élection, & la succession des Souverains. Car comme elle voit des inconveniens de part & d'autre, elle ne sçait à quoy se resoudre, & apres avoir approuvé vn party elle le condamne aussi-tost, & se repent d'avoir prononcé en sa faveur. Examinons ses raisons, & voyons si dans ses confusions & ses tenebres nous pourrons découvrir la lumiere & la verité. Il semble que ses plus fideles ministres se soient déclarez d'abord en faveur de l'élection, & qu'ils ayent crû que les Princes electifs devoient estre les plus vertueux. Car ils disent que l'election n'est pas aveugle ni contrainte comme la succession; qu'elle a le droit de choisir, & que dans cette liberté elle prend toûjours le meilleur & le plus parfait, *Electio sumit digniorem*. Mais ils ne s'apperçoivent pas que cette raison qu'ils jugent si forte, combat la Nature, qui ne donne pas aux Peres la liberté de choisir leurs enfans: mais qui se contente de leur laisser le pouvoir de les instruire, & de reformer les mauvaises inclinations qu'ils peuvent avoir contractées à leur naissance. En effet, le monde qui est vn plus grand Estat que la Monarchie ne se conserve que par la succession des enfans aux Peres, & la Nature qui est si éclairée & si sage n'a point trouvé de meilleur moyen que celuy-là pour

perpetüer le genre humain. Ie n'ignore pas que l'on fait des plaintes contre ſa conduite : que l'on murmure de ce que les Peres ſont contraints d'aimer quelquefois des Monſtres, parce qu'ils ſont leurs enfans, & d'excuſer leurs defauts, parce qu'ils n'ont pû les empeſcher. Mais la divine Providence dont la Nature ſuit les ordres, entretient le monde par la ſucceſſion, & n'a point donné aux hommes la liberté de choiſir leurs enfans. Ie ſçay bien qu'elle leur permet d'en adopter quand ils n'en ont point, & que les Iuriſconſultes trouvent que ce remede eſt plus heureux que la fecondité meſme: parce qu'eſtant l'ouvrage de l'eſprit & de la volonté, il eſt toûjours accompagné de lumiere & de liberté. Mais outre que l'election eſt aveugle auſſi-bien que la ſucceſſion, & qu'elle ſe laiſſe ſurprendre à ſes inclinations, il eſt certain que les peres n'aiment jamais tant leurs enfans adoptifs, que leurs enfans naturels, & que ces ouvrages de leur eſprit ne leur ſont jamais ſi chers, que ceux où la Nature a plus de part que la raiſon. Ajoûtons encore que l'élection que font les Peuples, n'eſt jamais ſi raiſonnable ni ſi juſte que celle que fait vn particulier dans l'adoption. Car il y a grande apparence qu'il ne ſe laiſſe charmer qu'aux vertus, qui brillent dans la

perſonne du Fils qu'il adopte ; qu'il ne luy donne ſon affection, que parce qu'il l'a meritée ; qu'il ne luy laiſſe ſon bien, que parce qu'il a gagné ſon cœur, & qu'il ne ſe détermine à ce choix ſi important, qu'aprés qu'il a bien conſideré ſes inclinations & ſes bonnes qualitez. Mais le Peuple dans ces élections, ne regarde le plus ſouvent que ſes intereſts particuliers ; il ſe laiſſe éblouïr à vn faux éclat : il ſe laiſſe corrompre aux promeſſes ; il ſe laiſſe étonner aux menaces, & ſouvent il élit vn Prince ſelon la paſſion des chefs du party qui le ſollicitent. Ainſi l'élection eſt preſque toûjours injuſte, parce qu'elle eſt toûjours aveugle ; & elle met la pluſpart du temps l'Eſtat en danger, parce qu'elle eſt accompagnée d'animoſitez & de factions. Mais ils repartent qu'elle eſt juſte, pour le moins en ce que celuy qui doit commander à tous eſt choiſi de tous, & qu'on ne ſe repent pas d'vn mal qu'on s'eſt procuré ſoy-meſme. Cette raiſon eſt ſi foible, qu'elle n'a point beſoin de réponſe : Car l'experience nous apprend que nous-nous repentons tous les jours de noſtre choix, & que comme l'eſprit humain eſt ingenieux à ſe tourmenter, nous-nous reprochons d'avoir eſté nous-meſmes les Artiſans de noſtre mal-heur. Ainſi je me declare tout à fait pour la ſucceſſion,

Imperaturus omnibus debet eligi ab omnibus Plin. Panegyr.

non-seulement parce que je suis né dans vn Estat hereditaire, où les Rois ne meurent jamais, & où le Trône est toûjours remply par le plus proche Successeur : mais encore parce que la Nature & la raison l'autorisent, comme je pretens le faire voir dans la suite de ce discours.

En effet, quand vn Fils succede à son Pere, il entre dans son Estat, comme dans son heritage ; il regarde ses Sujets comme ses enfans ; & n'ayant point de besoin d'autres suffrages que de ceux que luy donne sa naissance, il prend la Couronne, sans que personne la luy conteste. Si la succession est si avantageuse aux Enfans, elle l'est encore bien plus à leur Pere : Car il est exempt de crainte, quand il a des successeurs ; Ce petit peuple d'enfans qui fourmille dans son Palais, le rend plus redoutable à ses ennemis que des Armées toutes entieres, & il n'y a rien qui empesche plus les conspirations, contre les Princes que le nombre de leurs heritiers. Cela est si veritable, que le grand Alexandre aprés la Conqueste de l'Asie, reconnoissoit bien qu'il manquoit quelque chose à son bonheur, & que la Fortune l'avoit exposé au mépris de ses Sujets, parce qu'elle ne luy avoit point donné d'enfans, *Orbitas mea contemnitur*. Car tous les Grands pretendent à l'Estat d'vn Prince qui n'a

Non legiones perinde firma Imperij munimenta ; quam numerus liberorum. *Tacit. 4. Histor.*

point de Successeur arresté : chacun se flatte d'avoir assez de merite pour remplir sa place, & écoute agreablement ceux qui sollicitent son ambition, & qui réveillent ses esperances. C'est pourquoy, je ne m'étonne pas que ces sages Politiques ayent dit, que de toutes les tempestes qui pouuoient troubler vn Royaume, la plus dangereuse estoit celle qui naissoit de l'élection des Souverains ; qu'il y avoit moins de hazard à recevoir vn Prince qu'à le choisir, & que l'on ne reprimoit jamais mieux les mauvais desseins des Grands, que quand le Successeur n'estoit point douteux.

Minore discrimine sumi Principem. *Tacit. 2. hist.*

Prauas aliorum spes cohiberi, si successor non in incerto. *Idem 3. Annal.*

Ajoûtons encore à toutes ces considerations qui sont prises de la Nature, que quand Dieu voulut établir vn Royaume dans le monde, il le fit hereditaire, & ne laissa pas au Peuple la liberté de se choisir vn Souverain. Il declara que le Fils succederoit à son Pere; que Salomon quoy que né de Bersabée monteroit sur le Trône de David ; que Roboam porteroit la Couronne de Salomon ; & si quelquesfois il interrompit cette succession, ce fut pour punir les Peres dans les Enfans, & pour apprendre à tous les hommes, que c'estoit luy qui disposoit des Sceptres & des Diadêmes.

Il est vray que comme il n'y a point d'avantage qui n'ait ses défauts, il y a

quelques inconveniens dans la succeſſion : car il faut ſouffrir vn Prince avec toutes ſes imperfections, parce qu'il eſt l'heritier du Royaume ; il faut endurer toutes ſes violences, parce que l'Eſtat eſt ſon heritage : & il n'eſt pas permis à ſes Sujets de ſe revolter contre luy, parce qu'ils ne luy ont pas mis la Couronne ſur la teſte. Mais ne faut il pas ſouffrir la meſme injuſtice d'vn Prince qui doit ſon Eſtat à l'élection ; & ne ſçait-on pas que ceux qui luy ont donné le Royaume, ne le luy peuvent pas oſter ? qu'il ſe défend contre ceux qui l'ont éleû, & qu'il punit comme rebelles ceux qui luy refuſent l'obeïſſance, ou qui luy diſputent l'autorité ?

Mais on me dira qu'il ſe trouve deux mal-heurs dans la ſucceſſion, qui ne ſe trouvent pas dans l'élection des Souverains. Le premier eſt que ſi le Prince eſt mineur, quand il ſuccede à ſon Pere, il faut recourir à l'élection, & luy choiſir vn Regent qui gouverne ſa perſonne & ſon Eſtat : que cette ſaiſon eſt expoſée aux tempeſtes : que dans cette conjoncture les Grands perdent le reſpect ; que le Regent eſt exposé à l'envie ; & que quelque adreſſe qu'il ait, il ne ſçauroit éviter les ſeditions ni les guerres inteſtines. Le ſecond mal-heur eſt, que ſi les Princes pour éviter le premier, ſe marient jeunes, ils

apprehendent leurs propres Enfans, & ils craignent que ceux auſquels ils ont donné la vie, ne leur veüillent oſter la Couronne. Mais il me ſemble que la Politique ſe doit conſoler, ſi elle ſouffre les maux que la Nature ne peut éviter, & qu'elle ne doit pas condamner les inconveniens qui ſe rencontrent dans la minorité des Princes, puis-que la Nature toute-puiſſante & toute ſage qu'elle eſt, ne peut empeſcher les maux qui ſe trouvent dans la minorité des Enfans. Elle pourvoit ceux-cy de Tuteurs, il faut donner à ceux-là des Regens: & ſi bien choiſir les vns & les autres, qu'on n'ait pas ſujet de s'en repentir. Que ſi l'on s'y trompe, il faudra du moins avoüer que ce n'eſt pas tant la ſucceſſion que l'élection qui eſt la cauſe du deſordre: & que comme on ſe peut tromper dans l'élection d'vn Regent, on ſe peut encore plus facilement méprendre dans le choix d'vn Souverain.

SEPTIE'ME DISCOVRS.

Si les femmes doiuent eſtre auſſi-bien admiſes à la Souueraineté que les hommes.

IL y a long-temps que les femmes ſe plaignent des Loix, & qu'elles diſent avec quelque couleur de juſtice que les hommes ne les conſulterent pas quand ils les firent. En effet il y en a pluſieurs qui les traittent mal, & qui ne reſpectent pas aſſez leur ſexe ni leur merite. Car les Loix ne ſe contẽtent pas de les aſſujettir aux hommes, de leur oſter la diſpoſition de leur perſonne & de leur bien, de les bannir de tous les Conſeils, de les priver de tous les honneurs & de toutes les charges publiques; mais elles leur oſtent encore ce que la Nature ſemble leur avoir donné; & mettant de la difference entre les fils & les filles d'vn meſme pere, elles reçoivent les premiers à la ſucceſſion des Eſtats, & elles en exclüent les ſecondes. Les Loix de la France ſont les plus ſevéres de toutes en cette occaſion, & quelque eſtime qu'elles ayent pour les femmes, elles les déclarent incapables de regner ſouverainement. Examinons-les

dans ce Discours, & voyons si celles des autres Royaumes qui leur sont plus favorables ne sont point plus justes & mieux fondées.

Il est certain que les femmes pour avoir le corps plus foible que les hommes, ne laissent pas d'avoir l'esprit aussi fort. Elles sont receües dans l'école de la Vertu, & elles y font quelquefois autant de progrés que nous. La chasteté, la modestie, & la pudeur sont affectées à leur sexe, & à moins que d'avoir renoncé à leurs avantages naturels, elles nous surpassent presque toûjours en l'exercice de ces vertus. Elles ne nous cedent pas mesme en celles qui semblent demander un temperament plus vigoureux, & nous avons veû des femmes aussi sages & aussi vaillantes que les hommes. Il n'y a presque point d'Estat dans le monde qui ne doive son salut à quelque Heroïne; & si nous lisons les Annales de tous les Peuples, nous trouverons qu'ils se loüent également de leur valeur & de leur conduite. Les Assyriens se prévalent de leurs Semiramis; les Iuifs se vantent de leurs Iudiths & de leurs Esthers: les Grecs se glorifient de leurs Irenes: les Romains de leurs Lucreces & de leurs Clelies: les François reconnoissent qu'ils tiennent la liberté de cette illustre Pucelle, qui tire son nom de la Ville qui fut

la premiere de ſes Conqueſtes.

Mais la pluſpart des Royaumes les admettent au Gouvernement. L'Eſpagne, l'Angleterre & la Suede ne dédaignent pas de mettre les reſnes de la Monarchie entre leurs mains : & ſi nous conſultons les plus anciens Politiques nous apprendrons d'eux que les Anglois & les Allemans ont quelquefois combatu ſous les Enſeignes des femmes ; qu'ils croyoient meſme qu'elles avoient quelque commerce avec leurs Dieux ; qu'elles prévoyoient les évenemens, & que perçant les tenebres de l'avenir, elles prédiſoient les mal-heurs qui menaçoient les Eſtats. Ils remarquent meſme que l'eſtime s'accroiſſant avec la ſuperſtition, ces Peuples les revererent comme des Deeſſes, & leur dreſſerent des Autels pendant leur vie, & apres leur mort. Mais ſans recourir à la fable pour défendre la verité, il eſt certain qu'il s'eſt veû des femmes qui s'occupant aux exercices des hommes, & ſe dépoüillant des foibleſſes de leur ſexe, ſe ſont rendües capables de la conduite des Royaumes.

Le grand Auguſte s'eſt bien trouvé des conſeils de Livia : Il la conſultoit dans ſes plus importantes affaires : & il n'en concluoit gueres de notables qu'il n'euſt pris l'avis de cette admirable femme. Chacun ſçait que ce fut elle qui luy

Solitum Britannis fœminarum ductu bellare. *Tacit. 4. hiſtor.*

Pleraſque earum fatidicas, & augeſcente ſuperſtitione arbitrabantur Deas. *Tacit. 4. hiſtor.*

Virilibus curis, fœminarum vitia exuerant. *Tacit. 6. Annal.*

donna ce genereux conſeil de pardonner à Cinna, & de chercher la conſervation de ſa perſonne dans la clemence, qu'il n'avoit pû trouver juſques-là dans la rigueur; Tibere meſme quoy que ſi ialoux de l'autorité, luy en laiſſoit encore quelque-part, & il n'étreprenoit preſque iamais rien de conſiderable qu'il ne luy en euſt fait l'ouverture. La preſence de cette Princeſſe adouciſſoit bien ſouvẽt ſa violence, & l'on remarque qu'il fut bien plus cruel quand elle fut morte, qu'il ne l'avoit eſté pendant qu'elle eſtoit vivante. Ie ſçay bien qu'elle ne gouvernoit pas en Chef, & qu'on m'avoüera que les femmes peuvent ſeconder vn Souverain qui commande, mais qu'elles n'ont pas aſſez de lumiere ni d'experience pour gouverner par elles-mêmes; & qu'vn Eſtat n'eſt jamais plus malheureux que quand il eſt conduit par vne femme, par vn enfant, ou par vn eſclave. Mais il ſuffit de combattre cette erreur par vne foule d'exemples, & de repreſenter à ceux qui s'y laiſſent abuſer, qu'il y a eü des Semiramis qui ont commandé dans Babylone, des Tomiris qui ont mené les Scythes contre Cyrus, & qui les ont fait triompher de ce Conquerant; des Iſabelles qui de noſtre temps ont vaincu les Maures; & des Elizabeths qui ont long-temps &

heureuſement regné dans l'Angleterre.

Apres tout pourtant, il faut avoüer que la France ne peut ſouffrir le Gouvernement abſolu des femmes: que ſes Peuples ſont ſi genereux qu'ils ne ſçauroient obeïr qu'à des Souverains; qu'ils regardent comme vne Loy fondamentale de leur Royaume l'excluſion des filles, & qu'ils ne les jugent pas capables de preſider dans les Conſeils, ni de commander dans les Armées. Ils ne manquent pas de raiſons pour défendre leur opinion, & il s'eſt trouvé vn aſſez grand nombre de Politiques qui ont eſté de leur ſentiment. Car ceux-cy ont crû que les femmes ſont plus capables de fineſſe que de prudence, & de cruauté que de force. Ils s'imaginent que la Nature qui leur a dénié le courage, leur a donné la fourberie, & que le remede eſtant pire que le mal, elles ſont également à craindre & dans leur diſſimulation & dans leur foibleſſe: Ils ſe perſuadent que les femmes non-ſeulement ne peuvent ſoûtenir les travaux qui accompagnent la Souveraineté; mais que quãd elles y ſont admiſes ou appellées, leur conduite eſt ambitieuſe & cruelle; & que tenant quelque choſe de ce ſerpent qui ſeduiſit leur premiere mere, elles ſont fatales à leur Empire, & funeſtes à leurs Sujets.

Pectus inſtruxit dolis, ſed vim negavit. *Senec. in Octavia.*

Non imbecillis tantum, & impar laboribus;

sed si licentia adsit sævus & ambitiosus. *Tacit. 3. Annal.*

Mais sans dire tant de mal d'vn sexe à qui nous auons tant d'obligation, il vaut mieux s'arrester à la maxime de l'Evangile, qui semble estre la Loy fondamentale de cet Estat; & reconnoistre que depuis que le Fils de Dieu a prononcé cet Oracle en faueur des Lis, & qu'il a dit que ces belles fleurs ne filent point, *lilia non nent*, ce Royaume ne tombe point en quenoüille, & qu'encore qu'il conserve precieusement le souvenir des Blanches de Castille & des Annes d'Autriche, qui l'ont si heureusement gouverné pendant leur Regence, il ne sçauroit se resoudre à dépendre d'vne Souveraine; que conservant les privileges dont Iesvs-Christ l'a honoré, en parlant si avantageusement des Lis, il ne peut plus se soûmettre qu'à des Rois; & que de toutes les femmes, il ne reconnoist pour sa Souveraine, que celle qui a merité d'estre la Mere de son Dieu.

HVICTIE'ME DISCOVRS.

De la grandeur & de l'excellence des Rois.

QVOY que l'on se persuade que la flatterie ait inventé toutes les loüanges

loüanges qu'on a données aux Souverains, qu'on s'imagine que l'on ne peut refuser des paroles à ceux qui disposent des honneurs & des richesses: Il faut pourtant avoüer que la verité a plus de part que la flatterie aux Eloges qu'ont receüs les Rois, & que leur grandeur est si élevée au dessus de toutes les autres, qu'il est assez difficile de trouver des termes pour en bien exprimer les avantages. Car si nous separons leur dignité de leur personne, & que nous considerions le rang & la puissance qu'elle leur donne sur les autres hommes, nous serons contraints de reconnoistre que Dieu n'a rien fait de plus excellent ni de plus auguste que les Rois. L'Escriture qui ne sçait flatter personne, les appelle Dieux; & la juste crainte qu'elle a, que leur grandeur ne les enfle, l'oblige à leur declarer aussitost qu'ils sont mortels comme les hommes: Et de peur que cét Antidote ne soit pas assez puissant pour les preserver du poison de la vanité, elle ajoûte qu'ils sont plus mortels que les autres hommes; & que Dieu qui prend plaisir à humilier les orgueilleux, semble choisir les testes couronnées pour la bute de ses foudres: *Et sicut unus de Principibus cadetis.*

Ego dixi dij estis, & filij Excelsi omnes: vos autem sicut homines moriemini. *Psal.* 81.

Il n'y a rien en leur personne qui n'imprime du respect & de la crainte; leur

Vidi te Domine quasi Angelum Dei. *Hester. cap. 15.*

Majesté éblouït les yeux de leurs Sujets; & Esther avoüe qu'elle avoit veu sur le visage d'Assuerus, vn rayon de cette lumiere qui environne les Anges, quand ils se rendent visibles : Leur colere est la messagere de la mort, selon les termes de l'Ecriture, *Ira Regis nuntij mortis:* Et quand elle s'explique par leurs regards, elle jette l'étonnement & l'horreur dans l'ame de tous les coupables. Elle n'est pas moins redoutable que la foudre, & comme ce Meteore frappant vn homme épouvante tous les autres, la colere des Rois punissant vn criminel étonne tous les innocens. Leur Politique est plus éclairée que celle de leurs Ministres; Dieu qui preside dans leurs Conseils, les fait entrer dans son Cabinet, & leur découvre souvent les secrets de l'avenir. Cette femme estoit bien persuadée d'vne si haute verité, quand elle disoit à David, qu'il avoit la sagesse d'vn Ange, & qu'il connoissoit tous les mysteres de l'Estat. Leur force est égale à celle de ces bien-heureux Esprits; & comme vn seul Ange est assez fort pour donner le branle à tout vn Ciel, vn Prince seul est assez puissant pour donner le mouvement à tout son Royaume, & pour remuër toutes les parties qui le composent par vn seul de ses Commandemens. Aussi faut-il avoüer que les

Domine mi Rex Sapiens es sicut habet Sapientiã Angelus Dei, vt intelligas omnia su-

hommes regardent les Rois comme des Dieux, & que ce Profane n'avoit pas mauvaise raison de dire, que les Sujets pensoient voir vn Dieu quand ils voyoient leur Souverain, parce que la Nature qui a gravé dans le cœur le respect pour eux, y a aussi imprimé cette creance.

per terrã. 2. Reg. cap. 14.

Nec alio animo Rectorem suũ intuetur quam si Dij immortales potestatem visendi sui faciant. Senec. lib. 1. de Clement. cap. 19.

L'Eglise & les Peres qui se donnent vne sainte liberté de reprendre les Monarques, quand ils commettent des fautes, ne laissent pas de reconnoistre qu'ils sont les images de Dieu, & que c'est attenter contre luy, que d'entreprendre contre eux. Vn Concile écrivant à l'Empereur Marcian, le traitte de Divinité, sans apprehender de tomber dans l'idolâtrie; & aprés luy avoir donné tous les titres que l'esprit humain a invẽtez pour contenter vne Majesté ambitieuse, il luy donne enfin l'Eloge que l'Ecriture ne donne qu'à Dieu, *Vestra Divinitas*. Le docte Tertullien, qui ne vouloit pas que les Chrétiens jurassent par le genie des Empereurs, de crainte qu'ils ne reconnussent vne autre Divinité que celle qui a creé l'Vnivers, ne laisse pas de confesser que les Rois en approchent dans leur grandeur, & qu'estans élevez sur tous les hommes, ils n'ont que Dieu seulement au dessus d'eux: *Omni homine maior, solo Deo minor*; & si ce grand hom-

me parlant des Anges, s'eſt donné la liberté de les appeller la ſeconde Divinité, il n'euſt peut-eſtre pas condamné les Fidéles, qui dans le meſme ſens euſſent donné le meſme Eloge aux Souverains de la terre.

En effet, ne ſont-ils pas des Dieux mortels, puis-qu'ils ſont les Arbitres de la vie & de la mort de leurs Sujets? Ne ſont-ils pas des Dieux, puis-qu'ils tiennent entre leurs mains la deſtinée des autres hommes? Ne ſont-ils pas des Dieux, puis-qu'ils abbaiſſent les grands, & qu'ils élevent les petits; qu'aprés avoir fait des creatures, ils les aneantiſſent quand ils veulent; & que donnant grace dans leurs Eſtats, ils enlevent les criminels à la rigueur des jugemens, & à la ſeverité des peines? Ne ſẽble-t'il pas qu'ils tirent vn miſerable des Enfers quands ils le délivrent des cachots, & qu'ils rendent l'innocence à vn coupable quand ils luy donnent l'abolition de ſes crimes? C'eſt pourquoy je ne m'étonne point que tous les Peuples ayent dreſſé des Autels à des hommes morts, qu'ils avoient reverez comme des Dieux pendant qu'ils eſtoient vivans: & je ne trouve point étrange que l'idolâtrie ait pris ſa naiſſance de ce deſordre, puis-que tout le Paganiſme rendoit à ſes Rois les meſmes reſpects qu'il avoit accoutûmé de

rendre à ſes Dieux : Quoy que ce crime fût inexcuſable, il s'eſtoit rendu commun parmy les Peuples ; & les Philoſophes les entretenoient dans cette erreur, en donnant auſſi bien qu'eux de l'encens à leurs Souverains. En effet tous ces ſçavans hommes, ſoit qu'ils fuſſent abuſez par la creance publique, ſoit qu'ils vouluſſent flatter les Princes de qui dépendoit leur bonne ou leur mauvaiſe fortune, ils en parloient auſſi religieuſement que de leurs Dieux: & ils ne concevoient pas vne moins haute opinion de leurs Rois que les Stoïques en concevoient de leurs Sages.

Evidentem imaginem Regis quę honorare volebant, fecerant. *Sap. 14.* Hoc nomine illi qui ſub regibus ſunt, pro Deo colunt. *Curt. lib. 10.*

Mais comme les Princes Chrétiens ſont trop modeſtes pour recevoir des loüanges qui pourroient attirer ſur leur perſonne la juſte colere du Ciel, contentõs-nous de rapporter celles que les plus ſages Politiques leur ont dõnées, & voyons quelle noble idée ils s'eſtoient formée de la Royauté & des Souverains. Tite-Live quoy que né dans vne Republique, ne laiſſe pas d'avoüer que le Royaume eſtoit la plus belle choſe qui ſe puſt trouver parmy les hommes & les Dieux ; & que comme entre les Dieux, celuy-là eſtoit le plus grand qui commandoit à tous les autres, ainſi entre les hommes, celuy-là eſtoit le premier à qui tous les autres obeïſſoient. Pline le jeune, qui ſemble

Regnũ res inter Deos hominesque pulcherrima. *Livius 16. 26.*

nous avoir representé la parfaite idée d'vn Roy en la personne de Trajan, confesse que le Ciel ne sçauroit faire vn plus beau present à la Terre, que de luy donner vn Roy qui soit pur & saint, & qui par ces deux rares qualitez, ressemble parfaitement à Dieu, duquel il doit estre l'image.

Nullum est præstabilius, & pulchrius Dei munus erga mortales quam castus, & sanctus, & Deo similimus Princeps. *Plin. Panegyr.*

Mais afin que le Souverain puisse arriver à ce haut comble de grandeur, il faut qu'il pense aux avis que Seneque donne à son Prince dans le premier Livre de la Clemence; Il faut qu'il se ressouvienne souvent qu'il tient la place de Dieu dans son Royaume; que c'est sa Providence qui l'a establi l'arbitre de la vie & de la mort de ses Sujets, qui l'a choisi entre les mortels pour leur commander, qui a mis leur fortune entre ses mains, & qui luy a donné le pouvoir de les rendre bien heureux ou miserables. Mais comme il sçait bien aussi qu'il est obligé d'imiter celuy dont il occupe la place, il ne faut pas qu'il abuse de son pouvoir, ni qu'il agisse par ambition, ou par colere; il ne faut pas qu'il commette d'injustice pour acquerir vne fausse reputation, mais qu'il épargne le sang des coupables, pour ne se pas accoutûmer à répandre celuy des innocẽs: Il faut enfin qu'il prefere la paix à la victoire, & que dans toutes ses entrepriſes il considere

plûtoſt le bien de ſon Peuple, que ſa gloire ou ſon intereſt.

Il doit ſe reſſouvenir que ſa condition eſt bien differente de celle des particuliers ; que ceux-cy ſe peuvent dérober aux yeux du monde ; mais qu'il luy eſt auſſi difficile de ſe cacher qu'au Soleil ; qu'il ne ſçauroit ſe dépoüiller de ſa grandeur, & que cette honorable ſervitude luy eſt commune avec les Dieux ; que tous ſes Sujets ont les yeux attachez ſur ſa perſonne ; qu'ils s'informent de ſes actions & de ſes paroles ; que ce qu'il dit dans ſon Cabinet s'entend par tout ſon Royaume, & qu'il ne ſçauroit commettre de faute que la grandeur de ſa condition ne rende publique. Il faut enfin qu'il ſe perſuade que plus il a de pouvoir, plus il doit eſtre retenu, de peur qu'en voulant établir ſon autorité il ne la détruiſe, & qu'en ſe penſant rendre redoutable à ſes Sujets, il ne ſoit reduit à les redouter luy-meſme : Car c'eſt vne maxime aſſurée que quand le Prince abuſe de ſon pouvoir & qu'il fait mourir injuſtement vn miſerable, tous les amis & les alliez du mort prennent ſa place ; qu'ils cherchent l'occaſion de punir le coupable dont ils deteſtent l'injuſtice, & de vanger l'innocent dont ils déplorent la miſere. Ainſi le Prince temperant ſa grandeur par ſa bonté, & ſe rendant ſem-

blable à celuy dont il a l'honneur d'estre l'Image, il affermira puissamment son Trône, il se fera aimer de ses Sujets, craindre de ses ennemis, & admirer de ses voisins.

LE MONARQVE

LIVRE SECOND.

De la grandeur du Royaume de France.

PREMIER DISCOVRS.

De ſon excellence ſur les autres Royaumes.

IE ne ſçay ſi c'eſt l'amour propre ou la vanité qui nous oblige de préferer le Royaume où nous sõmes nez à tous les autres: Mais je ſçay bien que c'eſt la juſtice qui oblige les François à dõner l'avantage à la France ſur tous les autres Royaumes. Car ſi nous conſiderons ſa ſituatiõ, il eſt vn des mieux placez de toute la Terre; Si nous regardons ſon climat, il eſt extrémement doux, & également éloigné de l'excez du froid & du chaud, qui rend

les autres fâcheux & desagreables; Si nous regardons son abondance & la fertilité, il porte toutes les choses qui sont necessaires à la vie, & l'on peut dire que ses Voisins ont besoin de luy, & qu'il n'a besoin de pas vn de ses Voisins : Si enfin nous considerons sa grandeur, elle n'est ni trop resserrée ni trop étendüe ; & pourveü qu'il ne se divise point par des guerres intestines, il peut donner de la jalousie à tous les Royaumes étrangers. Aussi a-t-il toûjours esté reconnu pour le premier Royaume du monde depuis le débris de l'Empire Romain ; & tous les autres Estats par je ne sçay quel mouvement naturel, l'ont regardé comme leur Chef, sinon en autorité, pour le moins en préeminence.

Mais pour expliquer ce glorieux avantage, il faut que je rapporte vn principe d'Aristote qui favorise extrémement cette verité, & que je dise avec ce grand Genie de la Politique qu'il y a quatre sortes de Gouvernemens. Le premier de Confusion, le second de Crainte, le troisiéme de Iustice, & le quatriéme de Préeminence. Le premier est sans doute la Democratie, qui comme vne mer agitée de flots & de vents est toûjours batuë de la tempeste, & ne joüit iamais de ce calme qui fait la felicité des Royaumes. Car comme elle dépend du Peu-

ple, qui n'a ni prudence ni courage : elle ne sçauroit preuoir les mal-heurs, ni les éviter : elle est insolente dans la prosperité, elle est lasche dans l'aversité ; & la passion aveugle qu'elle a pour sa liberté, est cause qu'en la défendant sans consideration, elle la perd sans resource, & sans esperance de la recouvrer.

Le second est la Tyrannie, qu'il a bien nommée en l'appellant vn Estat de Crainte : Car le Tyran ne se pouvant faire aimer, essaye de se faire craindre, tient ses Sujets & ses Esclaves dans l'étonnement, prend les moindres soupçons pour des preuves asseurées, punit les plus innocens, pour ne pas manquer les coupables, & fait de cruels exemples pour retenir tout le monde dans le devoir. Les mal-heureux qui sont sous vn si triste Gouvernement ne vivent pas, mais languissent ; & selon les divers sentimens que leur donne la cruauté du Tyran, ils se voyent mal-heureusement reduits ou à craindre ou à desirer la mort.

La troisiesme est la Monarchie, heureusement exprimée par le beau nom de Iustice, puis que cette illustre Vertu en est l'ame ; que le Prince qui la conduit est soûmis aux loix, qu'il met sa gloire dans son devoir, qu'il prefere l'interest de son Estat à ses plaisirs ; & que toute la dispute des Sujets avec le Prince est à qui se

donnera plus de preuves mutuelles de bien-veillance & d'amour.

Mais le quatriéme qu'il appelle d'Excellence, eſt vn Royaume qui n'entreprenant rien ſur les autres, & les laiſſant dans leurs droits, ſe contente d'vn avantage d'honneur, & s'eſtime aſſez glorieux quand on reconnoiſt qu'il eſt le premier en dignité. Tel eſtoit dans les premiers ſiecles l'Empire des Aſſyriens, qui paſſoit ſans contredit pour le premier Royaume du monde ; Tel eſtoit du temps d'Ariſtote l'Empire des Perſes, avant que ſon diſciple Alexandre ſe le fuſt aſſujetty ; Il eſtoit ſi bien en poſſeſſion de cet avantage, que quand les Grecs parloient du Prince de Perſe, ils l'appelloient par excellence le Grand Roy ; & quoy qu'ils ne relevaſſent point de luy, ils ne laiſſoient pas de reconnoître qu'il eſtoit le premier, & le plus grand Monarque du Monde.

Il me ſemble que je ne ſçaurois fonder ſur vn plus juſte principe la grandeur de la Monarchie Françoiſe, que ſur ce paſſage d'Ariſtote. En effet il n'y a perſonne qui ne confeſſe que la France eſt le premier Royaume de l'Vnivers, que ſon ancienneté ne luy a jamais eſté conteſtée, qu'elle a toûjours la gloire de proteger les miſerables qui ont imploré ſon aſſiſtance, qu'elle a rétably des

Rois dans leurs Trônes, qu'elles a défendu l'Egliſe contre les Tyrans qui l'opprimoient, & que les Papes luy doivent la meilleure partie de l'Eſtat qu'ils poſſedẽt dans l'Italie. Mais comme toutes ces choſes demandent des Diſcours particuliers, contentons nous de faire voir en celuy-cy qu'elle a eü toûjours la preéminence ſur tous les autres Royaumes, & que les Papes qui ſont comme les Arbitres de la grandeur des Souverains, ont declaré en mille rencontres que les Rois de France eſtoient les premiers Rois de la Chrétienté.

Ce paſſage memorable du grand ſaint Gregoire en eſt vne preuve ſi évidente, qu'il pourroit tout ſeul établir cette verité, & la tirer hors de diſpute & de doute. Voicy ce qu'il dit dans vne de ſes Epitres à Childebert, arriere petit-fils de Clovis : Autant que les Rois ſurpaſſent les autres hommes, & qu'ils ſont élevez au deſſus d'eux par leur dignité, autant l'excellence de voſtre Royaume ſurpaſſe-t-elle la grandeur de tous les autres. Peut-on deſirer vn témoignage plus autentique, ni produire vn titre plus glorieux de l'avantage de nos Rois ſur tous les autres, que ce paſſage de ſaint Gregoire ? Ne faut-il pas avoüer qu'il eſt plûtoſt vn divin Oracle, qu'vne ſimple deciſion ; & qu'à moins que d'eſtre ou aveugle,

Quanto cæteros homines Regia dignitas antecedit, tanto cæterarum Gentium Regna Regni veſtri profecto culmen excellit. *Greg. Magn. 7. lib. 5. Epiſt. 6.*

ou incredule, on ne ſçauroit appeller d'vn arreſt ſi raiſonnable & ſi juſte. Toutes les paroles en ſont remarquables, & Dieu qui ſemble s'eſtre expliqué par la bouche de ce grand Pape, veut faire entendre à tous les Princes qu'il y a autant de difference entre eux & nos Rois, qu'il y en a entre eux & les autres hommes; & que comme vn Roy eſt infiniment élevé par ſa dignité au deſſus de ſes Sujets, les Rois de France ſont infiniment élevez par leur grandeur au deſſus des autres Rois. Mais de peur que l'on ne croye que l'affection que ce ſaint Pape avoit pour la France, l'a obligé de parler en ſa faveur, faiſons voir que ſes Succeſſeurs ont tenu le meſme langage, & qu'ils ont traité nos Rois avec le meſme reſpect qu'il a fait.

Le Pape Paul premier du nom, écrivant au Roy Pepin ſurnommé le Bref, l'appelle le plus puiſſant de tous les Rois, qui eſt vne marque évidente de ſa grandeur, & l'appelle enſuite le Liberateur & le Défenſeur de l'Egliſe, qui eſt vne preuve irreprochable de ſa pieté, de ſa juſtice & de ſa valeur. Mais Boniface neuviéme du nom, marchant ſur les pas de ſes illuſtres Predeceſſeurs, & écrivant à Charles ſixiéme plus conſiderable par ſa dignité que par ſa perſonne, & qui ayant eſté toûjours malade de corps &

d'eſprit, n'a rien eü que ſon Royaume qui l'ait pû rendre recommandable, le traite de Souverain Roy de toute la Chrétienté, & declare par cet Eloge qu'il le regardoit comme le premier Roy de l'Egliſe. Car ce grand Pape ſçavoit bien qu'il y avoit alors d'autres Souverains qui commandoient dans l'Eſpagne, dans l'Angleterre, dans la Suede & dans la Pologne : Mais il ſçavoit bien auſſi que tous ces Roys quoy qu'abſolus dans leurs Eſtats, reconnoiſſoient le Roy de France, comme le plus grand Roy de l'Vnivers, & qu'ils ne faiſoient point de tort à leur Souueraineté, ni à leur indépendance, de luy donner cette primauté d'honneur & de gloire, qui eſt ſi juſtement deuë à ſon merite & à ſa vertu.

Le commun conſentement de tous les Peuples appuye encore le témoignage de ces Papes ; & les Iuriſconſultes meſmes, qu'on peut appeller en quelque façon les Cenſeurs des injuſtes vſurpations des Souverains, confeſſent que la Couronne de France eſt la premiere de toutes les Couronnes, & qu'il n'y a point de Princes dans la Chrétienté qui n'ayent cedé à nos Rois en mille rencontres. On a veü des Souverains venir dans leur Cour, ſe rendre dans leurs Armées, combatre ſous leurs Enſeignes, & mourir pour leur querelle : Mais comme

mon principal deſſein regarde plûtoſt la Politique que l'Hiſtoire, il me ſuffira de conclure ce Diſcours par des témoignages étrangers, qui ne peuvent eſtre ſuſpects à perſonne, puis-qu'ils viennent de deux Princes qui ne ſont point intereſſez dans cette cauſe. Ce ſont les Rois de Perſe & les Empereurs de Turquie; Les vns & les autres n'écrivent jamais à nos Rois, qu'ils ne les qualifient les premiers Rois de la Chrétienté, & perſuadez par le bruit de leur renommée, par le nombre de leurs Conqueſtes, par le bon-heur de leurs Armes, & par l'éclat de leurs Vertus, ils les traittent en toutes rencontres comme les plus grands Monarques du monde. Mais finiſſons des loüanges qui plaiſent d'autant moins aux Etrangers qu'elles ſont plus veritables, & paſſons aux autres avantages de ce Royaume, qui ſont bien auſſi conſiderables que ce premier.

SECOND DISCOVRS.

Que le Royaume de France eſt le plus ancien de tous les Royaumes qui ſont au monde.

IE confeſſe qu'il n'y a rien d'eternel que Dieu, & j'avoüe que la Nature toute-puiſſante qu'elle eſt, ne ſçauroit rien faire qui dure toûjours : Ses ouvrages periſſent comme elle, & quelque amour qu'elle ait pour eux, elle ne ſçauroit les défendre contre la mort. Ils finiſſent diverſement ; mais tout ce qui a commencé doit perir ; & la ſeule conſolation qu'eux & nous, puiſſions avoir dans ce mal-heur, eſt que la choſe du monde la plus faſcheuſe eſt la plus commune, afin que la rigueur du ſort ſoit en quelque façon adoucie par l'égalité.

Vt crudelitatem fati conſolaretur æqualitas. *Senec. ad Polib.*

Si la Nature ne peut rien faire d'eternel, il ne faut pas s'étonner que les ouvrages des hommes ſoient condamnez à perir, & que des mains mortelles ne puiſſent rien produire d'immortel. Les ſept miracles du monde que tant d'ouvriers éleverent avec tant de travail, n'ont laiſſé aucuns veſtiges de leur gran-

Quid enim immortale mortales manus fecerunt ? *Senec. ibid.*

deur ; & ſi vous en exceptez les Pyramides d'Egypte, que le temps a reſpectées, parce qu'elles furent arroſées de la ſueur des Iſraëlites, vous n'en trouverez pas vn qui ait pû reſiſter à la violence des ſiecles. Les Royaumes qui sõt les plus beaux ouvrages de la juſtice & de la valeur, ont leur commencement & leur fin auſſi-bien que les autres choſes : & c'eſt en vain que les Politiques ont dit que les Princes eſtoient mortels & la Republique immortelle, puis-que l'experience nous apprend que les Monarchies ont vn meſme deſtin que les Rois, & que ſi elles durent vn peu davantage, elles finiſſent enfin auſſi-bien que leurs fondateurs. Les plus heureuſes, ou pour dire la verité, les moins mal-heureuſes ſont celles qui durent le plus, & qui content pluſieurs ſiecles entre le moment de leur naiſſance & celuy de leur trépas.

C'eſt ſur ce principe que je veux fonder la ſeconde grandeur de ce Royaume : Car il eſt certain qu'il n'y en a point preſentement qui ne luy cede beaucoup en ancienneté, & que des paſſez il n'y a que le ſeul Empire d'Aſſyrie qui luy puiſſe diſputer pour la durée. Si nos Poëtes avoiẽt eſté auſſi hardis que ceux d'Italie, ils auroient pû luy promettre l'éternité que Virgile promit à Rome, & dire plus veritablement de la France qu'il n'avoit

fait de la Capitale du monde, *Imperium sine fine dedi*, puis-que celle-cy a eſté ſouvent ruïnée, & que comme le Phœnix elle s'eſt veü renaiſtre trois ou quatre fois de ſes cendres. Mais il y a douze cens ans que la France eſt la premiere Monarchie de l'Europe, & qu'elle ſubſiſte par vne longue ſuite de Rois qui l'ont toûjours heureuſement gouvernée. Elle nâquit l'épée à la main, & ſon premier Prince entrant de l'Allemagne dans la Gaule, y jetta les fondemens du plus grand Royaume du monde. Ce fut ſur le commencement du quatriéme Siecle qu'il tenta ce grand deſſein ; & les auſpices ſous leſquels il l'entreprit ſe trouverent ſi favorables, que douze ſiecles n'ont ſervi qu'à rendre cette Monarchie plus fleuriſſante & plus étenduë. Elle a continüé ſous trois races qui ont porté les plus grands Princes du monde, & elle a fait tant de choſes contre ſes propres enfans & contre les Eſtrangers, qu'on a peine à croire qu'vne ſeule Nation ait pû ſoûtenir tant d'aſſauts, donner tant de batailles, & remporter tant de victoires.

Elle penſa ſe perdre ſous les deux premieres races, pour avoir voulu partager l'Eſtat entre ſes Princes, comme les peres partagent leurs ſucceſſions entre leurs enfans. C'eſt ce qui fait que nous voyons

ſi ſouvent dans nos Annales des Rois de Paris, d'Orleans, de Soiſſons, & qu'il faut chercher les ſucceſſeurs du grand Clovis dans toutes ces branches ſeparées. Mais Elle profita enfin de ſes fautes, & jugeant que l'vnité eſtoit le ſalut des Eſtats, elle ſe contenta de donner des Apanages aux Cadets, ſans diviſer le corps de la Monarchie. Elle s'eſt aggrandie par ſes Alliances, auſſi-bien que par ſes Conqueſtes; & ſi elle doit la Normandie & le Poitou aux avantages qu'elle remporta ſur les Anglois, elle doit la Bretagne aux mariages de ſes Princes. Elle tient quelques autres Provinces de la liberalité de ſes voiſins; & le Dauphiné & la Provence crurent s'annoblir en devenant les parties d'vn corps ſi conſiderable & ſi auguſte. Elle a fait de grands progrés dans l'Italie, & prenant le Milanois qui n'eſt pas éloigné de ſes limites, elle a percé iuſques dans le Royaume de Naples, qu'elle a conquis, & perdu en ſuite avec la meſme facilité.

Mais Elle a eſté plus heureuſe quand elle a eſté moins intereſſée, & qu'elle n'eſt entrée dans l'Italie que pour ſecourir les Papes, & pour défendre ſes Alliez: La pieté a bien des fois obligé ſes Rois de paſſer la Mer, pour attaquer les Infidéles, & de donner des batailles dans ces Provinces, que le Fils de Dieu a

honorées de ſa preſence & de ſes miracles, & où il a perdu la vie, pour achever l'ouvrage de noſtre ſalut. Enfin il n'y a point d'endroit dans le monde, auquel cette Monarchie qui dure depuis tant de ſiecles, n'ait donné des preuves de ſa valeur, où elle n'ait relevé des Trônes, rétably des Rois legitimes, & chaſſé des vſurpateurs. L'Eſpagne toute glorieuſe qu'elle eſt, ne ſçauroit nier qu'elle ne doive ſa liberté à noſtre courage: que les Anceſtres des Princes qui la gouvernent maintenant, n'ayent eü beſoin de noſtre ſecours; & que ſans Bertrand du Gueſclin qui leur mena quarante mille hommes, ils n'euſſent iamais chaſſé Pierre le Cruel, leur frere aîné.

Si je n'agiſſois pluſtoſt dans tout cet ouvrage en Politique qu'en Hiſtorien, je marquerois en ce lieu-cy la naiſſance de tous les Empires du monde, & je ferois voir de combien de ſiecles les paſſe le noſtre. Mais puis-qu'il n'y a point d'Annaliſte qui n'ait iuſtifié cet avantage, je me contenteray, avant que de finir ce Diſcours, de montrer que ſelon toutes les conjectures qu'on peut tirer de l'avenir par le paſſé, ce Royaume doit durer autant que le Monde, & qu'il doit ſervir comme de baze & de ſoûtien à l'Egliſe, à qui IESVS-CHRIST a promis l'eternité. Car outre que nos Monarques ont

ſouvent défendu les Papes, comme je feray voir dans la ſuite de cet Ouvrage, il ſemble qu'ils ayent eſté reſervez pour reconquerir l'Empire de Conſtantinople, & pour s'oppoſer enſuite aux redoutables efforts du plus grand & du dernier Ennemy de IESVS-CHRIST. Tout l'Oriēt eſpere l'accompliſſement de cette Prophetie; & le Turc meſme qui n'en eſt pas ignorant, redoute plus les armes des François que celles des autres Peuples, Dieu vueille que le Prince qu'il nous a donné par vn excés de ſa bonté, ſoit celuy qu'il a deſtiné pour vn ſi glorieux deſſein; & qu'il ne rompe jamais la Paix dont nous joüiſſons que pour aller porter la guerre dans les lieux, où ſes illuſtres Anceſtres ont moiſſonné tant de Lauriers, gagné tant de Batailles, élevé tant de Trophées, & laiſſé tant de Monumens de leur courage & de leur pieté.

TROISIE'ME DISCOVRS.

Des ſignalez ſervices que les Rois de France ont rendus à l'Egliſe & à ſes Souverains Pontifes.

COMME IESVS-CHRIST eſt l'Epoux de l'Egliſe, & qu'il a répandu ſon ſang pour la racheter, il a inſpiré à tous ſes Enfans le deſir de la défendre & de la ſervir. Elle a des Martyrs auſſi-bien que ſon Epoux; & il y a de glorieux Heros qui ſont morts dans les tourmens pour ſoûtenir ſes intereſts, & pour défendre ſes veritez. Les Chrétiens des premiers ſiecles ont combattu pour le Fils de Dieu; ils ont verſé leur ſang & perdu leur vie pour publier ſa Divinité, & pour enlever aux Demons les Temples que le Paganiſme leur avoit dreſſez. Mais les Martyrs des derniers ſiecles ont diſputé pour l'Egliſe, & s'oppoſant aux Hereſies il ſemble qu'ils ſoient morts pour la querelle de leur Mere. Diſons auſſi que les premiers Empereurs Chrétiens employerent leur puiſſance pour établir la Religion du Fils de Dieu; que les Conſtantins & les Theodoſes renverſerent les Idoles pour mettre en leur place les

Images de IESVS-CHRIST : Mais que les Princes qui leur succederent ne trouvant plus d'Infideles à combattre, ni de Paganisme à détruire, appliquerent tous leurs soins, & consacrerent toutes leurs armes à la défense de l'Eglise & de ses Ministres.

Les premiers qui en donnerent l'exemple aux autres furent nos Monarques, qui pleins de zele & de pieté témoignerent qu'ils n'avoient point de plus mortels ennemis que ceux de l'Eglise. Ils passerent souvent les Alpes pour aller mettre en liberté les Papes de Rome ; & dés que ceux-cy estoient ou attaquez ou menacez, ceux-là se mettoient en Campagne pour les secourir & pour les défendre. Pepin & Charlemagne son fils ont fait plusieurs voyages en Italie, pour maintenir les Souverains Pontifes contre les Lombards ; & ceux qui sont vn peu versez dans l'histoire sçavent bien que toute la grandeur temporelle des Papes est vn pur effet de la liberalité de ces deux Rois. Constantin leur donna bien quelques revenus, & leur fit bâtir quelques Temples ; mais il ne pensa jamais à les rendre Maistres de Rome. Ses Successeurs y commanderent long-temps aprés luy, & pendant leur regne on ne voit pas le moindre vestige de l'autorité temporelle des Papes.

Papes. Mais ils devinrent les Souverains de la Capitale du monde, quand nos Monarques ayant conquis l'Italie sur les Lombards, la leur donnerent, & que ces genereux Princes plus jaloux de la gloire de l'Eglise que de la grandeur de leur Royaume, ajoûterent vne Couronne à la Thiarre des Successeurs de S. Pierre. Ils leur conserverent souvent ce qu'ils leur avoient acquis; & l'on conte dans nos Annales plusieurs Expeditions de nos Rois, entrepriſes pour la délivrance des Papes.

C'eſt, à mon avis, le plus grand avantage de nos Rois; c'eſt la marque la plus éclatante de leur pieté; & on ne peut plus rien ajoûter à leur grandeur, quand on a dit qu'ils ont eſté tant de fois les Liberateurs de l'Egliſe & les Défenſeurs de ſes Souverains Pontifes. Auſſi eſt-ce la plus grande gloire qu'ils en ont remportée ſur la terre; & nous ne voyons point dans nos Hiſtoires qu'ils en ayent jamais pretendu d'autres recompenſes. Mais il faut auſſi confeſſer que les Papes n'en ont pas eſté méconnoiſſans, & qu'ils ont ſouvent publié qu'ils devoient leur ſalut & leur liberté, à la valeur & à la pieté de nos Monarques. Il eſt bien juſte que nous rapportions icy leurs paroles, puiſque ce ſont les preuves autentiques de ces actions ſignalées, & les monumens

glorieux qui en ont donné la connoiſſance à toute la Poſterité.

Le Pape Paul premier du nom, dit en l'Epiſtre qu'il écrivit aux François, aprés les ſervices que Pepin avoit rendus à la ſainte Egliſe Romaine, ces memorables paroles ; Ie confeſſe que vos Princes ſont mes Liberateurs ; & ne pouvant recompenſer leurs bien-faits, je les publieray par toute la terre, j'offriray des vœux à Dieu, afin qu'il beniſſe leurs deſſeins, & qu'il conduiſe heureuſement leurs entrepriſes, qu'il étende les bornes de leur Royaume, & qu'il aſſujettiſſe toutes les Nations barbares à leur puiſſance, ſçachant bien qu'ils ne l'employent que pour l'exaltation de l'Egliſe, & pour l'établiſſement de la Foy. Y a-t-il dans la magnificence de Rome des Statuës, des Portiques ou des Arcs de Triomphe qui ſoient comparables à ces Eloges donnez à nos Rois, tout ce que l'Hiſtoire peut dire à l'avantage d'vn Prince, ne cede-t-il pas à ces loüanges & à ces actions de graces que rend le Souverain Pontife à cét illuſtre Monarque ; & le plus ambitieux Prince du monde peut-il ſouhaitter des reconnoiſſances plus grandes que celles que la juſtice de Paul rendit à la pieté de Pepin ?

Le Pape Adrian premier en vſa de la meſme ſorte à l'endroit de Charlema-

gne ; Car ſe voyant environné d'ennemis qui luy diſputoient les bien-faits que l'Egliſe avoit receüs de nos Rois, il luy témoigne dans vne de ſes Epiſtres qu'aprés Dieu il n'avoit point d'autre eſperance qu'en ſa valeur : Que comme le Pape Eſtienne ſon predeceſſeur avoit mis toute ſa confiance dans le pere, il mettoit toute la ſienne dans le fils, & qu'il eſperoit que la generoſité de Charlemagne luy conſerveroit ce que la valeur de Pepin luy avoit acquis. Et quand le Pape Eſtienne III. écrivit au Roy Pepin pour le prier de luy donner du ſecours contre les Lombards, il declare dans ſa Lettre qu'il s'adreſſe à luy, parce qu'il ſçavoit bien que tous ceux qui recouroient à la genereuſe Nation des François en recevoient de l'aſſiſtance, & qu'il ſembloit que Dieu l'euſt choiſie pour ſe vanger de tous ceux qui s'attaquoient au Siege de ſaint Pierre. Gregoire IX. ſollicitant ſaint Louïs à le ſecourir contre l'Empereur Federic II. luy repreſente que les Rois ſes Anceſtres avoient combattu les Infidéles, remis l'Empire de Conſtantinople ſous l'obeïſſance de l'Egliſe Romaine, exterminé les Albigeois, & que pour comble d'honneur ils avoient eſté le refuge de tous les Papes perſecutez.

Mais pour ne me pas rendre ennuyeux

par le rapport de tant de passages qui confirment vne mesme verité, il suffira que je marque en foule les Eloges differents que les Souverains Pontifes ont donnez à nos Monarques en diverses occasions; & que je dise avec Baronius, qu'ils les ont souvent appellez le boulevart inexpugnable, & la ferme Colonne de la Chrétienté; le Carquois duquel Dieu tiroit ses fléches pour frapper ses ennemis; la terreur des Infidéles; le support de son Eglise, & le recours de tous les miserables. Ie passe sous-silence le Bref de Clement VIII. à Henry le Grand, par lequel il luy rend graces de ce qu'il s'estoit offert de passer les Monts pour le secourir, & pour conserver à l'Eglise le Duché de Ferrare. I'obmets aussi celuy d'Vrbain VIII. à Louïs le Iuste, dans lequel il luy donne des loüanges magnifiques pour avoir pris la Rochelle, & reduit cette ville rebelle à l'obeïssance de l'Eglise, en la soûmettant à la sienne; Et je conclus que si la grandeur des Rois consiste à faire du bien à l'Epouse de IESVS-CHRIST, il n'y en a point de plus grands que les nostres, puis-qu'il ne s'en trouve point qui l'ayent plus vtilement servie, ni plus puissamment protegée.

QVATRIE'ME DISCOVRS.

Que nos Rois ſont les fils aiſnez de l'Egliſe, & qu'ils ont acquis le nom de Tres-Chreſtiens par leur pieté.

IL n'y a point de Fidéle qui ne ſçache que le principal deſſein du Fils de Dieu dans ſon Incarnation, a eſté de ſe procurer des freres, & de donner des enfans à ſon Pere. Il ne s'eſt fait Fils de l'homme que pour nous faire Fils de Dieu; & ce grand myſtere qui a ravi le Ciel & étonné la Terre, ne tend qu'à nous acquerir cette ſainte & glorieuſe qualité. Mais il y a vne condition ſans laquelle nous ne pouvons aſpirer à cét honneur, qui eſt, que nous ne ſçaurions avoir Dieu pour noſtre Pere, ſi nous n'avons l'Egliſe pour noſtre Mere. C'eſt pourquoy tous les Chrétiens ſe glorifient d'eſtre les enfans de l'Egliſe; & ſçachans bien que cette ſainte alliance eſt la ſource de tout leur bon-heur, ils la conſervent avec autant de ſoin que leur propre vie. Mais comme il y a de la difference entre les enfans; que les vns ſont aiſnez & les autres ſont cadets; que les

vns ſont plus ſemblables à leur pere, & les autres plus agreables à leur mere: Auſſi faut-il avoüer qu'encore que tous les Chrétiens ſoient enfans de l'Egliſe, il y en a quelques-vns qu'elle conſidere plus que les autres, tant pour les vertus qu'elle y marque, que pour les ſervices qu'elle en reçoit, & la protection qu'elle en reſſent.

C'eſt ce qui l'a obligée d'honorer nos Rois depuis tant de ſiecles de la qualité glorieuſe de ſes fils Aiſnez: Car comme ils ont eſté plus ſenſibles à ſes afflictions, plus indulgens à ſes prieres, plus déferens à ſes avis, & plus zelez pour ſa défenſe; Elle a crû qu'elle devoit reconnoiſtre pour ſes fils Aiſnez ceux qu'elle avoit éprouvez pour ſes Protecteurs. Allons par degrez, & faiſons voir que l'Egliſe aprés les avoir reconnus pour ſes enfans, les a avoüez pour ſes Enfans particuliers, & enfin pour ſes aiſnez. Les Peres aſſemblez au premier Concile d'Orleans appellent Clovis le fils de l'Egliſe Catholique, & témoignent que c'eſt par ſon ordre qu'ils ſe ſont rẽdus en ce lieu-là. Ceux qui ſe trouverent au Concile de Soiſſons écrivant au Pape Nicolas I. luy parlant de Charles le Chauve le nomment ſon fils particulier, comme s'ils vouloient faire voir par là que l'Egliſe l'avoit en plus grande conſideration que

Domino ſuo, Catholicæ Eccleſiæ filio, Clodoveo glorioſiſſimo Regi, omnes Sacerdotes quos ad Concilium venire juſſiſti.

les autres Rois. Sur les derniers siecles les Papes ont encore parlé plus avantageusement de nos Rois ; & se souvenant de leur protection & de leur fidelité pour le saint Siege, ils les ont souvent honorez de la qualité glorieuse des fils aisnez de l'Eglise ; & ils ont crû qu'ils ne pouvoient dénier ce titre à des Princes qui l'avoient si bien merité par leur affection & par leurs services. Le Cardinal Baronius dédiant le 9. Tome de ses Annales à Henry le Grand, rapporte sommairement tous ces glorieux Eloges dans son Epistre, & il reconnoist que les Rois de France ont esté les fils aisnez de l'Eglise, les Exterminateurs des Monstres, les Protecteurs de la Iustice, les Conservateurs de la Paix, les Propagateurs de la Foy, les Gardiens de la Religion, les fidéles & les puissans Défenseurs de la sainte Eglise Romaine, & qu'ils ont laissé tous ces titres honorables à leurs Successeurs marquez dans l'Histoire & signez de leur propre sang. Mais prouvons ces veritez par vne foule de raisons ; faisons voir que puis-que nos Rois sont les plus anciens entre les Princes Chrétiens, ils sont avec justice les fils aisnez de l'Eglise, & qu'ils en ont toûjours conservé le merite & l'avantage.

La premiere de ces veritez est si claire qu'elle n'a point besoin de preuve, &

Vestri Apostolatus litteræ ad glorioſiſſimum senioré noſtrum Regem, veſtrũ peculiarem filium directæ intimavere, &c.

Hi sunt quos Ecclesia Romana magno gaudio peperit filios primogenitos; hi sunt illi monstrorum domitores, cultores justitiæ, quietis publicæ fundatores, fidei

Christianæ propagatores, atque religionis illibatæ custodes, præcipuè verò sanctæ Romanæ Ecclesiæ potentissimi, sicut & promptissimi defensores; qui & hunc ipsum gloriæ titulum posteris suis, publicis, tabulis reliquere testatum, atque plurimo sanguine consignatum. *Baronius.*

il suffit de se souvenir que le Royaume de France est le plus ancien de tous les Royaumes, pour se laisser persuader que ses Rois sont les fils aisnez de l'Espouse de IESVS-CHRIST. Car quand cette qualité ne se devroit qu'à l'ancienneté, sans avoir égard au merite, il est certain qu'elle seroit deuë à nos Monarques, puis-qu'ils se sont soûmis les premiers à l'autorité de l'Eglise. Mais si l'on considere leurs services, on ne leur peut disputer ce glorieux titre aprés tout ce qu'ils ont fait pour le saint Siege; aprés les guerres qu'ils ont entrepriſes pour sa défense, & les batailles qu'ils ont données pour la liberté de l'Eglise. Aussi se sont-ils maintenus dans la possession de ce titre avantageux, & ils en ont conservé toutes les préeminences. Car je trouve que nos Rois ont les mesmes privileges que la Loy naturelle & la Loy divine accordent à tous les aisnez des familles, & qu'ils tiennent le mesme rang entre les Rois que tiennent ceux-là entre leurs freres.

L'Ecriture sainte nous apprend, que le fils aisné estoit le Seigneur de ses freres, *Dominus fratrum*, qu'il portoit le nom de la famille, qu'il avoit la plus notable partie dans la succession, & qu'il recevoit de la bouche de son pere mourant, des benedictions particulieres. Il me sera bien

bien facile de prouver que nos Monarques poſſedent ces avantages dans l'Egliſe, puis-que tous les autres Rois les conſiderent, ſinon comme leurs Seigneurs, au moins comme leurs Aiſnez; & qu'il s'eſt trouvé des Rois de Galice & des Aſturies qui ſe ſont appellez leurs redevables & leurs Sujets, *proprium ſuum.* Mathieu Paris, celebre Hiſtorien Anglois, a écrit il y a plus de quatre cens ans que ces Rois de France paſſoient pour les premiers de tous les Rois, & que ceux d'Angleterre les conſideroient comme les Chefs de toute la Chrétienté. Il rapporte que les Rois de France, d'Angleterre & de Navarre mangeans enſemble, le Roy de France, qui eſt ſelon cet Autheur le Roy des Rois de la terre, eſtoit aſſis au milieu d'eux, tant à cauſe de ſon Onction Celeſte, qu'à cauſe de ſa puiſſance, & du nombre de ſes ſoldats; que voulant faire l'honneur de la Maiſon, parce qu'il eſtoit dans ſon Royaume, & mettre le Roy d'Angleterre entre luy & le Roy de Navarre, le premier s'y oppoſa & luy dit avec beaucoup de ſincerité que ce lieu luy eſtoit deü, parce qu'il eſtoit ſon Seigneur, & qu'il le ſeroit toûjours.

Alphonſe le Chaſte.

Matth. Paris vita Henrici 3.

Comederunt ſic ordinati: Dominus Rex Francorum, qui terreſtrium Rex Regum eſt, tum propter eius cæleſtem vnctionè, cum propter ſui poteſtatem & militiæ eminentiam in medio ſedebat, & Dominus Rex Angliæ à dex-

Ce paſſage m'oblige de faire icy deux ou trois reflexions conſiderables: La premiere eſt, qu'au jugement de cet

cris, & Dominus Rex Navarræ à sinistris, & cum niteretur Dominus Rex Francorum aliter ordinare, vt videlicet Dominus Rex Anglorum in medio & eminentiori loco sederet ait Dominus Rex Angliæ; Non, Domine mi Rex, decentius sedebis modo, scilicet in medio, & dignius, Dominus enim meus es & eris, & superest causa. *Matth. Paris.*

autheur, qui n'aimoit pas trop la France, nostre Roy est le premier Roy du monde; & pour me seruir de ses propres termes, Il est le Roy de tous les Roys de la Terre, *qui terrestrium Rex Regum est.* La seconde, que cette preéminence luy est deuë à cause de son Onction celeste, qui est vne preuve qu'elle estoit reconnuë par les Anglois aussi-bien que par les François, & qu'on ne nous disputoit point encore ce privilege du Ciel. La troisiéme, que nostre Roy marche devant les autres Rois dans son Estat mesme; que le Roy d'Angleterre luy cede le rang, quoy qu'il le dispute à tous les autres; & qu'il declare hautement qu'il le reconnoist pour son Seigneur, & qu'il le reconnoistra toûjours.

En effet nos Rois tiennent le premier rang dans toutes les assemblées publiques; & leurs Ambassadeurs qui representent leur personne précedent ceux des tous les autres Souverains. Les Conciles, les Papes & les Empereurs ont decidé ce different à leur avantage; & il ne s'est point passé de siecle depuis la naissance de la Monarchie Françoise qui n'ait fourni quelque nouveau témoignage de leur préseance. Vn des plus sçavans hommes de ce siecle a remarqué dans le Traité qu'il a fait de l'excellence de nos Rois, que quand Clouis apres sa conversion,

eut envoyé vne Couronne d'or à Rome, le Pape Symmaque qui regnoit pour lors l'appella par excellence le Regne, *Regnum*, comme luy ayant esté envoyée par le premier Roy de l'Europe, & le fils aisné de l'Eglise. Le Pape Pie IV. sur le notable differend qui s'émeut entre les Ambassadeurs de Charles IX. & de Philippe II. residans à Rome, prononça en faveur du nostre, & declara que cét honneur appartenoit de tout temps aux Rois de France. Il n'est pas permis aussi de douter que nos Rois n'ayent porté le nom de leur Mere, puis-que si souvent ils sont appellez Tres-Chrétiens, & que dans toutes les Histoires on les qualifie les fils Aisnez & les Défenseurs de l'Eglise. Il n'est enfin que trop évident qu'ils sont les plus heureusement partagez, puis-que si nous regardons la Terre & le Ciel, le Temps & l'Eternité, l'Estat & l'Eglise, tous les autres Princes sont obligez de leur ceder.

Onuph. in vita Pij quarti.

Car si nous considerons la terre, ils en ont la meilleure & la plus belle partie; & il n'y a point de Royaume qui soit mieux situé, soit pour la douceur du climat, soit pour la fertilité du terroir, soit pour la pureté de l'air, que le Royaume de France. Si nous regardons le Ciel & l'Eglise, ils y sont les plus honorez, puis-qu'ils ont des privileges qui

ne se donnent qu'aux Ecclesiastiques : Car ils peuvent communier sous les deux especes, & les habits qu'ils portent à leurs Sacres, ont quelque rapport avec ceux que portent les Evesques dans les Ceremonies publiques ? On ne sçauroit nier aussi que les Papes qui sont les Interpretes du Fils de Dieu, & qui expliquent leurs intentions par leurs paroles, n'ayent reservé leurs plus saintes benedictions pour nos Rois ; qu'ils ne se soient épuisez dans les loüanges qu'ils leur ont données; qu'ils n'ayent publié dans tous les siecles que l'Eglise doit son salut à la France, & qu'ils n'ayent mille fois beny le nom de ceux dont les armes les avoient défendus contre la fureur des Infideles & des Heretiques.

Pour conclure donc ce Discours par où nous l'avons commencé, il faut avoüer que si nos Princes ont esté grands dans le monde, ils sont encore plus illustres dans l'Eglise ; que leur pieté surpasse leur valeur; que l'interest de leur Mere leur a esté plus sensible que celuy de leur Royaume ; & qu'il ne se faut pas étonner, si les Papes ont donné des Indulgences à ceux qui prieroient pour la conservation de nos Rois, puis-qu'on peut dire sans vanité, que le salut de l'Eglise dépend en quelque façon du salut de la France.

CINQVIE'ME DISCOVRS.

Du pouvoir miraculeux de guerir des Ecroüelles, que nos Rois ont receü du Ciel.

COMME on ne peut obliger l'Egliſe qu'on n'oblige IESVS-CHRIST, & qu'il reconnoiſt tous les ſeruices qu'on luy rend ; il a comblé nos Monarques de tant de graces qu'il eſt aiſé de juger qu'il les regarde comme les principaux Bienfaiteurs de ſon Epouſe. I'en toucheray icy vne des plus connües, qui eſt la gueriſon d'vne fâcheuſe maladie que l'on appelle les Ecroüelles. Mais comme je ſçay que j'ay à combatre les Etrangers & les François qui la diſputent à nos Princes ; je veux joindre le raiſonnement à l'autorité pour l'établir, & faire voir qu'il faut eſtre inſolent & incredule pour en douter. L'impoſture & le menſonge ne ſçauroient eſtre de longue durée. Le temps qui en eſt le pere en devient le parricide ; celuy qui les a fait naître les fait mourir ; & comme s'il avoit horreur d'avoir enfanté des monſtres, il les étouffe luy-meſme pour en délivrer la Nature. Si le pouvoir qu'ont nos Rois de

guerir des écroüelles n'eſtoit qu'vne illuſion, le temps qu'il y a qu'elle eſt née l'auroit desja découverte ; & toutes les Nations étrangeres deſabuſées de cette erreur, ne viendroient plus dans la France pour ſe faire toucher par nos Rois. Il y a plus de mille ans qu'ils font cette cure merveilleuſe à la veüe du Soleil & en la preſence de tout le monde ; qu'ils obſervent les meſmes ceremonies & qu'ils prononcent les meſmes paroles pour operer ce miracle.

Ie n'ignore pas que Nangis a dit que ſaint Louïs y avoit ajoûté le ſigne de la Croix, pour en rapporter la gloire à celle qui eſt la ſource de toutes les graces du Chriſtianiſme. Mais quand cette remarque ſeroit vraye, elle ne donneroit point d'atteinte à ce privilege, & elle témoigneroit au contraire, que le plus ſaint de nos Rois l'avoit en ſinguliere veneration, puis-qu'il avoit voulu l'accompagner d'vne des plus ſaintes ceremonies de l'Egliſe. Mais l'Abbé Guibert qui eſt plus ancien que Nangis, rapporte que Louïs le Gros en avoit vſé de la meſme ſorte & qu'il ne touchoit jamais les malades, qu'il ne les beniſt en meſme temps du ſigne de noſtre ſalut. Ainſi il demeure bien averé qu'il y a plus de cinq cens ans que cette cure ſe faiſoit avec les meſmes ceremonies, & que nos Rois

cedant à la pieté des Etrangers, les assistoient de ce remede surnaturel dans leurs besoins. Quelle apparence y a-t-il donc, qu'vne imposture ait pû durer tant de siecles; que les malades ne se soiẽt pas desabusez les vns les autres; que les Espagnols qui sont jaloux de nostre gloire, viennent chercher ce vain secours au milieu mesme de nos guerres; & que la crainte d'estre mal receüs dans vn Royaume ennemy, ne les ait pas gueris de cette fausse opinion? D'où vient qu'à toutes les Festes solemnelles de l'année, qui sont les temps ausquels nos Rois leur communiquent cette grace, ils se rendẽt en foule dans la France; & que ceux qui y sont venus auparavant, & qui s'en sont retournez sans soulagement, ne les ayent pû détromper. Vne imposture si facile à découvrir ne dureroit pas si long-temps, & la superstition n'auroit pas la force d'entretenir cette erreur, si la guerison que les peuples reçoivent de ce remede ne les convainquoit de sa vertu miraculeuse.

Ie sçay bien que les Medecins Espagnols ne pouvant nier que les malades de leur païs trouvent du soulagement dans la France, l'attribüent à la douceur de son climat, pour le ravir à la puissance de nos Rois. Mais si leur pensée estoit veritable, il suffiroit à ces miserables de

faire quelque ſejour en ce Royaume, ſans ſe donner la peine d'aller à la Cour, qui réſide ordinairement dans Paris ; & il s'en ſeroit trouvé quelqu'vn qui ſans avoir eſté touché auroit eſté heureuſement gueri. Cependant ces malades infortunez plus religieux & plus ſages que leurs Medecins, ſçachant bien que leur gueriſon dépend de l'attouchement de nos Rois, font ſouvent deux & trois cens lieües pour les chercher ; & ne s'en retournent point en leur païs qu'ils n'ayent veü leur viſage, qu'ils n'ayent entendu leur parole, & qu'ils n'ayent receu l'impoſition de leurs mains.

Mais voicy vne réponſe tirée de l'Hiſtoire, qui détruit entierement cette objection. Le pouvoir de nos Monarques n'eſt point renfermé dans la France, ils le portent avec eux quelque part qu'ils aillent : Et ſans conſiderer la douceur de l'air, ou la bonté du climat, ils touchent & gueriſſent dans l'Italie, comme firent autrefois Charles huictiéme, & Loüis douzieſme. Et ce qui ſurpaſſe toute creance & qui confond hautement l'incredulité, nos Rois conſervent ce pouvoir dans leur priſon meſme ; & quand ils ont perdu la liberté ils ne perdent pas cette grace, qui eſtant venüe du Ciel ne ſçauroit eſtre captive. François premier en donna des preuves dans l'Eſpagne, &

pendant qu'il estoit resserré dans le Château de Madrid il ne laissa pas de guérir les Espagnols des écroüelles, & de leur apprendre qu'ils maltraitoient injustement vn Monarque par les mains duquel le Ciel operoit encore des miracles.

La derniere objection que forment les Incredules contre vn privilege si fameux, est, que tous les malades ne sont pas gueris. Que l'Espagne est remplie de malheureux qui sont venus en ce Royaume, & qui aprés avoir esté touchez par nos Rois n'en ont pas esté soulagez. Ils triomphent en nous faisant ce reproche; ils pensent avoir découvert l'imposture; & ils disent que la superstition entretient la creance de ce faux miracle dans des esprits foibles, que l'experience mesme ne sçauroit desabuser. Mais si ces superbes Critiques n'ont entierement renoncé à la Religion, il me sera bien-aisé de les convaincre; & pourveü qu'ils croyent à l'Evangile, je les feray tomber d'accord de la vanité de leur objection. Quoy que nous confessions que nos Rois gueriſſent des écroüelles, & que dix ou onze siecles, pour le moins, nous ayent bien persuadez de cette importante verité, nous ne croyons pas neãtmoins qu'ils ayent plus de pouvoir que les Prophetes, ni que les Apostres; Et comme les vns & les autres ne gueriſſoient pas

tous les infirmes qui imploroient leur secours, nous ne disons pas aussi que nos Rois gueriſſent tous les malades qu'ils touchent. La Foy eſt vne diſpoſition à cette cure, comme elle l'eſtoit aux miracles ; & il ne faut point s'étonner ſi nos Princes ne peuvent pas faire ce que l'Evangile témoigne que IESVS-CHRIST n'a pas voulu faire luy-meſme. Car encore qu'il fut tout-puiſſant, & que d'vne autorité abſolüe il puſt guerir tous les malades, puis-qu'il pouvoit reſuſciter tous les morts : Neanmoins il y a eü des occaſions où pour punir l'infidelité des hommes, il n'a pas gueri leurs maladies. Et l'Ecriture pour nous faire voir ce que la Foy peut dans les Miracles, a remarqué expreſſément que le Fils de Dieu n'en pût faire aucun dans Nazareth, à cauſe de l'incredulité de ſes habitans.

Non potuit virtutem vllam facere propter incredulitatem eorum.

Que les Eſpagnols ceſſent donc de décrier vn prodige qui a tant de rapport avec ceux du Fils de Dieu; qu'ils reverent vne cure qui leur eſt ſi avantageuſe; qu'ils ne combattent plus vn remede dont ils ont plus de beſoin que les François ; & s'ils doutent de ſa vertu qu'ils ne la viennent plus chercher dans la France. Que les François ne conſpirent plus avec les Etrangers pour affoiblir la puiſſance de nos Rois & pour obſcurcir leur gloire

Qu'ils rendent graces au Ciel qui les a fait naiſtre dans vn Royaume où il a voulu que les Miracles fuſſent hereditaires, & que les meſmes mains qui portent le Sceptre gueriſſent vne maladie incurable.

SIXIE'ME DISCOVRS.

De l'Onction des Rois de France, & de la verité du miracle de la ſainte Ampoule.

IE ſçay bien que j'entreprens de prouver icy vn miracle, que la pluſpart des perſonnes les mieux verſées dans l'Hiſtoire font paſſer pour vne Fable. Ils ont peine à ſe perſuader que le Ciel ait voulu s'intereſſer dans le Sacre dù premier de nos Monarques, & qu'il ait voulu conſerver vne divine liqueur pour le Sacre de ſes Succeſſeurs. Rapportons-en l'Hiſtoire comme quelques Autheurs l'ont racontée : & puis nous eſſayerons de la prouuer, & de répondre aux objections par leſquelles on pretend de la détruire : Ils diſent dònc qu'aprés que Clovis eût eſté converty par les prieres de Clotilde & par les inſtructions de ſaint Remy, ce Prince voulut eſtre baptisé :

Que l'Egliſe de Rheims fut choiſie pour cette auguſte Ceremonie ; & que la foule du peuple qui y eſtoit accouru de toutes parts ne permettant pas au Diacre qui portoit le Chreſme d'aborder les Fonds, il parut vne Colombe tenant à ſon bec vne phiole dans laquelle il ſe trouva vn baûme Celeſte, dont ce Prince fut oingt à ſon Bapteſme, & dont pluſieurs de ſes Succeſſeurs l'ont eſté depuis à leur Sacre.

Ils ajoûtent que cette liqueur ſe conſerve miraculeuſement depuis onze ou douze ſiecles; qu'elle ne ſe conſume point par l'vſage qu'on en fait, & qu'elle reſiſte auſſi-bien aux injures de l'air qu'à celles du temps. Il y en a meſme quelques-vns qui croyent qu'elle doit durer autant que la Monarchie, & qu'elle ne finira qu'avec le dernier de nos Rois. I'avoüe que cette merveille eſt grande, & qu'il n'y a peut-eſtre que ſa grãdeur extraordinaire qui nous la rende incroyable. Mais il y a des Auteurs anciens & irreprochables qui l'ont remarquée ; & ce n'eſt pas la Tradition ſeule qui nous l'enſeigne, mais l'autorité encore qui nous en aſſure.

Cum vero perveniſſent ad baptiſterium, Clericus qui

Hincmar qui vivoit il y a plus de huit cens ans la rapporte, & il en raconte toutes les particularitez avec tant de diligence & d'exactitude, qu'à moins que de le faire paſſer non-ſeulement pour vn

fourbe, mais pour vn impie, il n'eſt pas permis de douter de ſon témoignage. Voicy ſes paroles, qui ſont ſi preciſes & ſi fortes, que ie ne ſçay pas comment on ſe peut inſcrire en faux contre luy. Le Clerc, dit-il, qui portoit le Chreſme eſtant arreſté par la foule du Peuple & ne pouvant approcher des Fonds où la Providence divine avoit permis que l'huile deſtinée pour le Bapteſme manquaſt: Le ſaint Eveſque Remy levant les mains & les yeux au Ciel, accompagna ſes prieres de ſes larmes, & incontinent il parut vne Colombe plus blanche que la neige qui portoit vne phiole en ſon bec remplie d'vn baume divin, dont l'odeur ſurpaſſoit infiniment toutes celles qu'on avoit desja ſenties. Le ſaint Eveſque ayant receü cette Ampoule, & la Colombe eſtant diſparüe, il répandit dans les Fonds la liqueur qu'elle contenoit pour achever la ceremonie. Clovis touché d'vn ſi grand miracle, demanda le ſaint Bapteſme avec plus d'inſtance qu'auparavant, & renonçant à toutes les pompes du diable entra dans les Fonds comme vn ſecond Conſtantin pour eſtre purgé comme luy de la lepre du peché. Que peut-on dire de plus exprés & de plus clair ſur vn ſujet où l'on ne ſçauroit tromper ſans impieté, & où l'on ne peut feindre vn miracle ſans rendre le

Chriſma ferebat à populo eſt interceptus, vt ad Fontem venire nequiverit. Sanctificato autem Fonte nutu divino Chriſma defuit, & quia propter populi preſſuram vlli non patebat ingreſſus vel egreſſus Eccleſiæ; ſanctus Pontifex oculis ac manibus protenſis in cœlum cœpit tacite orare cum lachrymis. Et ecce ſubito columba nive candidior attulit in roſtro Am-

pullam Chrismate sancto repletam cujus odore mirifico super omnes odores quos ante in baptisterio sensérant, omnes qui aderant inæstimabili suavitate repleti sunt, &c. *Hincmarus.*

Ciel complice d'vne fausseté.

Mais les Autheurs qui l'ont precedé n'en disent rien, objectent les Incredules; & Gregoire de Tours qui a raconté le Baptesme de Clovis, n'a point rapporté ce miracle. Il n'est pas bien difficile de leur répondre: car outre que les argumens negatifs ne prouvent rien dans l'Histoire, & que la negligence d'vn Autheur ne doit pas prejudicier à la verité; Ie croy, pour moy, que Hincmar avoit veu quelque manuscrit de S. Gregoire où ce miracle estoit inseré, parce qu'il employe ses paroles mesmes dans tout ce narré, & qu'il semble l'avoir rapporté comme il l'avoit leu dans cét Historien. Il se peut faire aussi qu'il l'avoit trouvé dans quelque autre Autheur, dont les Ecrits ne sont pas venus jusques à nous, & que par l'exactitude de celuylà il ait suppleé à la negligence de saint Gregoire de Tours. En effet Hincmar témoigne qu'il avoit tiré cette Histoire avec toutes ses circonstances des Archives de son Eglise: Mais comme il estoit tres-prudent, je ne doute point qu'il n'en ait fait vn discernement judicieux, & qu'il n'ait eu autant de soin de sa reputation que de la verité, dans le recit qu'il nous a fait d'vne chose si importante & si remarquable. Ajoûtez encore qu'il n'étoit point si fort éloigné du temps

auquel ce prodige estoit arrivé ; qu'il en pouvoit estre bien mieux informé que nous, & que la tradition en estant beaucoup plus recente, elle estoit aussi bien moins sujette à la tromperie & à l'erreur.

Micant flagrantes odore cerei totumque templum baptisterij divino respargitur ab odore, talemque ibi gratiam astantibus Deus tribuit, vt æstimarent se paradisi odoribus conlocari. *Gregor. Turonens. li. 1.*

Mais il me semble pour moy, que saint Gregoire de Tours a suffisamment exprimé cette merveille, pour nous obliger à la croire : car dans la description qu'il fait du Baptesme de Clovis, il en raconte des circonstances qui nous font soupçonner ce miracle. Il dit que l'on vit briller dans l'Eglise vne lumiere qui ébloüit les yeux des assistans ; que l'on sentit vne odeur divine qui tenoit plus du ciel que de la terre : & dans la comparaison qu'il fait de saint Remy avec saint Sylvestre, & de Clovis avec Constantin, il nous laisse à juger qu'il s'y passa quelque notable prodige. Ainsi saint Gregoire favorise plus nostre tradition qu'il ne la combat ; & il me semble que s'il ne parle pas de la Colombe ni de l'Ampoule, il les designe suffisamment, puis-qu'il parle de la lumiere & de l'odeur qui les accompagnerent.

Le Pape Symmaque qui vivoit de ce temps-là, écrivant à saint Remy, témoigne manifestement que dans la conversion & dans le Baptesme de Clovis il y avoit eu des miracles qui pour leur nombre & pour leur grandeur pou-

voient estre comparez avec ceux qui s'estoient faits du temps des Apostres. L'ancien Auteur de la Chronique de Morigni, qui a esté publiée depuis quelque temps, s'explique encore plus nettement; Car en marquant les particularitez du miracle, il dit que l'huile dont fut oingt Clovis avoit esté apportée du Ciel, & qu'vn Ange déguisé en Colombe voulut prendre part à la conversion & au Bapteſme de ce Prince, pour verifier la maxime de l'Evangile, Que le Ciel se réjouït quand vn pecheur se convertit. Pierre de Blois qui n'estoit ni vn imposteur ni vn ignorant, fait mention de cette Histoire. Saint Antonin, Aimoin, Matthieu Paris qui sont de celebres Historiens, la rapportent & la confirment: si bien qu'on ne peut combattre sans temerité, ce qui est fondé sur le témoignage de tant d'illustres Autheurs. Ce qu'on obiecte que nos premiers Rois n'ont point témoigné grande passion d'estre sacrez de cette huile miraculeuse, n'est pas fort considerable: Car le Royaume estoit alors divisé; les Princes qui commandoient dans les villes de Paris, de Soissons & d'Orleans, n'eussent pas voulu dépendre de celuy qui commandoit dans celle de Mets, à qui Rheims estoit écheü en partage; Et puis l'on sçait bien qu'il y a eü

Gaudium erit in cœlo super vno peccatore pœnitentiam agente

des

des graces du Ciel negligées en vn temps qui ont esté reconnuës & recherchées en vn autre.

Mais faisons venir la raison au secours de l'autorité, & disons qu'il n'y a rien d'impossible ni de messeant dans ce miracle. L'Onction est aussi ancienne que la Royauté; Saül & David furent sacrez autrefois par le Prophete Samuël; & cette ceremonie est vne preuve que le Sacerdoce & la Royauté ont quelque alliance l'vn auec l'autre. La Colombe a esté toûjours le symbole du Saint Esprit; & celuy-cy est descendu autrefois sous cette figure sur la personne du Fils de Dieu, lors que saint Iean le baptiza. Il n'y a point d'inconvenient que le premier Roy Chrétien & le fils aisné de l'Eglise ait partagé cette faveur avec IESVS-CHRIST, & que le Ciel ait voulu reïterer le mesme miracle pour honorer son Baptesme. Cette divine liqueur a pû se garder plusieurs siecles, puis-que le feu sacré se conserva si long-temps dans la Iudée; & qu'Esdras témoigne que plusieurs années aprés qu'il eût esté enfouï sous la terre, il embrasa le bucher, & il consuma la victime. Ainsi je ne voy rien qui s'oppose à la bien-seance ni à la verité dans cette Histoire; & je prétens que les objections qne l'on fait pour la détruire ne

ſervent qu'à l'établir davantage. C'eſt auſſi à cette divine Onction de nos Rois que l'on attribuë les miracles qu'ils operent tous les jours : & ceux qui ne ſont point jaloux de leur gloire, croyent que le pouvoir qu'ils ont de guerir des écroüelles, eſt vn effet & vne preuve tout enſemble de la vertu de leur Sacre.

SEPTIE'ME DISCOVRS.

Des Actions plus memorables de nos Rois, tant de la premiere que la ſeconde & troiſiéme race.

SI vn grand homme a dit autrefois avec raiſon qu'en écrivant l'Hiſtoire de Rome, il écrivoit l'Hiſtoire du monde, parce que cette Ville avoit porté ſes conqueſtes dans toutes les parties de l'Vnivers ; Ie puis dire avec la meſme juſtice, que marquant icy les plus belles actions de nos Rois, je marque celles de tous les Peuples de la terre, puis-qu'il n'y en a preſque point qu'ils n'ayent ou attaquez ou défendus par leurs armes. Ie ne diray rien du ſecours que donna le Roy Meroüée à Ætius contre les Huns, parce qu'eſtant Infidéle je ne crois point le devoir méler avec nos Princes

Chrétiens. Ie commenceray par cette Bataille memorable, où Clovis recevant du Ciel vne faveur pareille à celle qu'en receut le grand Conſtantin, il vainquit toute l'Allemagne qui s'eſtoit liguée contre luy, & ſe vainquit plus heureuſement luy-meſme, puis-qu'il quitta l'Idolatrie, & embraſſa le Chriſtianiſme. Clotilde contribua beaucoup à cét heureux changement : car comme elle eſtoit extrémement pieuſe, elle employa toute ſon adreſſe pour convertir ſon mary. Elle luy repreſenta la vanité de ſes Dieux, & luy fit voir qu'il n'en pouvoit eſperer de ſecours, puis-que n'ayant que des pieds & des mains d'or ou d'argent, ils ne pouvoient marcher ni agir en ſa faveur. Ses raiſons aidées de ſes prieres, firent impreſſion ſur l'eſprit de ſon mary: Mais le temps que le Ciel avoit deſtiné pour ſa converſion n'eſtant pas encore arrivé, elle attendit en patience cét heureux moment ; & à l'exemple de Moïſe elle pria dans ſon cabinet pendant que Clovis combattoit dans la campagne.

Les Allemans auſſi ambitieux que vaillans, eſtoient ſortis de leur Païs ſous la conduite de leurs Rois Alaric & Adelgerion, avec deſſein de ravager toute la France. Clovis qui ne vouloit pas que ſon Royaume fuſt le theâtre de la guerre,

alla assez loin au devant d'eux, les rencontra & les défit auprés de Cologne. Le combat fut long & douteux, Clovis y donna des preuves de sa prudence & de son courage ; mais ses meilleurs Soldats y estant morts, la victoire panchoit desja du costé de ses Ennemis. Dans ce peril éminent il se souvint des instructions de Clotilde, il s'addressa à IESVS-CHRIST, & luy promit que s'il luy donnoit l'avantage, il croiroit en luy & se feroit baptiser. A peine eut-il fait ce vœu, que les François reprirent courage, que le sort changea, que deux Rois perdirent la vie, que les Allemans & leurs compagnons lâcherent le pied, & que ces Peuples qui avoient donné tant d'exercice aux Romains prirent la loy du Vainqueur, & devinrent ses Vassaux & ses Tributaires.

Il faut avoüer que ce combat fut la source de la gloire & du bon-heur de la France : Car outre que Clovis se fit instruire par saint Vast & par saint Remy, qu'il accomplit sa promesse & se convertit ; Il défit encore les Oncles de Clotilde en Bourgongne ; Il vainquit les Goths en Poitou, tuant Alaric leur Roy de sa propre main, & il se rendit enfin redoutable à tous ses voisins. Sa posterité fut aussi vaillante & aussi heureuse que luy ; Elle étendit les limites de la France ; Elle

gagna des batailles ; Elle remporta des Victoires, & joüit enſuite d'vne longue & paiſible tranquillité. Mais comme la Paix a ſes diſgraces auſſi bien que la guerre, les derniers des deſcendans de Clovis dégenererent de ſa valeur ; Ils demeurerent enfermez dans leur cabinet ; & plus amoureux de leur divertiſſement que de leur gloire, ils donnerent ſujet aux Maires de leur Palais de s'emparer de leur Eſtat.

Mais on peut dire que ce changement fut avantageux à la France, puis-qu'il fit naiſtre la ſeconde Race feconde en guerriers, & qu'il luy donna pour ſes Princes les Martels, les Pepins & les Charlemagnes. Ce premier ne porta jamais le titre de Roy ; mis il en fit toutes les actions, & il faut auoüer qu'il ſe rendit comparable aux plus illuſtres Capitaines de l'Antiquité. Toute ſa vie ne fut qu'vne ſuite de Victoires & de Triomphes ; Il ne ſortit d'vn combat que pour entrer dans vn autre ; Il laiſſa par tout où il paſſa des marques de ſa valeur ; Il défit tous les Souverains qui s'oppoſerent à ſes armes : Mais ſon chef-d'œuvre fut cette grande & effroyable bataille qu'il gagna ſur les Sarrazins prés de la ville de Tours.

Ces infidéles Mahometans eſtoient chargez de Lauriers qu'ils avoient cueil-

lis dans l'Affrique & dans l'Eſpagne. Ils avoient aſſujetty tous ces Peuples à leurs armes, & eſtoient ſi accoûtumez à vaincre, que perſonne n'ozoit plus leur reſiſter ; Chacun fuïoit devant eux, & l'on s'eſtimoit aſſez heureux de pouvoir éviter la ſervitude ou la mort dont ils menaçoient leurs Ennemis. Leurs Troupes s'eſtoient groſſies avec le temps, & les combats qui diminüent les autres Armées avoient aggrandy la leur, chacun voulant prendre le party du Victorieux. Ils eſtoient plus de quatre cent mille hommes quand ils entrerent dans la France ; Ils avoient conquis la Guienne, le Poitou & la Touraine, & ils alloient aſſieger la Capitale de cette derniere Province, lors que Martel les attaqua. Iamais combat ne fut plus opiniâtré depuis la naiſſance du Monde ; il dura ſept ou huit jours, ce qui ſembleroit incroyable, ſi les Hiſtoriens ne l'avoient écrit. Les Sarrazins ſe fondoient ſur leur grand nombre ; les François ſur leur valeur, & les vns & les autres ne vouloient point quitter la partie qu'ils ne fuſſent victorieux : Enfin le courage triompha de la multitude ; les François défirent les Sarrazins, dont il en demeura trois cent ſoixante mil ſur le champ de bataille. Le Monde fut ſurpris d'étonnement & d'horreur, quand il appris

cét épouvantable ſuccés; & tous les Princes Etrangers s'en conjoüirent avec Martel, auquel ſa valeur acquit alors ce Surnom, pour avoir eſté le Marteau des Sarrazins dans cette memorable défaite.

Pepin le Bref & Charles le Grand furent les dignes fils & petit-fils de ce vaillant Pere. Ils imiterent ſes exemples, & ils laiſſerent par tout des marques de leur courage & de leur ſageſſe. Charles merita le nom de Grand par ſes illuſtres actions : Il luy faut rendre cette juſtice qu'il fut Grand en toutes choſes, & que ſa ſcience, ſa pieté, ſa conduite & ſa valeur luy procurerent également vn titre ſi glorieux. Toute l'Europe fut le theâtre de ſes Victoires; Il vainquit par ſon ſeul credit en Angleterre, où il rétablit Eardulphe Roy des Nortumbriens; Il vainquit en Eſpagne, où il paſſa pour ſecourir les Chrétiens contre les Sarrazins; & il y fit tant de merveilles qu'elles fournirent de matiere à tous les Romans des ſiecles qui le ſuivirent : Il vainquit en Italie où il défit les Lombards, d'où il chaſſa les Grecs, où il rétablit les Papes, & où pour recompenſe de ſes divines actions il receut la Couronne d'Empereur avecque la qualité glorieuſe de Protecteur & Défenſeur de l'Egliſe. Il vainquit dans l'Allemagne, où

aprés vne guerre de plusieurs années, il s'assujettit les Saxons : Il reduisit enfin le Dannemarc à luy demander la Paix, & il porta ou ses armes ou son nom dans les parties les plus reculées du Septentrion.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ce Conquerant, c'est que ses Victoires ne l'empescherent point de regler tous ses Estats, de faire des Assemblées, de convoquer des Conciles, de bâtir des Eglises & des Palais ; de fonder des Vniversitez & des Academies ; & pour le dire en vn mot, de remplir tout l'Vnivers de ses merveilleux Ouvrages. Aussi faut-il cõfesserque ce Prince a esté le plus grand Monarque du monde ; que les siecles qui l'ont precedé & ceux qui l'ont suiuy n'ont rien veu qu'on luy puisse comparer ; Que la plus juste ambition de ses Successeurs doit estre de le prendre pour leur modéle, & de l'imiter dans la paix & dans la guerre. Car on ne remarque point de défauts dans ce grand Monarque : Ce qu'on a dit de ses Maistresses & de ses Enfans illegitimes est vne fable dans l'Histoire ; & hors de sa premiere femme qu'il repudia pour complaire à sa Mere, & qu'il reprit par aprés pour obeïr à l'Eglise, on ne peut rien luy reprocher. Les Annales Ecclesiastiques de France, qu'vn des nostres doit

doit bien-toſt donner au public, confirmeront ce que j'ay dit, & feront voir à tout le monde que l'impureté n'a point terny les vertus de Charlemagne.

Comme toutes les choſes du monde ont leur commencement & leur fin, leur progrés & leur décadence, ſa poſterité n'égala pas ſon merite, & ſes Succeſſeurs devinrent indignes de ſa Couronne. Mais le Ciel qui a toûjours regardé favorablement cette Monarchie, ſuſcita Hugues-Capet, qui bien qu'il ne fuſt pas ſorty de ce grand Prince, eſtoit neantmoins deſcendu de ſes Anceſtres, & vnit ainſi heureuſement la troiſiéme race à la ſeconde. Il imita de fort prés Charlemagne, donna beaucoup de preuves de ſa valeur & de ſon courage, fut le ſecond aprés Lothaire dans le Royaume, monta ſur le Trône apres la mort de Louïs fils de Lothaire, merita le titre de Reſtaurateur de la Monarchie Françoiſe, & ſe gouverna ſi bien, qu'il obligea noſtre Hiſtoire de confeſſer que Dieu choiſit le meilleur, quand il l'éleût pour ſucceder à nos Rois, *Deus meliorem elegit.* Mais afin que l'on connoiſſe que la troiſiéme race n'a point dégeneré de la ſeconde, & qu'elle a produit des Heros qui ont reſſemblé à leurs Anceſtres, je ne produiray que le ſeul Philippe ſecond, que ſa naiſſance obtenuë du Ciel fit appeller

Dieu donné, à qui ſes victoires procurerent le titre de Conquerant, & que ſes rares vertus firent ſurnommer Auguſte.

Ce Prince nâquit dans la Capitale de ce Royaume, & fut baptizé par l'Eveſque de Paris ; Il conſacra les prémices de ſon Regne, par vn juſte & ſevere Edit contre les blaſphémateurs & par le banniſſement des Iuifs qui chargeoient ſes Sujets d'vſures. Il vouloit paſſer en Orient pour le recouvrement de la Terre-ſainte; mais vne broüillerie cauſée par l'Anglois empeſcha l'accompliſſement d'vn ſi bon deſſein : Car comme celuy-cy eüt repudié ſa ſœur Alix, & retenu le Vexin François qui luy tenoit lieu de dot, Auguſte luy fit la guerre & le dépoüilla de toute la Normandie. En ſuite il battit Fertinand de Portugal Comte de Flandres, & remporta tant d'avantages ſur luy & ſur les Anglois, que preſſez de deſeſpoir ils recoururent à l'Empereur Othon quatrieſme, & l'obligerent de ſe joindre à eux pour attaquer noſtre Philippe.

Cette Ligue fut vne des plus dangereuſes & des plus grandes qui ſe ſoit jamais formée contre la France. L'Empereur en fut le Chef, le Roy d'Angleterre, le Comte de Flandres, les Ducs de Lorraine & de Limbourg y entrerent avec pluſieurs autres Princes. Leur Armée eſtoit

de cent cinquante mille hommes : la Françoiſe luy eſtoit beaucoup inferieure en nombre, mais elle la ſurpaſſoit en valeur. Philippe l'alla rencontrer à Bouvines auprés de Tournay, & l'attaqua avec tant de courage qu'il la mit en deſordre & la defit. Il donna dans le combat des preuves ſignalées de ſon courage : ſon cheval fut tué ſous luy; mais en ayant recouvert vn autre il retourna dans la mélée, & aprés pluſieurs efforts il demeura enfin victorieux. Le nombre des morts fut ſi grand qu'il ſurpaſſe la creance. Mais ce qui rendit la choſe plus memorable, fut que le Comte de Flandres qui s'eſtoit promis la victoire ſur la prédiction d'vne Magicienne, en reconnut la vanité dans la défaite : Car elle avoit predit que le Roy tomberoit par terre, ſeroit foulé ſous les pieds des chevaux, & que pour luy il entreroit triomphant dans la ville de Paris. Toutes ces choſes arriverent en effet, mais bien loin de ſon attente : Car le Roy tomba de cheval, mais eſtant incontinent relevé il remporta la victoire, & mena le Comte en triomphe dans la Capitale de ſon Royaume.

Ie finiray cette Action & ce Diſcours par deux circonſtances, qui montrent la modeſtie & la piété de Philippe ; Sa modeſtie, lors qu'eſtant ſur le poinct

d'entrer au Combat il mit sa Couronne sur vn Autel, & s'addressant à ses principaux Officiers, dont quelques-vns luy étoiẽt suspects, il les pria de la mettre sur la teste de celuy qu'ils croiroient le plus digne de la porter, & le plus capable de défendre en cette occasion la gloire & l'interest de la France; Sa pieté en faisãt bastir vne Eglise aprés la Bataille, sous le nom de Nostre-Dame de la Victoire, pour témoigner à toute la posterité que ce n'estoit point de sa valeur, mais de la protection de la Vierge qu'il tenoit l'heureux avantage qu'il venoit de remporter sur ses Ennemis. Ie pense qu'il n'y a point de Nation pour heureuse & vaillante qu'elle soit, qui puisse conter tant de grands Monarques & tant de belles actions que nous en venons de remarquer, & qui ne soit obligée de nous ceder aussi-bien en courage qu'en bon-heur.

HVITIE'ME DISCOVRS.

Des avantages de la Maiſon de Bourbon, de laquelle ſont deſcendus nos derniers Rois.

SI la Providence divine a jamais paru ſur les illuſtres Maiſons, & ſi elle leur a donné des marques évidentes de ſa protection; il faut avoüer que ç'a eſté particulierement ſur la Maiſon de Bourbon qu'elle a fait éclater ſa conduite & ſon amour. Car ſi nous conſiderons ſa tige, nous n'en trouverons point de plus ancienne ni de plus auguſte: Si nous regardons le temps qu'elle en a eſté ſeparée, nous n'en trouverons point de plus long, puis qu'ayant duré quatre cens ans, il ſembloit qu'elle fuſt hors d'eſperance de s'y rejoindre jamais: Si enfin nous conſiderons la maniere dont elle y eſt reünie, elle paroiſt ſi étrange qu'il ſemble que ce ſoit vn miracle dans l'ordre des ſucceſſions naturelles. Cette auguſte Maiſon eſt ſortie de S. Louïs, par Robert de France, Comte de Clermont & Seigneur de Bourbon ſon cinquiéme fils; & Elle a cet avantage que

le plus grand & le plus ſaint de nos Rois eſt le nœud ſacré qui l'vnit à tous les autres Rois de France qui l'ont precedé. Comme ce divin Heros eſt le principe de ſon origine, il eſt juſte que j'en faſſe icy le portrait, & que je repreſente ſuccinctement les vertus, les travaux & les deſſeins de cet incomparable Monarque.

Sa Minorité a tant de rapport avec celle de Louïs quatorziéme à preſent regnant, qu'il eſt impoſſible de la paſſer ſous-ſilence. Ces deux Princes vinrent preſque enfans à la Couronne; mais la Providence divine les pourveüt l'vn & l'autre de deux excellentes Meres & Regentes. La premiere fut Blanche de Caſtille, en qui la pieté diſputoit avec la prudence & le courage. Elle imprima ſi fortement dans l'eſprit du Roy ſon fils l'horreur du peché, que toute la France a crû qu'il conſerva ſon innocence baptiſmale, qui eſt ſelon ma penſée le plus grand prodige que Dieu puiſſe faire en la perſonne d'vn Prince. Elle fut ſi prudente & ſi courageuſe, que ruïnant toutes les factions qui avoient eſté formées contre ſon pupille, Elle rendit la paix au Royaume, & conſerva l'autorité à ſon fils: La ſeconde eſt Anne d'Auſtriche, qui ne cede point à Blanche en toutes ces éminentes vertus, qui a donné des

preuves de sa pieté dans tout le cours de sa vie, qui a fait paroistre son courage à conjurer la tempeste, & fait reluire sa prudence à la dissiper. L'vne & l'autre de ces illustres Regentes furent assistées de deux fidéles Ministres ; & ce qui est de plus remarquable, tous deux Romains, tous deux Cardinaux, & tous deux grãds Politiques. Enfin ces deux Reynes virent chacune vn redoutable party s'opposer à leur Regence ; & afin que leur destin fust pareil en toutes choses, Elles eurent le déplaisir de voir des Princes du sang leur disputer l'autorité, & des Oncles de Roy prester leur nom à ces deux grandes revoltes. L'évenement en fut semblable ; car ces deux Augustes Regentes reünirent les esprits, calmerent l'orage, & rendirent la Paix à la France.

Saint Louïs ne fut pas plûtost Majeur, qu'il donna des marques de son courage, & qu'il se rendit redoutable à ses Sujets & à ses voisins. Il rangea le Duc de Bretagne à la raison, en se rendant le Maistre de son Païs ; Il contraignit le Roy d'Angleterre à luy demander la Paix, aprés la Bataille de Taillebourg qu'il gagna sur luy ; & couronnant toutes ses belles actions par sa clemence, il pardonna à Isabelle d'Angleterre, qui fut convaincüe d'avoir attenté à sa personne

ſacrée. Quand il eût donné le repos à ſon Eſtat, & qu'il eût fait admirer ſa valeur dans l'Europe, il voulut la faire éclater dans l'Aſie, & ſecourir la Terre-ſainte où les Chrétiens étoient opprimez par les Sarrazins. Son entrée y fut la plus glorieuſe du monde. Il deſcendit le premier de ſon Vaiſſeau, ſe jetta dans la Mer juſqu'à la ceinture, & l'épée à la main contraignit les Infidéles qui s'oppoſoient à ſa deſcente, de ſe retirer. Il gagna vne Bataille; Il prit vne Ville & il jetta l'étonnement & la terreur dans l'ame de tous les Mahometans. Mais le Ciel qui vouloit que ſon courage éclataſt auſſi-bien dans la mauvaiſe que dans la bonne fortune, permit que la peſte ruïnaſt ſon Armée, & qu'il tombaſt luy-meſme entre les mains des Infidéles. Sa priſon fut longue & cruelle, mais ſon courage fut encore plus grand & plus merveilleux; Il défit ſes Ennemis par ſa conſtance; il les obligea d'admirer ſa noble fierté, de luy offrir la Couronne qu'ils venoient d'oſter à leur Sultan avec la vie, & de ſouhaitter d'eſtre les Sujets de celuy qui eſtoit encore leur captif.

Il ne retourna point en France qu'aprés qu'il eût rétably les affaires des Chrétiens dans la Paleſtine; & il ne fut pas plûtoſt de retour qu'il protegea le Roy d'Angleterre contre ſes Sujets, &

luy aida à remonter ſur ſon Trône dont il venoit de tomber. Son incomparable generoſité luy fit commettre en cette occaſion vne faute contre l'Eſtat ; pour s'aſſurer de la Normandie, des Comtez de Poitou, de Touraine, d'Anjou & du Maine, il abandonna la Guienne à ce Prince. Ce fut vne playe qui ſaigna prés de deux cens ans, & qui euſt eſté mortelle à la France, ſi Charles ſeptiéme ne l'euſt glorieuſement refermée, & chaſſé hors de ſon Royaume ceux qui l'avoient partagé pendant deux ſiecles avec les Rois ſes predeceſſeurs. Aprés qu'il eüt fait pluſieurs Reglemens dans ſon Eſtat, ſa pieté & ſa valeur qui ont toûjours marché d'vn pas égal pendant ſa vie, l'obligerent de paſſer en Affrique, & de choiſir cette troiſiéme partie du Monde pour le theatre de ſa mort. Il entra dans le port de Thunes ; Il prit Carthage de force & défit l'Armée des Maures, dont il demeura plus de dix mil hommes ſur la place. Mais la peſte qui eſt vn fleau qui n'épargne non plus les Princes que leurs Sujets, attaqua ce Prince Victorieux au milieu de ſes avantages, & elle ne finit ſes conqueſtes ſur la terre que pour luy en procurer le triomphe dans le Ciel. Ainſi véquit, ainſi mourut le plus Saint, le plus Iuſte, & le plus vaillant de tous nos Rois.

Robert de France ſon fils qui commença l'illuſtre Maiſon de Bourbon, fut ſi courageux qu'il accompagna Philippe ſon frere en toutes ſes Expeditions, & ne perdit jamais d'occaſion où il pût donner des preuves de ſon courage. Il vécut aſſez long-temps pour voir canoniſer le Roy ſon pere, & pour apprendre par la bouche de l'Egliſe que celuy qui avoit regné dans la France ſur les hommes, regnoit dans le Ciel avec les Anges. Comme je ne fay pas profeſſion d'écrire vne Hiſtoire, je me diſpenſeray de mettre icy la Genealogie de la Maiſon de Bourbon avec ſes branches, & les noms de ſes illuſtres Deſcendans; & je me contente de dire qu'elle a porté vne longue ſuite de Princes qui ont merité le nom de Grãds, de Iuſtes, de Bons & de Vaillans: Que depuis quatre cens ans il ne s'eſt point donné de Batailles en France, en Italie, en Flandres, en Allemagne, où quelques-vns d'eux n'ayent donné des marques de leur courage: Que l'on en compte neuf ou dix qui ont fini leur vie dans les batailles de Poitiers, de Brignais, d'Azincourt, de Marignan, & de S. Quentin: Que les vns ont eſté donnez pour Oſtages de nos Rois: Que les autres les ont couverts de leurs corps pour les garantir de la mort: Que les autres ont paſſé dans l'Orient pour la défenſe de la Foy; Que

les autres ſont allez dans l'Eſpagne pour y vanger l'outrage d'vne de leurs Sœurs: Qu'ils ont fait tomber des Rois de Caſtille de leur Trône, & qu'ils y ont fait monter les Anceſtres de ceux qui l'occupent maintenant.

Mais ce qui rend cette Maiſon plus conſiderable, eſt qu'aprés quatre cens ans elle s'eſt reünie à ſa tige, & qu'elle a verifié la prediction que le plus fameux Iuriſconſulte du monde en avoit faite dans l'Italie. Car cõme il vouloit prouver deux choſes également conſiderables en la ſucceſſion de nos Rois; l'vne que les filles en ſont exclües & l'autre que les maſles les plus éloignez y ſont appellez aprés pluſieurs ſiecles; il produiſit pour exemple l'illuſtre Branche de Bourbon, & prononça vn Oracle qui fut comme vn préjugé de ce qui devoit luy arriver quelque jour. Auſſi les Princes de cette Maiſon par vn préſentiment de leur bon-heur avoient pris pour l'ame de leur deviſe ce mot, Eſperance, témoignant par là que l'éloignement de la Couronne ne leur en faiſoit point perdre ni l'attente ni le merite; & le Ciel répondant à leur pretention, permit enfin que le Grand Henry, que vingt-deux degrez de generation ſeparoient de ſaint Louïs, recueilliſt cette glorieuſe ſucceſſion, & remontât ſur le Trône que ſes illuſtres Anceſtres

Balde de Peruſe.

Si in Francia moreretur tota domus Regia & extaret vnus de ſanguine antiquo, putà de domo Borboniâ, & non eſſet alius proximior quando eſſet milleſimo.

gradu, tamen jure sanguinis, & perpetuæ consuetudinis succederet in Regno Francorum. *In Cap. 1. de Feudo March.*

avoient autrefois si dignement occupé. Il me faudroit plus de temps & plus d'éloquence que je n'en ay, pour faire voir par quelles voyes ce Grand Prince recouvra le Royaume ; quels obstacles il renversa par sa constance ; quels Ennemis il défit par sa valeur ; quelles factions il dissipa par sa prudence ; & quelles victoires il remporta par sa conduite & par son courage. Mais il me suffira de dire qu'il surmonta tout le monde en se surmontant luy-mesme ; Qu'il s'assura de son Royaume, en se soumettant à l'Eglise ; & qu'il regna sur ses Sujets en faisant regner la Foy de ses Ancestres dans son ame & dans la France : Et puis vn illustre & docte Prelat s'en est depuis peu de temps si dignement acquité en nous donnant l'Histoire de cet incomparable Monarque, qu'il a fait tomber la plume de la main de ceux qui eussent voulu l'entreprendre ; & il l'a remplie de tant de prudentes & genereuses reflexions, qu'il n'y a point de Prince qui les lisant ne se puisse rendre accomply dans ce divin Art, qui enseigne aux Rois la conduite de leurs Royaumes.

LE MONARQVE,

LIVRE TROISIE'ME.

Des devoirs du Prince envers Dieu.

PREMIER DISCOVRS.

Que la Pieté eſt le fondement de la Politique.

COMME il ſe trouve des antipathies dans la Nature, il s'en trouve auſſi dans la Politique; & comme on a peine à joindre dans vn meſme corps quelques elemens, on a peine auſſi à vnir dans vn meſme eſprit quelques vertus. La Prudence, qu'on peut appeller l'ame de la Politique, porte ie ne ſçay quelle inimitié ſecrette à la pieté; Et les plus ſages Politiques ſont bien empeſchez de conſerver dans la conduite de l'Eſtat les intereſts

de la Religion : Leurs maximes ne s'accordent pas toûjours, & rarement voyons-nous qu'vn Miniſtre ou vn Souverain ſe partage ſi également entre la Religion & l'Eſtat, qu'en favoriſant l'vn il ne préjudicie point à l'autre. La ſource de ce deſordre ne vient ni de la Prudence ni de la Pieté : Car comme ces deux Vertus ſont ſœurs, elles n'ont point de differens ; & bien-loin de ſe declarer la guerre, elles ſçavent bien que leur conſervation dépend de leur bonne intelligence : mais la cauſe de ce malheur vient, à mon avis ; de ce qu'il y a vne fauſſe Prudence & vne fauſſe Pieté, qui eſtant toutes deux des vices déguiſez, ſe perſecutent l'vn l'autre, & ne ſe peuvent ſouffrir.

Prudentia carnis inimica eſt Deo. *Rom. 8.*

Le grand Apoſtre S. Paul nous apprend qu'il y a vne prudence charnelle qui eſt ennemie de Dieu, & qui ne ſçauroit ſe ſoûmettre à ſes volontez : Et les Politiques Payens reconnoiſſent meſme qu'il y a vne Prudence intereſſée, qu'on peut appeller fourberie, qui eſt ennemie declarée de la Iuſtice & de la Religion. Paſſons encore plus outre, & diſons qu'il y a auſſi vne fauſſe Pieté, qu'on appelle ſuperſtition, qui eſt oppoſée à la Prudence de la chair, qui combat toutes ſes maximes, qui ne prenant conſeil que de ſon zéle inconſideré,

met bien ſouvent les Eſtats en deſordre & en danger, & que S. Auguſtin a heureuſement nommée le ſupplice des hommes & le triomphe des Demons. Il eſt impoſſible de reconcilier ces deux Ennemies; & de quelque adreſſe que ſe ſervent les plus ſçavans Politiques, ils ne ſçauroient terminer les differends de ces deux Monſtres que la Nature a diviſez pour les affoiblir. Mais comme les Vertus ſont toûjours d'accord, & qu'elles conſpirent enſemble pour le bien des hommes & des Royaumes; je maintiens que la veritable Politique & la veritable Pieté ſe doivent preſter la main pour leur commune ſubſiſtance, & qu'il n'y peut avoir de ſolide Politique où il n'y a point de ſolide Pieté.

Superſtitio pœna hominum, & triumphus Dæmonum. *Lib. de vera Relig. cap. 55.*

En effet le Prince & la Republique qui ſuivent les mouvemens de la Religion, ne s'écartent iamais ni de la Prudence ni de la Iuſtice; & rendant à Dieu ce qui luy eſt deü, ils rendent aux hommes ce qui leur appartient. Auſſi n'avons-nous point veü de Royaume qui n'ait établi la Pieté en établiſſant la Politique, & qui n'ait crû que pour s'aſſujettir les hommes, il faloit neceſſairement ſe ſoûmettre à Dieu. La Republique Romaine qui doit ſon accroiſſement à ſa prudence & à ſa valeur, n'a pas laiſſé de conſiderer la Religion comme l'appuy & le

ſoûtien de ſa Puiſſance. Si elle a eü vn Romulus qui a fondé ſon Empire par ſon courage, Elle a eü vn Numa qui l'a conſervé par ſa Pieté, & qui a taſché d'adoucir l'eſprit de ce Peuple ambitieux par la Religion. Celuy-cy voulut que le Senat dépendit du Capitole ; que les Conſuls dans toutes leurs entrepriſes conſultaſſent les Miniſtres de leurs Dieux, & qu'ils ne donnaſſent jamais de Bataille qu'ils ne ſe fuſſent rendu le Ciel favorable par des ſacrifices. L'on ſçait en quelle veneration eſtoient les Veſtales parmy les Romains, & combien ces Religieuſes qui gardoient le feu ſacré eſtoient conſiderables dans la Republique. L'on ſçait auſſi que le Souverain Pontife eſtoit appellé à la pluſpart des déliberations du Senat, & que ſouvent il luy faiſoit changer d'avis, quand il luy faiſoit connoiſtre que la Religion eſtoit intereſſée dans ſes reſolutions.

Ciceron qui eſtoit auſſi grand Politique qu'Orateur, & qui avoit eü tant de part au gouvernement de la Republique, confeſſe que les Romains ont fait plus de conqueſtes par leur Pieté que par leur Valeur, & qu'ils ſe ſont aſſujetti plus de Peuples par les maximes de la Religion, que par celles de la Politique. Si vne fauſſe Religion a fait tant de merveilles,

Non calliditate aut

merveilles, que ne fera pas la veritable, & que ne pourra pas esperer vn Prince qui mettra toute sa confiance en sa pieté? Car s'il est vray que ce soit Dieu qui conduise l'Vnivers qu'il a creé, qui distribuë les Royaumes, & qui dispense les victoires; qui punisse les méchans, & qui recompense les bons; qui regle la durée & le bon-heur des Estats; ne faut-il pas que les Royaumes recourent à sa protection, & que les Rois luy obeïssent, s'ils veulent commander à leurs Sujets?

robore sed pietate, & Religione omnes Gentes nationesque superavimus. *Orat. de Aruspic. respons.*

Tous les Peuples ont appris dans l'Ecole de la Raison & de la Nature, que la vie Morale & la vie Civile ne subsistent que par la Religion: Que c'est celle cy qui donne le branle à toutes les choses du monde, & que les plus grandes agitations qui arrivent dans les Estats, sont causées par ses interests. Il faut mesme que la Religion vienne au secours de la Politique; qu'elle défende les desirs injustes; qu'elle regle tous les mouvemens du cœur, & qu'elle menace ceux qui pechent en secret d'vne suprême Iustice qu'ils ne sçauroient éviter. C'est pourquoy saint Augustin a dit que Dieu est le Roy des Ames, *Mentium Rex Deus*, & qu'il commande où les Rois n'ont pas le pouvoir de commander. Mais de plus, ne sçait-on pas que les bons conseils &

Religione vita cõstat. *Plin. lib. 14. hist. Natur.*

Omnia Religione mœventur. *Ciceron. 5. in Verrem.*

Nemo Rex perinde animis imperare potest. *Curtius.*

les heureux succés, le gain des Batailles, & les Conquestes des Villes ou des Provinces, sont les recompenses de la Pieté, & que les méchantes resolutions & les mauvais évenemens sont les supplices de l'irreligion : N'est-on pas persuadé, que si quelquefois le Ciel abandonne ceux qui le servent, c'est ou pour sa gloire ou pour leur épreuve. Les Romains ont crû que les pertes qu'avoit receu leur Republique, n'avoient servi qu'à faire éclater sa patience & son courage, & ils ont dit, quoy qu'avec beaucoup d'insolence que les Dieux s'estoient repentis d'avoir puny vn Estat qui dans son mal-heur n'avoit pas laissé de les honorer.

Omnia prospera eveniunt colentibus Deum, adversa spernentibus. *Livius lib. 5.*

Mais si la veritable Pieté rend les Royaumes heureux, d'où vient donc que les Infidéles remportent tant d'avantages sur nous ; que le Ciel favorise leurs entrepriſes;qu'il permet qu'ils nous prennent des Provinces toutes entieres; qu'ils nous enlevent des captifs, & qu'ils leur ostent la liberté, aprés leur avoir osté la reputation & l'honneur ? Cette objection s'est faite dans tous les siecles & par tous les Peuples contre la Providence divine ; Les Saints mesmes en ont souvent murmuré, les Impies s'en sont prévalu;& ne pouvans pas penetrer les secrets de sa conduite, ils ont crû qu'elle ne se méloit point de nos affaires;& comme

Magnus injectus est rubor cœlestibus vlterius adversus eam sæviendi gentem, quæ ne injuriarum acerbitate ab eorum cultu absterreri potuerit. *Vale. Max. lib. 1. cap. 1.*

dit en quelque endroit saint Augustin, ils l'ont renduë negligente, pour ne la rendre pas injuste & criminelle. Les Philosophes à qui l'orgueil fait souvent perdre le respect, ont appellé la prosperité des méchans le crime des Dieux, & selon Seneque ils les ont rendus complices des maux qu'ils ne pouvoient ou ne vouloient pas empescher.

Sylla tam felix crimé Deorum. *Senec. ad Mart. cap. 12.*

Quoy que l'Eglise Chrétienne ne soit pas encore dans la lumiere de la gloire qu'elle ne connoisse pas les desseins de Dieu, qu'elle honore ses conseils & ne les penetre pas; Elle sçait bien neantmoins que s'ils sont quelquefois cachez ils ne sont jamais injustes: Elle sçait bien que Dieu se sert des Infidéles pour punir les mauvais Chrétiens & pour éprouver les bons; Qu'il nous veut apprendre par ces desastres, que ce n'est pas en ce monde que nous devons établir nostre bon-heur; que les Conquestes & les Victoires ne sont pas des biens solides & veritables, puis-qu'il les donne à ses Ennemis; qu'vn Prince qui dans sa défaite conserve la pieté est plus heureux que celuy qui dans sa Victoire perd la modestie & la Religion; & qu'enfin c'est vn Oracle qui doit servir de consolation à tous les Fidéles, que le méchant ne peut estre heureux, & que le Iuste ne sçauroit estre miserable.

Consilia Dei aliquando occulta, sed nunquam injusta esse possunt. *August.*

SECOND DISCOVRS.

Que la Pieté doit mettre vne ſainte alliance entre Dieu & le Souverain.

ENCORE que tous les hommes ſe puiſſent vanter qu'ils ſont alliez à Dieu par leur creation, & que dans la miſere de leur nature ils ſe puiſſent glorifier, qu'ils ont l'honneur d'eſtre ſes Images; Il faut pourtant avoüer, que les Princes poſſedent bien plus hautement ce glorieux avantage, & que par leur condition ils ſont bien de plus nobles portraits de Dieu que les autres hommes. Ils repreſentent ſa Majeſté à leurs Sujets, ils tiennent ſa place dans leur Eſtat, ils parlent en ſon nom par leurs Edicts, & il ſemble que Dieu ſe rende viſible en leur perſonne ſacrée : Mais quelque alliance que mette leur qualité entre Dieu & eux, elle eſt imparfaite ſi elle n'eſt heureuſement conſumée par la Pieté : Il faut que les Princes rendent à Dieu ce qui eſt deu à ſa Grandeur infinie, qu'ils luy faſſent rendre les meſmes devoirs par leurs Sujets, qu'ils le conſultent dans la conduite de leur Royaume,

& qu'ils ayent vn commerce particulier avec luy, pour attirer sa faveur sur leurs personnes & sur leur Estat. Examinons toutes ces choses les vnes apres les autres, & voyons si les Politiques mesmes nous fourniront des raisons pour établir ces veritez.

Le Prince est vne Image de Dieu; mais vne Image qui doit toute sa beauté à celuy qu'elle represente; Il n'est regardé de ses Sujets qu'autant qu'il est regardé de Dieu; Il doit prendre pour sa devise celle de cette Princesse qui avoit fait representer vn quadran exposé au Soleil avec ce mot: *Aspice vt aspiciar*, pour témoigner au Roy son mary, que son bon-heur dépendoit de l'affection qu'il luy porteroit, & qu'elle ne seroit considerée de ses Sujets qu'autant qu'il la considereroit. Mais il faut que le Souverain passant plus outre se souvienne qu'il est tellement l'Image de Dieu qu'il cesse de vivre si-tost que Dieu cesse de le regarder, & qu'il ressemble à ces Images de nous-mesmes que nous voyons dans la glace d'vn miroir. Elles subsistent par nostre presence, elles se détruisent par nostre absence, & elles disparoissent aussi-tost que nous cessons de les former en nous regardant. Il en est ainsi du Prince à l'égard de Dieu; Il a l'honneur d'estre son Image, & de le representer à son Peuple; mais

s'il s'éloigne de Dieu, ou qu'il oblige Dieu par ſes crimes à s'éloigner de luy; cét éloignement cauſe ſa perte, & dés que Dieu détourne ſon viſage de deſſus luy, il n'a plus de puiſſance ni de majeſté.

Avertente autem te faciem turbabuntur.

Il faut donc que le Souverain regarde Dieu, afin que Dieu le regarde; Il faut qu'il luy rende ſoigneuſement ſes devoirs, qu'il luy faſſe la Cour pendant que ſes Sujets la luy font, & qu'il ſe ſouvienne que le plus grand honneur qu'il luy puiſſe rendre, c'eſt d'avoir vne profonde reverence pour ſa Grandeur, & vne haute eſtime de ſa Iuſtice & de ſa Bonté. Car le commencement de la Pieté, dit Saint Auguſtin, eſt de ne rien croire de Dieu qui ne ſoit digne de luy, & qui ne convienne à ſon infinie Majeſté. Ainſi il croira qu'il n'y a qu'vn Dieu, & que ſa Grandeur ne ſouffre point d'égal, ni ſon vnité de compagnon. Il croira que ce Dieu ayant creé l'Vnivers par ſa puiſſance, le gouverne par ſa Providence, qu'il conſidere tout ce qui s'y paſſe, qu'il recompenſe la vertu & qu'il punit le peché, qu'il fait le bien en nous en inſpirant le deſir, qu'il permet le mal en nous laiſſant en noſtre diſpoſition, & qu'il en ſçait tirer ſa gloire & noſtre ſalut. Il croira que rien n'eſt caché à Dieu, & que reſidant en nos cœurs il n'a que faire de nos paroles pour connoiſtre nos

De Deo optimè exiſtimare Pietatis exordium. *Lib. 1. de liber. arbitr.*

penſées, ni de nos actions pour découvrir nos deſirs ; Il croira que comme il poſſede tout il donne tout, & que rien ne l'y oblige que ſon extrême bonté. Mais il croira ſur toutes choſes que c'eſt aſſez d'eſtre bon pour honorer Dieu, puis-que celuy-là l'honore aſſez qui s'étudie à l'imiter.

La Nature peut aider le Prince pour croire toutes ces hautes veritez que les Philoſophes ont crû avecque nous: Mais il a beſoin de la Foy pour croire la Trinité des perſonnes dans l'vnité de la nature Divine ; pour croire la cheute de l'homme par le peché d'Adam, ſa délivrance par la Iuſtice de IESVS-CHRIST, & toutes les autres veritez que l'Egliſe luy propoſe. Cette Mere à qui l'infaillibilité a eſté promiſe, doit eſtre la regle de ſa creance, & il faut qu'il faſſe ſoigneuſement obſerver dans ſon Eſtat tout ce qu'elle ordonne touchant le culte exterieur de la Religion. Car le Prince doit faire deux choſes ſur ce ſujet. La premiere c'eſt de tenir la main que l'on rende à Dieu ce qui luy eſt deu, qu'il y porte ſes Sujets par ſes Edicts & par ſes Exemples, qui ſont plus puiſſans que toutes les Loix, qu'il témoigne s'intereſſer dans toutes les choſes qui regardent la gloire de Dieu, qu'il en puniſſe ſeverement les injures, & qu'il pardonne aiſément

Quæ cauſa Deo benefaciendi natura eſt. *Senec.*

Vis Deos propitiare, bonus eſto; ſatis illos coluit qui imitatus eſt. *Senec.*

les ſiennes, qu'il en ſoûtienne les Miniſtres en conſideration de leur Maiſtre, & qu'il les aſſiſte de ſon pouvoir quand ils défendent ſes intereſts. La ſeconde choſe qui n'eſt pas moins importante que la premiere, eſt, qu'il ne ſouffre point de nouveauté dans la Religion : car outre qu'elle eſt vne ſemence de deſordres, elle eſt encore vn pretexte de revoltes, eſtant certain que les Peuples ſe diviſent plus ſouvent par les diſputes de la Religion que par les intereſts de l'Eſtat ; Et ce n'eſt pas ſans raiſon que Platon a dit qu'il ne devoit eſtre permis à perſonne d'avoir vne Religion particuliere, ni d'adorer meſme le vray Dieu ſelon ſon caprice, parce que ce grand homme jugeoit bien qu'il n'y avoit rien qui puſt exciter plus de tempeſtes dans vn Royaume. Le Prince donc, quoy qu'il ſçache bien qu'il n'eſt pas l'arbitre des choſes qui concernent le culte de Dieu, doit neantmoins employer ſon autorité pour maintenir celles qui ont eſté inſtituées par les Miniſtres de l'Egliſe ; & il doit eſtre fortement perſuadé, que s'il favoriſe la Religion, celuy qu'elle adore le favoriſera, & qu'il aura pour ſon Protecteur le Dieu dont il défend les Autels.

Nemini licere debet vt privatim quos velit Deos habeat, aut vt verum Deum pro animi ſui arbitrio colat, aut Religioné ipſe ſibi inſtituat. *Libro. de legibus.*

Mais il y a vne troiſiéme obligation qui eſt impoſée aux Princes par la Politique,

que, qui leur ſemblera plus nouvelle, & qui ne leur eſt pas toutefois moins neceſſaire; C'eſt qu'ils doivent conſulter Dieu dans leur conduite, & entretenir vn commerce avecque luy, afin qu'ils gouvernent en ſon Eſprit, & qu'ils ſoient plûtoſt ſes Lieutenans, que les Souverains de leurs Sujets. Quoy que cette maxime ſemble ſurprenante à nos Politiques, & qu'ils ſe perſuadent que le Prince ne doit prendre avis que de luy-meſme ou de ſon conſeil; neantmoins les plus éclairez Politiques de l'antiquité s'en ſont prévalus, & ils ont eſſayé de perſuader aux Peuples qu'ils ne les gouvernoient pas tant par leurs avis que par les mouuemens & les inſpirations du Ciel. Ie ſçay bien que la ſuperſtition s'eſt aidée de cet artifice, & qu'elle a tenu des Royaumes en leur devoir par cette malicieuſe impoſture. Mais je ſçay bien auſſi que puis-que la verité eſt plus puiſſante que le menſonge, tout Prince qui s'inſtruira ſous vn ſi grand Maiſtre & qui apprendra la Politique dans vne ſi bonne Eſcole, ſe rendra le plus ſçavant & le plus habile de tous les Rois de la terre.

Platon qui n'avoit autre lumiere que celle de la raiſon, vouloit que le Souverain euſt commerce avec le bon Genie de ſon Royaume, qu'il appriſt de luy le ſecret de gouverner, & que dans ſes plus

importantes affaires, il imploraſt ſon aſſiſtance. Il eſt vray que le ſentiment de ce Philoſophe a eſté blâmé par quelques Politiques Chrétiens, & qu'ils ont crû que le Prince ne pouuoit avoir de communication avec ſon Génie, parce c'eſtoit vn mauvais Génie. Mais les Monarques Chrétiens en peuvent avoir avec le leur ſans ſcrupule & ſans peril, parce qu'ils ſont aſſurez de ſa bonté, & qu'ils ſçavent que non-ſeulement ils ont vn Ange pour leur perſonne, mais qu'ils en ont vn encore pour leur Eſtat, dont il partage avec eux & la conduite & le nom. En effet nous apprenons de l'Ecriture, que le meſme Ange qui eſtoit le Tutelaire des Perſes, en eſtoit auſſi le Prince : *Princeps Regni Perſarum reſtitit mihi*, & qu'il gouvernoit inviſiblement ce Peuple avec le Roy qui le gouvernoit viſiblement. D'où ie concluds que le Monarque doit prendre avis du bon Génie de ſon Royaume ; qu'il doit luy rendre ſes hommages ; luy adreſſer ſes prieres, afin qu'il luy aide à conduire vn Eſtat, dont il eſt ſous IESVS-CHRIST le Monarque perpetuel ; parce que n'eſtant pas mortel comme les Rois, il n'a point de ſucceſſeur qui prenne ſa place, ni qui monte ſur ſon Trône apres ſa mort.

Daniel. 10. cap.

TROISIE'ME DISCOVRS.

Ce que c'eſt que la Pieté, & qu'elle fait le principal ornement des Rois.

C'Eſt en vain que la Politique recommanderoit la pieté aux Souverains, ſi elle ne leur apprenoit en même-temps ce que c'eſt que cette Vertu, ſans laquelle l'on peut dire que toutes les autres ſont inutiles & dãgereuſes: Car il ſemble que c'eſt la pieté qui les ſanctifie, & qui leur oſtant ce que la Nature corompuë leur a donné de malin, les rend vtiles à l'homme & agreables à Dieu. La pieté, ſi nous conſultons meſmes les Profanes, eſt vne Iuſtice que nous faiſons à Dieu, quand nous luy rendons ce qui luy eſt deü. *Pietas*, dit Ciceron, *eſt Iuſtitia adverſus Deos*: c'eſt donc pieté que de croire vn Dieu, de parler de luy auec reſpect, d'établir vn culte pour l'honorer, & de luy bâtir des Temples & des Autels pour luy offrir des Sacrifices. La pieté, ſelon Seneque, eſt la connoiſſance de Dieu; parce que celuy qui le connoiſt bien l'aime & l'adore, & que ce ſont les deux

plus legitimes devoirs qui luy puiſſe rendre la creature raiſonnable ; *Deum colit qui novit*, dit ce Philoſophe. La pieté, ſelon le ſentiment de Varron, n'eſt autre choſe que la Religion, & la Religion n'eſt rien ſuivant la proprieté de ſon nom, qu'vn nœud ſacré qui nous lie avec Dieu, & qui nous donnant quelque accés auprés de luy, nous donne part à ſes divines perfections. Enfin la pieté, ſi nous conſultons ſaint Auguſtin, eſt le culte du vray Dieu, qui fait des Dieux de tous ſes adorateurs.

Pietas eſt cultus veri Dei, qui cultores ſuos facit Deos. *Lib. 10. de Civit. Dei.*

Cette pieté conſiſte en deux choſes, en l'Affection & en l'Action. L'Affection eſt vn ſentiment interieur, qui ſe paſſe dans le fonds du cœur, & qui n'a point d'autre témoin que Dieu meſme. L'Action eſt vn culte exterieur qui conſiſte en quelques ceremonies, dont les hommes ſont convenus les vns avec les autres ; Et je ne puis mieux m'expliquer, que par les paroles de ſaint Hilaire, qui comprennent ces deux devoirs de la Religion : *Deus*, dit-il, *Religione intelligendus eſt* : Dieu ſe connoiſt par la Religion interieure : *Exteriore pietate profitendus.* On le confeſſe & on l'honore par la pieté exterieure ; mais il eſt ſi grand, que noſtre eſprit ne le pouvant pas comprendre, il doit ſe contenter de le croire & de l'adorer.

Senſu non eſt perſequendus ; ſed adorandus eſt. *De Trinit.*

Comme nous ne pouvons pas le voir en luy-meſme, nous n'avons que la lumiere de la Foy & celle de la Nature pour le connoiſtre ; La premiere eſt obſcure, mais certaine, & qui venant de Dieu-meſme, n'eſt ſujette ni à l'illuſion ni à l'erreur. La ſeconde eſt plus éuidente, ce ſemble, mais elle eſt bien moins aſſurée. Car comme elle ne conſidere Dieu que dans ſes ouvrages, Elle n'en découvre les perfections qu'au travers de leurs defauts, & elle n'en conçoit jamais d'idée qui réponde à ſa veritable grandeur. Il ſemble qu'elle imite ceux qui ne pouvãt regarder le Soleil en luy-meſme, le regardent ou ſur les eaux, ou dans les nuages & ne ſe forment à cauſe de leur foibleſſe, qu'vne Image obſcure du plus lumineux de tous les Aſtres : Ainſi l'Eſprit humain ne pouvant ſoûtenir l'éclat ni la majeſté de Dieu le contemple dans ſes creatures, & ne remarque qu'imparfaitement en ces miroirs tenebreux, les lumieres & les beautez de ce Soleil adorable. La voye donc la plus ſeure & la plus humble pour aller à Dieu, c'eſt de le croire, ſans pretendre à le connoiſtre, comme a dit admirablement vn ſçavant Pere de l'Egliſe. Il faut que nous ayions dans la vraye Religion les meſmes penſées qu'avoient autrefois les Allemans dans leur ſuperſtition, & que

Deus melius ſcitur neſciendo. *Aug. l. 11. de Ordine.*

nous tenions avec eux, qu'il eſt plus ſaint & plus reſpectueux de croire les choſes de Dieu, que de les connoiſtre.

Mais pour le culte exterieur on y peut eſtre moins reſervé, & il eſt permis aux hommes de rendre à vne ſi ſublime Majeſté tous les honneurs dont ils ſe peuvent aviſer : Les loüanges, les ſacrifices, les autels, les temples & les victimes ſont les plus ordinaires ceremonies, par leſquelles ils expriment leur reconnoiſſance. Mais pour ne nous point tromper en vne choſe ſi importante, il faut que nous écoutions la Tradition & l'Ecriture ; que nous reglions noſtre devotion par les loix qu'elles nous preſcrivent, & que nous ſervions Dieu non pas à noſtre mode, mais à la façon qu'il nous l'enſeigne par ſon Egliſe.

Sanctius ac reverentius eſſe, de actis Deorum credere quàm ſcire. *Tacit. in Germ.*

Au reſte, quand cette pieté eſt bien priſe, elle eſt, ſelon la maxime de ſaint Paul, vtile à toutes choſes : Elle appaiſe Dieu lors qu'il eſt irrité contre les hommes, elle luy arrache les foudres des mains, & l'oblige à diſſimuler des crimes qu'il eſtoit en reſolution de punir, Elle reforme les Royaumes & leur tenant lieu de loy, Elle inſpire à leurs Sujets les bons deſirs & les bonnes œuvres : Elle regle la perſonne des Souverains, & leur donnant vn empire ſur toutes leurs paſſions, elle empeſche que la colere ne les

Vtilis ad omnia Pietas. *1. Timoth. 4.*

emporte à quelque punition trop ſevere; que l'Ambition ne les engage, ſous pretexte d'vne fauſſe gloire, dans quelques guerres injuſtes; que l'Avarice ne leur faſſe faire des levées extraordinaires que leur Peuple ne puiſſe porter; que l'Incontinence ne les brûle de ſes flâmes, & n'ouvre leurs yeux pour voir quelque Beauté qui ſe rende la maiſtreſſe de leurs cœurs; que la Pareſſe qui eſt le vice de tous les Grands, ne les retienne dans leur Palais, & ne leur faſſe abandonner le Timon de leur Eſtat. Si elle les détourne du mal, Elle les porte encore au bien; & leur inſpirant vne veritable generoſité, Elle les oblige de recompenſer la Vertu, de punir les crimes ſcandaleux, d'excuſer les pechez d'infirmité, & de les pardonner meſme, pourveu que ce ne ſoient pas des recheütes.

Mais il faut qu'ils prennẽt garde, qu'en cherchant la veritable pieté, ils n'en rencontrẽt pas vne fauſſe, dont les effets ſont auſſi funeſtes, que ceux de la Pieté ſolide & ſincere ſont vtiles. Tous les Philoſophes anciens & modernes ont déclamé contre cette fauſſe Religion, & ont employé toutes leurs raiſons pour en éloigner les Princes à qui elle fait ſouvent commettre de notables fautes, ſous pretexte d'exercer d'illuſtres Vertus. Ce Monſtre qui prend les couleurs de la

pieté, & qui se glisse dans l'ame des Rois sous cette belle apparence, n'est autre chose que la superstition, qui offense le Ciel en le voulant honorer, & qui l'irrite en le pensant appaiser. Car comme a fort bien remarqué Seneque, Elle change le naturel des Dieux pour l'accommoder au sien; Elle craint ceux qu'il faut aimer, elle viole le respect qui leur est deü, & les regardant d'vn mauvais œil, Elle fait des Tyrans de ceux qui sont nos Rois & nos Peres. Elle n'entre la pluspart du temps que dans les ames basses, timides & cruelles; Elle leur dépeint la Divinité de leur sentiment & de leur humeur, & Elle leur persuade que cette Nature adorable dont la misericorde fait la gloire, s'offense des moindres pechez; qu'elle punit les coupables, sans leur donner le loisir de se reconnoistre; qu'elle est toûjours en disposition de lancer des foudres, d'établir sa grandeur par la perte des criminels, & de se rendre redoutable par les châtimens & par les vengeances.

Superstitio error insanus est; amandos timet, quos colit violat. *lib. 2. de Clement. c. 5*

Les Tyrans qui sont lasches & cruels, ne sont pas fort éloignez de la Superstition; & quoy qu'ils n'ayent non plus de pieté que de Iustice, ils ne laissent pas de s'imaginer vne Divinité qui leur ressemble; qui ne pouvãt se faire aimer, se veut faire craindre; & qui se défiant de ses Sujets;

ne les retient dans leur devoir que par vn excés de rigueur. Comme cette Superſtition eſt vne fauſſe pieté, Elle ne met jamais dans l'ame des Tyrans que la crainte & le deſeſpoir ; & pour le dire en vn mot, elle les rend injurieux à Dieu, effroyables à leurs Sujets, & inſupportables à eux-meſmes ; ſi bien que le Prince legitime eſt obligé de s'en défendre, comme de la choſe du monde, qui eſt la plus vniverſellement haïe, & qui ne ſçauroit produire que de malheureux & de funeſtes effets.

QVATRIE'ME DISCOVRS.

Que les plus grands Rois du Paganiſme en ont eſté les plus pieux.

QVoy que nous ſoyïons bien perſuadez qu'il n'y ait point de veritable Pieté où il n'y a point de veritable Religion, & que les Princes Payens ne puiſſent eſtre appellez pieux ſans injuſtice ou ſans flatterie ; nous ne laiſſons pas neanmoins de remarquer en leur perſonne quelque ombre de pieté qui nous oblige de reconnoiſtre que cette vertu n'eſt pas incompatible avec la Grandeur

puis-qu'entre les Infidéles, auſſi-bien qu'entre les Chrétiens, les plus grands Princes ont toûjours eſté les plus pieux. Ie n'auray pas beaucoup de peine à prouver cette verité par les Hiſtoires profanes, & il me ſera bien-aiſé de faire voir ſur leur rapport, que ces illuſtres Conquerans qui ont eſté l'admiration de leur ſiecle, & la confuſion du noſtre, ſe ſont rendus plus recommandables par leur Pieté que par leur valeur.

Le grand Cyrus, dont Xenophon nous a fait vne ſi belle peinture, a eſté vn des plus grands Rois du monde; & ſi ſa fin miſerable n'a pas répondu à ſes glorieux commencemens, nous n'en devons accuſer que l'inconſtance des choſes du monde, qui menacent les plus grãds Monarques d'vne cheüte auſſi lourde & auſſi funeſte que la ſienne. Il n'y a perſonne tant ſoit peu verſée dans l'Hiſtoire, qui ne ſçache que ce Prince eſtoit auſſi juſte qu'il eſtoit vaillant, & qu'il rendit autant de preuves de ſa juſtice parmy les Perſes, que Salomon en donna de ſa ſageſſe parmy les Iuifs: On ſçait quelle fut ſa continence au regard de la femme d'Abradate, qu'il ne voulut point voir aprés la défaite de ſon mary, de peur que la beauté de cette Princeſſe ne ſeduiſiſt ſon cœur par ſes yeux, & ne luy donnaſt quelques penſées ou quelques deſirs qui le ren-

diſſent coupable devant Dieu. Mais tout le monde n'aura peut-eſtre pas remarqué que ſa pieté fut inſigne : & que dans les tenebres du Paganiſme il eut quelque connoiſſance du vray Dieu, & quelque veneration pour ſes Autels.

Xenophon m'apprend que ce Monarque n'entreprenoit jamais rien qu'il n'eût conſulté le Ciel, & qu'il n'eût pris l'ordre de luy avant que de le donner à ſes Soldats. Il avoit autant de ſujet de ſe confier en ſon courage & en ſa fortune, qu'aucun autre Conquerant; & ſe voyant accompagné de Troupes qui avoient toûjours vaincu ſous ſa conduite, il pouvoit s'imaginer qu'il avoit enchaiſné la Victoire, & qu'elle ne pouvoit plus abandonner ſon party. Neanmoins il n'alloit jamais au combat qu'il n'eût fait vn Sacrifice, & que par le ſang des victimes il ne ſe fût rendu le Ciel propice & favorable. Il faiſoit faire des prieres publiques dans ſon Camp, & ſçachant que la pieté inſpire la valeur, il vouloit que ſes Soldats fuſſent pieux, afin qu'ils fuſſent vaillans, comme dit ſon éloquent Panegyriſte. Et ce digne Hiſtorien d'vn ſi digne Prince a remarqué, que quand il entra dans les Terres des Aſſyriens, & qu'il déclara la guerre à ces Peuples qui l'avoient portée dans toute l'Aſie, il ſacrifia au vray Dieu, & creût

Nihil in bello, nihil in prælio, nihil in hoſte invadendo, niſi prius invocato Dei nomine, aggrediendum quum id feliciter ſuccedere velimus.

qu'il ne pouvoit vaincre s'il n'eſtoit aidé de la faveur de celuy qui eſt auſſi-bien le diſpenſateur des Lauriers que des Sceptres & des Couronnes.

Mais l'Ecriture Sainte rend vn illuſtre témoignage à ſa pieté, & fait ſon Eloge dans les écrits des Prophetes ; Dieu meſme a voulu que ſon nom y fuſt marqué avant ſa naiſſance, & que ſon hiſtoire y fuſt écrite avant ſes conqueſtes & ſes triomphes ; Il l'appelle ſon Lieutenant par excellence, & il luy donne ſa miſſion pour aller faire la guerre dans l'Aſſyrie ; Il le remplit de ſon Eſprit & de ſa force pour vaincre ſes Ennemis ; Il ſe ſert de ſa conduite & de ſa valeur, pour domter l'orgueil des Aſſyriens ; & il déclare qu'il eſt la figure de ſon Fils dans ſes combats & dans ſes conqueſtes. Qu'on ne me diſe donc plus que la Pieté n'eſt pas la Vertu des Rois ; qu'elle amolit cette noble fierté qui fait leur principal ornement ; qu'elle les rend ſcrupuleux dans la Paix & timides dans la Guerre, puiſque le plus illuſtre des Conquerans a eſté le plus pieux de tous les Rois.

Qui dico Cyro Paſtor meus es, & omnem volũtatem meã complebis. *Eſai. 44.*

Mais parce qu'on pourroit dire qu'vn témoin ne ſuffit pas pour prouver vne verité ſi importante, & que Cyrus eſt plûtoſt vn miracle qu'vn exemple, puiſque Dieu l'avoit choiſy pour eſtre le Liberateur de ſon Peuple, produiſons le

Grand Alexandre sur le theatre ; faisons voir à tout le monde que sa pieté n'a point cedé à son courage, & qu'autant que les tenebres du Paganisme l'ont permis il s'est rendu remarquable par la Religion. Ie confesse, & ie l'ay des-ja reconnu, qu'il n'y a point de veritable pieté où il n'y a point de veritable Foy ; Ie sçay bien que toutes les vertus des Payens ont leurs defauts, & qu'estant animées de la vanité elles meritent plûtost des punitions que des récompenses. Mais je sçay bien aussi que les apparences en sont belles, que les circonstances en sont agreables, que les devoirs en sont justes, & que si elles n'ont pas eü la Charité pour leur principe, elles ont eü assez souvent l'honnesteté pour leur fin. Alexandre donc que tous les Princes du monde ont choisy pour leur modéle, qui a donné de la jalousie & de l'émulation à tous les plus grands Conquerans, qui a formé les plus nobles entreprises, & qui les a le plus heureusement executées ; qui a fait soûpirer Iules-Cesar duquel tous les Empereurs portent le nom, & qui luy a tacitement reproché que bien loin d'avoir conquis l'Vnivers à son âge, il n'en avoit pas encore conquis la moindre Province. Ce Monarque, dis-je, le plus grand de tous les Monarques en courage, en prudence & en bon-heur, a esté aussi le

plus grand en pieté. Et ſoit que nous conſultions les Hiſtoriens Profanes ou Sacrez, nous trouverons qu'il a laiſſé autant de marques de ſa Religion que de ſa Valeur.

Il n'entreprit iamais rien de memorable qu'il n'eût imploré l'aide du Ciel; Ie le vois auſſi ſouvent accompagné d'Ariſtandre que d'Epheſtion & de Cratérus; Il donne les ordres à ceux-cy, mais il les prend de celuy-là; & ſouvent il rompt ou differe ſes deſſeins, pour obeïr aux Oracles qui ſortent de la bouche de ce Prophete. Il ne donna jamais de bataille, & ne remporta jamais de victoire qu'il n'immolaſt des victimes; & il y avoit autant de Taureaux dans ſon Armée pour les ſacrifices, qu'il y avoit de Chevaux pour le combat. Ie n'ignore pas que ſon ambition l'a porté à deſirer des Autels, & à exiger des Temples de ſes ſujets: Mais il vivoit dans vn ſiecle où l'on faiſoit aiſément les hommes Dieux; & comparant ſes actions avec celles qui avoient procuré ces meſmes honneur aux Hercules, il croyoit que ſes deſirs n'eſtoient ni injuſtes ni inſolens. S'il m'eſtoit permis de declarer mon ſentiment en cette occaſion, je croirois que ce Prince regardoit tous ces demy-Dieux auſquels il vouloit eſtre aſſocié, comme nous regardons les Anges ou les

Saints; & qu'il ſçavoit bien qu'il y avoit vn Dieu au deſſus d'eux, auquel c'eſtoit impieté de ſe vouloir égaler; Et je penſe qu'Alexandre honoroit ce Dieu ſous le nom de Iupiter, duquel neantmoins en s'accommodant à l'erreur du Peuple & à la fiction des Poëtes, il vouloit qu'on crû qu'il eſtoit ſorty. Mais quoy qu'il en ſoit, la pieté de ce Prince apparente ou veritable, criminelle ou innocente, n'a point eü d'égale dans le Paganiſme; & je ne lis jamais ſa mort dans Arrian ſans confuſion & ſans douleur. Sa maladie n'interrompit point l'exercice de ſa pieté; il ſacrifia tous les jours, il conſulta ſouvent l'Oracle, & quand il fut ſur le poinct de perdre la vie, il témoigna quelque deſir de rendre l'ame dans le Temple, & de tomber comme vne victime aux pieds des Autels. La fauſſe Religion pouvoit-elle inſpirer de plus nobles ſentimens? & cette mort accompagnée de tant de marques de pieté, ne jette-t-elle pas la honte ſur le viſage de la pluſpart de nos Princes, qui ayant eſté éleuez dans la vraye Religion, ne penſent à Dieu qu'autant qu'on les force d'y penſer, & publient aſſez hautement que toute leur pieté n'eſt qu'illuſion & qu'hypocriſie.

Mais ne finiſſons pas ce Diſcours ſans rapporter les Eloges que l'Ecriture ſainte

a voulu donner au grand Alexandre, Elle en a parlé avec tant de respect, que je ne voy rien dans tous les écrits de ses Historiens, qui approche des témoignages qu'elle a rendus à sa valeur; Elle nous dit avec vne simplicité qui surpasse l'éloquence des plus illustres Orateurs, qu'il défit des Rois, qu'il châtia des Tyrans, qu'il conquit des Royaumes, qu'il les partagea en mourant entre ses Sujets, & que pendant qu'il vécut toute la Terre saisie d'étonnement fut en silence devant luy : *Et siluit terra in conspectu eius*. Pouuoit-elle nous representer sa gloire par vne expression plus pompeuse & plus magnifique ? N'a-t-elle pas dit tout ce qui s'en pouvoit dire, en nous apprenant que sa valeur avoit étonné les choses mesmes insensibles ; & que la terre qui ne connoist point d'autre Majesté que celle de Dieu, avoit conceü du respect pour celle du grand Alexandre : *Et siluit terra in conspectu eius*. Ajoûtons encore que Iosephe dans l'Histoire Iuïfve a remarqué que ce Prince passant par la Iudée fléchit le genoüil deuant le grand Prestre qui l'estoit allé recevoir, & qu'il adora le vray Dieu en son Ministre ; si bien qu'il nous est permis de croire qu'il eüt vne veritable Pieté, & de dire qu'il fut aussi religieux que vaillant.

CINQVIE'ME

CINQVIE'ME DISCOVRS.

Que les plus grands Rois Chrétiens ont eſté les plus pieux.

ENcore que les bonnes choſes ſoient vnies les vnes avec les autres, & qu'elles ſe conſervent par cette mutuelle intelligence ; il faut avouër pourtant qu'il y en a quelques-vnes qui ſont plus étroitement liées enſemble que les autres. La Pudeur eſt inſeparable de la Chaſteté, & la Nature a pris plaiſir de la donner à cette vertu pour ſon ornement & pour ſa défenſe. La Douceur & l'Humilité ne s'abandonnent preſque jamais, & depuis que le Fils de Dieu nôtre divin Maiſtre les a vnies en ſa perſonne, on ne ſçauroit les diviſer en celle de ſes Diſciples. Il me ſemble que nous pouvons faire le meſme jugement de la Religion & de la grandeur, & dire que ces deux rares qualitez ſont ſi puiſſamment jointes enſemble, qu'on ne les peut ſeparer ſans leur faire quelque violence. La Raiſon & l'Exemple appuyeront cette verité, & fermant la bouche aux libertins feront voir à tout le monde que les Monarques les plus illuſtres

ont toûjours eſté les plus religieux: Ecoutons ce qu'en dira la Raiſon.

Comme les Rois tiennent la place de Dieu, il faut qu'ils regnent en ſon nom, & qu'ils ſoient animez de ſon Eſprit, pour conduire leurs Sujets. Comme ils ſont plus proches de luy par leur condition, il faut qu'ils ayent plus de commerce avec luy par leur Pieté; Comme il ſemble qu'il ſe décharge ſur eux de la conduite de l'Vnivers, il faut qu'ils apprennent ſa volonté, pour en informer le reſte des hommes; Comme ils ont part à ſa puiſſance, il faut qu'ils en ayent à ſa lumiere & à ſa Iuſtice, de crainte que l'intereſt ou l'ignorance ne les engage dans quelque faute notable qui bleſſe leur reputation & leur devoir: Comme enfin ils ont plus receu de ſa liberalité qne les autres, & que c'eſt de luy qu'ils tiennent leur Sceptre & leur Couronne, il faut, s'ils ne veulent paſſes pour ingrats, qu'ils luy rendent plus de ſoûmiſſion, & qu'ils n'entreprennent rien dans leur Eſtat qu'aprés l'avoir ſoigneuſement conſulté. S'ils ſont genereux, comme ils doivent eſtre, puiſque nous preſuppoſons qu'ils ſont Grands, il faut qu'ils confeſſent qu'il y a vn Dieu au deſſus d'eux, dont ils reverent la Majeſté, duquel ils attendent leur bonne ou leur mauvaiſe fortune,

& qui peut quand il luy plaiſt, troubler leur Royaume, renverſer leur Trône, & leur oſter l'honneur & la vie. Voyons ce que nous en apprendront les Exemples, & conſiderant les plus grands Rois que le Chriſtianiſme a portez, jugeons par leurs actions s'ils n'ont pas eſté auſſi inſignes en pieté qu'en valeur.

Terribili ei qui aufert ſpiritum Principũ, terribili apud Reges terræ.

David que je mets à la teſte de tous les Monarques Chrétiens, parce qu'il eſt vn des anceſtres du Meſſie, & qu'il appartient plus à l'Evangile qu'à la Loy, a eſté vn Prince auſſi Religieux que Vaillant; Ses Combats avec les Lions, pendant qu'il eſtoit Berger; Sa Victoire ſur Goliath avec des armes ſi inégales; Ses avantages ſur les Philiſtins depuis qu'il eut endoſſé le harnois; Ses Batailles & ſes Triomphes aprés qu'il fût monté ſur le Trône, ſont des marques glorieuſes de ſon courage. En voicy de ſa Pieté qui ne leur cedent point, & qui les ſurpaſſent meſme. Il proteſte en toutes les occaſions qu'il doit ſa Couronne à Dieu; que c'eſt luy qui d'vn Berger en a fait vn Roy, & qui n'a oſté la houlette de ſa main que pour y mettre le Sceptre. Il ſe vante qu'il a étudié la Politique dans la Loy de Dieu, & qu'il n'a ſceu le bel art de gouverner les Royaumes que pour l'avoir appris dans ſes Ecritures.

Consilium meum iustificationes tuæ.

De quelques affaires que ce Prince fût accablé, & quelques occupations que luy donna la conduite d'vn grand Estat, il nous assure qu'il prioit Dieu sept fois le jour, *Septies in die laudem dixi tibi:* & que la nuict mesme que la Nature a destinée pour le repos, il interrompoit son sommeil, pour luy rendre ses hommages, & pour luy recommander les besoins de son Royaume: *Media nocte surgebam ad confitendum tibi.* Surquoy le grand saint Ambroise s'écrie avec tant de raison: En quel temps ne devons-nous pas prier, puis qu'vn Roy qui estoit chargé de tant d'affaires, prioit si souvent & si long-temps? Mais depuis qu'il se fust mis mal avecque Dieu, & que par vn adultere suivy d'vn meurtre il eust irrité sa Iustice contre luy, il tenta toutes les voyes imaginables pour l'appaiser; Il pleura le jour & la nuict; Il mela ses larmes avec son breuvage, & la cendre avec son pain. Il arrosa son lict de ses pleurs, & il fit tant d'austeritez qu'il contraignit la Misericorde de revoquer l'arrest que la Iustice avoit prononcé contre luy. Grand exemple pour les Rois, qui, comme dit saint Ambroise, pechent avec David, & ne font pas penitence avec luy.

Si Prophetæ qui erat Regni necessitatibus occupatus media nocte, & septies in die laudem Deo dicebat, quid nos facere oportet? *Ambros. lib. 3. de Virginibus.* Peccavit quod solét facere Reges; & pœnitentiam egit quod non solent facere Reges. *Apolog. David.*

Passons de la Synagogue dans l'Eglise,

& voyons les témoignages que les plus grands Monarques y ont donné de leur Pieté. Constantin qui est l'Alexandre ou le Cesar du Christianisme, si l'on considere sa valeur, en a esté aussi le David ou l'Ezechias, si l'on regarde sa Pieté. Il combatit long-temps sous son Pere & ne luy succeda pas tant par les loix de la Nature que par celles de la Iustice ; Il défit tous les Tyrans qui luy disputerent l'Empire ; Il fut secouru du Ciel par vn Miracle quand il alla combattre Maxence ; & il vit en l'air le signe adorable de nostre salut, qui luy inspirant la Pieté luy inspira encore vne nouvelle valeur. Depuis cét heureux moment il ne songea plus qu'à reconnoistre cette grace, qu'à bastir des Temples, qu'à élever des Autels, & à favoriser les Ministres du Dieu qui l'avoit si visiblement protegé. Quand il jetta les fondemens de la premiere Eglise de Rome, il porta luy-mesme douze hottées de terre en l'honneur des douze Apostres qui avoient établi l'Eglise par leurs travaux. Quand il se trouva dans le Concile, il y respecta si fort les Evesques, qu'il ne voulut pas mesme dire son avis en leur presence ; Il les écouta comme les Oracles de Dieu, & reconnoissant qu'ils estoient ses Interpretes, il voulut apprendre sa volonté de leur bouche : Enfin il regla si bien

ſa conduite ſur la leur, qu'il merita de porter leur nom, & de recevoir cet Eloge ſi digne de ſa Pieté, qu'il avoit plûtoſt gouverné l'Empire en Eveſque qu'en Empereur.

Le grand Theodoſe qui luy ſucceda quelque temps aprés, ne luy ceda point en Religion; & ſi vous exceptez cet excés que la colere luy fit commettre contre les habitans de Theſſalonique, qui dans vne ſedition avoient abbatu ſes Statuës, vous n'y verrez que des marques de ſa Pieté mélées avec celles de ſa Valeur. Que ne fit-il point contre les Tyrans Eugene & Maxime? Quels ordres ne donna-t-il point pour les ſurprendre & pour les combattre? Avec combien peu de forces, mais avec combien de courage les attaqua-t-il ſur les Alpes, & quelles memorables Victoires remporta-t-il ſur ces deux hommes, qui n'eſtoient pas moins les Ennemis de l'Egliſe que de l'Eſtat? Auſſi le Ciel fit cent Miracles en ſa faveur; les vents ſe declarerent pour luy, & repouſſerent les javelots des Soldats de ces deux Tyrans contre eux-meſmes; la terre trembla ſous leurs pieds; les foudres tomberent ſur leurs teſtes, & la Nature défendit les intereſts d'vn Monarque qui défendoit ceux de ſon Dieu.

O nimium dilecte Deo cui fundit ab antris
Æolus armatas hyemes, cui militat æther,
Et coniurati veniunt ad classica venti!

Mais il ne faut pas oublier que cette Victoire fut aussi-bien l'ouvrage de sa pieté que de sa valeur : Car les Histoires remarquent qu'il veilla toute la nuict qui préceda le combat, qu'il la passa en prieres, & que chargé d'vn cilice il obligea le Ciel à se déclarer pour le party le plus foible mais le meilleur, contre le party le plus fort mais le plus méchant.

Vne foule de Monarques se presente devant moy, pour confirmer par leurs Exemples cette importante verité. Les Clovis, les Charlemagnes, les Saints Louïs & les Roberts, prononcent en sa faveur, & déclarent hautement qu'ils ont obeï à Dieu pour bien commander à leurs Sujets, que le plus grand secret de leur Politique a esté de joindre la Pieté à la Prudence, d'interesser le Ciel dans leur cause, de soûtenir son honneur pour l'obliger à défendre leur Estat; & qu'ainsi l'on doit tenir pour constant, que les plus grands Princes de l'Eglise en ont toûjours esté les plus Religieux.

SIXIE'ME DISCOVRS.

Que la Pieté fait naiſtre l'aſſurance des Monarques, & le bon-heur de leurs Royaumes.

IL y a des veritez ſi connuës, qu'elles n'ont point beſoin de raiſonnement pour s'inſinuër dans les eſprits; Elles ſe prouvent quand elles ſe montrent; & comme vn Philoſophe a dit autrefois que la Vertu ſe faiſoit aimer quand elle ſe faiſoit voir, ces Veritez dont je parle ſe font croire auſſi-toſt qu'elles ſe découvrent, & elles ne trouvent perſonne qui leur reſiſte que les opiniâtres & les aveugles. Qui doute que la Pieté ne donne de l'aſſurance aux Monarques, qu'ils ne ſoient bien avec eux-meſmes & avecque leurs Sujets quand ils ſont bien avecque Dieu; & qui n'eſt pas perſuadé que quand les Tyrans ſont mal avecque luy, ils ſont mal auſſi avec eux-meſmes, & avec tous les autres? La Nature qui inſtruit les hommes dans ſon Ecole, & qui les forme à la Pieté avant la Grace & la Raiſon, leur enſeigne par vne ſecrette impreſſion, qu'il y a vn premier Principe qui a tiré toutes choſes

des

des abîmes du Neant ; qu'eſtant auſſi juſte qu'il eſt puiſſant il n'abandonne point les Creatures qu'il a produites, & qu'aprés leur avoir donné l'Eſtre il leur procure le bon-heur, ſi elles en ſont capables. Toutes les Nations, dit Tertullien, ſont convaincües interieurement qu'il y a vn Dieu ; Elles le reclament au milieu de leur infidelité, & pendant qu'elles donnent de l'encens à leurs Idoles, elles mettent leur confiance en ce Createur, qu'elles connoiſſent ſans maiſtres. Si quelqu'vn les perſecute elles recourent à luy, & perſuadées qu'elles ſont que rien ne peut tromper ſa lumiere, ni reſiſter à ſa Puiſſance, elles ſe conſolent dans l'eſperance qu'elles ont, que toſt ou tard il les vangera de leurs Ennemis.

Si la Nature a inſpiré ce ſentiment à tous les Peuples du monde, Elle en a ſans doute inſpiré vn ſemblable aux Souverains, & elle leur a perſuadé que pour eſtre en ſeureté dans leur Eſtat, il faut qu'ils ſoient ſous la protection de leur Createur. En effet cette penſée eſt écrite dans leur cœur par les mains de la Nature, & en quelque Religion qu'ils ſoient élevez ils croyent que ceux-là n'ont rien à craindre qui ſe rendent les Dieux favorables par leur Pieté ; *Dïj proniores ſunt in eos qui maxime eos colunt,* *Ariſt. Rhetoric. ad Alexand.*

dit vn Philoſophe, qui n'avoit point eü d'autres Maiſtres que la Raiſon & la Nature. Auſſi les Princes qui ont ſoin du culte de Dieu, & qui le font regner dans leurs Eſtats, ſentent je ne ſçay quelle tranquillité dans leur ame, qui n'eſt pas meſme troublée par la revolte de leurs Sujets: Ils ſe promettent de ſa bonté, qu'il ne les abandonnera pas; qu'armant la Nature en leur faveur il fera des miracles pour les vanger, & qu'il étoufera par ſa Puiſſance & par ſa Iuſtice; toutes les conſpirations qui ſe feront contre leur Perſonne.

Magnatres eſt habere in remitatem hominis, & ſecuritatem Dei. *Sen. ec.*

Cette conſideration qui leur donne de l'aſſurance, donne de la crainte à ceux qui les veulent attaquer; Ces Monſtres n'oſent former de Parti contre eux, & ils apprehendent que Dieu qui eſt juſte, ne le diſſipe ou ne le découvre. Ils croyent que c'eſt entreprendre contre le Ciel que d'entreprendre contre des Princes qu'il favoriſe, & que ceux-là n'ont point beſoin de Soldats pour leur garde qui ont des Anges pour leur défenſe. Ainſi la Religion aſſure les Rois; & les Monarques qui reſſemblent à David en Pieté, peuvent dire comme luy ces genereuſes paroles que ſa confiance luy avoit miſes à la bouche. Ie ne crains point les conſpirations ſecrettes qui ne ſe voyent qu'au moment qu'elles

Si conſiſtāt adverſum

éclattent, parce que le Dieu que je sers lit dans le cœur de tous les hommes, qu'il connoist les pensées des méchans & qu'il preside mesme dans leurs conseils pour dissiper leurs desseins ; Ie ne crains point les Partis formez qui m'attaquent à vive force, & qui ayant perdu le respect qui est deü à ceux qui portent le Diadême, levant les armes ouvertement contre moy, parce que le Dieu que j'adore rendra tous leurs efforts inutiles ; que dans le combat il mettra la division & la terreur parmy leurs troupes, qu'il jettera la poudre dans les yeux de leurs Soldats, & que par vn plus grand miracle il armera les Elemens en ma faveur, & me rendra plûtost le Spectateur que le Ministre de leur défaite.

me castra : non timebit cor meum ; si exurgat adversus me prælium, in hoc ego sperabo. *Psalm. 26.*

En effet il n'y a point de Prince Pieux qui ne se puisse flatter de cette juste esperance, & pretendre avecque David, que Dieu qui est le Protecteur de ceux qui l'honorent, l'environnera de sa faveur ; & que luy servant de bouclier, comme parle l'Ecriture, il ne le défende contre tous les Ennemis qui l'attaqueront. Et certes il sera bien plus assuré de sa Protection, qu'il ne le seroit de toute vne Armée, puis-que selon le sentiment de S. Augustin, vn homme mortel doit bien moins apprehender quand il est defendu par l'immortel, que quand

Protegitur mortalis à mortalibus & securus est: protegitur

mortalis ab immortali & timebit ? *In Psalm. 26.*

il n'eſt défendu que par les Soldats qui ſont mortels comme luy.

La meſme cauſe qui fait naiſtre ſon aſſurance, produit auſſi ſon bon-heur; & il eſt heureux, parce qu'il eſt bien avec celuy qui eſt la ſource feconde de la veritable felicité. Les Romains reconnoiſſans que tous les hommes ſouhaitent d'eſtre heureux, s'aviſerent d'adorer vne Deeſſe ſous le nom de la Felicité. Saint Auguſtin qui les raille de ſi bonne grace ſur la multitude de leurs Divinités, les loüe d'y avoir ajoûté celle-cy, & les blâme de ce qu'en la deïfiant ils n'avoient point aboly toutes les autres; parce qu'il ſembloit que la ſeule Felicité leur devoit ſuffire, & que quand les hommes eſtoient heureux ils n'avoient plus rien à deſirer. Mais aprés qu'il les a raillez agreablement, il les inſtruit ſolidement, & leur apprend que la veritable felicité eſtant vn don du vray Dieu, il faloit le croire, l'adorer & le ſervir pour la poſſeder. C'eſt ce que doivent faire les Rois s'ils veulent eſtre heureux, & ſans étudier toutes les maximes de la Politique, il ſuffit qu'ils faſſent honorer Dieu dans leur Eſtat, pour y attirer la felicité.

Si felicitas non Dea eſt, ſed munus ei, ille Deus quæratur qui eam dare poſſit. *Lib. 4. de Civit. Dei, cap. 23.*

Et qu'ainſi ne ſoit, dit S. Auguſtin, ſi les Rois ſe ſouviennent qu'ils ſont hommes pendant que les flatteurs leur

Si plus amant illud regnũ vbi non

veulent perſuader qu'ils ſont Dieux, S'ils ſongent que leur principal employ eſt de ſoûmettre leur grandeur à la Majeſté de Dieu ; S'ils préferent ce Royaume dans lequel ils auront des Compagnons, à celuy dans lequel ils ſont Souverains ; S'ils pardonnent aiſément, s'ils puniſſent difficilement & mélent toûjours la douceur & les châtimens ; S'ils aiment mieux commander à leurs paſſions qu'à tous les Peuples du Monde ; S'ils font ces choſes, non par le mouvement de la Vanité, mais par celuy de la Charité ; & offrent pour leurs offenſes des ſacrifices d'Aumônes & de Prieres, nous pouvons dire ſans les flatter, qu'eſtant heureux en eſperance, ils le ſeront vn jour en effet ; & qu'aprés avoir regné ſur les hommes en la Terre, ils regneront avec les Anges dans le Ciel. Ainſi la veritable Pieté procure auſſi-bien la felicité que l'aſſurance ; & le grand ſecret pour eſtre heureux & tranquille dans ce Monde, c'eſt de craindre Dieu, de le ſervir & de l'aimer.

timent habere conſortes.

Si tardius vindicant, ſi facile ignoſcunt. Si malunt cupiditatibus pravis quàm quibuſlibet gentibus imperare.

Et ſi hæc omnia faciant non propter ardorem inanis gloriæ, ſed propter charitatem felicitatis æternæ.

Tales Chriſtianos imperatores dicimus eſſe fœlices interim ſpe, poſtea reipsâ futuros. *Lib. 5. de Civit. Dei. c. 24.*

SEPTIE'ME DISCOVRS.

Que la bonne Conſcience que produit la Pieté, contribüe à rendre le Prince heureux.

L'VN des plus rigoureux & des plus admirables effets de la Iuſtice de Dieu ſur le pecheur, c'eſt de ſe ſervir de luy contre luy-meſme, & de le diviſer pour le punir de ſon crime. Ainſi voyons-nous que ſa chair ſe revolte contre ſon Eſprit, & que ces deux parties qui le compoſent, ſe font la guerre pour vanger Dieu qu'il a offenſé par ſa rebellion; que les paſſions mépriſent l'empire de la raiſon, & que ces Eſclaves troublent la paix de cette illuſtre Souveraine, parce qu'elle n'a pas obeï à ſon Createur. Mais on peut dire que Dieu ne punit jamais plus ſeverement le pecheur, que quand il ſe ſert de ſa conſcience pour le tourmenter. Elle eſt vn frein qui le retient dans le devoir avant ſon peché: Mais s'il mépriſe ſes avis, Elle devient ſon bourreau, & ne pouvant plus empeſcher ſon crime, Elle eſſaye de le punir. C'eſt vne Furie vengereſſe qui ne laiſſe jamais les Criminels en repos, Elle

les réveille s'ils ſont endormis, Elle les attaque dans les villes & dans les deſerts, Elle les pourſuit quelque part qu'ils aillent, Elle envoye la crainte où elle ne peut envoyer le mal, & leur figurant des gibets & des roües, Elle les rend miſerables au milieu meſme de leurs plaiſirs.

Mais comme elle châtie les méchans, elle récompenſe les bons, & en dépit de la fortune qui n'eſt pas toûjours équitable, Elle rend à leur vertu la gloire qui luy eſt deüe, Car ſi les hommes ne font pas juſtice à vn Monarque innocent, ſi la voix publique luy refuſe l'honneur qu'il merite, il trouve ſa ſatisfaction dans ſa conſcience, & ce Iuge incorruptible le rend plus heureux que ne ſçauroient faire tous les Panegyriques du monde : C'eſt en ce poinct que conſiſte ſa felicité; c'eſt ce qui le ſoûtient dans la peine, ce qui l'anime dans le combat, & ce qui le couronne dans la Victoire. Mais outre cet avantage qu'il retire de ſa bonne conſcience, il y en a encore deux ou trois autres qu'il ne doit pas negliger, puiſqu'ils peuvent beaucoup contribuër à ſon repos & au bon-heur de ſon Eſtat.

Le premier eſt de conſulter ce fidéle témoin dans toutes les affaires douteuſes qu'on luy propoſe : Car le Prince doit ſonger que la pluſpart des Perſonnes qui l'abordent, ont deſſein de le tromper

ou de le surprendre ; qu'ils étudient des paroles & des raisons pour le seduire, & qu'ils se servent de toutes sortes d'artifices pour luy persuader, non pas ce qui luy est le plus honorable, mais ce qui leur est le plus vtile. Dans vn mal qui le menace à tous momens, il n'a point d'autre remede que de consulter son premier Ministre & de traitter avec sa conscience, d'interroger ce Iuge severe, d'écouter ce témoin fidéle & d'apprendre de ses réponses, si ce qu'on luy demande est équitable : Car la Conscience est vne effusion de la lumiere de Dieu ; c'est vne expression de sa volonté ; c'est vne Loy que la Nature a gravée dans nostre ame, qui nous détourne du mal qu'elle nous deffend & qui nous porte au bien qu'elle nous commande ; de sorte qu'il ne se peut presque jamais tromper quand il prend conseil de ce Ministre incorruptible, qui est toûjours plus à Dieu qu'à l'homme, & qui préfere toûjours le devoir à l'interest.

Le second est de redouter ce témoin irreprochable, d'apprehender ce bourreau domestique, & de se ressouvenir qu'il y a deux choses dans le monde qui n'épargnent point les Princes, & qui ne leur pardonnent jamais. La premiere c'est la Renommée : Car comme elle a

cent oreilles pour tout entendre, & autãt d'yeux pour tout voir, Elle a auſſi cent bouches pour tout raconter ; Elle deshonore vn Souverain auſſi-toſt qu'il a commis vne injuſtice ; Elle publie ſon peché dans ſon Eſtat dans celuy des autres Rois ; & comme ſi Elle ſçavoit bien que ſa Grandeur le met au deſſus des corrections & des peines, elle ſe charge de le punir en le diffamant, & de le rendre mal-heureux, en le rendant mépriſable : Ce qui a obligé Seneque d'appeller la Renommée le Iuge le plus ſevere des Princes. Mais comme il y a des pechez ſecrets qui n'ont point d'autres témoins que leurs complices, la Conſcicence vient au ſecours de la Renommée pour les punir, & c'eſt la ſeconde choſe qui n'épargne point les Grands : Car Elle trouble le repos de ces illuſtres coupables ; Elle interrompt leur ſommeil par des reproches interieurs ; Elle leur dépeint l'énormité de leur crime, qui comme a dit vn grand Politique, ne ſe connoiſt point qu'aprés qu'il a eſté commis, & qui ne les tire de l'ignorance que pour les jetter dans le deſeſpoir & dans la peine.

Famam' liberrimam Principum Iudicem.) *Ad Mart. cap. 4.*

Perfecto demùm ſcelere magnitudo ejus intelligitur. *Tacit. 14. Annal.*

Le troiſiéme & le dernier avantage que peut tirer le Prince de ſa conſcience, c'eſt que s'il en conſerve la pureté, elle pourra l'inſtruire de toutes les inten-

tions de Dieu, & luy faire entendre la pluſpart de ſes deſſeins. Car la Conſcience, comme je l'ay déja dit, n'eſt pas ſeulement vn écoulement de la lumiere de Dieu, mais encore vne expreſſion de ſa volonté; Elle nous déclare ce qu'il commande & ce qu'il défend à ſes Sujets; & c'eſt vne eſpece d'Oracle naturel, par lequel il nous fait entendre ce qu'il deſire de nous. Le docte Tertullien parlant des ſonges qui arrivent aux grands hommes, les a appellez des Oracles naturels : Parce que Dieu parle aux Saints quand ils dorment, qu'il s'entretient avec eux pendant qu'ils ne ſe peuvent entretenir avec les hommes, & qu'il verſe dans leurs ames par ces Images qu'il y forme, la lumiere & la verité. Mais certes on peut bien mieux appliquer ce beau mot à la Conſcience qu'aux ſonges, puis-que c'eſt par elle que Dieu declare ſes intentions aux hommes, que c'eſt dans ce Temple ſacré qu'il rend ſes Oracles, que c'eſt là qu'il ſe fait entendre à ſes creatures & qu'il inſtruit les Princes de ſes volontez, pour en informer leurs Sujets.

Somnia nobis indidiſſe peculiare ſolatium oraculi naturalis. *Tertul. de Anima.*

Mais le mal-heur veut que nous trompons quelquefois ce fidéle Interpréte de la Divinité, que nous corrompons ce Miniſtre, & que nous forçons ces Oracles à debiter des erreurs & à favoriſer

des menſonges : Nous oppoſons des raiſonnemens humains à ſes déciſions naturelles ; nous combattons ſes juſtes reproches par de flatteux artifices ; nous falſifions la Loy de Dieu pour l'abuſer, & nous faiſans aſſiſter par des Caſuiſtes ignorans ou intereſſez, nous offuſquons de tenebres ce Soleil qui ne ſe couche jamais. Le Prince pour ſe garantir de ce mal-heur, qui eſt la ſource de beaucoup d'autres, doit conſerver ſa Conſcience dans ſa pureté, ſe défendre de tout ce qui la peut corrompre, & la regler ſur la Loy de Dieu pour éviter la flatterie & le menſonge.

HVITIE'ME DISCOVRS.

Que l'Impieté eſt la cauſe de tous les mal-heurs des Eſtats.

S'IL eſt permis de juger d'vne choſe par ſon contraire, & ſi l'on peut inferer que l'vne nous eſtant vtile, l'autre nous eſt préjudiciable ; il faut neceſſairement conclure, que puis-que la Pieté fait la gloire & le bon-heur des Eſtats, l'Impieté qui luy eſt contraire en fait l'infamie & la miſere. En effet nous n'avons jamais veü d'Impie qui ait heureu-

sement gouverné ; & Dieu qui souffre les autres coupables, ne laisse jamais ceux-là impunis. Comme ils s'élevent directement contre luy, & qu'ils semblent le vouloir attaquer dans son Trône, il en fait d'illustres exemples, & il leur oste l'honneur avec la vie, pour apprendre à tous les autres qu'on ne choque point sa grandeur impunément. Nous avons veü les Pharaons submergez, les Nabuchodonozors abrutis, les Balthazars assassinez, les Antioches & les Herodes desesperez, les Iuliens tuez au milieu de leurs Armées, & tous les Impies generalement mal-traitez.

Veri Dei ignoratio est summa omnium Rerumpublicarum pestis. *Lib. 10. de Legibus.*

Et certes je ne m'en étonne pas : Car comme la Pieté est la source de tous les biens, l'Impieté est la source de tous les maux. Aussi Platon a eü raison de dire, que l'ignorance du vray Dieu estoit la peste de tous les Estats ; Et que celuy qui vouloit ruiner la Religion renversoit les fondemens de toutes les Societez politiques : Car comment pourroit estre heureux vn Royaume dans lequel Dieu qui fait regner les Rois n'est pas honoré? & comment pourroit-on se promettre quelque repos dans vn Estat où le Souverain est opposé à celuy dont il n'est que le Lieutenant ? Dieu n'a garde de souffrir long-temps vn si grand desordre, & son interest l'oblige à punir vn

Itaq; omnis humanæ societatis fundamentum convellit, qui Religionem convellit. *Ib.*

attentat qui affoiblit la creance de sa grandeur dans l'esprit de tous les Peuples. Aussi en est-il si jaloux, que l'ombre de l'Impieté le choque, & qu'il vange quelquefois les fausses Divinitez violées, parce qu'elles portent son nom, & que dans l'esprit des Infidéles elles passent pour ses images,

On dit qu'vn certain Capitaine Grec nommé Timothée, racontant aux Athéniens les avantages qu'il avoit remportez sur leurs Ennemis, se vanta que ses victoires estoient les ouvrages de sa prudence & non pas de la fortune, & qu'ils en avoient l'obligation à sa conduite, & non pas à son bon-heur. Comme il en faisoit le dénombrement, il ajoûta avec vne insolence extrême ces paroles audacieuses. Souvenez-vous, Atheniens, que la fortune n'a point eü de part à tout cecy; & que s'il en faut faire des actions de grace, ce n'est point à elle, mais à moy qu'elles sont deües. Bien que ces blasphêmes n'eussent esté proferez que contre vne vaine Idole qui ne les pouvoit ressentir, la Providence divine ne laissa pas de s'en vanger sur cet Impie, permettant que tous les desseins qu'il forma de là en avant eussent de mauvais succés, & qu'il fut défait en toutes les Batailles qu'il donna, pour luy apprendre que celles qu'il avoit gagnées n'étoient

pas tant les effets de sa prudence ni de son courage, que de la fortune & de son bon heur.

Le Prince pour profiter de cet exemple doit estre modeste dans tous les heureux succés qui luy arriuent ; en rapporter la gloire à Dieu, qui preside dans les Combats, & qui décide de leurs bons ou de leurs mauvais évenemens : Car l'orgueil est vne espece d'impieté; & comme Dieu ne veut pas que les Rois se fassent eriger des Temples, parce que ce sont des honneurs qui n'appartiennent qu'à luy, il ne veut pas aussi qu'ils s'attribüent la gloire, parce que c'est vn hommage qu'il s'est reservé. S'ils sont assez insolens pour vouloir disputer à Dieu la gloire dans leur Estat, & se revolter contre luy en ne s'y voulant pas assujettir, ils éprouveront le mesme mal-heur qui accueillit nostre premier Pere, quand il se fut soûlevé contre Dieu. Il fut paisible & absolu dans le monde, tant qu'il demeura soûmis à son Createur ; Il n'éprouva point de rebellion ni dans son Estat, ni dans sa Personne ; les Elemens ne luy firent point la guerre dans le monde, ni les Passions dans son corps, & il joüit d'vne Paix qui estoit égale à son innocence ; mais aussi-tost qu'il eüt perdu le respect, & qu'à la sollicitation du Demon il voulut estre indépendant de son

Souverain, il vit vne revolte generale dans sa Perſonne & dans ſon Eſtat; & bien éloigné d'eſtre le Maiſtre du monde il ne le fut pas meſme de ſes paſſions ni de ſes ſens.

Il en eſt autant arrivé à tous les Rois qui ont voulu diſputer de la Souveraineté avecque Dieu; & ſans confirmer cette verité par vne foule d'exemples, je me contenteray de la prouver par celuy de Nabuchodonozor. Ce Prince eſtoit grand & genereux; ſa bonne fortune luy enfla le cœur, & voyant tous ſes voiſins ſoûmis à ſes Loix, il crût qu'il eſtoit luy-meſme la cauſe de ſon bon-heur. La Flatterie acheva de le perdre, & tous ceux qui l'approchoient luy perſuaderent qu'eſtant élevé au deſſus de la condition mortelle, il devoit eſtre traitté comme vn Dieu: Ces fauſſes loüanges le charmerent, & il ordonna par vn étrange aveuglement qu'on luy dreſſaſt des Autels, & qu'on n'adoraſt point d'autre Dieu que luy dans ſon Royaume. Le vray Dieu qui ne peut ſouffrir d'égal, ni dans le Ciel, ni ſur la Terre, entreprit ce Monarque inſolent, & pour luy faire ſentir qu'on ne s'attaque jamais à ſon Maiſtre impunément, fit revolter tous ſes Sujets contre luy, l'abbatit de ſon Trône, le chaſſa de ſon Palais, le confina dans vne Foreſt, & luy

Terribili i qui auferet ſpiri-

tum Principum, terribili apud Reges terræ.

oſta la raiſon, aprés luy avoir enlevé le Sceptre.

Faiſons icy la peinture de ſon deſaſtre, avec les paroles de Daniel. La menace, dit ce Prophete, fut auſſi-toſt ſuivie de l'effet; Et à peine luy eut-on prédit ſon mal-heur, qu'il arriva. Ce Prince fut chaſſé de la compagnie des hommes, *ex hominibus abiectus eſt*, & ſe vit reduit à broûter l'herbe avec les beſtes: *Et fœnum vt bos comedit.* La pluïe & la neige tomberent ſur le corps de ce Monarque infortuné, *rore cœli corpus eius infectum eſt*: ſon poil devint grand comme les plumes des aigles, ſes ongles s'accreürent & ſe courberent comme les ſerres des oiſeaux, & il ne luy reſta qu'autant d'eſprit qu'il luy en faloit pour ſentir la grandeur de ſa miſere. Quand il eût paſſé ſept ans en ce déplorable eſtat il leva les yeux au Ciel, & reconnoiſſant ſon peché il recouvra l'vſage de la raiſon *& ſenſus meus redditus eſt mihi.* Mais parce que ſon orgueil avoit eſté la cauſe de ſa diſgrace, ſon humilité en fut le remede, & il n'appaiſa la Iuſtice de Dieu qu'aprés avoir proteſté qu'il n'avoit point d'égal, ni dans le Ciel, ni ſur la Terre, que ſon Regne eſtoit eternel, que tous les hommes eſtoient ſes Sujets, que ſa volonté à laquelle nul ne ſçauroit reſiſter, eſtoit la regle de toutes choſes, &

Donec capilli eius in ſimilitudinem aquilarum creſcerent, & vngues ejus quaſi avium, *Daniel. 4.*

que

que rien ne se faisoit dans le monde, que par les ordres de sa Providence. A peine eut-il fait ces humbles & veritables protestations, qu'il fut rétably dans son Royaume; que ses Sujets le reconnurent, & que Dieu pour recompenser son humilité, ajoûta mesme vn nouvel éclat à sa premiere fortune, *Et magnificentia amplior addita est mihi.*

Les Monarques doivent trembler en la veuë d'vn si prodigieux exemple; Ils doivent boucher les oreilles à l'Impieté, & se défendre de trois sortes de personnes, qui sous ombre de les divertir & de leur plaire, leur portent le plus grand préjudice du monde. Les premiers sont les Flatteurs, qui leur cachent leurs defauts en leur donnant de fausses loüanges, qui font passer leurs vices pour des vertus, & qui les entretenant dans la vanité les empeschent de se bien connoistre eux-mesmes. Les seconds sont les Médisans, qui rendent de mauvais offices à tous les absens, qui expliquent mal leurs meilleures intentions, qui ternissent leurs plus éclatantes vertus, qui les décriant auprés du Prince, luy ostent la connoissance & l'estime qu'il doit avoir de leur merite & de leurs services. Les troisiémes & les plus dangereux sont les Impies, qui se raillent de la Religion, qui se mocquent de nos plus augustes myste-

res, qui mettent en doute ce que l'Egliſe croit de plus certain, qui blâment la conduite de la Providence, & qui eſſayent de perſuader aux Souverains par les deſordres qu'Elle ſouffre, ou qu'il n'y en a point du tout, ou qu'Elle ne ſe meſle point de nos affaires. Le Prince ne doit pas ſeulement bannir ces Monſtres d'auprés de luy, mais les ſacrifier à ſon indignation, de peur qu'ils n'attirent la juſte colere du Ciel ſur ſon Eſtat & ſur ſa Perſonne; & il doit eſtre perſuadé qu'vne guerre ouverte, qu'vne conſpiration ſecrette, & qu'vne entrepriſe contre ſa Perſonne ne luy ſont pas ſi funeſtes que les diſcours des Libertins, & les blaſphêmes des Impies contre la vraye Religion.

LE MONARQVE,

LIVRE IV.

Des devoirs du Roy envers ſoy-meſme.

PREMIER DISCOVRS.

Que la bonté du Prince doit égaler ſa grandeur.

VOY que l'intereſt public doive eſtre toûjours preferé à l'intereſt particulier, & que le Prince ſoit plus obligé à ſon Eſtat qu'à ſa Perſonne; Il faut neantmoins qu'il eſſaye à ſe former luy-meſme avant que de former ſes Sujets; qu'il apprenne la Morale avant que d'apprendre la Politique, & qu'il ſe faſſe homme de bien avant que de ſe faire

grand Monarque. Cette obligation ſemble eſtre impoſée à tout le monde par la Nature ; & la Bonté eſt ſi bien la baze de toutes les autres qualitez vertueuſes, que pas vn ne peut reüſſir en quelque condition qu'il s'engage, s'il n'a de la probité. Les Payens ont reconnu auſſi-bien cette verité que les Chrétiens ; & quand ils ont défini vn Orateur & vn Magiſtrat, ils ont dit que l'vn & l'autre eſtoit vn homme de bien ; mais que le premier ſçavoit l'art de perſuader: *Orator, vir bonus dicendi peritus :* & que le ſecond eſtant bien inſtruit du droict, rendoit Iuſtice à tout le monde; *Magiſtratus, vir bonus iuris peritus.* Ceux auſſi qui veulent définir vn Roy fondent ſa grandeur ſur ſa bonté, & diſent que c'eſt vn homme de bien qui ſçait l'art de gouverner ſon Eſtat; de regler les differends de ſes Sujets; de les défendre de leurs Ennemis & de les rendre bien-heureux par ſa prudence & par ſa conduite, *Rex, vir bonus regnandi peritus :* Si bien que la premiere qualité que doit avoir vn Souverain, & ſans laquelle il ne peut & ne doit aſpirer à la Monarchie, c'eſt la bonté. Car comme la Puiſſance des Rois eſt abſoluë, & qu'elle n'a point d'autres bornes que leur bon plaiſir, Elle eſt funeſte aux Eſtats ſi elle n'eſt moderée par la Bonté, & il y a du danger de vivre ſous vn

Monarque qui n'eſt pas auſſi bon qu'il eſt puiſſant.

Cette maxime eſt ſi veritable, que les Philoſophes & les Theologiens conſiderant Dieu comme le modéle des Rois, ont préferé ſa Bonté à ſa puiſſance, & nous ont perſuadé que la premiere eſtoit le fondement de la ſeconde. En effet, les Philophes profanes ont dit, que le plus grand de leurs Dieux eſtoit tres-bon & tres-puiſſant, *Optimus Maximus*: mais que ſa bonté marchoit devant ſa Puiſſance, qu'elle faiſoit vne partie de ſa Nature, & que c'eſtoit Elle qui le ſollicitoit à faire du bien à tous les hommes. Les Theologiens ont crû du vray Dieu, ce que les Philoſophes ſe ſont imaginez de leur Iupiter, & ils ont dit avec autant de doctrine que d'éloquence, que la Nature de Dieu eſtoit ſa Bonté, que ſa volonté eſtoit ſa Puiſſance, & que ſon ouvrage eſtoit ſa miſericorde: *Deus cuius Natura Bonitas, cuius voluntas potentia, cuius opus miſericordia.* Ce que ces grands hommes ont dit de Dieu, nous le pouvons dire des Rois, & ſoûtenir que la Grandeur doit eſtre appuyée ſur leur Bonté. Si nous ſeparons ces deux qualitez, la premiere eſt effroyable ſans la ſeconde, & la ſeconde eſt inutile ſans la premiere: Car vn Roy qui a de la bonté, & n'a pas de puiſſance

devient le mépris de tous les méchans; & vn Roy qui a de la Puiſſance, & qui n'a point de Bonté devient la terreur de tous les Bons. Ainſi il faut neceſſairement que le Prince ait de la Bonté pour eſtre accomply; & ſelon meſme le ſentiment de Seneque, il faut que la Bonté prévale ſur la Puiſſance, qu'elle luy ſerve comme de frein pour la retenir, & pour l'empécher d'eſtre nuiſible à ſes Sujets. Mais paſſons plus outre avec le meſme Philoſophe, & diſons que ni en Dieu, ni dans les Rois, il n'y a point de Puiſſance ni de Grandeur, s'il n'y a point de Bonté: Et en vn autre endroit, inſiſtant ſur le meſme Principe, & ſe moquant de Tite-Live, qui diſoit d'vn homme illuſtre qu'il avoit l'eſprit plus grand qu'il ne l'avoit bon: *Vir magis animi magni quàm boni,* il ſoûtient que ces deux choſes ſont inſeparables, & qu'où il n'y a point de veritable Bonté il n'y peut avoir de veritable Grandeur.

Reddere Diis oportet Majeſtaté ſuam, & bonitaté ſine qua nulla Majeſtas eſt. *Epiſt. 95.*

Aut magnum & bonum erit, aut nec magnum, nec bonum quia non poteſt illud ſeparari. *Lib. 1. de Ira cap. 16.*

La premiere choſe donc que doit rechercher le Prince, c'eſt la Bonté, & s'il veut eſtre ſolidement grand il faut qu'il ſoit ſolidement bon. Ceux qui l'approchent ne ſe doivent jamais laſſer de luy dire ces admirables paroles de Seneque; Que pour eſtre vn parfait Monarque, il faut qu'il prefere la Bonté à la Grandeur, & qu'il ſe conduiſe de telle

façon, que le titre de Grand ne nuise point à celuy de Bon. Ie sçay bien que les autres qualitez ont beaucoup d'éclat, que la Majesté donne du respect, que la Puissance fait naistre l'étonnement & la crainte, que la Prudence & la Valeur produisent l'admiration & l'estime: Mais aprés tout, la Bonté est préferable à tous ces glorieux avantages, & Elle est assez heureuse, puis-qu'elle sçait le secret de se faire aimer, qu'elle enleve le cœur des Sujets, qu'elle les assujettit sans les contraindre, & qu'elle acquiert au Prince vn Empire qui dure toûjours, parce que ceux qui s'y sont assujettis ne s'en repentent jamais.

Hæc affectare debet maximum ita habere, vt optimus habeatur. *Lib. 1. de Clement. cap. 19.*

Vn Poëte a dit autrefois, que la Beauté n'avoit que des Esclaves volontaires, & qu'ils ne secoüoient jamais vn joug qui leur estoit toûjours agreable. Il en disoit vn peu trop pour estre crû, & il sçavoit bien que la vieillesse qui oste la beauté aux femmes, leur ostoit leur Empire & leurs Sujets: Mais le Royaume de la Bonté est eternel; il n'y a personne qui s'en plaigne, ni qui en desire la fin; chacun baise des chaînes où le plaisir & le profit sont mélez avec la gloire, & les Esclaves qui les portent s'estiment heureux, parce qu'ils trouvent dans vne mesme personne vn Souverain & vn Amy. Mais il ne faut pas que l'on s'ima-

gine que cette bonté ait quelque choſe de mépriſable, ni que le Prince faſſe tort à ſa reputation de la rechercher, parce que l'on confond ſouvent la bonté avec la ſimplicité, & que dans le langage ordinaire, le titre de Bon eſt plûtoſt vne injure qu'vne loüange. Car j'entens par la Bonté, vne certaine probité naturelle, qui fait que le Prince qui la poſſede ſe porte toûjours au bien, & s'éloigne toûjours du mal, qu'il ne peut ſouffrir l'injuſtice ni la violence, qu'il prend plaiſir à obliger tout le monde, qu'il cherche plûtoſt à ſe faire aimer qu'à ſe faire craindre, qu'il regarde ſes Sujets comme ſes enfans, qu'il reſſent les maux qu'ils endurent, qu'il les ſoulage quand il peut, & qu'il les plaint quand il ne les peut pas ſoulager.

Ie me perſuade qu'il n'y a point de Tyran qui ne voulût ainſi regner, & qu'il n'y a point de Roy legitime qui ne doive faire tous ſes efforts pour acquerir vne qualité qui le rend maiſtre de tous les cœurs, qui affermit ſon Trône, qui étend ſon Empire, & qui fait ſouhaitter à tous ſes Voiſins de l'avoir pour leur Protecteur, s'ils ne le peuvent avoir pour leur Souverain. Ie ne ſçaurois mieux conclure ce Diſcours que par les dernieres paroles qu'vn Prince mourant dît autrefois à ſes Sujets; Elles ne peuvent eſtre

eſtre ſuſpects ni de diſſimulation, ni de flatterie, puis qu'en ce moment c'eſtoit la verité toute pure qui s'expliquoit par ſa bouche, & qui inſtruiſoit de ſon lit tous les Monarques de la Terre. Apprenez, leur diſoit-il, que ceux-là commandent longuement & ſeürement, qui n'inſpirent pas dans le cœur de leurs Sujets la crainte par leur rigueur, mais l'amour par leur bonté, & qui ſe fient davantage en la bien-veillance de leurs Citoyens, qu'en la valeur de leurs Soldats.

Diu tutoque illi imperant, qui non metum ex crudelitate; ſed amorem ex bonitate, Civium ſuorum animis inſtillant.

SECOND DISCOVRS.

Que les Rois doivent commander à leurs paſſions plus que les autres hommes.

IE ſuis ſurpris, autant de fois que je cõſidere, que le Princes qui conſervent avec tant de ſoin leur autorité dans leur Eſtat, ſe mettent ſi peu en peine de la conſerver dans leur Perſonne. Ils ne peuvent ſouffrir d'égal dans leur Royaume, non plus que de rival dans leurs amours; Le moindre ſoupçon qu'ils conçoivent contre vn Sujet, eſt capable de le perdre, & dés qu'vne entrepriſe ſe forme contre leur Couronne, ils employent

toutes leurs forces pour l'étouffer dans sa naissance. Cependant ils negligent honteusement de se rendre les Maistres dans leur Personne ; Ils souffrent que leurs sens les trompent, que leurs passions les seduisent, & que le peché regne absolument dans leur ame ; Ils ne considerent pas qu'vn Esclave qui commande à ses inclinations est vn Souverain au milieu mesme de ses chaisnes ; & qu'vn Roy qui se laisse gourmander aux siennes est vn Esclave, & vn Esclave malheureux qui obeït à autant de Maistres qu'il a de pechez qui le tyrannisent.

Malus etiam si regnet servus est, & tot Dominorum quot vitiorum.

Cette honteuse & cruelle servitude est si commune, qu'il ne se trouve presque point de Princes qui s'en défendent, parce qu'ils travaillent bien davantage à se rendre les maistres des hommes que de leurs passions. Alexandre qu'on produit toûjours pour exemple, quand on veut faire connoistre les perfections ou les defauts des Souverains & des Conquerans, a passé toute sa vie dans l'exercice de la Guerre ; Il a couru comme vn Torrent qui désole toutes les Terres qu'il inonde ; Il a éclatté comme vn Tonnerre qui renverse tout ce qui s'oppose à sa fureur ; Il a porté l'étonnement & la crainte dans tous les Estats qu'il a conquis : Mais il n'a jamais pensé à se rendre absolu dans sa Personne, ni à vaincre

ſon Ambition ou ſa Colere ; & le Victorieux des Nations s'eſt veü l'Eſclave des vices honteux, dont ſa raiſon ne s'eſtoit pas défendüe. Ce mal-heur, dit le Philoſophe Seneque, n'eſt procedé que de la honteuſe negligence de ce Monarque, & de ce qu'il avoit eü plus de ſoin de domter les hommes, que de vaincre ſes paſſions.

Sa faute a paſſé dans tous les Princes qui l'ont voulu imiter, Pompée & Ceſar qui l'avoient choiſy pour leur modéle, ne furent pas plus heureux ni plus innocens que luy. L'vn ne pût ſouffrir de ſuperieur, ni l'autre d'égal ; & ces deux Martyrs de l'ambition aimerent mieux perdre la Republique avec eux, que de reſiſter aux mouvemens de la paſſion imperieuſe qui les agitoit ; Ils ne ſongeoient pas à ſe rendre plus vertueux, mais à ſe rendre plus puiſſans ; & ils ne ſe ſoucioient pas de regler leurs inclinations, pourveü qu'ils commandaſſent à l'Empire ; Ils menoient leurs Troupes au combat, mais leur ambition les menoit en triomphe ; & l'on peut dire de ces deux Princes, ce que Seneque a dit de Marius ; qu'il conduiſoit ſon Armée, mais que l'ambition le conduiſoit à ſon tour, *Ducit Exercitum Marius, ſed Marium ducit ambitio.* En effet ils obeïſſoient à cette Paſſion aveugle qui les

animoit ; Ils écoutoient tous ſes conſeils comme des Oracles , & ils ne conſideroient pas qu'ils eſtoient des victimes mal-heureuſes, qu'elle menoit au ſacrifice par des chemins ſemez de palmes & de lauriers.

Le veritable Souverain doit profiter de leur mal-heur , & inſtruit dans vne meilleur Ecole, il doit travailler ſoigneuſement à ſe domter luy-meſme, avant que de ſonger à domter les autres. Il faut qu'il ſe perſuade fortement qu'vn Prince qui n'écoute pas la raiſon , eſt incapable de gouverner , & qu'il commettra autant de fautes , qu'il donnera de commandemens , s'il n'obeït à cette Reine , qui doit conduire tous les Monarques du monde. Mais pour écouter ſes avis , il faut qu'il regle les paſſions de ſon Ame , & qu'il appaiſe les orages qu'elles y ont excitées. C'eſt vn glorieux avantage pour vn Prince de vaincre des hommes , de s'aſſujettir des Provinces , & de conquerir des Royaumes : C'en eſt vn autre qui ne luy cede pas beaucoup , de conduire des Sujets , de regler vn grand Eſtat, & de luy procurer du repos en luy procurãt vne heureuſe paix. Mais quelle gloire tirera ce Prince de ſa valeur ou de ſa prudence , ſi en meſme-temps qu'il gagne ou qu'il gouverne des Royaumes , il ſe laiſſe honteuſement

gourmander à l'Incontinence & à la colere ? & quelle loüange pourra-t-il ſe promettre dans l'hiſtoire, ſi aprés qu'on aura dit qu'il a vaincu les Anglois ou les Eſpagnols, on ajoûte à ſa confuſion, qu'il n'a pû ſe défendre de l'Avarice ou de la Vengeance,

Que le Souverain ſe reſolve donc à vne guerre domeſtique, qui luy procurera plus d'honneur & de profit que les étrangeres, & qu'il aſpire à vne victoire qui ſera plus innocente que toutes celles qu'il a jamais remportées. Il aura le Ciel pour ſpectateur dans ce combat, & Dieu du haut de ſon Trône l'aſſiſtera de ſa grace pour vaincre des Monſtres qui ont triomphé des Alexandres & des Ceſars. L'experience luy apprendra que rien n'eſt plus difficile à l'homme que de ſe vaincre ſoy-meſme ; que ſes forces ſont diviſées par l'artifice de ſes Ennemis, & qu'vne partie de luy-meſme reſiſte à l'autre dans ce combat ; Qu'enfin ſi la guerre Civile eſt cruelle, parce qu'elle ſe fait dans le ſein & dans les entrailles de l'Eſtat, celle de nos paſſions l'eſt encore davantage, parce qu'elle ſe fait dans nôtre perſonne, & que nous ſommes le theatre, les agreſſeurs & les ſoûtenans.

Mais comme il n'y a rien de difficile qui ne ſoit encore plus honorable, il n'y a point auſſi de victoire plus glorieuſe pour

le Prince, que celle qu'il remporte sur luy-mesme. Ses Soldats partagent la gloire avec luy dans toutes les autres; Ils se vantent d'avoir attaqué les Ennemis, d'avoir mis leurs Troupes en desordre, d'y avoir jetté l'étonnement & la crainte, & de les avoir sacrifiez à sa colere ou à sa justice: Mais dans celle-cy il combat seul, il est Soldat & Capitaine tout ensemble, il compose luy seul son Armée; & comme la fortune n'a point de part à son avantage, elle n'en pretend point aussi à sa gloire. Il ne faut pas neanmoins que sa victoire le rende insolent ou paresseux. S'il a vaincu ses passions, il en doit rendre l'honneur à Dieu, sans l'assistance duquel il ne pouvoit vaincre ces ennemis domestiques; & s'il jouït du repos en sa Personne, il ne doit pas se fier à vn calme qui est bien souvent le presage d'vne tempeste prochaine. Car les passions estant vne partie de nous-mesmes, leur vie est attachée à la nostre, & par vn étrange destin elles ne sçauroient mourir que nous ne mourions avec elles: Si bien que nostre victoire n'est jamais entiere, ces Rebelles ne sont point si bien domtées, qu'à la premiere occasion elles ne forment vn nouveau party, & ne nous livrent de nouveaux combats. Ce sont des Hydres qui repoussent autant de testes qu'on en a coupées; ce sont des Antées

qui tirent des forces de leur cheute, & qui se relevent plus vigoureusement aprés qu'elles ont esté abbatuës.

Neantmoins la Religion nous console en nous apprenant, que si nous ne les pouvons pas défaire, nous les pouvons affoiblir; que si nous n'osons pas les attaquer ensemble, nous les pouvons diviser, & recourir à la prudence & à l'artifice, quand la force & le courage nous manque. Les maximes les plus asseurées que nous devons suivre dans ce combat, sont de nous défier de nos forces, & de plus esperer de la grace de IESVS-CHRIST, que de la liberté du franc-arbitre; c'est de ne rien présumer de nous-mesmes, & de rapporter la victoire à celuy de qui nous attendons la Couronne. Les ruses les plus innocentes dont nous pouvons nous servir contre elles, c'est de les attaquer en leur naissance, de les prévenir en leurs desseins, & de n'attendre pas à les chasser qu'elles se soient renduës les Maistresses de la place. Les entrepriſes les plus memorables que nous pouvons faire sur elles, c'est de fortifier toûjours le party de la Raison qu'elles attaquent, & de les affoiblir en les divisant, de leur oster tous les objets qui les peuvent entretenir, & d'imiter ceux qui assiegeant vne Place, luy ostent les vivres pour l'obliger à se rendre. Aprés cela il pourra dire, non pas

avec la vanité d'vn Stoïque, mais avec l'humilité d'vn Chrétien; *Vici*, I'ay vaincu. Et si vous luy demandez, quels ennemis il a défaits; *Quem vicerunt quaris:* Il vous répondra qu'il n'a pas vaincu les Perses, comme Alexandre; mais qu'il a vaincu l'ambition & l'avarice qui avoient triomphé de ce Prince victorieux. *Vici non Persas: sed avaritiam & ambitionem, & metum mortis qui victores Gentium vicit.*

Senec. Ep. 1. in fine.

TROISIE'ME DISCOVRS.

Que le Prince doit dans sa Grandeur conserver la modestie.

IL ne faut pas s'étonner que les Rois estant les Images de IESVS-CHRIST, soient comme luy vn admirable composé de grandeur & d'humilité: Car les Peres de l'Eglise, qui nous ont le plus excellemment expliqué le Mystere adorable de nostre salut, nous ont dit que le Verbe incarné estoit vn mélange sans confusion de l'homme & de Dieu; *Mixtura Dei & hominis*; & que par vne suite necessaire il accordoit en sa Personne ce qu'il y a de grand en Dieu, & tout ce qu'il y a d'humble dans l'homme, Disons aussi que le Prince pour estre

conforme à ſon modéle divin, doit vnir en luy par vn admirable artifice, la douceur & la fierté, la majeſté & la modeſtie, la grandeur & l'humilité, & terminer en ſa Perſonne le differend de ces vertus, qui ſe choquent dans les autres hommes : Car pour commencer par le plus conſiderable de ces avantages, il faut qu'on voye briller vn certain éclat ſur ſon viſage qui donne du reſpect à ſes Sujets, qu'il paroiſſe vne vivacité dans ſes yeux qui ébloüiſſe ceux qui le regardent, & que l'on remarque en ſon port vne Majeſté qui inſpire de la crainte dans l'ame de ceux qui l'abordent.

Cet avantage eſt ſi important, qu'il peut défendre luy ſeul les Souverains, qu'il ſupplée au defaut, ou à l'abſence de leurs Gardes, qu'il appaiſe ſouvent des ſeditions formées, & qu'il reduit à leur devoir des Citoyens ſeditieux, ou des Soldats revoltez. C'eſt pourquoy Tacite a dit que la Majeſté conſervoit le Prince ; *Principem ſua maieſtas deffendit* ; & que c'eſtoit la garde fidéle qui l'environnoit dans tous les dangers : *Quo viſa ſeditioſi trepidabunt.* Il a auſſi remarqué, que Iule-Ceſar diſſipa par vne ſeule parole la ſedition de ſes Soldats, & qu'il leur imprima tant de reſpect par les reproches qu'il leur fit ; qu'il les obligea non-ſeulement à luy en demander

Annal. 13.

D. Iulius ſeditionem exercitus vno verbo compeſcuit. *Ibid.*

pardon, mais à luy mettre entre les mains les Chefs de la Rebellion. Auguſte en fit autant envers les Legions qui l'avoient accompagné dans la bataille Actiaque: Car les voyant ſur le poinct de ſe revolter, il les étonna par vn ſeul de ſes regards, & il n'employa point d'autres armes pour les vaincre que la majeſté que la Nature avoit imprimée ſur ſon viſage. Et ce grand homme d'Eſtat conclud qu'il n'y a rien qu'vn Souverain ne puiſſe obtenir, par ce moyen innocent, d'vne multitude emportée, quand meſme il n'auroit point d'éloquence pour l'appaiſer.

D. Auguſtus vultu, & aſpectu Actiacas legiones terruit.

Ibid. Quid enim Princeps, quamvis rudis dicendi, nobilitate ingenitâ apta temperandis animis non obtinebit?

Ibid.

Si la Nature luy a refuſé cet avantage, & ſi ſon port ou ſa mine ne peuvent pas inſpirer le reſpect à ſes Sujets, il faut qu'il recoure à l'artifice, & qu'il eſſaye de ſe rendre recommandable, ou par le nombre de ſes Gardes, ou par la pompe de ſes habits, ou meſme par la ſolitude & par la retraite, en ſe faiſant voir rarement, & ne paroiſſant en public qu'avec vne ſuite digne de la Majeſté d'vn Souverain: Car la foule des Soldats étonne le Peuple, l'éclat des vétemens l'éblouït, & l'éloignement affecté l'entretient dans la reverence. En effet l'experience nous apprend que les Grands hommes deviennent mépriſables en ſe laiſſant voir trop ſouvent; Qu'vne conſervation trop fami-

Cõſpectus aſſiduus minus reverendos

fiere diminüe l'eſtime, que la Majeſté ſe conſerve & s'augmente meſme par l'éloignement; Et que Tibere, le plus grand Politique qui fut jamais, ſe retiroit de Rome, non-ſeulement pour cacher ſes débauches, mais pour ſe rendre plus conſiderable au Peuple par ſon abſence.

magnos homines facit. *Livius.* Majeſtatis maior eſt de longinquo reverentia. *Tacit.*

Ce procedé neanmoins peut quelquesfois nuire au Prince, & donner ſujet à beaucoup de factions que ſa preſence diſſiperoit. Nos premiers Rois ne ſe perdirent que pour s'eſtre renfermez dans leurs Palais, ſous pretexte de ſe rendre plus venerables; & jamais leurs Maires ne ſe fuſſent emparez de leur Royaume, s'ils ſe fuſſent montrez au Peuple comme avoient fait leurs Predeceſſeurs. Mais les Souverains, à qui la Nature a donné tous les avantages que poſſede le Monarque qui nous gouverne, ne doivent point apprehender qu'on les mépriſe en ſe produiſant, puis que ſur leur bonne mine, ils peuvent aller par tout ſans leurs Gardes, & qu'ils ſçavent bien que la Majeſté qui reluit en leur viſage, eſt la défenſe de leur Perſonne.

Il faut pourtant qu'ils temperent cette noble fierté par la modeſtie & par la douceur; & s'ils veulent ſe faire aimer de leurs Sujets, ils doivent imiter Germanicus, duquel vn grand Hiſtorien a dit, que ſoûtenant la grandeur de ſa

Germanicus visu & auditu juxta venerabilis, cùm Magnitudinem & gravitatem summæ fortunæ retineret, invidiam & arrogantiam effugerat. *Annal. 1.*

condition & de sa naissance, il avoit si bien évité l'orgueil, qu'il donnoit du respect & ne donnoit point d'envie à ceux qui le regardoient. Ie passerois mesme plus avant, & je conseillerois à vn Prince dont l'autorité est bien affermie de s'humilier quelquefois, & de si bien temperer sa Majesté par sa modestie, que l'on remarquast dans ses actions qu'il a plus de dessein de se faire aimer que de se faire craindre. Trajan a esté le Souverain à qui cet innocent artifice a le plus heureusement reüssi, & son Panegyriste nous apprend, que voyant bien qu'il ne se pouvoit plus agrandir par les conquestes, parce que l'Empire Romain possedoit tout l'Vnivers, ni relever mesme sa reputation par la pompe des habits, par le nombre des Soldats, ni par la magnificence des Bastimens, parce que ses predecesseurs avoient tenté tous ces moyens, il resolut de rehausser sa Majesté en l'abaissant estant bien certain que ce procedé ne nuiroit pas à vne Grandeur aussi bien établie que la sienne.

Cui ad augēdum fastigium nihil supererat, is vno modo crescere potuit, seipsum submittens securus magnitudinis suæ. *Plin. in Panegyr.*

Si le Prince ne juge pas qu'il doive imiter vn si beau modéle, il peut pour le moins se familiariser avec ses Sujets, se dépoüiller de ce faste qui ne luy est pas moins incommode, qu'il est insupportable aux autres; se souvenir qu'encore

qu'il commande aux hommes il ne laiſſe pas d'eſtre homme comme eux, & qu'il a vn Iuge au deſſus de luy, auquel il doit rendre compte de ſa conduite. Mais ſur tout il doit prendre garde à ne parler de luy qu'avecque moderation, à laiſſer aux autres la charge de le loüer, & rapporter ſolgneuſement à Dieu ce qu'il a fait de plus memorable, ou dans la Paix ou dans la Guerre. Car enfin Dieu eſt jaloux de ſa gloire; Il ne veut pas qu'on la partage avecque luy, & il punit ſeverement les Monarques qui attribüent à leur valeur ou à leur prudence les avantages qu'ils tiennent de ſa Prudence ou de ſa Miſericorde. Timoleon quoy que Payen, eſtoit ſi bien inſtruit de cette maxime, que quand on le loüoit d'avoir chaſſé Denis le Tyran, & donné la liberté à la Sicile, il diſoit avec vne moderation merveilleuſe, qu'entre les avantages qu'il avoit receüs des Dieux, le plus grād eſtoit de ce qu'ils avoient voulu ſe ſervir de luy, pour délivrer ſes Citoyens de la tyrannie. Cette modeſtie relevera la grandeur du Prince, & plus il eſſayera d'obſcurcir l'éclat de ſes belles actions, & plus le Ciel & la Terre conſpireront pour les rendre plus brillantes & plus glorieuſes.

Non minus hominem ſe eſſe, quàm hominibus præeſſe cogitet. *Plin.*

Se maximè Diis gratias agere quod cum conſtituiſſent Siciliam recreare, tum ſe potiſſimum Ducem eſſe voluiſſent.

QVATRIE'ME DISCOVRS.

Si le Roy doit travailler pour acquerir de la Gloire.

BIEN que le Prince doive estre modeste, il ne doit pas neantmoins negliger la Gloire ; & quoy qu'il y ait du danger qu'il se la propose comme la fin de ses actions, il n'y a point d'inconvenient qu'il l'accepte comme vn moyen que Dieu luy donne pour l'animer dans les grands travaux qui accompagnent la Royauté. Nous ne devons pas chercher le plaisir dans le boire & dans le manger, & qui en feroit sa derniere fin, il commettroit sans doute vne faute contre la sobrieté: Mais nous pouvons goûter ce plaisir qui l'accompagne, & le recevoir comme vn moyen que la Nature a trouvé pour nous rendre ses remedes agreables. Tout ce que la Religion peut exiger de nous en ce sujet, est de ne pas faire nostre fin d'vne chose qui ne doit estre qu'vn moyen pour y parvenir, & de ne pas renverser l'ordre que Dieu a étably dans le monde, en jouïssant des creatures dont nous devons seulement vser.

Non debet homo vti fruendis, nec frui vtendis. *August.*

Disons le mesme de la Gloire; Elle ne

peut pas eſtre la fin de l'homme, puiſqu'il n'en ſçauroit avoir d'autre que Dieu meſme; Il pecheroit, s'il s'en faiſoit vne Idole; & ſi dans ſes actions il ſe la propoſoit pour ſa recompenſe, je le condamnerois de ſon injuſtice, & je le plaindrois de ſon mal heur. Car ſi d'vn coſté il faiſoit vne extrême injure à Dieu, il ſe feroit vn tort notable à luy-meſme, & ſe contentant d'vn peu d'encens & de fumée, il choiſiroit vn bon-heur que le moindre vent pourroit emporter. Car la Gloire eſt quelque choſe de ſi frêle, que les hommes ne la peuvent goûter, ni pendant leur vie, ni apres leur mort. Pendant leur vie Elle ne vient pas le plus ſouvent juſques à eux, Elle ſe perd dans l'air comme la parole qui la porte; & ne ſçachant pas ſi ceux qui leur donnent des loüanges, les en jugent dignes, ils ſçavent encore moins ſi elles ſont veritables ou trompeuſes. Aprés leur mort la Gloire ne tombe que ſur leur Nom, & quand Elle tomberoit ſur leur Teſte, Elle n'adouciroit pas leur peine s'ils eſtoient dans les Enfers, & Elle n'augmenteroit pas leur bon-heur s'ils eſtoient dans le Ciel. Ces ſtatües qu'on dreſſe aux grands Hommes dans les places publiques; Ces Eloges qu'on leur donne dans l'Hiſtoire, & tous ces ſuperbes Monumens que la flaterie

éleve à leur memoire, peuvent bien estre la consolation des vivans, mais ils ne sçauroient estre la felicité des morts. Ainsi la Gloire est vne triste recompense de nostre merite; & si nous n'estions bien persuadez qu'il y a vn autre monde où Dieu nous tient comte de nos bonnes œuvres, je ne voy pas que l'honneur fust vn assez puissant motif pour nous animer à la vertu.

Cependant les Philosophes qui doutoient de l'immortalité de l'ame & de la felicité du Ciel, ne proposoient que cette Idole à leurs Disciples, ils leur en avoient fait vne si belle peinture, qu'ils les en avoient rendus amoureux. Ils leur disoient que la Gloire estoit la passion des Heros, que les Alexandres la recherchoient dans les combats, que c'estoit son Image qui les reveilloit pendant le sommeil, que c'estoit elle qui leur faisoit mépriser les voluptez & surmonter les douleurs, & que comme elle estoit le motif de tous leurs dessein, elle en estoit aussi la recompense. Ils ajoûtoient avec beaucoup d'adresse, que les Rois possedant tout dans leur fortune, ne devoient travailler pendant leur vie qu'à laisser vne heureuse memoire d'eux-mesmes aprés leur mort, Que l'on avoit remarqué que ceux qui la negligoient par vne suite fâcheuse, negligoient aussi la vertu:

vertu, *Contemptu famæ contemnuntur virtutes:* Que ceux au contraire : qui avoient eu plus de passion pour l'honneur, avoient eu plus d'amour pour leur devoir, & que le Prince ne devoit point se proposer d'autre but ni d'autre fin que la Gloire dans toutes ses entrepriſes.

Principibus præcipua rerum ad tamam dirigenda. *Tacit.*

Ils essayoient de leur persuader que la reputation estoit le seul heritage des morts, qu'elle les faisoit revivre dans le souvenir des hommes, & qu'il n'y avoit point d'autre immortalité, que celle que nous promettoit la Renommée. Enfin ils leur faisoient entendre que la vie des Princes n'estoit pas renfermée dans leur siecle, mais qu'elle se devoit répandre dans tous les siecles suivans, & que celuy-là n'estoit gueres desireux de gloire, qui se contentoit de vivre vn petit nombre d'années.

Sæculum præstat de famâ immortalitatem, & de memoriâ æternitate. *Tertulian.*

Comme il y a quelque verité parmy ces agreables mensonges, je ne veux pas blâmer la Gloire ni condamner les Souverains qui la recherchent. Ie leur permets de se servir de ce remede pour adoucir toutes les peines qui se rencontrent dans la conduite des Royaumes, & pour surmonter les difficultez qui se trouvent dans les Combats & dans les Victoires : Ie veux mesme leur faire vne peinture de cette Idole qui encherira peut-estre sur celle qu'en ont faite les

Paucis natus est qui populum ætatis suæ cogitat multa annorum millia supervenient, ad illa respice. *Senec. Epist.*

Philoſophes, & les animer à la vertu par la conſideration de la Gloire qui en eſt inſeparable. Car il me ſemble que c'eſt vne expreſſion des principaux attributs de Dieu, & que le Prince qui s'eſt rendu glorieux par ſon merite, a quelque part à la gloire, à l'immenſité & à l'immortalité de Dieu.

Nous ſçavons que quand l'Ecriture, pour s'accommoder à noſtre foibleſſe, a donné des habits à Dieu, elle l'a revétu de lumiere : *Amictus lumine ſicut veſtimento :* qu'elle luy a élevé vn Trône éclatant, & qu'elle l'a logé dans vne clarté qui ébloüit les yeux de tous ceux qui le regardent, *Habitat lucem inacceſsibilem.* Son deſſein n'a eſté autre que de nous faire comprendre que Dieu eſt connû de tout le monde ; que la lumiere qui l'environne le découvre à tous les hommes, & qu'il eſt impoſſible, dans vn éclat ſi pompeux de le méconnoiſtre, & ne le pas adorer. La Gloire qui accompagne les Rois, eſt vne Image de celle de Dieu ; Elle les produit aux yeux de tous leurs Sujets ; Elle fait éclater leur vertu dans tout leur Eſtat, & les relevant au deſſus des hommes, Elle les propoſe à ceux-cy, comme les Dieux de la Terre.

L'immenſité de Dieu le répand par out ſans le diviſer ; Il remplit le Ciel &

la Terre, selon sa parole, *Ego Cœlum & Terram impleo*; & en quelque lieu du monde qu'on aille, on le trouve qui soûtient & qui gouverne son Estat. Il semble que la reputation fasse joüir les Souverains de cette divine & adorable perfection: Car encore qu'ils n'occupent que six pieds de terre pendant leur vie & aprés leur mort, & qu'ils soient obligez d'avoir des Lieutenans dans les Provinces éloignées qui representent leur personne, neantmoins la Gloire, qui porte leur nom & leur merite dans tout leur Royaume, leur communique quelque sorte d'immensité; & faisant voler leur reputation dans les Estats de leurs voisins, il semble qu'elle les fasse vivre où elle les fait connoistre: Si bien que sans descendre de leur Trône & sans sortir de leur Palais, ils se trouvent dans toutes les Villes où l'on parle d'eux, & ils joüissent d'vne gloire qui approche de l'immensité divine.

L'immortalité est vne des plus nobles perfections que Dieu possede: Car il est si bien le principe & la source de la vie, que les Creatures qui sont mortes en elles-mesmes, sont toûjours vivantes en luy; & quand il veut obliger les hommes à l'adorer, il leur propose son immortalité comme le principal motif d'vn si legitime devoir, *Regi saculorum*

immortali honor & gloria. Disons aussi sans proferer de blasphême & sans vser de flatterie, que la gloire des Monarques est vn ombre de l'immortalité de Dieu, qu'ils renaissent aprés leur mort par la Renommée, qu'ils se presentent à ceux qui lisent leurs Annales ou leurs Histoires, qu'ils conversent avec ceux qui parlent de leurs Vertus, qu'ils vivent dans le souvenir de ceux qui s'entretiennent de leur merite, & qu'ainsi la reputation qui les ressuscite, les vange en quelque façon des outrages de la mort.

Mais aprés toute cette belle Peinture de la Gloire, j'ay deux ou trois avis à donner aux Princes. Le premier est de preferer toûjours sa conscience à sa reputation, d'avoir plus de soin d'estre bon que d'estre grand, & de travailler plus à meriter sa propre estime, que celle des autres. Le second est de se souvenir qu'il y a des occasions où pour conserver sa vertu il faut perdre son honneur, où pour estre agreable à Dieu, il faut se resoudre à déplaire aux hommes, & que c'est en ces rencontres que le Prince fait connoistre qu'il est solidement vertueux, puis-qu'il sacrifie sa reputation à son devoir. Le troisiéme avis, c'est de penser que la gloire sans merite, n'est qu'vne illusion qu'il ne faut pas recevoir tou-

Nemo mihi videtur pluris æstimare virtutem, quam qui boni viri famam perdidit, ne conscientiã perderet. *Senec. Epist. 81.*

tes les loüanges qu'on nous presente, mais examiner si elles nous sont justement deuës; que le plus souvent on nous les donne pour nous exciter à la Vertu, & que si elles ne produisent pas ce bon effet, elles nous laissent dans le vice, & nous engagent dans la Vanité.

CINQVIE'ME DISCOVRS.

De la science que doit avoir le Prince.

CHACVN se forme vne idée des Princes selon sa fantaisie. Les vns preferant le corps à l'esprit, veulent vn Roy dont la taille égale celle des Colosses, & la force celle des Geans; Et lors que les Poëtes nous décrivent leurs Heros, ils ne manquent jamais à leur donner ces avantages: *Os humeroſque Deo similis.* Virgil. Les autres qui preferent avec raison l'esprit au corps veulent vn Prince qui soit accomply en toutes sortes de vertus, & qui tenant plus de l'Ange que de l'homme, soit autant élevé au dessus de ses Sujets, que les Anges le sont au dessus des hommes. Mais les opinions sont encore si fort partagées sur ce sujet, que l'on peut dire que chaque Politique

se figure vn Prince selon son humeur, & luy donne les perfections qui luy semblent les plus agreables. L'vn le veut prudent, l'autre le veut Iuste; l'vn le veut Clement, l'autre le veut Magnifique; l'vn le veut Sçavant, & l'autre le veut Ambitieux. Ie me range du party de la Science, & je croy qu'vn Prince ne peut gouverner s'il ne sçait la Morale & la Politique, la Geographie & l'Histoire. I'ay toute l'Antiquité pour moy, & je n'ay point veu encore de Philosophe qui n'ait souhaité toutes ces sciences à vn grand Roy.

Il faut qu'il soit instruit en la Morale, puis-qu'il doit se gouverner avant que de gouverner son Estat, qu'il doit estre le maistre de ses passions avant que de l'estre de ses Sujets, & qu'il doit faire son coup d'essay dans cette partie de la Philosophie, qui est occupée à former vn homme de bien. Il ne peut pas ignorer aussi la Geographie, puis-que la Terre qui est l'objet de l'ambition des Rois, est le Theatre sur lequel ils exercent leur courage, & ils étendent leurs Conquestes. S'ils ne connoissent la disposition des lieux où ils pretendent de camper ou de combattre, ils ne seront jamais en seureté, & ils donneront de grands avantages sur eux à leurs Ennemis. Cette science ne leur sera pas seulement vtile pour assurer leurs Armées, mais pour

moderer meſme leur ambition : Car quand ils auront appris que la Terre comparée avec le Ciel n'eſt qu'vn Poinct, ils verront bien qu'ils ne diſputent que pour vn grain de ſable, & qu'ils veulent diviſer vn atome. Ils écouteront avec reſpect ce Philoſophe Politique, qui leur dit avec autant d'éloquence que de verité, *Punctum eſt quod ferro decernitis.* Que faites-vous, Monarques ambitieux, quand vous répandez tant de ſang, & que vous commettez tant de meurtres ? Vous entreprenez l'impoſſible, puis-que vous voulez partager vn Poinct : Vous croyez avoir fait vne Conqueſte bien conſiderable, quand vous avez ajoûté vne Province à voſtre Royaume, & vous ne conſiderez pas que cette Province & voſtre Royaume ne ſont qu'vne petite partie de la Terre, & que la Terre toute entiere comparée avec le Ciel, n'eſt qu'vn atome indiviſible. *Senec.*

L'Hiſtoire a tant de rapport avec la Geographie, que l'on peut dire que ce ſont deux Sœurs jumelles, qui ont vne ſi grande ſympathie, qu'elles ne peuvent vivre l'vne ſans l'autre. Car ſi la Geographie nous enſeigne la diſpoſition du Monde, l'étenduë des Mers, la ſource & le cours des Fleuves, les limites des Royaumes, les

Montagnes, & les Rivieres qui les separent, le nombre & le nom des Villes qui les composent; l'Histoire nous apprend ce qui s'est passé dans tous ces lieux differents, la fondation & la naissance, le progrés & la ruïne des Estats, les combats qui s'y sont donnez, les conquestes qui s'y sont faites, & enfin les diverses revolutions des Monarchies, qui aprés avoir commandé ont obeï, & qui ont receu la loy de ceux à qui elles l'avoient autrefois donnée. Le Prince apprendra de là qu'il n'y a rien de stable ni de permanent dans le monde, que les Estats periſſent auſſi-bien que les Souverains, & qu'il y a ſur leur teſte vne Providence qui regle auſſi-bien la durée que l'étenduë de leurs Royaumes. Il s'entretiendra avec les morts, qui luy parleront avec plus de franchiſe & de liberté que les vivans; Il apprendra de leur bouche la verité, que ſes Sujets n'oſeroient luy dire; & il verra dans le fidéle miroir qu'ils luy mettront devant les yeux, que les vertus dont on le flatte, ne ſont la pluſpart du temps que des vices déguiſez.

Mais la principale, & ſi je l'oſe dire, l'vnique ſcience des Princes c'eſt la Politique: Car comme c'eſt elle qui donne les regles pour la conduite des Eſtats, c'eſt Elle auſſi qui forme les Rois, qui leur enſeigne l'art de gouverner, & qui

leur

leur apprend à se rendre les Maistres de la liberté des hommes, sans les contraindre: Cette science est vn Ocean sans fonds & sans rives, plus vaste sans comparaison que celuy qui enferme la terre, qui ne cache pas moins d'écueils, qui nourrit autant de Monstres, & qui est aussi souvent battu de tempestes. La vie est trop courte, pour apprendre vne science qui se répand par tous les temps, & qui embrasse le Passé, le Present & l'Avenir; qui tire des conjectures du premier pour regler le second, & pour prévoir le dernier. Toutes ses maximes sont douteuses, & la Prudence qui les employe n'oseroit en garentir vne seule. Ce qui a reüssi dans vne occasion ne reussit pas toûjours dans vne autre; & quoy que les conjonctures nous en paroissent semblables, les succés en sont neantmoins souvent differents. Cependant il faut que le Prince avec le secours d'vne science si incertaine gouverne l'Estat, qu'il étudie l'humeur de ses Peuples, qu'il connoisse leurs besoins, qu'il s'accommode à leurs inclinations sans blesser son autorité, qu'il s'oppose quelquefois à leurs desirs sans gehenner leur liberté, qu'il resiste au torrent quand il croit pouvoir l'arrester, qu'il s'y abandonne quand il ne peut le retenir, & que conservant vne égalité

d'eſprit, il change de conduite, ſelon les occaſions qui le demandent.

Mais ce qui eſt le plus difficile & le plus neceſſaire pour luy dans cette ſcience, eſt d'examiner ſes revenus, & d'y proportionner ſa dépenſe, de ne point lever ſur ſes Sujets plus qu'ils ne peuvent porter, de prendre garde que ceux qui adminiſtrent ſes Finances n'en abuſent point pour leur profit ou pour leur plaiſir; parce que le Peuple s'imagine que le Prince prend part à vne injuſtice qu'il n'empeſche pas, & profite d'vn deſordre qu'il connoiſt & qu'il diſſimule. Enfin cette ſcience qui s'étend ſur toutes les neceſſitez d'vn Eſtat, oblige vn Roy à veiller ſur les Magiſtrats qui rendent la juſtice à ſes Sujets, & à prendre garde qu'ils ne vangent pas leurs querelles particulieres, ſous pretexte de punir les fautes publiques; Elle l'oblige à jetter les yeux ſur les gens de Guerre, à pourvoir à leur payement, de peur qu'ils ne ſe payent par eux-meſmes, & que foulant les Païſans, les terres ne demeurent incultes, & que la famine qui eſt le plus grand de tous les maux, ne ſe répande dans ſon Royaume. Voilà les ſciences dont le Prince ne ſe peut pas diſpenſer, & ſans leſquelles on peut dire qu'il ſera coupable, & ſon Peuple mal-heureux; puis-que s'il ignore la Morale, il ne

ſera jamais homme de bien; & s'il ignore la Politique, dont la Geographie & l'Hiſtoire ſont les ſecours, il ne deviendra jamais bon Souverain.

SIXIE'ME DISCOVRS.

Si le Prince peut apprendre les Arts Liberaux, comme la Peinture, la Muſique, & l'Aſtrologie,

QVoy que ce Diſcours ſoit plus curieux que neceſſaire, & qu'il importe peu de ſçavoir ſi le Monarque doit appliquer ſon eſprit à ces Arts, qui pour leur nobleſſe ſont appellez Liberaux, & ſi pour ſe délaſſer des affaires il ſe peut exercer à la Peinture & à la Muſique; I'ay crû neantmoins que je devois traitter ce ſujet, parce qu'il a des-ja eſté traitté par quelques autres; Ioint que voulant former vn Prince, je ſuis obligé de luy marquer auſſi-bien ſes exercices que ſes occupations, & d'examiner ſi la main qui porte le Sceptre peut prendre quelquefois le Pinceau pour ſe divertir & s'égayer. Ie ne veux point condamner ces Arts que tant de perſonnes ont ſi

juſtement loüez. Ie ſçay en quelle conſideration ils ſont dans le monde, & quels bons effets ils peuvent produire dans vn Eſtat.

La Peinture eſt vne Poëſie muette qui immortaliſe les grands hommes qui nous fait voir leurs ſentimens ſur leurs viſages, & qui nous repreſentant leur air & leur port, nous repreſente quelque choſe de leur eſprit. Il me ſemble quand je voy le portraict ou la medaille d'Alexandre que j'y remarque cette ambition qui eſtoit plus vaſte que le monde, que je voy dans ſes yeux cet immoderé deſir de gloire qui l'engageoit tous les jours dans de nouvelles guerres, & qui ne luy permettoit pas de joüir de ſes anciennes conqueſtes. La Peinture eſt vne imitation de la Nature, Elle exprime ſes plus beaux ouvrages avec autant d'adreſſe que de bon-heur; & plus puiſſante que ſon modéle, qui eſt aſſujetty aux ſaiſons, Elle nous fait voir de la neige en Eſté, des fleurs en Hyver, des fruits au Printemps, & des bourgeons en Automne. Mais quelque avantage que puiſſe avoir la Peinture, je ne conſeilleray jamais à vn Roy de s'y exercer, parce que ſa main eſt deſtinée pour quelque choſe de plus grand, & que tout ce qu'il peut emprunter de cet Art ingenieux, c'eſt le deſſein & le crayon pour tracer le

Plan des Villes qu'il veut assieger, ou de celles qu'il veut défendre. Le reste est indigne de sa condition, & quand il voudra se délasser ou se divertir, il trouvera des emplois plus sortables à sa Grandeur que celuy de la Peinture. Il y a je ne sçay quoy de trop vil & de trop bas dans cet Art, pour le permettre à vn Roy, & aprés qu'on a reproché à Neron qu'il sçavoit peindre, je ne pense pas qu'il y eût personne qui le voulût conseiller à vn Monarque.

Cælare, pingere sciebat Nero; sed hæc puerilia & indigna Principe.

La Musique pretend estre plus spirituelle que la Peinture, & elle présume par cette raison qu'vn Prince ne la doit pas mépriser: Car elle ne flatte pas seulement l'oreille, qui est le plus délicat de tous les sens; mais elle calme les passions aussi-bien que l'éloquence, & elle se vante que par la Lyre de David elle a charmé des Rois & chassé des Demons. Les Grecs se servoient de la Musique dans le combat, & ils jugeoient que ses accords plus puissans que les fanfares des Trompettes inspiroient à leurs Soldats vn genereux mépris de la mort. Enfin, s'il est permis de méler les choses Saintes aux Profanes, Tertullien a crû que Dieu avoit fait le Monde à la musique des eaux, & que ce doux murmure qu'elles rendent quand elles trouvent quelque petite resistance à leurs cours, avoit esté

Modulatricibus aquis constitit Deo mundus. *Tertull. de Baptismo.*

le divertissement de ce divin Ouvrier pendant qu'il bâtissoit l'Vnivers. Si les Disciples de Pythagore peuvent avoir quelque rang parmy nos Theologiens, Ils croyoient avec leur Maistre que les Spheres des Cieux par leurs mouvemens reglez causoient vne admirable harmonie qui faisoit le divertissement des Intelligences qui les meuvent.

Mais toutes les loüanges qu'on a données à cet art divin, ne m'obligeront jamais d'en conseiller l'vsage à vn Roy. C'est bien assez qu'il l'écoute sans qu'il l'exerce, & qu'il en juge sans qu'il s'expose comme Neron au jugement que le peuple faisoit de sa voix. Ce Prince ne fit jamais rien qui le deshonora davantage que d'avoir voulu chanter sur le Theâtre, les Senateurs & les Soldats en conceürent du mépris, & les vns & les autres creürent que l'Empire ne pouvoit estre plus mal-heureux que de se voir sous la conduite d'vn Musicien. Le Souverain doit avoir plus de soin d'accorder ses interests avec son devoir, & ses passions avec sa raison, que sa voix avec son Luth. Il est né pour des emplois plus relevez; & s'il aime l'harmonie il la doit chercher dans les accommodemens qu'il fera entre ses Sujets ou entre ses Alliez.

Les Partisans de la Musique ne manqueront pas de me dire que le Roy

David l'a aimée ; que ſa main qui étouffoit les Lions & qui domtoit les Geans, touchoit agreablement vne Harpe, & qu'il n'a gueres moins fait de miracles avec ſa voix qu'avec ſon épée. Mais ce Prince, comme a fort bien remarqué S. Auguſtin, ne chantoit pas pour ſe divertir, mais pour loüer Dieu, & il conſacroit ſa voix en la faiſant ſervir à la pieté. Si bien qu'il y avoit de la Politique dans ſon harmonie, & pendant qu'il accordoit ſon Luth avecque ſa voix, il ſongeoit à reünir les eſprits de ſes Sujets, & à mettre vne parfaite tranquillité dans ſon Eſtat. Le Prince imitera donc David ; s'il chante ce ſera pour loüer Dieu, & dans la Muſique où les autres ſe divertiſſent, il s'inſtruira de ſon devoir, & penſera qu'il n'eſt aſſis ſur le Trône que pour entretenir cette agreable harmonie qui fait la paix & le bon-heur des Royaumes. Mais il ſe ſouviendra de la réponſe de Themiſtocle, & s'en ſervira dans l'occaſion. Ce ſage Grec ſe trouvant en quelque ville où la Muſique eſtoit en eſtime, & où les Princes faiſoient gloire de la ſçavoir, il fut prié de chanter : Il s'en excuſa en avoüant ſon ignorance, & dît avec vne fierté digne d'vn grand Capitaine, qu'il ne ſçavoit pas chanter, mais qu'il ſçavoit bien faire la guerre & prendre des Villes.

Muſicam David non vulgari voluptate; ſed fideli voluntate dilexerat : & hæc cõcordi varietate ſonorum, compactã bene ordinatæ civitatis inſinuabat vnitatem.

Pour l'Aſtrologie, ſi nous écoutons ſes raiſons, Elle ne s'élevera pas ſeulement au deſſus de la Peinture & de la Muſique: mais Elle eſſaïera de nous perſuader qu'elle eſt plus vtile aux Princes que la Politique meſme : Car elle ſe vante qu'elle lit dans les Aſtres les ſecrets de l'avenir, qu'Elle préſage les maux qui menacent les Eſtats, qu'elle enſeigne les moyens de les détourner, & qu'vn Aſtrologue eſt plus vtile à vn Roy que tous ſes Soldats & tous ſes Miniſtres. Car ceux-cy ne peuvent juger de l'avenir que par le paſſé, ils ne tirent leur lumiere que de l'Hiſtoire, & ils ſont contraints d'avoüer, que toutes les maximes ſur leſquelles ils fondent leur raiſonnement, ſont incertaines & douteuſes. Mais les Aſtrologues prétendent qu'ils ne ſe peuvent tromper, parce que leurs principes ſont infaillibles, qu'ils s'élevent au deſſus du temps, qu'ils entrent dans l'Eternité, & qu'ils conſultent le Ciel pour apprendre de ſes conſtellations ce qui doit arriver ſur la Terre.

Mais de quelques raiſons que ſe ſerve l'Aſtrologie pour nous perſuader ſon vtilité, je n'ay point veu de Prince pieux qui l'ait eſtimée. On ſçait bien qu'elle eſt plus curieuſe que ſolide ; que quand elle demeure dans les termes de la Nature & qu'elle ne conſulte que les Aſtres,

elle eſt ignorante ; que quand elle paſſe ces bornes, & qu'elle conſulte les Demons, elle devient criminelle : De ſorte qu'en quelque eſtat qu'on la regarde, elle doit eſtre toûjours ſuſpecte au Souverain, & il faut qu'il demeure bien perſuadé, qu'il n'y a point d'argent plus mal employé que celuy qu'on donne pour la récompenſe d'vn Art qui ne vend que des conjectures ou des menſonges. Il demeurera donc dans les termes de la prudence ordinaire, & comme il ſçait bien que les hommes ne connoiſſent pas l'avenir, il ſe contentera de connoiſtre le préſent, abandonnant le ſurplus à la Providence de Celuy qui a reglé les évenemens des choſes, & les avantures des hommes dans l'Eternité.

SEPTIE'ME DISCOVRS.

De la Magnificence des Princes dans les Habits, dans les Feſtins & dans les Spectacles publics.

SI les Princes ſont des hommes, & ſi leur fortune & leur naiſſance ne les garantit pas des foibleſſes de leurs Sujets,

ils ſont obligez de recourir à des moyens innocens pour relever l'éclat de leur Perſonne, & pour en imprimer le reſpect dans l'ame de ceux qui les voyent. De là vient qu'ils ſont toûjours accompagnez d'vne ſuite de Gardes, qui ne contribuë pas moins à leur gloire qu'à leur ſcüreté, que les tambours ou les trompettes ſonnent quand ils marchent, & qu'il ſe fait du tumulte & du bruit à l'entour de leur Perſonne pour en conſerver la Majeſté. Mais cela paroiſt particulierement dans le luxe de leurs Habits, dans la magnificence de leurs Feſtins, & dans la pompe de leurs Spectacles : Car quand ils ſe montrent à leurs Sujets dans quelques occaſions extraordinaires, ils doivent prendre ces ornemens qui ſemblent eſtre conſacrez aux ceremonies publiques ; Ils ſont obligez d'emprunter l'éclat des Perles & des Diamans pour éblouïr les yeux des Spectateurs, & de ne rien oublier de tout ce qui peut entretenir la Majeſté de leur Perſonne, & l'admiration de leurs Sujets.

Il ſemble que Dieu meſme, dont ils ne ſont que les ombres, en ait vſé de la ſorte dans l'ancienne Loy, quand il ſe montroit aux hommes : Car il paroiſſoit dans vne lumiere ſi éclatante, que les yeux avoient peine à le ſouffrir : Il eſtoit porté dans vn char de flâmes, ou ſur les

aisles des vents ; Les foudres & les éclairs marchoient devant luy , & faisoient mourir souvent quelques coupables ; pour donner de l'étonnement & de la terreur aux innocens. Ce grand exemple autorise la pompe des Rois , & les oblige à ne se montrer jamais en public qu'ils n'imitent la magnificence de Dieu : Mais au milieu de cette ceremonie , ils doivent se ressouvenir que les habits sont les peines du peché , que dans l'estat d'innocence, l'homme n'estoit revétu que de la Iustice originelle , que cette robe precieuse estoit à l'épreuve de toutes les saisons , & que comme il n'avoit point encore offensé Dieu , il ne craignoit point aussi la honte ni la douleur dans sa nudité, Cette pensée retiendra les Princes dans la modestie au milieu de leur Triomphe, & leur persuadera que les plus riches habits sont les reproches & les supplices de nostre ancienne desobeïssance.

Les Philosophes les confirmeront dans cette opinion , s'ils veulent les écouter : Car ils leur conseilleront de fuïr le luxe dans les habits pour condamner celuy des autres , de laisser les ornemens aux femmes , d'avoir plus de soin de briller par l'éclat de leurs Vertus , que par celuy de leur Couronne & de leur manteau Royal , comme disoit Aristote au grand Alexandre.

Longè pulchrius magisque regium animum præ se ferre civilem , & compositū quam eximiam corporis vestem.

Les Feſtins ne ſont pas plus permis aux Princes que la pompe des habits,& quoy que dans les grandes réjouïſſances des Mariages ou des Traittez la coûtume les excuſe & les tolere, il faut pourtant ſe ſouvenir que les Peuples qui ſouffrent la faim ne peuvent ſouffrir la bonne chere du Monarque qui les gouverne. Il faut que le Prince ſonge que ce deſordre paſſe aiſément de ſon Palais dans les Maiſons des particuliers ; que la Débauche qui donne de la licence aux Conviez, leur fait perdre le reſpect qui eſt deü au Souverain, que dans la chaleur du vin toutes les paſſions ſe réveillent, que ç'a eſté dans ces rencontres qu'Alexandre a commis des meurtres & donné ſujet à ſes amis de conſpirer contre ſa perſonne. La moderation dans le boire & dans le manger eſt toûjours digne de loüange : les bons conſeils reconnoiſſent l'abſtinence pour leur mere ; & vn Prince qui ne mange que quand la neceſſité l'y oblige, n'a pas grand peine à moderer ſa colere, ni à garder ſa chaſteté.

Les Spectacles qui ſont autoriſez par le temps & par la coûtume, ſeront vn peu plus difficiles à regler : Car il ſemble que c'eſt en ces occaſions que le Prince fait paroiſtre ſa Magnificence, qu'il divertit ſes Sujets, qu'il exerce ſa

Nobleſſe, qu'il ravit meſme ſes Alliez, & qu'il donne des marques de ſa grandeur & de ſon adreſſe. Il faudroit eſtre tout à fait injuſte pour condamner les tournois, les courſes de Bague, les combats à la Barriere, & tous ces autres exercices qui ſont en vſage depuis la naiſſance des Monarchies : Auſſi n'ay-je point d'avis à donner ſur ce ſujet, ſinon que la dépenſe n'y ſoit pas exceſſive, de peur que le Prince ne vende trop cher ces ſortes de divertiſſemens à ſes Peuples, & qu'il ne ſoit obligé de reparer par de fâcheuſes levées ce qu'il aura diſſipé par de folles profuſions. Mais comme les Theatres ſont vne partie de ces réjouïſſances publiques, je me voy contraint d'examiner en ce lieu-cy la Comedie, & de rechercher ſi ce plaiſir eſt auſſi permis qu'il eſt devenu commun.

Ceux qui le veulent excuſer diſent que c'eſt vne Inſtruction agreable, vne Morale divertiſſante, vne Peinture de la vie, vne image des paſſions & de leurs deſordres, vne Apologie de la vertu, & vne condamnation du vice, puis-que celuy-cy y eſt toûjours mal-traité, & que celle-là y eſt toûjours couronnée. Voilà, ce me ſemble, en peu de paroles la défenſe du Theatre, & le Panegyrique meſme de la Comedie. Mais ſi nous en voulons juger ſans prevention, nous

avoüerons que plus elle eſt charmante, plus elle eſt dangereuſe ; Et j'ajoûterois meſme que plus elle ſemble honneſte, plus je la tiens criminelle. Le plaiſir fait entrer inſenſiblement toutes les choſes du monde dans noſtre eſprit, & il n'y a rien de ſi mauvais qui ne ſoit fort bien receü quand il eſt accompagné de ce poiſon agreable. C'eſt l'appaſt qui couvre l'hameçon auquel il eſt attaché, & l'experience nous apprend que les hommes ne ſe perdent que par l'amour de la volupté : Si rien d'illicite ne leur plaiſoit, dit S. Auguſtin, ils ne pecheroient jamais ; & ſi le mal ne ſe gliſſoit ſous l'apparence du plaiſir, il n'entreroit jamais dans leurs ames.

Nemo peccaret, ſi nihil illicitum delectaret. *Auguſt.*

Or la Comedie eſt le plus charmant de tous les Divertiſſemens, Elle ne cherche qu'à plaire à ceux qui l'écoutent, Elle ſe ſert de la douceur des Vers, de la beauté des expreſſions, de la richeſſe des figures, de la pompe du Theâtre, des habits, des geſtes & de la voix des Acteurs; Elle enchante tout à la fois les yeux & les oreilles : & pour enlever l'hôme tout entier, Elle eſſaye de ſeduire ſon eſprit aprés qu'elle a charmé tous ſes ſens. Il faut eſtre de bronze ou de marbre pour reſiſter à tant d'appas, & j'avoüe que les plus grands Saints auroient peine à conſerver leur liberté au mi-

lieu de tant d'agreables tentations. Mais on me dira que ce plaiſir eſt innocent, que ſi l'on y eſt ſatisfait, c'eſt de voir que la vertu triomphe de ſon Ennemy, & que la patience, aprés y avoir eſté exercée, reçoit la recompenſe qui luy eſt deüe ; que les plus nobles ſentimens y ſont toûjours les mieux écoutez, & que les plus juſtes paſſions y ſont toûjours les mieux receües.

C'eſt dequoy je ne tombe pas d'accord, & pour produire la piece qui a receü le plus de loüanges & qui a eſté l'admiration de toute la France ; N'eſt-il pas vray que Chiméne exprime mieux ſon amour que ſa pieté, que ſon inclination eſt plus éloquente que ſa raiſon, qu'elle excuſe mieux le parricide qu'elle ne le condamne, que ſous ce deſir de vengeance qu'elle découvre, on y remarque aiſément vne autre paſſion qui la retient, & qu'elle paroiſt incomparablement plus amoureuſe qu'irritée ? Diſons enfin que l'on voit & que l'on ſent que cette fille eſt preparée à épouſer le meurtrier de ſon Pere, & que l'Amour qui triomphe de la Nature la va rendre coupable du crime que ſon Amant vient de commettre. Diſons encore que ſi les filles ſont aſſez ſinceres pour nous découvrir leurs ſentimens, elles avoüeront que l'amour de Chiméne fait bien plus

d'impreſſion ſur leur eſprit que ſa pieté, qu'elles ſont bien plus touchées de la perte qu'elle a faite de ſon Amant, que de celle qu'elle a faite de ſon Pere, & qu'elles ſont bien plus diſpoſées à imiter ſon injuſtice qu'à la condamner.

L'homme eſt entierement perverty depuis le peché, les mauvais exemples luy plaiſent plus que les bons, parce qu'ils ſont plus conformes à ſon humeur; quand on luy repreſente ſur le Theatre le Vice avec ſes laideurs & la Vertu avecque ſes beautez, il a bien plus d'inclination pour celuy-là que pour celle-cy: Et comme les Poëtes ne ſont pas exempts de ce deſordre qui n'épargne aucune perſonne, ils expriment beaucoup mieux les paſſions violentes que les moderées, les injuſtes que les raiſonnables, & les criminelles que les innocentes: Si bien que contre leur intention meſme ils favoriſent le peché qu'ils veulent détruire, & ils luy préſtent des armes pour combattre la Vertu qu'ils veulent défendre. C'eſt pourquoy je détourneray toûjours les Chrétiens de la Comedie; Ie leur conſeilleray d'éviter vn écueil qui eſtant plus dangereux qu'agreable, fait faire ſouvent vn triſte naufrage à la Chaſteté: Et me retranchant dans la raiſon de S. Cyprien, je leur diray que le Fils de Dieu leur a défendu

fendu de regarder ce qu'il leur a défendu de commettre.

HVITIE'ME DISCOVRS.

Des Divertiſſemens du Prince, de la Chaſſe, du Ieu, de la Danſe & de la Galanterie.

ENCORE que le travail ſoit en quelque façon naturel à l'homme, il a beſoin de relaſche, & ſon eſprit eſt trop foible pour eſtre toûjours occupé. Il n'eſt pas comme les Fleuves & les Cieux qui trouvent leur repos dans leur mouvement, ni comme les ſuprêmes Intelligences qui ne ſe laſſant jamais, n'ont point beſoin de ſe divertir. Son eſprit ſuccomberoit au travail s'il n'eſtoit ſuiui de quelque recreation, & ſon corps qui eſt encore plus foible en ſeroit accablé s'il ne reprenoit des forces dans le ſommeil ou dans le repos. La Nature qui luy ſert de regle cherche du relaſche dans ſes travaux, la Terre ſe repoſe pendant l'Hyver, Elle ſe joüe quelquefois pour ſe délaſſer, & parmy ſes ouvrages ſerieux, Elle en fait de ridicules qu'on peut appeller ſes divertiſſemens ou ſes débauches. Entre tant de recreations que prend l'homme pour ſe divertir, il y

en a trois ou quatre qui semblent estre plus approuvées, ou qui, pour parler plus serieusement, semblent estre les moins condamnées.

Le premier est la Chasse qui se prévaut de son ancienneté, & qui se vante d'estre née avec le Monde : Car puis qu'Adam fut vétu de la peau des bestes aprés son peché, & que dans l'estat d'innocence il n'y eut point de sacrifices instituez, il faut conclure qu'il avoit tué ces Animaux pour son plaisir, & que son premier exercice fut la Chasse. Les Patriarches s'y délassoient autrefois ; & quand Isaac voulut donner la benediction à son fils aisné, il luy ordonna de meriter cette grace avec son arc & ses fléches. L'vtilité de cet Exercice le rend aussi considerable que son antiquité : Car outre qu'il fortifie le corps, qu'il entretient la santé, & luy donne vne nouvelle vigueur, il contribuë mesme à conserver l'innocence de l'esprit ; Il éloigne ceux qui le prennent du bruit & du tumulte des Villes, il leur fait concevoir vn certain mépris de toutes les choses que le monde estime, & ceux qui s'occupent beaucoup à la Chasse ne sont gueres travaillez de l'Ambition ni de l'Avarice.

En voicy vne excellente peinture faite par vn des plus grands Poëtes de

l'Antiquité. Quiconque, dit-il, ſous le nom du chaſte Hypolite, ſe confine dans les bois pour y chaſſer, n'eſt point bourelé par l'Avarice ; La faveur du Peuple qui eſt la pluſpart du temps ſi injuſte, ne l'inquiete point, & celle des Rois qui eſt ſi changeante, ne l'engage point dans leur Cour : Comme il ne pretend rien aux vaines richeſſes, il n'aſpire point auſſi aux folles grandeurs, & content de ſa fortune il vit exempt de crainte auſſi-bien que d'eſperance. Mais la principale raiſon qui autoriſe la Chaſſe, c'eſt qu'elle eſt vne image de la guerre ; que les Rois y apprennent leur meſtier, & que s'exerçant à ſurprendre les Beſtes par la ruſe, ou à les vaincre par la force, ils ſe preparent à cet employ qui fait leur plus haute gloire & leur plus noble occupation. Ie me rends à toutes ces conſiderations, & je les trouve trop juſtes pour les combattre. Ie ne donneray qu'vn ſeul avis aux Princes qui aiment cet exercice, que les meilleures choſes deviennent mauvaiſes quand on les prend avec excés, que la Chaſſe a beſoin de moderation, que ſi Elle occupe le Monarque tout entier, Elle le dérobe à ſon Eſtat, qu'elle luy inſpire l'humeur des Beſtes farouches qu'il pourſuit, & que le jettant quelquefois temerairement dans le danger, Elle luy fait trouver la

Non illum avaræ mentis inflammat furor qui ſe dicavit montiũ inſontem jugis ; Non aura populi & vulgus infidum bonis ; Non peſtilens invidia, non fragilis favor ; Non ille regno ſervit, aut regno imminens, vanos honores ſequitur, aut fluxas opes, ſpei metuſque liber, &c. *Senec. in Hypol.*

mort où il cherchoit le divertissement & le plaisir.

Ceux qui en veulent éloigner le Prince & qui essayent de l'engager dans le Ieu, ne songent pas que le remede qu'ils luy conseillent, est plus dangereux que le mal dont ils pretendent le guerir : Car encore que cet exercice ne soit pas entierement criminel, il a neantmoins ses desordres & ses excés. Quand le Prince jouë trop long-temps il abandonne les affaires, quand il perd excessivement il épuise ses finances, & il est contraint de reparer cette perte par des injustices; quand il gagne il ruïne ses Sujets, & il s'oblige à leur rendre par vne autre voye ce qu'il leur a osté par celle du jeu. Il met en compromis son autorité dans vn divertissement qui égale tous ceux qu'il vnit, & qui semble confondre les qualitez pendant qu'il dure. Il y fait paroistre souvent ses foiblesses, & s'il n'est toûjours sur ses gardes il découvre ou son ambition, ou son avarice, ne pouvant souffrir que la Fortune luy oste son rang, ou qu'elle luy oste son bien. Si le Prince veut donc jouër, il faut que ce soit avec moderation & par vn pur divertissement, sans chaleur & sans passion, & avec vne indifference qui témoigne que ce n'est que pour délasser son esprit.

Ie me trouve bien plus empesché à

déclarer mon ſentiment ſur la Danſe, & à donner des avis aux Princes ſur cette ſorte d'exercice : Car comme les coutûmes changent avec le temps, ce qui a eſté permis en vn ſiecle a eſté défendu en vn autre. Les Romains ont condamné ce que les Grecs ont approuvé ; & la Religion a blâmé ce que l'Eſtat a ſouffert ou diſſimulé. Si nous regardons la Danſe comme vn exercice, il faut eſtre injuſte pour la cenſurer ; Elle forme le corps des jeunes gens, Elle leur apprend à marcher de bonne grace, & Elle leur donne je ne ſçay quelle diſpoſition qu'on ne remarque pas en ceux, qui ne l'ont pas appriſe. David conſacra ce divertiſſement, & le fit ſervir à la pieté ; Il danſa devant l'Arche, & ſi ſa femme qui eſtoit fille de Roy s'en mocqua, Dieu luy en tint compte, & l'en récompenſa meſme. Toute l'Eſpagne employe la Danſe dans la Religion ; ſes Peuples témoignent l'allegreſſe de leur eſprit par l'agitation de leur corps ; & dans leurs plus auguſtes ceremonies on entend ſonner les Violons, & on y voit ſauter les hommes. La France n'eſt pas ſi enjoüée en ſes devotions ; & jugeant bien que la Danſe eſt plus profane que ſainte, Elle la reſerve pour ſes divertiſſemens.

Mais comme les choſes les plus inno-

centes deviennent criminelles par le mauvais vſage qu'on en fait ; la Danſe qui ne devroit eſtre qu'vn exercice du corps, eſt devenuë vne corruption de l'Eſprit : Car outre que les hommes s'y mélent trop librement avec les femmes, que les Violons y inſpirent je ne ſçay quel air d'impureté, & que le luxe y éclate avec excés ſur les habits ; La modeſtie & la pudeur qui ſont les gardes de la Chaſteté, en ſont bannies, les hommes y portent des yeux impudiques, les femmes y montrent leur gorge, & les vns & les autres ſe provoquent mal-heureuſement au peché. C'eſtoit ſans doute contre cette Danſe criminelle que s'emportoit ſi fortement & ſi juſtement Saint Ambroiſe, quand il diſoit qu'il n'eſtoit permis qu'aux adulteres de danſer, *Saltet ſed adulteræ filia* ; & que les honneſtes femmes devoient enſeigner la pieté, & non pas la danſe à leurs filles. Mais afin que cet exercice ſoit innocent, il faut que les femmes y gardent la modeſtie, & que les hommes y conſervent la fierté : Que les vnes penſent qu'elles font profeſſion de chaſteté, & que tout ce qui choque cette vertu doit eſtre éloigné de leur perſonne : Que les autres ſongent qu'ils font profeſſion de valeur & de courage, & que tout ce qui ſent la moleſſe doit eſtre banny de leurs actions:

Lib. 3. de Virginib.

C'eſt pourquoy je leur conſeille avecque Seneque, de danſer comme faiſoit Scipion l'Africain, de faire paroiſtre tant de majeſté dans leur diſpoſition, que ſi leurs Ennemis les voyoient en cet eſtat, ils en conceuſſent plûtoſt de la crainte que du mépris, & qu'ils jugeaſſent à leurs pas que le Combat leur eſt plus agreable que la Danſe.

Virilem in modum tripudiare non facturi detrimentum, etiamſi ab hoſtibus ſpectarentur. *De tranquillit. animi cap. 15.*

Venons à la Galanterie; Si je la condamnois abſolument, on me feroit ſans doute paſſer pour l'ennemy de la Raiſon & de la Vertu: Car il ſemble comme on en parle maintenant, qu'elle faſſe la perfection d'vn honneſte-homme, & qu'il ne ſoit accomply qu'autant qu'il eſt Galand. Les femmes qui défendent cette cauſe avec vn peu de chaleur, croyent que c'eſt en leur converſation que les hommes ſe poliſſent, & qu'ils ſont rudes & ſauvages s'ils n'ont acquis de la douceur auprés d'elles. Il y a quelque choſe de veritable dans ce ſentimẽt, & il faut tomber d'accord qu'vn hõme qui n'a jamais converſé avec les femmes, n'a pas l'air ſi doux ni l'eſprit meſme ſi délicat que ceux qui ont eu plus de converſatiõ avec ce ſexe, qui fait au jugement d'vn grand Homme, la plus belle moitié du monde.

Mais aprés tout, l'avantage qu'on en retire n'eſt pas ſans danger, & l'on achepte ſouvent cette douceur qu'on

eſtime tant, aux dépens de ſon ſalut & de ſon honneur : Car ſans conſiderer icy l'intereſt des femmes qui ſe perdent avec les hommes, qui deviennent les Eſclaves de ceux dont elles pretendent de ſe rendre les Maiſtreſſes, & qui nuiſent à leur reputation en voulant établir leur empire, il n'eſt que trop vray que les hommes & particulierement les Princes tombent en trois ou quatre notables mal-heurs par cette Galanterie. Car en premier lieu ils perdent beaucoup de temps auprés des femmes qu'ils aiment: Et il eſt tres-difficile qu'vn Souverain qui a de la paſſion dans la teſte s'occupe beaucoup des affaires de ſon Royaume : Il renonce au gouvernement de ſon Eſtat, dés qu'il devient amoureux ; Et cette paſſion imperieuſe ne permet pas qu'il ſe partage entre ſa Maiſtreſſe & ſes Sujets.

Ce mal eſt grand, mais j'oſe dire que c'eſt le moindre qui accompagne la Galanterie : Car dés que le Prince s'attache au ſervice d'vne Maiſtreſſe, il ceſſe d'eſtre Souverain, & deſcendant de ſon Trône, il ſe met en quelque façon ſous les pieds de celle qu'il aime. Darius eſtoit vn grand Prince, & qui en pluſieurs occaſions avoit donné des preuves de ſon courage & de ſa prudence ; Cependant les livres d'Eſdras nous apprennent que dés

dés qu'il devint le Galand de la Belle Apemé, il en devint auſſi l'Eſclave ; & que cette fiere Beauté prit vn ſi merveilleux aſcendant ſur l'eſprit de ce Monarque, que luy enlevant la Couronne de la teſte, Elle la mettoit ſur la ſienne, & que luy arrachant le Sceptre des mains, Elle le menaçoit comme le moindre de ſes Valets.

Ie ſçay bien que les Souverains, avant que d'eſtre engagez dans cette paſſion, ſe perſuadent qu'ils ſeront plus ſages ou plus heureux que les autres, & que prenant de l'amour ils ſçauroient bien conſerver leur autorité : Mais l'experience nous apprend, qu'il eſt impoſſible d'eſtre prudent & d'eſtre amoureux : Car outre que cette paſſion ne prend la loy que d'elle meſme, Elle s'aſſujettit ſi puiſſamment ſes Eſclaves, qu'elle leur fait faire des choſes qu'ils condamnent dans les autres, & qu'ils n'approuvent en eux-meſmes que pendant qu'ils ſont enteſtez de ce vin fumeux, qui a enyvré les plus grands Monarques du monde. Ajoûtez à tout cecy, que l'amour qui ne va jamais ſans la profuſion, oblige vn Prince à faire mille preſens à ſa Maîtreſſe, à épuiſer ſes Finances pour contenter l'avarice & l'ambition d'vne Coquette à gratifier ſes Parens ou ſes Amis, & à donner toutes les Charges

non plus aux merites, mais aux recommandations de la ſouveraine de ſon cœur.

Mais je veux que tous ces mal-heurs qui ſont preſque inſeparables de la licentieuſe Galanterie, n'arrivent pas, le Prince ne ſçauroit pourtant éviter le ſcandale: Car quand il ne ſeroit pas marié, il ſçandalizeroit toûjours ſes Sujets, & il leur feroit juſtement apprehender qu'eſtant engagé dans vn amour deſordonné, il ne penſeroit jamais à vn amour legitime qui pût luy donner vn fils, & à eux vn Souverain: S'il eſt marié, le ſcandale & le peché ſont encore bien plus grands, & outre le mauvais exemple qu'il donne à tout ſon Eſtat, il met la diviſion dans ſa famille, en donnant vne Rivale à ſa femme, & il autoriſe l'adultere en le commettant. Que s'il ſe flatte qu'il ſera moderé dans ſa paſſion, qu'il ne paſſera point les bornes de la belle Galanterie, & qu'il ſe divertira ſeulement avec vne Maiſtreſſe; je ne puis le détourner d'vne ſi dangereuſe reſolution, que par le mal-heur des plus grands Princes qui l'avoient priſe autrefois, & qui ne l'ont pas neantmoins gardée. Car il eſt croyable que les Samſons qui s'eſtoient ſi religieuſement conſacrez à Dieu, que les Davids qui luy eſtoient ſi agreables, & que les Salo

mons qui eſtoient les Trônes vivans de la Sageſſe, n'avoient pas de mauvais deſſeins dans la naiſſance de leurs amours. Cependant cette paſſion dans ſa ſuite, coûta la vie au premier, ravit l'innocence au ſecond, fit perdre la ſageſſe au dernier, & rendit ces trois grands hommes la fable de leurs Sujets, le joüet de leurs ennemis, & l'objet de la colere de Dieu. Il y a toûjours du danger à converſer trop familierement avec les femmes; Il n'eſt pas permis de s'entretenir avec celles qu'il nous eſt recommandé d'éviter: Nous ne pouvons pas regarder ce que nous ne pouvons pas deſirer; *Non licet intueri quod non licet concupiſcere*; & s'il y a du hazard à les conſiderer de loin, comme fit David, parce que comme dit S. Auguſtin, la paſſion eſt toûjours proche quoy que la femme ſoit éloignée, *Mulier longè libido propè*, il y en a bien davantage à les courtiſer, & à paſſer vne notable partie du temps auprés d'Elles. Le Prince s'éloignera donc de ces agreables écueils qui menacent d'vn honteux naufrage ſa chaſteté, de ces Syrennes qui l'enchantent & luy oſtent le jugement & la liberté, de ces Demons agreables qui le tentent & qui luy font perdre ſouvent la pieté avec l'innocence, & ſe défiant de ſes forces il mettra tout ſon

ſalut en ſuite, & en l'aſſiſtance de Celuy qui promet ſa grace aux fidéles qui s'éloignent du danger. Car il y auroit de la préſomption à l'eſperer, ſi l'on demeuroit dans l'occaſion prochaine, puiſque c'eſt vne maxime authoriſée par l'Ecriture & par les Peres, que Dieu naſſiſte jamais ceux qui contre ſes commandemens s'expoſent volontairement au peril; *Qui amat periculum in illo peribit*, dit l'Eccleſiaſtique. Et ſaint Cyprien qui peut paſſer pour ſon Intreprete, nous apprend que la converſation trop libre des femmes, n'eſt jamais ſeüre, parce que Dieu la défend, & qu'il ne s'oblige point à aider les hommes dans les rencontres qu'il condamne; joint qu'il eſt impoſſible que la Chaſteté ſoit victorieuſe quand elle combat les volontez de Celuy qui la protege & qui la couronne.

Impoſſibile eſt integritatem ad victoriam pervenire, quæ contendit contra juſſa Dei pugnare.

LE MONARQVE,

LIVRE V.

Des devoirs du Roy envers ſes Sujets.

PREMIER DISCOVRS.

Que les Sujets ſont pour leurs Rois, & les Rois pour leurs Sujets.

LA Nature a mis vne liaiſon ſi étroite entre les membres qui compoſent vn meſme corps, que dans la diverſité de leurs fonctions ils ſe communiquent tous leurs biens & tous leurs maux. Mais comme le chef eſt le plus noble de tous les membres, il ſemble qu'il ait plus d'amour pour leur conſervation que pour

la ſienne, & qu'ils ayent auſſi plus de ſoin de ſes intereſts que des leurs. La main pare le coup qu'on porte à la teſte, & elle ne fait point de difficulté de le recevoir pour l'en garantir. La teſte auſſi par vne charité naturelle s'expoſe pour tout le corps, & elle croit qu'elle ne ſe peut hazarder pour vne meilleure occaſion, que pour la défenſe de celuy, ſans lequel elle ne ſçauroit vivre.

La Politique qui n'eſt qu'vne imitation de la Nature, apprend au Roy qu'il eſt le chef de ſon Eſtat, & à l'Eſtat qu'il eſt le corps de ſon Roy : Elle perſuade aux Sujets qui compoſent ce grand Corps, qu'ils doivent expoſer leur vie pour la conſervation de leur Souverain ; & Elle perſuade au Souverain, qu'il doit expoſer la ſienne pour la défenſe de ſes Sujets. Ces devoirs qui ſont reciproques entre les Rois & leurs Peuples, ſont les maximes fondamentales des Eſtats ; & dés que la diviſion ſe gliſſe entre le Chef & les membres, il faut que le corps qui en reſulte, periſſe neceſſairement. De là vient que les Sujets par vn ſecret mouvement que la Nature leur enſeigne, combattent pour leur Souverain, répandent leur ſang pour ſoûtenir ſes intereſts, & aiment mieux perdre la vie que d'abandonner ſes Enſeignes ou ſon Party. Ce n'eſt

pas le deſeſpoir qui leur inſpire ce genereux mépris de la mort ; mais c'eſt la raiſon qui leur perſuade que la conſervation de l'Eſtat dépend de celle du Souverain, & qu'il eſt le Chef qui de ſon Palais anime tout ce grand Corps, lequel deſtitué de ſa conduite n'eſt plus que la proye des Ennemis qui l'attaquent.

Ille enim eſt vinculum per quod Reſpublica cohæret. Ille ſpiritus vitalis quæ hæc tot millia trahunt, nihil ipſa per ſe futura niſi onus, & præda ſi mens illa Imperij ſubtrahatur. *Senec. lib. 1. de Clement. c. 4.*

La meſme raiſon, ou plûtoſt la meſme nature inſpire de ſemblables ſentimens au Souverain. Il ſçait bien que ſi ſes Sujets ont beſoin d'vn chef pour ſe conduire, il a beſoin de membres pour ſe défendre ; & que comme les membres ſont immobiles s'ils ne reçoivent les influences de leur chef, le chef eſt impuiſſant s'il n'eſt aſſiſté du ſecours de ſes membres. Toute la Politique du Monde roule ſur ces deux pivots, & l'on ne ſçauroit trop ſouvent repreſenter aux Princes ni à leurs Sujets l'obligation mutuelle qu'ils ont de s'aimer & de ſe défendre. Mais certes il faut avoüer que les Sujets ſont vn peu mieux perſuadez de ces veritez que les Rois, & que la Fortune qui éleve ceux-cy, les aveugle aſſez ſouvent, & ne leur permet pas de reconnoître ce qu'ils doivent à leurs Sujets.

Eſſayons de les guerir de ce mal, & de les faire tomber d'accord qu'ils ne ſont plus à eux-meſmes, depuis que la

Providence les a donnez à leur Royaume ; Et pour commencer ce Discours par les paroles de Seneque, disons-leur ce que disoit autrefois ce Politique à vn Empereur : Que le Prince s'est tellement revétu de la Republique, qu'elle n'est pas seulement son habit, mais son corps, & qu'il ne peut plus s'en dépoüiller qu'il ne mette son salut & celuy de la Republique en hazard. La raison qu'il en allegue est merveilleusement considerable, & quoy que nous l'ayons desja touchée, il est necessaire de la repeter, parce qu'elle est le fondement de cette alliance naturelle qui est entre le Souverain & ses Sujets : *Nam vt illi viribus opus est, ita & huic capite :* Comme le Prince ne se peut passer de bras, ses Sujets ne se peuvent passer de teste, & les interests qui les vnissent ensemble ne leur permettent pas de se diviser, sans s'exposer à vne perte assurée.

Jta se induit Reipublicæ Cæsar, vt diduci alterum non possit sine vtriusque pernicie. *Lib. 1. de Clement. cap. 4.*

Etendons cette pensée, & pour luy donner toute sa beauté disons encore avec ce mesme Politique, que le Prince n'est plus à luy depuis qu'il s'est donné à son Estat, qu'il s'est dérobé à luy-mesme pour se consacrer à l'vtilité de ses Sujets, & qu'il ne peut plus disposer de sa Personne que pour le service & pour la gloire de l'Empire. Ajoûtons que sa condition est à peu prés semblable à

Ex quo se Cæsar orbi terrarum dedicavit sibi eripuit. *Ad Polyb. cap. 26.*

celle des Aſtres ; que comme ceux-cy depuis qu'ils ſont attachez à leur Ciel ne peuvent plus s'arréter, mais ſont obligez de toûjours courir, & de toûjours éclairer pour le bien de l'Vnivers ; ainſi le Monarque ne peut plus ſe repoſer, ni rien entreprendre qui regarde ſon intereſt ou ſa gloire particuliere. S'il ſe veut bien acquiter de ſon devoir, il faut qu'il ſoit bien perſuadé de cette verité, & qu'il croye que l'Eſtat n'eſt point tant à luy qu'il eſt luy-meſme à l'Eſtat. Dans cette creance il n'agira plus pour luy, mais pour ſon Royaume ; Il ne ſeparera plus ſes intereſts de ceux de ſes Peuples ; Il ſe défendra contre ces pernicieuſes maximes qui ſemblent vouloir établir le bonheur du Prince dans la miſere de ſon Eſtat, & luy faire croire qu'il ne ſera jamais plus puiſſant ni plus riche que quand ſes Sujets ſeront plus pauvres & plus miſerables.

Et ſyderũ modo quæ irrequieta ſemper curſus ſuos explicant, numquam illi licet nec ſubſiſtere nec quidquam ſuum facere.

Non Rẽpublicam tuam eſſe, ſed te Reipublicæ. *Senec. de Clement.*

La ſource d'vn ſi grand mal-heur vient aſſurément des laſches flatteurs qui obſedent les Souverains, qui les enyvrent d'vne fauſſe gloire, qui les flattent d'vne vaine autorité ; & qui pour s'inſinüer agreablement dans leur eſprit, y jettent ces damnables opinions. Que puis-que le Souverain eſt abſolu, il ne doit conſulter que ſa volonté, que la Loy de ſon Eſtat eſt ſon bon plaiſir, & que ſes Sujets

eſtant ſes Eſclaves, ils doivent aveuglément s'aſſujettir à tous ſes Ordres: *Sit pro ratione voluntas.* Mais les plus ſages Politiques condamnent toutes ces propoſitions inſolentes, oppoſent la Iuſtice à la volonté du Prince, reglent ſon inclination par ſon devoir, & modérent cette autorité abſolüe, par l'amour qu'il doit porter à ſon Peuple. Ils luy apprennent qu'il eſt tellement le Souverain de ſes Sujets, qu'il en eſt auſſi le Pere, qu'il eſt leur Tuteur & non pas leur Tyran, qu'il doit ménager leur liberté, & non pas l'opprimer ni la contraindre.

Civium non ſervitutem ſibi traditam, ſed tutelam. *Senec. de Clem.*

Les plus grands Rois ont eſté de cet avis, & aprés avoir bien examiné pourquoy les Peuples les avoient choiſis, ils ont prononcé ces ſacrez Oracles : Que les Princes ne ſont pas montez ſur le Trône pour y vivre dans la licence & dans loiſiveté ; mais pour y procurer le bon-heur de ceux qui ſe ſont mis ſous leur conduite. Ils ont declaré par la bouche de l'Empereur Adrian, qu'ils adminiſtroient l'Eſtat comme vne choſe qui ne leur appartenoit pas, mais qui appartenoit au Peuple : *Ita ſe geſturum Principatum vt ſciret rem populi eſſe non ſuam* ; que la fin principale des Monarques, aprés la gloire de Dieu, eſtoit le ſalut de leurs Sujets : *Salus populi, ſuprema lex eſto.*

Eligitur non vt ſe curet molliter ; ſed vt per ipſum, ij qui elegerunt, fœliciter beatéque vivant. *Xenophon de Cyro.*

Ces maximes ne détruiſent point l'autorité du Prince, mais l'établiſſent, ne renverſent point ſon Trône, mais l'affermiſſent, ne font point d'outrage à ſon indépendance, mais la comblent de gloire; parce que le Souverain gagnant le cœur de ſes Sujets par ſa bonté, il les intereſſe dans ſa converſation, les attache à ſa Perſonne par des chaînes amoureuſes que rien ne peut rompre, & regne ſur eux plus abſolument par ſa douceur, que les autres n'y peuvent regner par leur autorité abſolüe.

Illius principis magnitudo ſtabilis fundataque, quem omnes tam ſupra ſe eſſe quam pro ſe ſciunt *Senec. ad Polybium.*

SECOND DISCOVRS.

Que le Roy doit avoir de la prudence pour conduire ſes Sujets.

COMME les Rois ſont les Images de Dieu, & que participans à ſa puiſſance, ils ne relevent que de luy ſeul & de leur épée, ils devroient auſſi participer à ſa Providence, & avoir autant de lumiere que d'autorité pour gouverner tous les Peuples qui ſont ſoûmis à leur conduite : Car c'eſt vne choſe extrémement dangereuſe quand la puiſſance des Rois eſt aveugle, qu'ils

peuvent beaucoup & voyent peu, qu'ils oſent tout entreprendre, & que faute de lumiere ils ne peuvent rien executer. Pour éviter vn mal-heur qui n'eſt que trop ordinaire dans tous les Royaumes, il ſeroit à ſouhaitter que le Prince fuſt auſſi éclairé qu'il eſt abſolu, & qu'il euſt autant d'adreſſe pour la conduite, qu'il a de puiſſance pour le commandement.

Il n'y a que la prudence qui luy puiſſe procurer cet avantage, & s'il n'eſt aſſiſté de cette vertu il ne ſçauroit jamais reüſſir au gouvernement de ſon Eſtat. Car la prudence eſt vne effuſion de la lumiere de Dieu qui diſſipe toutes les tenebres de l'eſprit humain, qui le conduit dans tous ſes deſſeins, qui luy fait diſcerner le vray d'avec le faux, & le bien d'avec le mal, qui luy propoſe les moyens qui le peuvent heureuſement conduire à ſa fin, qui luy découvre l'avenir dans le paſſé, & qui luy fait tirer des conjectures de celuy-cy pour penetrer les abiſmes de celuy-là.

Mais autant que cette vertu eſt neceſſaire, autant faut-il avoüer qu'elle eſt difficile & mal-heureuſe : Car quoy qu'elle tienne plus de l'Eternité que du Temps, qu'elle embraſſe le paſſé, le preſent & l'avenir, qu'elle les compare enſemble pour les connoiſtre, qu'elle

étudie le passé pour regler le present, & pour prévoir l'avenir, qu'elle sçache toutes les maximes des Princes qui ont gouverné, qu'elle ait presidé dans leurs conseils, & qu'elle se vante de les avoir eüs pour ses Disciples: Elle avoüe neantmoins que comme elle considere les actions particulieres des hommes, Elle se trompe dans la pluspart de ses conjectures : que ce qui luy a reüssi dans vne occasion ne luy reüssit pas dans vne autre, & que la moindre circonstance qui varie les affaires, en change aussi les évenemens.

Ajoûtez à tout cecy, que l'homme dont la conduite est le principal objet de la prudence, est de toutes les creatures la plus difficile à gouverner. On apprivoise les Tigres, on adoucit les Lions, on domte les chevaux, & l'on a des regles pour assujettir la fierté de ces nobles animaux : Mais on ne peut presque conduire les hommes, tant ils sont amoureux de leur liberté. Ils s'imaginent qu'on les veut contraindre quand on les veut gouverner ; Ils prennent ombrage de l'artifice, & ils se plaignent de la violence ; Ils murmurent de la necessité, & quoy qu'elle soit la premiere & la plus indispensable de toutes les Loix, ils ne la peuvent ni ne la veulent souffrir. Si bien que Seneque n'a jamais

Nullum animal morosius est homine, nullū majori arte tractandū. *Lib. 1. de Clem.*

mieux rencontré que quand il a dit, qu'il n'y avoit point de creature plus soupçonneuse que l'homme, & dont la conduite demandast plus d'adresse & de prudence.

Cependant le Prince n'a quasi que cette vertu dont il puisse tirer du secours pour la conduite de son Estat; & Aristote le maistre des Rois & le premier des Politiques, a eu raison de prononcer cet Oracle, & de dire que la prudence estoit l'vnique vertu des personnes qui commandent: S'ils ne sont les Disciples de cette divine Maistresse, ils ne seront jamais les Souverains de leurs Peuples; s'ils ne sçavent ses maximes, ils ne se feront jamais obeïr, & s'ils n'ont appris les regles de gouverner dans son école, ils ne reüssiront jamais dans la conduite des Estats.

Prudentia Imperantis propria & vnica virtus. 3. *Politic.*

Il ne faut pas neantmoins que la difficulté de l'acquerir les jette dans le desespoir : Car il y a des moyens pour reüssir à sa conqueste; & quelque opposition qu'ait vn Prince à cette vertu, il s'y peut rendre sçavant, pourveu qu'il veüille profiter de ces avis. S'il la demande à celuy qui conduit les creatures, sans forcer les inclinations & sans blesser son autorité, il pourra l'obtenir de luy : Car il ne la refuse point à ceux qui la luy demandent instamment; & Salomon ne devint le plus sage de tous les

Rois, que parce qu'il préfera la Prudence & la Sageſſe à toutes les graces que Dieu luy offrit au commencement de ſon Regne. En effet, au lieu de ſouhaitter des richeſſes ou des Victoires, qui ſont d'ordinaire les choſes qui donnent d'abord dans les yeux des hommes, il s'arreſta à la ſageſſe, jugeant bien que s'il poſſedoit cette vertu, il ſeroit le plus grand & le plus heureux de tous les Princes. Mais ſa priere fut conceüe en des termes admirables, & qui doivent ſervir d'inſtruction à tous les Rois de la Terre : Car pour obtenir la prudence il demanda la docilité : & pour apprendre à bien commander il voulut apprendre à bien obeïr, tenant pour indubitable, qu'vn Prince ne ſçauroit eſtre abſolu dans ſon Eſtat qu'autant qu'il eſt ſoûmis à ſon Createur ; *Da mihi*, dit-il à Dieu, *cor docile* : Comme s'il euſt voulu luy dire : Ie ſçay bien, Seigneur, que l'eſprit de l'homme eſt aveugle, que s'il n'eſt éclairé du voſtre il ſe peut aiſément tromper ; Conduiſez-moy donc afin que je conduiſe les autres ; Soyez le Roy de Salomon, afin que Salomon ſoit le Roy de ſes Sujets, & tenez ſon cœur dans vos mains, afin qu'il tienne dans les ſiennes celuy de ſon Peuple.

Mais si le Prince ne peut pas obtenir cette faveur, il en doit demander vne autre qui n'est pas si considerable que celle-là, mais qui ne laisse pas d'estre tres-vtile au Souverain & à ses Sujets : c'est de prier le Ciel de luy donner vn bon conseil & de fidéles Ministres, afin que concertant des affaires, il profite de leurs avis, & qu'il fasse executer par luy-mesme ce qu'il aura conclu avec eux.

Car je trouve qu'il y a trois sortes de personnes qui gouvernent les Empires. Les premiers & les plus à plaindre sont ceux qui ne peuvent se conduire, ni par leur propre lumiere, ni par la lumiere des autres ; Et il faut que non-seulement ces Princes-là soient miserables, mais qu'ils rendent encore leurs Sujets miserables avec eux. Les seconds sont ceux à qui la Nature a donné tant d'ouverture d'esprit, qu'ils n'ont besoin d'aucun conseil, & peuvent trouver dans leur fonds ce qu'ils chercheroient peut-estre inutilement dans le fonds des autres ; Mais les Princes doivent sçavoir que ce nombre est fort petit, & que ceux qui prétendent injustement à cette Classe retombent dans l'autre, & se privent du secours d'autruy, en se persuadant qu'ils n'en ont point de besoin. Les troisiémes & qui font le plus grand

grand nombre, ſont ceux qui ne peuvent pas gouverner ſeuls, mais qui profitent des bons avis qu'on leur donne, qui écoutent ceux qui les conſeillent, qui choiſiſſent ce qui leur eſt le plus vtile, & qui par ce diſcernement deviennent en quelque façon les Chefs de leur Conſeil, & les Maiſtres des affaires.

Mais comme il y a des vices qui prennent ſouvent le manteau de la vertu, les Princes qui recherchent la Prudence doivent ſe défendre de la fourberie & de la défiance qui ſe gliſſent quelquefois dans leur eſprit ſous le nom de cette Vertu, dont elles portent les couleurs : Car la Prudence eſt adroite, Elle ſe ſert de l'artifice quand la force luy eſt inutile, Elle attache, ſelon le Proverbe, la peau du Lion à celle du Renard ; mais Elle n'eſt jamais fourbe: Quoy qu'Elle ſçache quelquefois diſſimuler, Elle ne ſçait jamais mentir ; Et l'vne de ſes plus dangereuſes maximes eſt de ne vouloir ni tromper ni eſtre trompée : Elle accorde la ſageſſe du Serpent avec la ſimplicité de la Colombe, & Elle tempere adroitement la malignité de l'vn par l'innocence de l'autre.

Fallere non vult, & falli non potest. *Senec.*

Comme Elle ſe défend de la fourberie, Elle eſſaye auſſi à ſe garantir de la défiance, qui ſous pretexte d'aſſurer les Princes, les jette dans vne inquietude

mal-heureuſe. Ie ſçay bien qu'il y a vne ſage défiance, que l'on appelle la mere de la ſeureté, qui n'eſt pas ſeulement permiſe aux Rois, mais qui leur eſt recommandée; qui met leur Eſtat en repos, en donnant quelque exercice à leur eſprit, qui prévoit & qui diſſipe meſme les entrepriſes des Ennemis en les redoutant, & qui vſant bien de la crainte en ſçait tirer la tranquillité de l'Empire. Mais je ſçay bien auſſi qu'il y a vne autre défiance vicieuſe, qui n'entre que dans les ames timides, qui doute de tout, & ne s'aſſure de rien, qui tremble où il n'y a pas ſujet de craindre, & qui s'embroüille tellement qu'elle eſt incapable de reſoudre les nuages qu'elle excite. Le Souverain marchera par la voye royale de la Prudence, & n'écoutera ni la défiance ni la fourberie; Il tiendra pour vne maxime infaillible, que c'eſt vn auſſi grand défaut de croire toutes ſortes de perſonnes, que de n'en croire pas vne: Et il ne ſe défiera jamais que quand il agira avec des amis ſuſpects & des ennemis découverts, ou qu'il traittera des affaires les plus importantes de ſon Eſtat.

Vtrumque in vitio eſt, & omnibus credere & nulli. Senec. Epiſt. 3.

TROISIE'ME DISCOVRS.

Que le Prince doit la Iuſtice à tout le monde.

DE quelque façon que l'on conſidere vn Royaume, il faut avoüer que la Iuſtice ne luy eſt pas ſeulement vtile, mais encore neceſſaire : Car ſi le Royaume eſt vn corps politique, la Iuſtice en eſt le cœur, & il n'eſt plus qu'vn cadavre quand il a perdu cette vertu qui l'anime. Si le Royaume eſt vn Eſtat, la Iuſtice en eſt la Loy, & dés qu'il en eſt privé, il retourne dans ſa premiere confuſion. Si le Royaume eſt vne Armée, la Iuſtice en eſt la force, & l'on peut dire que ſans elle il ne peut éviter d'eſtre la proye de ſes Ennemis. Si le Royaume eſt vn Vaiſſeau, la Iuſtice en eſt le timon, & du moment qu'il l'a perduë, il eſt menacé du naufrage. Auſſi dit-on que cette vertu comprend toutes les autres, & qu'elles ne ſont que des Iuſtices particulieres, qui font en quelques rencontres de la vie, ce que celle-cy fait dans tous les beſoins de l'Eſtat.

Car la Temperance eſt vne Iuſtice moderée qui aſſujettit le corps à

l'Esprit, & qui oblige cet esclave à reconnoistre l'autorité de son Souverain. La Prudence est vne Iustice éclairée, qui discerne le bien d'avec le mal, qui choisit l'vn & rejette l'autre. La Force est vne Iustice genereuse qui n'attend pas le peril seulement, mais qui le va quelquefois chercher quand son devoir l'y oblige. La Pieté est vne Iustice religieuse qui soûmet l'esprit à Dieu, & qui luy fait trouver sa felicité dans la possession de Celuy, dont il a tiré sa lumiere. C'est pourquoy Aristote a dit que la Iustice estoit elle seule toutes les vertus, *Omnis virtus Iustitia*, qui est vn mot merveilleusement avantageux pour elle, puis-que selon le sentiment de ce grand Homme, toutes les vertus ne sont que des Iustices déguisées. Mais je passe encore plus avant, & je dis avec saint Ambroise le Maistre de la Morale Chrétienne, que les vertus sont dangereuses si elles sont destituées de la Iustice. La Prudence avec toute sa lumiere est fourbe, si elle n'est conduite par la Iustice; la Force est vne pure tyrannie, si elle n'est retenuë par la Iustice; & la Temperance avec toute sa douceur est trop lasche ou trop severe, si elle n'est reglée par la Iustice. De sorte que toutes les vertus doivent leur éclat & leur beauté à la Iustice, & elles sont obligées de la suivre

Fortitudo sine Iustitia materia iniquitatis est, quo enim validior est, eo

en son triomphe, comme les Soldats suivent leur General ou leur Souverain.

promptior vt inferiorem opprimat. *Ambros. lib. 1. Offic. cap. 35.*

Que si Elle a cet avantage sur les vertus, Elle en a bien encore de plus grands sur les vices : Car c'est Elle qui les défait par sa valeur, qui découvre leur injustice, qui resiste à leur violence, & qui donne des forces aux autres vertus pour les combattre. Examinons tout cecy ; C'est Elle qui veille pour le repos de l'Estat, qui étouffe les seditions en leur naissance, qui s'oppose à tous les vices si-tost qu'ils forment quelque party, qui donne les ordres aux autres vertus, & qui leur marque leurs emplois particuliers. C'est pourquoy Aristote a dit qu'Elle avoit droit de leur commander, & qu'Elle estoit leur legitime Souveraine.

Virtus generalis quæ imperat officia cæteris virtutibus.

Mais disons conformément aux principes que nous venons d'établir, que toutes les autres Vertus ne combattent qu'vn seul Ennemy, & que la justice qui regarde le bien public leur déclare à tous la guerre tant en general qu'en particulier. La Prudence n'attaque point d'autre vice que l'Indiscretion, & quand Elle a dissipé ses confusions & ses tenebres, Elle se repose & ne pense plus au combat. La Verité toute brillante qu'Elle est, ne s'oppose qu'au mensonge, & lors qu'Elle a découvert ses ruses & ses mali-

ces, Elle croit estre victorieuse. La Temperance n'entreprend que la Volupté, & quand Elle s'est défenduë contre les charmes de cette agreable Ennemie, Elle pense s'estre acquittée de son devoir. La Force toute genereuse qu'Elle est, n'attaque que la douleur & la mort; Et dés qu'Elle a combatu la crainte & le desespoir qui les accompagnent, Elle prétend avoir merité le triomphe. L'Humilité ne s'oppose qu'à l'Orgueil, & quand Elle a terrassé ce Monstre qui a vaincu le premier Ange dans le Ciel & le premier homme dans le Paradis terrestre, Elle croit qu'Elle n'a plus qu'à rendre graces à celuy qui luy a donné la victoire.

Mais la Iustice a de bien plus nobles desseins & de plus genereuses entreprises, Elle regarde chaque vice comme son Ennemy particulier, Elle les attaque tous en compagnie, & sans s'étonner ni de leur nombre ni de leur puissance, Elle les poursuit jusqu'à ce qu'Elle leur ait arraché les armes des mains. Et certes Elle a raison de se déclarer contre eux, puis-que comme toutes les vertus sont des justices couvertes, tous les vices sont des injustices déguisées, & qu'Elle trouve en chacun d'eux quelque chose qui la choque & qui la blesse. C'est pourquoy je pourrois dire avec plus de raison, ce me semble de la Iustice, ce

que saint Bernard a dit autrefois de la Penitence : Car ce grand homme en qui l'éloquence est égale à la pieté, considerant les bons offices que rend la Penitence aux Vertus, & les avantages qu'elle remporte sur les vices, l'a appellée d'vn nom admirable, la Nourrice des Vertus & l'Ennemie des vices : *Altrix virtutum & vltrix vitiorum.* Mais on peut oster ce beau nom à la Penitence, pour le donner à la Iustice, puis-que la Penitence ne le merite qu'autant qu'elle imite la Iustice, qui n'a point de plus considerable employ, que de défendre les Vertus & de combattre les Vices.

En effet, c'est Elle qui attaquant l'orgueil oblige les superbes à s'abbaisser devant Dieu, & à reconnoistre que toute la grandeur des creatures n'est que l'ombre de la sienne : C'est Elle qui entreprend l'avarice, & qui contraint les avares à rendre le bien qu'ils ont mal acquis : C'est Elle qui ferme la bouche de la Calomnie, & qui force les médisans à restituër l'honneur qu'ils ont osté à la Vertu : C'est Elle qui arreste le cours de la violence, & qui punit ceux qui abusant de leur pouvoir, ou de leur credit, oppriment les Innocens : C'est Elle enfin qui se déclare contre tous les vices, & qui dans la personne du Souverain, prononce contre tous les méchans,

& les condamne aux peines qu'ils ont meritées. Dés qu'elle a puny le mal, Elle recompense la vertu, & Elle oblige le Monarque dans l'ame duquel elle reside, & par la bouche duquel Elle s'explique, d'entretenir son Estat en paix par ces deux emplois qui semblent comprendre toutes ses obligations. Il est vray que le dernier est plus naturel à la Iustice que le premier : Car son inclination la porte d'abord à honorer la Vertu, & à luy donner des Couronnes ou des Eloges ; Elle punit avec quelque sorte de regret, & dans le châtiment mesme Elle ne regarde que l'amandement des coupables, ou la conservation des Innocens. Mais comme le nombre des méchans est bien plus grand que celuy des bons, Elle partage ces deux Emplois entre le Prince & ses Officiers : Elle charge les derniers de la punition, comme de la plus fascheuse : Elle reserve au premier la recompense comme la plus honorable ; si bien que c'est luy qui reconnoist le merite, qui distribuë les honneurs, & qui donne toutes les graces dans son Estat.

Il doit prendre garde neantmoins à ne pas blesser la Iustice dans cette distribution, & à ne pas donner les recompenses à la faveur, mais à la vertu. C'est pourquoy il est obligé de s'informer du merite de ses Sujets, de connoistre leur foible

foible & leur fort, & de proportionner leurs Emplois à leur suffisance. Il faut qu'il ait soin de ne point élever vn homme au dessus de sa portée, ni d'en abaisser vn autre au dessous de son industrie ; & qu'il se souvienne qu'vne des plus importantes regles de la Iustice, c'est de prendre garde qu'il y ait de l'égalité entre les Personnes & les Emplois. La Renommée qui parmy quelques mensonges debite beaucoup de veritez, luy découvrira le merite de ses Sujets, & pourveü qu'il la veüille soigneusement écouter, il ne se trompera gueres dans le choix de ses Officiers : Car c'est vne maxime indubitable, qu'il n'y a point d'homme pour adroit qu'il soit, qui puisse tromper tous les autres, & s'il a le témoignage public pour luy, c'est vn grand préjugé de sa vertu.

Vt sit vnusquisq; par negotiis. *Tacit.*

Tales nos crede quales is fama cujusque est. *Plin. Paneg.*

La Iustice du Souverain n'éclate pas seulement dans le choix des Personnes & dans la distribution des Emplois, mais Elle reluit particulierement dans celle des graces : Car encore qu'on les regarde comme des effets de sa liberalité, elles doivent estre les ouvrages de sa Iustice. Il peche contre cette vertu quand il accorde vne faveur à vn homme qui ne la merite pas ; mais il l'outrage tout à fait quand il oblige vn de ses Sujets aux dépens d'vn autre, & quand il ruine

vne Province pour enrichir vn Favory, ou pour contenter l'avarice d'vn Miniſtre: Car outre qu'il diſpoſe d'vne choſe qui n'eſt pas à luy, & qu'il ſcandaliſe ſon Eſtat par vn pernicieux exemple; Il offenſe encore pluſieurs perſonnes pour n'en obliger qu'vne ſeule, & les engageant dans vn meſme déplaiſir, il les engage ſouvent dans vne meſme revolte.

Quoy que le châtiment des crimes ne regarde pas tant le Prince que les Iuges, il y en a pourtant quelques-vns qu'il doit faire punir avec beaucoup de rigueur, parce que leur impunité réjallit ſur ſa perſonne, & luy attire la haine de ſes Sujets. Quand ſes domeſtiques ou ſes favoris commettent quelques violences, il eſt obligé d'en faire vn Exemple, de peur qu'on ne ſe perſuade que parce qu'il les ſouffre il les approuve, & qu'ainſi le crime des autres ne faſſe tort à ſon innocence ou à ſa gloire.

Sa Iuſtice ne doit pas eſtre renfermée ni dans ſa Maiſon ni dans ſon Eſtat; il faut qu'elle en ſorte, & qu'elle paſſe meſme juſqu'aux Etrangers: Car ſi dans le commerce public ceux-cy reçoivent quelques dommages de ſes Sujets, il eſt obligé par deux puiſſantes conſiderations de les écouter & de les défendre,

La premiere eſt, parce qu'il doit la Iuſtice à tout le Monde, que le droit des Gens eſt vne loy inviolable, & qu'en cette occaſion il eſt auſſi-bien le Souverain des Etrangers que de ſes propres Sujets. La ſeconde, c'eſt parce qu'il y va de ſon honneur, qui luy doit eſtre plus cher que ſon autorité meſme. S'il dénie la Iuſtice à ces miſerables, il ſe déerie parmy ſes Voiſins, il deshonore ſa Perſonne, & il éleve la gloire des autres Princes ſur les ruines de la ſienne : Si au contraire il protege ces mal-heureux, Il s'acquiert de la reputation à peu de frais, Il ſe fait des Penſionnaires chez ſes Ennemis, Il s'ouvre vne porte pour entrer dans leurs Eſtats, & Il s'en facilite la Conqueſte par les affections des perſonnes dont ſa Iuſtice l'a rendu le Maiſtre. Enfin il trouvera par experience que cette vertu eſt la baſe de ſon Trône, la gloire de ſon Sceptre, l'ornement de ſa Couronne ; & que ſi vn Prince peut devenir Dieu, c'eſt par la Pieté & par la Iuſtice.

Pietate & Iuſtitiâ Principes Dij fiunt. *Auguſtus apud Sen.*

Il faut pourtant qu'il prenne garde que cette vertu ne devienne vn peu trop ſevere, & qu'elle ne perde ſon éclat pour le vouloir trop conſerver : Car comme elle eſt naturellement animée contre le vice, elle s'emporte quelquefois trop rigoureuſement contre luy : Elle

punit des fautes qui ſont dignes de pardon : Elle fait des Exemples odieux qui nuiſent à ſa reputation, & confondant les mal-heureux avec les coupables, Elle s'attire l'envie ou la haine des Innocens: Elle ſe méprend auſſi quelquefois & pour avoir plus de zele que de lumiere, Elle mal-traite des Vertus qui ne paroiſſent criminelles que parce qu'elles ſont trop genereuſes. Pour éviter ce mal-heur, il faut qu'elle conſulte la Clemence, & que prenant avis de cette vertu qui panche toûjours du coſté de la douceur, Elle corrige ce qu'elle a de trop dur & de trop ſevére.

Neceſſitas magnum imbecillitatis humanæ patrocinium omnem legem frãgit. *Ariſt. Politic.*

Mais il faut la plaindre, quand c'eſt la neceſſité qui l'oblige à la rigueur, & que le ſalut de l'Eſtat la force d'immoler vn Innocent : Car il y a des occaſions où les plus grands Princes ne ſe peuvent empécher d'eſtre trop ſevéres, & où, s'il eſt permis de parler ainſi, ils ſont contraints d'eſtre injuſtes pour ne pas abandonner les intereſts de la Iuſtice. Tous les grands exemples ont quelque choſe de fâcheux, & les meilleurs Princes du monde, dans l'eſtat où ſont les affaires, ſe voyent forcez à faire quelque violence qui approche de l'injuſtice. Tout ce qu'ils doivent faire en ces fâcheuſes rencontres, eſt de témoigner par leur regret, que le bien

Omne magnum exemplum habet aliquid ex iniquo. *Plutarch. in Flamin.* Fieri non poteſt

public les y contraint, & de méler quelques larmes avec le sang qu'ils répandent, afin que l'on voye que s'ils ont ordonné le supplice, ils ont eü compassion du criminel.

quin etiam optimi Principes, vt nunc rerum status est, iniquè aliquid agant.

QVATRIE'ME DISCOVRS.

Que la Clemence est vne des principales Vertus des Rois.

CEvx qui veulent blâmer la Clemence, disent qu'elle n'a que l'approbation des coupables parce qu'elle soûtient leurs interests, qu'elle excuse leurs pechez, & qu'elle seroit inutile s'il n'y avoit que des Innocens. Mais comme la Medecine qui n'a esté inventée que pour les malades, ne laisse pas d'estre en estime parmy les sains; aussi, quoy que la Clemence favorise les criminels, elle ne laisse pas d'estre honorée par les Innocens. Ceux-cy reconnoissent qu'ils en ont besoin quelquefois qu'il y a des occasions où le malheur fait le crime, & des actions qui sont loüables & qui peuvent estre punies.

Interim fortuna pro culpa. est. *Lib. 1. de Clem. cap. 2.*

Pro conditione temporũ quædam laudata possunt puniri *Idem ibid.*

Mais si cette vertu est necessaire à tous

les hommes, Elle eſt ſi glorieuſe à tous les Princes, que l'on peut dire qu'elle fait & leur ornement & leur difference. Ils ne doivent pas ſouhaitter qu'il ſe trouve dans leur Eſtat des coupables, pour avoir le plaiſir de leur pardonner : Mais quand il s'en rencontre quelques-vns, qui ſont plûtoſt mal-heureux que criminels, ils ne doivent pas negliger vne occaſion que leur préſente le Ciel, pour faire paroiſtre leur Clemence. Ils doivent meſme eſtre ingenieux à rechercher des raiſons qui les ſollicitent à donner grace, & ils ſont tenus d'imiter ce Prince qui employoit tout ſon eſprit pour excuſer les pechez de ſes Sujets.

Ses ſentimens ſont ſi nobles, & les paroles avec leſquelles Seneque les a exprimez ſont ſi éloquentes, que je penſerois faire vne injuſtice ſi j'en privois le public. Voicy les motifs & l'adreſſe de ce Prince pour faire grace aux coupables : *Alterius ætate primâ motus ſum, alterius vltimâ* : Ie ſuis, diſoit-il, touché de la jeuneſſe de l'vn, & j'excuſe ſon peché par ſon ignorance : Ie ſuis touché de la vieilleſſe de l'autre, & je laiſſe à la mort dont il eſt ſi proche, à le punir de ſon crime : *Alium dignitati donavi, alium humilitati.* Il y en a quelques-vns à qui je pardonne à cauſe de leur naiſſance, me figurant que leurs

Lib. 1. de Clem. cap. 1.

Anceſtres qui ont ſi dignement ſervy l'Eſtat, me demandent grace pour eux: Il y en a quelques autres à qui je pardonne, à cauſe de l'obſcurité de leur condition, m'imaginant qu'ils ne ſont pas dignes de ma colere, & que leurs fautes n'eſtant pas de conſequence, peuvent eſtre diſſimulées : *Quoties nullam inveneram miſericordiæ cauſam, mihi peperci.* Mais je vous auoüe que quand les motifs me manquent, & que je n'en trouve point en leur perſonne qui m'oblige à leur faire miſericorde, j'en cherche en la mienne propre, & me ſouvenant qu'ils ſont vne partie de moy-meſme, qu'ils ſont mes membres, que je ſuis leur chef, je croy me faire la grace que je leur fais, & je penſe me pardonner quand je leur pardonne.

Et certes je ne m'étonne pas que ce Prince eût ces ſentimens, s'il ſe ſouvenoit qu'il eſtoit le chef & le pere de ſes Sujets : Car il n'y a point de pere qui prenne plaiſir à faire mourir ſes enfans : Il tente toutes ſortes de remedes avant que d'eſſayer celuy-là : Il diſſimule, il excuſe, il reprend, il corrige, il punit, & quand il voit que ſa douceur rend les coupables plus inſolens & plus opiniâtres, il ſe reſout, mais non ſans douleur, à les punir du dernier ſupplice. Il n'y a point d'hõme qui ne differe le plus qu'il peut à ſe faire couper vn bras : Il ſouffre

le fer & le feu avant que de recourir à cette cruelle operation, & il n'y consent que quand la gangrene monte à l'épaule, & qu'il ne peut conserver le corps que par la perte de cette partie.

Le Prince est le pere de son Peuple, ses Sujets sont ses enfans, & de tous les titres qu'on luy donne il n'y en a point de plus digne de sa bonté que celuy de Pere. On flatte son ambition quand on l'appelle Invincible, & on luy doit estre suspect quand on le traitte de Grand, d'Heureux & d'Auguste. Son plus bel éloge c'est celuy de Pere du peuple : Ce nom luy doit apprendre que la Clemence luy est necessaire, & qu'il pardonne à ses enfans quand il pardonne à ses Sujets. Il est aussi le Chef de son Estat, ceux qui le composent avec luy sont ses membres, & de quelque condition qu'ils soient ils luy doivent estre precieux, puis-qu'ils sont vne partie de luy-mesme.

Nemo Regi tam vilis sit, vt illum perire non sentiat. *Senec. lib. 1. de Clem. cap. 16.*

C'estoit le raisonnement duquel se servoit vn Politique pour obliger vn Empereur à la Clemence ; *Tu caput Reipublicæ es, illa corpus tuum.* Vous estes, luy disoit-il, le Chef de la Republique, & la Republique est vostre corps ; Vous estes si étroitement vnis ensemble, qu'on ne sçauroit vous diviser sans vous perdre : Iugez donc par là combien la

Senec. li. 1. de Clem. cap. 5.

Clemence vous eſt neceſſaire, puis-qu'en penſant pardonner aux autres, vous-vous pardonnez à vous-meſme : *Tibi enim parcis, cùm alteri videris parcere.* Ajoûtez encore, que ſon intereſt le doit porter à la douceur, & qu'il ne ſçauroit preſque ſe conſerver que par la Clemence.

Les Tyrans recherchent leur ſeüreté dans la rigueur, ils ſe perſuadent que plus ils font mourir de coupables, moins il leur reſte d'ennemis : Et cependant l'experience leur apprend, que les châtimens n'intimident pas tant les hommes qu'ils les irritent, & que quand ils ont perdu l'eſperance de la vie, ils perdent auſſi la crainte de la mort. Les Gouvernemens cruels, dit vn grand homme, ſont plus fâcheux qu'ils ne ſont longs : Tous ceux qui donnent de la crainte ſont obligez d'en recevoir, & la vie qu'ils menent eſt vne guerre perpetuelle & incertaine qui ſe paſſe ou dans la perſecution ou dans le danger.

Eam vitam bellũ æternum eſt ſemper gerere, quoniam ſemper in metu aut periculo agites. *Saluſt. ad Cæſar.*

Si la Clemence eſt ſi neceſſaire au Prince, Elle luy eſt encore plus glorieuſe, & Elle fait la plus belle fleur de ſa Couronne. Il n'y a point de Diadême qui ſoit plus digne de ſa grandeur que cette illuſtre Vertu, & il faut avoüer avecque Seneque, que c'eſt le plus riche ornement, dont ſe puiſſe parer vn Sou-

Souverain : *Nullum ornamentum Principis fastigio dignius.* Qu'on luy dresse des Statuës, qu'on luy éleve des Portiques, qu'on luy érige des Autels, tous ces monumens ne contribüent pas tant à sa gloire que la conservation d'vn coupable. C'est le témoignage vivant de sa clemence : Quelque part qu'il aille il publie la vertu du Prince, il le louë encore qu'il ne parle pas, son silence est plus éloquent que le Panegyrique des autres, & il contribuë bien plus à son honneur par sa vie, qu'il n'y eût contribué par sa mort.

Assiduum alienæ virtutis spectaculum, plusq; nomini eius conferet incolumis, quam si ex oculis ablatus esset. *Lib. 1. de Clement. cap. 21.*

Tous les grands hommes se sont rendus celebres par cette Vertu, & ils ne se sont acquis cette reputation, qui les fait vivre aprés leur mort, que par leur clemence : Saül jugea que David estoit digne de la Couronne, parce qu'ayant pû se vanger il ne l'avoit pas voulu faire, Auguste se procura plus de gloire en pardonnant à Cinna, qu'il ne s'estoit procuré de seureté en se vengeant de Lepide, & de tous les autres qui avoient attenté contre sa Personne : Et je ne voy rien de plus noble ni de plus grand que les paroles avec lesquelles il luy pardonna son crime, & luy offrit son amitié. Ie vous donne la vie, luy dit-il ; je vous l'avois donnée autrefois comme à mon Ennemy, je vous la donne maintenant

Vitam tibi, Cinna, iterum de diprius hosti, nunc

comme à vn perfide & à vn meurtrier. Noüons aujourd'huy vne constante amitié l'vn avec l'autre, & si nous disputons ensemble, que ce soit pour sçavoir si vous avez receü de moy la vie d'aussi bonne foy que je vous l'ay donnée.

Disons enfin que la Clemence est la vertu particuliere du Prince, & qu'elle est le caractere & la difference de sa personne. Tous les autres hommes peuvent se vanger ; Quiconque mépriſe sa vie peut se rendre le maistre de celle d'autruy. Ce pouvoir n'est pas fort considerable, puis-qu'il nous est commun avec les aspics & les serpens qui se vangent & qui se défont de leurs Ennemis : Mais il n'y a que le Prince qui ait le droit de donner la vie, & de faire grace à vn coupable. Il est si jaloux de cet avantage, qu'il ne le communique à personne, & quelque privilege qu'il accorde à ses principaux Officiers, il se reserve toûjours celuy de pardonner aux criminels. En effet, c'est la plus noble marque de sa Puissance, & il sçait bien qu'il agit en Souverain toutes les fois qu'il donne la vie à vn homme qui a merité la mort.

Mais quelque gloire qu'il tire de cette vertu, il ne faut pas qu'il en abuse, il se doit ressouvenir que l'excés en toutes choses est dangereux, & qu'il ne l'est jamais davantage qu'en celles qui semblét

insidiatori & parricidæ.

Lib. 1. de Clement. cap. 6.

Ex hodierna die inter nos amicitia incipiat, contendamus vtrum ego meliore fide vitam tibi dederim an tu debeas.

Idem ib.

Occidere contra legem nemo potest, servare nemo præter Principem.

Lib. 1. de Clement. cap. 5.

eſtre les meilleures. La Prudence doit accorder la Clemence avec la juſtice dans la perſonne du Prince ; Elle doit luy faire connoiſtre qui ſont les coupables qui meritent grace , & qui ſont ceux qui ne la meritent pas ; Elle doit enfin luy repreſenter cette maxime importante, que ſi l'Eſtat eſt miſerable d'eſtre conduit par vn Prince qui punit tout, il l'eſt encore davantage d'eſtre gouverné par vn Prince qui permet tout.

Malum quidem eſſe Principem habere ſub quo nihil vlli liceat, pejus eum ſub quo omnia omnibus.

CINQVIEME DISCOVRS.

Que le Souverain doit plûtoſt ſe faire aimer que ſe faire craindre.

SI la conduite du Createur peut ſervir d'exemple à ſes Creatures, il me ſera bien-aiſé de perſuader aux Princes qu'ils doivent plûtoſt inſpirer l'amour que la crainte dans l'ame de leurs Sujets ; puis-que noſtre Dieu tout-puiſſant qu'il eſt , n'a rien gagné ſur les hommes par la crainte, & qu'il a tout emporté ſur eux par l'amour. Il ne fit que des Eſclaves dans l'ancienne Loy, parce qu'il n'employa que la terreur pour les aſſujettir à ſon Empire; Il leur apparut

au milieu des éclairs sur la montagne de Sinaï ; Il s'expliqua par la voix des foudres quand il voulut leur parler ; Il fit trembler la terre sous leurs pieds, & gronder le tonnerre sur leurs testes ; Il ne laissa presque jamais leurs offenses impunies, & si-tost qu'ils se revolterent contre luy, il les envoya captifs dans l'Egypte ou dans l'Assyrie.

Timor exclusit amorem Dominantis. Homines traxit ad idola, mundum vanis terroribus occupavit, fecit omnes creatorem fugere, colere creaturas. *Chrysolog.*

Cependant tous ces chastimens ne purent jamais reduire ce Peuple rebelle à l'obeïssance. La crainte qui bannit l'amour de son cœur l'éloigna du Createur, & l'attacha aux Creatures, le remplit de vaines terreurs & luy fit adorer les Idoles : Mais quand Dieu changea de conduite, que faisant succeder l'amour à la crainte il se rendit semblable aux hommes, qu'il se dépoüilla de sa Majesté & se revétit de leurs foiblesses, il s'acquit autant d'amans que de Sujets, & il vit tout l'Vnivers se soûmettre à son Empire.

Il ne faut point s'étonner de ces differens succés, puis-que la raison nous apprend, que l'homme qui est naturellement amoureux de sa liberté, resiste à la force qui le veut contraindre, & cede à la douceur qui essaye de le charmer. C'est pourquoy le Prince qui conduit ses Sujets avec la crainte, ne commande qu'à des Esclaves, & ne se peut assurer de leurs volontez, parce qu'ils n'obeïssent qu'à re-

gret, & que leur plus grande passion est de recouvrer leur liberté quād l'occasion s'en offrira. Mais le Prince qui ne se sert que de la douceur pour se faire aimer, cōmande à des hommes libres, & est asſuré de leur fidelité, parce qu'il est asſuré de leur affection. Il n'a que faire de Soldats, parce que tous ses Sujets sont ses amis. Il n'a que faire de Citadelle, parce que l'amour regne dans leurs cœurs; & il n'a point besoin de Gardes qui veillent devant son Palais, parce que tous ses peuples veillent pour luy dans son Royaume.

Non sic excubiæ nec circumstantia tela quā tutatur amor. *Claudian. ad honor.*

Nous avons neantmoins des Politiques qui conseillent aux Souverains de se faire craindre, sans se mettre en peine de se faire aimer, & qui prétendent soûtenir vne si mauvaise opinion par de fort bonnes raisons: Car ils disent qu'il est au pouvoir du Prince d'inspirer la crainte, & qu'il n'est pas en son pouvoir d'inspirer l'amour: Que les faveurs & les graces ne font pas de si puissantes impressions sur les hommes, que les gibets & les rouës: Que s'il y a quelques ames genereuses qui se souviennent des faveurs, il y en a de lâches qui les oublient; mais que les vnes & les autres apprehendent les supplices: Qu'ainsi la crainte en matiere de gouvernement, reüssit toûjours mieux que l'amour, & que si le Prince en se faisant aimer est plus glorieux, il

est

est plus assuré en se faisant craindre ; Ils ajoûtent que le nombre des méchans estant plus grand que celuy des bons, il vaut mieux tenter la voye de la crainte que celle de l'amour ; puis-que l'experience nous apprend que si les bons se laissent charmer à l'amour, les méchans se laissent toucher à la crainte.

Sicut meliores sunt quos regit amor, ita plures sunt quos corrigit timor. *August.*

Mais il me semble qu'il est bien-aisé de répondre à de si foibles raisons: Car encore qu'on puisse donner de la crainte aux hommes en dépit d'eux, & qu'on ne leur puisse donner de l'amour que de leur bon gré, parce que la crainte est toûjours forcée, & que l'amour est toûjours libre; Il se trouve neantmoins des desesperez qui se défendent aussi bien de la crainte que de l'amour, qui regardent d'vn mesme œil les supplices & les graces, & qui sont si durs ou si fermes, que comme les faveurs ne les peuvent adoucir, les peines aussi ne les peuvent étonner. Mais de plus il est certain que la crainte ne va iamais sans la haine, & que par vne suite necessaire tout hõme qui en craint vn autre, le haït, & cherche les occasions de luy nuire.

Nemo volens timet, nemo nolens amat.

Ces Politiques que nous combatons en conviennẽt avec nous, mais ils disent que la crainte défẽd les Princes de la haine de leurs sujets; qu'ils ne se mettent gueres en peine d'vne passion inutile, & qu'ils veulent bien qu'on les haïsse, pourveü qu'on

craigne ; *Oderint dum metuant* ; Qu'ils preferent l'assurance de leur Personne, à l'amour de leurs Sujets, & qu'ils sçavent bien qu'ils seront toûjours absolus pourveü qu'ils soient toûjours redoutez. Quand cette maxime ne seroit pas aussi injuste qu'elle est, & que ceux qui l'ont avancée ne l'auroient pas renduë odieuse, je maintiens qu'elle choque toutes les Loix de la Politique, qu'elle est préjudiciable aux Souverains, & qu'elle est aussi contraire à leur seüreté, qu'à leur gloire.

Car quel repos peut avoir vn Prince qui sçait que tous ceux qui l'environnent le haïssent : Qu'il n'y a que la crainte qui le défende de leur haine, & qu'aussi-tost qu'ils se seront défaits de cette passiõ, ils essayeront de se défaire de luy. Quel plaisir peut goûter vn Roy qui est toûjours obligé de se défier de ceux qui l'abordent, qui ne peut marcher en public qu'il ne soit assiegé de ses Soldats, qui craint mesme ceux qui le rendent redoutable, qui ne peut entretenir la crainte de ses Sujets qu'il n'entretienne leur aversion & leur haine. Mais au moins, repartent ces Politiques, il empéchera les seditions par les châtimens, & sacrifiant quelques rebelles à sa fureur, il retiendra tous les autres dans l'obeïssance. Ie leur demanderois volontiers si la Puissance du

Princ

Prince eſt plus grande que celle de Dieu, S'ils peuvent faire de plus grands exemples dans leur Eſtat qu'il en a faits dans la Paleſtine, S'ils peuvent punir plus rigoureuſement leurs Sujets, qu'il a puny le Peuple Iuif. Cependant tous ces exemples & tous ces ſupplices ont-ils empeſché les Iuifs de violer la Loy de Dieu, de reſiſter à ſes ordres, & d'adorer les ouvrages de ſes mains? Na-t-il pas fallu qu'il ait changé de conduite pour les convertir, qu'il ait gagné par l'amour ceux qu'il n'avoit pû toucher par la crainte, & que ſans trahir ſa grandeur, il ſe ſoit accommodé à leurs inclinations & à leurs foibleſſes?

Que le Prince donc ſe reſolve d'imiter vn ſi grand exemple, qu'il traitte ſes Sujets comme ſes enfans, & non pas comme ſes Eſclaves: S'ils ont failly qu'il ſe contente de leur Penitence, ſans qu'il en exige de peine: Qu'il ſe faſſe craindre à ſes Ennemis ſi bon luy ſemble, mais qu'il ſe faſſe aimer à ſes Peuples: Qu'il demeure bien perſuadé que l'amour eſt plus propre que la crainte, pour acquerir la bien-veillance des Sujets, & que la ſouveraineté qui n'eſt établie que ſur l'apprehenſion des ſupplices, eſt en danger d'eſtre bien-toſt renverſée.

Nec pœna ſemper ſed pœnitentia ſæpius contentus eſſe. *Tacit. 3. Annal.*

Amorem apud Populares, metum apud hoſtes quærat. *Tacit. Annal.*

SIXIE'ME DISCOVRS.

Que le Prince doit eſtre liberal.

DE toutes les Vertus des Princes, la Liberalité eſt celle qui reçoit le plus de loüanges. Tous les Hiſtoriens ſont ſes penſionnaires; Tous les Orateurs ſes Panegyriſtes, & parce qu'elle étend ſes graces ſur toutes ſortes de conditions, il n'y en a pas vne qui ne luy donne de l'encens, pour en recevoir de l'or. La Prudence n'eſt loüée que des Politiques qui connoiſſent ſon merite, & qui ſçavent que c'eſt elle qui tient le timon de l'Eſtat. La Iuſtice ne voit qu'vn petit nombre de gens de bien qui admirent ſa droiture dans la diſtribution des récompenſes & des peines. La Clemence n'eſt adorée que des coupables qui ont beſoin de ſa faveur, & qui n'attendent la vie que de ſon admirable douceur. Mais comme la Liberalité a tous les Treſors de l'Eſtat entre ſes mains, qu'elle diſpenſe toutes les graces, qu'elle donne les benefices & les charges, il n'y a perſonne qui ne luy faſſe la cour, & qui ſous l'eſperance d'en recevoir quelques bien-faits, ne luy rende quelques

honneurs, & ne luy donne quelques loüanges.

Les Miniſtres meſme qui ſont les Diſpenſateurs des graces du Prince, ſont auſſi les plus honorez : Leurs maiſons ne deſempliſſent jamais, la foule & la preſſe s'y trouvent toûjours, & comme il n'y a perſonne qui n'eſpere, ou qui ne deſire quelque gratification du Souverain, il n'y a perſonne auſſi qui ne courtiſe le Sur-intendant de ſes Finances. I'avouë que cette vertu eſt la plus éclatante dans la perſonne du Prince, que c'eſt celle qui luy acquiert plus de cœurs, & qui le fait regner plus abſolument dans ſon Eſtat : I'avouë meſme que c'eſt celle qui luy ſied le mieux, parce qu'elle eſt vne marque de ſa grandeur, & qu'il y a bien plus de gloire à donner, qu'il n'y a de plaiſir à recevoir : *Beatius eſt magis dare quàm accipere* ; mais c'eſt celle auſſi qui a le plus de beſoin de retenuë, & qui cauſe le plus de deſordres quand elle n'eſt pas bien reglée.

Ie dis que le Prince ne doit pas ſeulement ſon bien, mais ſa perſonne à ſon Peuple : Il n'eſt plus à luy depuis qu'il eſt monté ſur le Trône, mais il eſt à ſes Sujets, & il ne poſſede rien qu'il ne doive partager liberalement avec eux. Il doit reſſembler aux fleuves qui ſont prodigues de leurs eaux, qui ne

s'en reſervent rien & qui portent la fertilité par toutes les terres où ils paſſent: Il doit imiter le Soleil qui répand ſa lumiere & ſa chaleur dans tout l'Vnivers, qui forme des Meteores dans l'air, qui produit des bleds dans les plaines, des fleurs dans les prairies, des metaux dans les entrailles de la Terre, & qui enrichit par ſes influences toutes les parties du monde. Il doit ſe regler ſur la Majeſté de Dieu meſme qui a tout fait pour donner, & qui content de ſoy-meſme laiſſe à l'homme la diſpoſition de toutes les richeſſes de la Nature.

Le Prince y eſt d'autant plus obligé qu'il a tiré de ſes Sujets tout ce qu'il poſſede, & que les loix de la Iuſtice veulent qu'il leur rende par ſes profuſions ce qu'il a levé ſur eux par les impoſts & par les tributs: Car il y a vn certain commerce entre le Prince & ſon Peuple, qui fait l'abondance & le bon-heur de l'Eſtat. Le Prince maintient ſes Sujets par ſon pouvoir, il les défend de la violence de leurs Ennemis par ſa Valeur, & il leur procure le repos par ſa Prudence: Les Sujets auſſi nourriſſent leur Prince par leurs travaux, ils luy fourniſſent de l'argent pour l'entretien de ſa maiſon, & pour la ſubſiſtance de ſes Armées, & l'on peut dire que les tributs qu'ils luy payent ſont des reconnoiſſances de ſa

protection, auſſi-bien que de ſa ſouveraineté. Le Prince par vne autre voye qui n'eſt pas moins équitable qu'elle eſt genereuſe, rejette encore ſur ſes Peuples les richeſſes qu'il a receuës d'eux, & par vne effuſion de ſa liberalité, il leur reſtituë ce qu'ils luy ont donné par vne eſpece de reconnoiſſance.

Mais comme toutes les Vertus doivent eſtre accompagnées de Iuſtice & de Prudence, il faut que le Prince diſpenſe ſes graces avec raiſon, qu'il faſſe vn juſte chois des perſonnes qu'il veut obliger, & que ſes faveurs ſoient auſſi bien des marques de ſa Iuſtice que des effets de ſa Liberalité. Il faut qu'il donne à ceux qui ont dignement ſervy l'Eſtat, qui ont expoſé leur vie pour ſa défenſe, qui ont eſté employez dans les affaires publiques, & qui ſe ſont rendus recommandables par les negotiations & par les ambaſſades. Il faut qu'il reconnoiſſe ſes domeſtiques, & qu'il faſſe la fortune de ceux qui luy ont donné tout leur travail & toute leur vie. Il faut auſſi qu'il proportionne les reconnoiſſances aux ſervices, qu'il conſulte plûtoſt ſa Iuſtice que ſon inclination, & que dans la diſtribution des graces il prefere ceux qui luy ſont plus vtiles à ceux qui luy ſont plus agreables. Mais ſur tout il ſe doit reſſouvenir, que ce qu'il donne n'eſt

pas à luy, & qu'il n'en eſt que l'œconome, que cet or & cet argent qu'il diſpenſe eſt la ſueur & le ſang de ſes Sujets, & qu'il en doit eſtre auſſi ménager qu'il le ſeroit de leur vie, ſi elle eſtoit entre ſes mains.

Il faut que par la meſme raiſon il ſoit extrémement reſervé dans les dépenſes qu'il fait pour ſes divertiſſemens; il faut qu'il ſonge ce que couſtent ſes paſſe-temps à ſon Peuple, & qu'vn balet qui ne divertit ſa Cour que pendant quelques ſemaines, fait ſuër les Païſans des années toutes entieres. Les miſerables s'irritent ſouvent par les réjouïſſances publiques, les plaiſirs des autres réveillent le ſouvenir de leurs maux, & ils ne les ſentent jamais davantage que quand ils croyent qu'on les neglige ou qu'on s'en mocque. Il y a quelque injuſtice, qu'vne partie du Royaume ſe réjouïſſe pendant que l'autre s'afflige: Et comme on n'ordonnoit jamais de triomphe aprés les guerres civiles, on ne devroit jamais permettre de divertiſſemens pendant les calamitez publiques.

Mais pour revenir à mon ſujet, le Prince conſiderera que la liberalité eſt differente des autres Vertus; l'vſage que l'on fait de celles-cy en rend la pratique plus aiſée, & dés qu'on s'en eſt acquis l'ha-

bitude, on les exerce avec plus de plaisir que de peine. La Force s'apprivoise avec les douleurs, quand elle les a vne fois vaincuës, & elle trouve du divertissement où elle ne trouvoit auparavant que du travail. La Iustice & la Clemence qui sont deux sœurs, qui ont toûjours quelque different à démesler, s'accordent facilement dans l'ame d'vn Prince qui les a souvent pratiquées : Il pardonne à vn miserable du mesme cœur dont il punit vn criminel, & il remarque que ces deux Vertus se fortifient dans son ame à mesure qu'il les exerce.

Mais la Liberalité est d'vne humeur toute contraire ; Elle se détruit par l'vsage qu'on en fait ; *Liberalitas*, dit S. Hieroſme, *Liberalitate perit.* Elle se change en son contraire, & l'experience nous apprend que les Princes qui ont esté les plus prodigues, deviennent les plus avares & les plus injustes : Ils se repentent, mais trop tard, de leurs vaines & folles dépenses ; ils songent à remplir leurs coffres par des concussions & des violences, aprés les avoir épuisez par des profusions & des débauches ; & ils font gémir tout leur Royaume, pour satisfaire à l'ambition de deux ou trois favoris.

Si ærarium ambitione exhauseris per scelera supplendum. *Tacit. 2. Annal.*

Henry troisiéme ne s'est perdu dans l'esprit de ses Sujets, que par l'excés de sa liberalité : Il paroissoit dans sa jeunesse,

autant qu'avoit jamais fait aucun frere de nos Rois. Il avoit gagné deux Batailles à l'âge de dix huict ans : Il s'estoit acquis autant d'estime par sa Prudence que par sa Valeur, & s'il ravissoit les plus vaillans Capitaines dans l'Armée, il étonnoit les plus sages Ministres dans le Conseil. Il luy faut rendre cet honneur qu'il estoit le plus éloquent homme du Royaume, & que ses Victoires estoient aussi belles en sa bouche quand il en faisoit le recit, qu'elles estoient belles en effet, quand il les remportoit sur les Ennemis. La reputation que luy avoient acquises tant de Vertus, obligerent les Polonois de l'élire pour leur Roy, & d'envoyer vne solemnelle Ambassade pour le demander à la France.

Cependant les voluptez l'amollirent d'vne si étrange façon, qu'il n'estoit plus qu'vn miserable reste de luy-mesme, & que tout le monde cherchoit le Duc d'Anjou dans le Roy Henry troisiéme, sans que personne l'y pût trouver. Ce Prince qui avoit esté les délices & l'admiration des François, en devint l'aversion & le mépris : Il vit former contre luy vne faction dans son Estat : Il vit paroistre à la teste de ce party vn Chef aussi ambitieux que vaillant, qui luy disputa l'autorité dans toutes les villes de son Royaume, & qui s'acquit tant de credit

credit parmy le peuple, que ſa mort meſme ne pût étouffer la ſedition qu'il avoit fait naiſtre pendant ſa vie. Mais diſons que rien ne nuiſit tant à ce Roy que ſa profuſion; que rien ne ruina tant ſon Eſtat que ſa prodigalité, & que rien ne le mit plus mal dans l'eſprit de ſes Sujets, que les dons immenſes qu'il fit à vne trouppe de Favoris qui l'aſſiegeoiẽt dans ſon Palais.

Les Princes doivent profiter de ſon mal-heur; & quand on les piquera de la fauſſe gloire que les flatteurs veulent attacher à la profuſion, ils ſe ſouviendront qu'vn homme qui eſt en colere contre ſon bien, & qui le jette à la teſte des importuns qui le luy demandent, eſt vn prodigue & non pas vn liberal: Que ceux-là ſe trompent, qui donnent entrée dans leur ame à la profuſion ſous le nom de la Liberalité, & que s'il y a beaucoup de perſonnes qui ſçavent perdre leurs richeſſes, il y en a peu qui les ſçachent bien donner.

Perdere multi ſciunt, donare neſciunt. *Senec.*

SEPTIE'ME DISCOVRS.

Que le Prince doit eſtre veritable en ſes paroles & fidele en ſes promeſſes.

C'Est vne choſe étrange, mais veritable pourtant, que les plus belles Vertus ſont les moins connües & les plus mépriſées : Car ſoit que les hommes n'eſtiment les choſes que par l'éclat qu'elles ont, ou par l'vtilité qu'elles apportent; nous voyons aſſez ſouvent qu'ils negligent celles qui ont plus de merite, parce qu'elles ont moins de pompe, ou qu'elles promettent moins de profit. Ce mal-heur eſt particulierement tombé ſur la Verité & ſur la Fidélité, qui ſont cependant deux Vertus ſans leſquelles les Rois ne peuvent regner & les Royaumes ne ſçauroient ſe maintenir : Car il ſemble que la Verité ſoit bannie du monde auſſi bien que la Iuſtice, & qu'elles ſe ſoient retirées toutes deux enſemble dans le Ciel, ne trouvant plus de ſeureté ni de retraite ſur la Terre. Le menſonge & l'injuſtice occupent leur place, & dans ce ſiecle mal-heureux ceux-là

paſſent pour les plus habiles, qui ſçavent mentir avec plus d'impudence, & tromper avec plus de malice.

Cependant la Verité eſt la baſe de la ſocieté civile, l'appuy du commerce Politique, & le nœud ſacré qui lie les Princes avec leurs Sujets. Elle a tant de charmes que ceux qui la voyent ne ſe peuvent empécher de l'aimer; & S. Auguſtin a eü raiſon de dire que cette fameuſe beauté qui arma toute l'Aſie pour ſa Conqueſte, n'eüt jamais tant d'Amans ni tant d'Eſclaues que la Verité. Tous les hommes du monde la cherchent, quoy qu'ils apprehendent quelquefois de la trouver, & Elle n'a pas moins excité de diſputes parmy les Phiſoſophes, que l'Ambition a fait donner de Combats entre les Conquerans. Les Princes qui la poſſedent ſont heureux, & ceux qui l'ont perdüe ou qui ne l'ont pas trouvée, ſont miſerables. Quelque avantage que leur donne leur qualité ou leur naiſſance, ils ſont pauvres quand ils n'ont pas cette Vertu; & Seneque connoiſſoit bien leur miſere, quand il diſoit autrefois; Que c'eſtoit ce qui manquoit à ceux qui ſe vantoient de poſſeder toutes choſes.

Humanæ Societatis vinculum Veritas.

Monſtrabo tibi quid deſit omnia poſſidentibus qui verum dicat.

Si les Princes ſont mal-heureux pour ne la pas écouter, ils ſont encore plus coupables pour ne la pas dire; Car il ſem-

ble qu'elle doive resider en leur cœur, & s'expliquer par leur bouche, & qu'elle les ait choisis pour estre ses Interpretes & ses Ministres dans leur Royaume. C'est pourquoy Platon disoit que la parole du Prince estoit l'oracle de la verité, & qu'il seroit bien injuste si de la bouche dont il loüoit les Dieux, il abusoit ses Sujets. L'on pardonne aux mal-heureux qui pour sauver leur vie ou leur bien dissimulent la verité : Mais les Princes qui ne voyent rien au dessus d'eux, n'ont point d'excuses quand ils la déguisent ou qu'ils la taisent, puis-que sa confession ne sçauroit leur porter de préjudice. Mais quand ils coureroient quelque hazard en la publiant, ils ne devroient pas la taire ni la déguiser, puis que la plus grande gloire d'vn Souverain c'est d'estre le Martyr de la verité. Le grand saint Louïs pendant sa prison, qui est sans doute le plus bel endroit de sa vie, ne voulut iamais alterer la verité, & il parla si hardiment au Sultan qui l'avoit fait son prisonnier, que celuy-cy admirant sa fermeté, fut obligé de reconnoistre qu'il n'avoit point veü de Chrétien qui fût si fier que ce genereux Captif.

Turpissimum est Principem ab ipso ore mentiri, quo Deum invocat. *Plat. lib. 2. de legib.*

Cependant la premiere chose qu'on enseigne aux Princes, c'est la dissimulation & le mensonge ; & la Politique du siecle

leur permet de tromper & de mentir, quand la tromperie & le menſonge leur ſont vtiles. On leur perſuade que la loy fondamentale de l'Eſtat eſt l'Intereſt, que la Verité eſt la vertu des particuliers, & non pas celle des Rois, que le gouvernement ne peut ſubſiſter ſans la Fourberie, & que celuy qui voudroit obliger les Souverains à dire la verité, les forceroit à découvrir tous les myſteres de leur Royaume.

Ces pernicieuſes maximes portent deux ou trois préjudices notables aux Princes qui les reçoivent : Le premier eſt de bannir la verité de leur cœur & de leur bouche, de ravaler la grandeur de leur condition, & de les rendre inſenſiblement les Eſclaves du menſonge : Le ſecond eſt de jetter la défiance dans l'ame de leurs Sujets, de leur perſuader que toutes les paroles des Rois ne ſont que des illuſions & des tromperies, & de leur faire perdre l'amour en leur faiſant perdre la confiance : le troiſiéme eſt de les obliger à ſe défendre contre leurs Princes par les meſmes artifices, à oppoſer la fraude au menſonge, & à traitter avec eux, non pas comme avec leurs Souverains, mais comme avec leurs Ennemis. Le Prince n'écoutera pas les avis de ces perfides Conſeillers ; mais il fera profeſſion de croire la verité & de la dire ; Il

témoignera de l'amour pour cette vertu, & de l'averſion pour ſon ennemy ; Il fera ſentir ſa juſte colere à ceux qui le voudront engager dans le menſonge, & il bannira de ſa Cour ceux qui auront voulu le tromper ou le ſurprendre.

Mais ce n'eſt pas aſſez qu'il ſoit veritable en ſes paroles, il faut qu'il ſoit fidéle en ſes promeſſes, & qu'il ait encore plus d'horreur de la tromperie que du menſonge. La fidélité eſt quelque choſe de ſi beau, que les perfides & les infidéles meſme eſſayent de s'en prévaloir : ils veulent qu'on croye qu'ils ont le cœur ſur les lévres, qu'ils diſent toûjours ce qu'ils penſent, & qu'ils ne promettent jamais rien qu'ils ne veüillent tenir : Ils font paſſer la Foy pour la Divinité qu'ils adorent ; Ils ſe vantent qu'elle reſide dans leur cœur comme dans ſon Temple, & qu'ils s'eſtimeroient heureux ſi aprés avoir eſté ſes adorateurs, ils pouvoient eſtre ſes victimes. Quoy que les loüanges que donnent ces Infidéles à la Foy ne puiſſent eſtre ſuſpectes, puiſqu'elles ſortent de la bouche de ſes Ennemis ; Il ne faut pas s'en ſervir pour relever ſon merite, ni pour en imprimer l'amour dans le cœur des Souverains : Il faut leur produire des témoignages plus ſinceres ; Il faut leur faire connoître par l'Ecriture que Dieu ſe vante

Fides eſt fundamétum ſocietatis humanæ, perfidia verò eiuſdem peſtis. *Plato. l. 5. de legib.*

d'eſtre religieux en ſes promeſſes, & qu'il met la fidelité au nombre de ſes plus hautes perfections.

Il eſt au deſſus de toutes les Loix, & rien ne le peut engager que ſa parole : Mais quand il l'a vne fois donnée, il ne la revoque jamais, & s'aſſujettiſſant à ſes promeſſes, il apprend aux Rois que la fidelité n'eſt point incomparable avec la Souveraineté : *Fidelis Deus in verbis ſuis.* Le Prince tiendra donc toutes les paroles qu'il aura données ; il déliberera quelque temps avant que de promettre, mais quand il aura promis, rien ne le pourra diſpenſer de ſa parole que la Iuſtice : Car s'il reconnoiſt que la choſe qu'il a promiſe eſt injuſte, & qu'elle bleſſe ou l'intereſt de ſon Eſtat ou la gloire de ſa Couronne, il ſe dégagera de ſa promeſſe, ſçachant bien que ſi c'eſt vn mal de l'avoir faite legerement, ç'en eſt encore vn plus grand de la tenir injuſtement. Mais pour le garantir de ce defaut, il conſultera la juſtice & la raiſon quand il voudra promettre quelque choſe à ſes Sujets : Et quand il l'aura promiſe avec connoiſſance de cauſe, il la tiendra avec vne fermeté digne de ſa condition, & il fera voir à tout le monde que la fidélité eſt auſſi-bien la vertu du Souverain que celle de ſes Sujets.

HVITIE'ME DISCOVRS.

Que le Prince doit eſtre l'exemple de ſes Peuples.

ENcore que les Exemples ſoient plus puiſſans que les paroles, & qu'vn homme de bien perſuade mieux qu'vn Orateur qui ne l'eſt pas : Neanmoins il faut avoüer que tous les Exemples ne ſont pas d'vne égale force, & que ceux des Rois font bien plus d'impreſſion ſur les eſprits que ceux des perſonnes ordinaires. Il ſemble que la Nature les ait choiſis pour en faire les modéles animez de leurs Sujets, & les Loix vivantes de leur Eſtat. Et ce Philoſophe ne les a point flattez quand il leur a dit qu'ils eſtoient nez pour ſervir d'exemple à l'Vnivers ; *Magni nati ſunt in Exemplar.* Car comme ils ſont élevez au deſſus des autres hommes, chacun a les yeux attachez ſur eux, & conſidere ce qu'ils font & ce qu'ils diſent. On ſe perſuade meſme qu'eſtant meilleurs que les autres ; ils ne font rien de mauvais, & qu'on ne peut ſe méprendre quand on les imite.

Exemplum efficacius perſuadet, & altius ſe imprimit animo.

C'eſt pourquoy le Prince eſt obligé de ſi

bien regler ſes mœurs, qu'elles puiſſent ſervir de modéle à ſes Sujets, & de vivre avec tant de reſerve, que ſes actions puiſſent inſtruire tout ſon Royaume. Car c'eſt vne maxime aſſurée que l'Eſtat reſſemble à ſon Prince; Que ſes domeſtiques ſe forment ſur luy, & que comme ceux qui ſont expoſez au Soleil ne peuvent ſe garantir de ſa chaleur, ceux qui approchent le Souverain ne peuvent ſe défendre de ſes vertus, ni de ſes vices. Ses Loix n'ont pas tant de force ſur eux que ſes actions, & ils ne conſiderent pas tant ce qu'il ordonne, que ce qu'il obſerve luy-meſme: L'amour qu'ils luy portent les ſollicite à l'imiter, & la moindre de ſes inclinations paſſe pour vne Loy dans leur eſprit. Il ſemble qu'il leur commande tout ce qu'il fait en leur preſence, & que ce ſeroit vne eſpece de rebellion que de s'oppoſer à ſes Exemples. Auſſi-toſt qu'il veut vne choſe, ſes domeſtiques la veulent avec luy, & la complaiſance qui eſt ſi naturelle aux Courtiſans, leur fait non-ſeulement approuver, mais imiter ſoigneuſement toutes les actions de leur Souverain.

Hæc conditio Principum, vt quicquid faciant præcipere videantur. *Quintilian. 4. Declam.*

De là vient que les plus ſçavans Politiques ont crû avec raiſon, que les Princes devoient avoir plus de ſoin de bien vivre que de bien regler leur Eſtat, parce que leur vie en eſtoit la regle: & que

comme ils imprimoient leurs inclinations & leurs sentimens dans l'ame de leurs Sujets, ils faisoient plus de mal ou plus de bien par leurs seuls Exemples, qu'ils n'en pouvoient faire par toutes leurs Ordonnances. Que le Prince soit modeste en ses habits, sa modestie se répandra aussi tost dans tout son Estat, & le luxe qui se seroit défendu contre ses Loix ne pourra pas resister à ses exemples. Que le Prince soit juste, sa justice reformera toutes les injustices de son Royaume, & cette vertu plus puissante dans ses actiõs que dans ses Edits, rendra tous les Iuges équitables. Que le Prince soit chaste, & qu'il fasse voir que la beauté n'a point assez d'appas pour le corrompre, il mettra la chasteté en reputation, & sans ordonner des peines cõtre l'impudicité, il la bannira de son Royaume & de sa Cour. Que le Prince blâme le Duel, qu'il déclare que la gloire ni la valeur n'est point attachée à cette sorte de combat, qu'il condamne ceux ausquels il aura heureusement reüssi, & que ses paroles s'accordent avec ses Edits, il guerira infailliblement ses sujets de cette cruelle maladie. Que le Prince soit pieux, qu'il rende soigneusement ses devoirs à Dieu, qu'il parle de la Religion avec respect, qu'il témoigne que ceux qui ne sont pas fidéles à Dieu ne sçauroient

Recte facere Princeps suos docet faciendo. *Velleius lib. 2.*

Rex velit honesta, nemo non eadem volet. *Senec.*

eſtre fidéles à leur Souverain, il convertira les Impies, & s'il ne change pas leur creance, il reformera pour le moins leurs diſcours.

Cela eſt ſi vray que ce grand homme qui nous a donné l'idée d'vn Prince parfait dans la perſonne de Trajan, confeſſe que pour reformer la Republique Romaine, on n'avoit pas tant beſoin de commandement que d'exemple, & que juſques-là l'Eſtat avoit plûtoſt manqué de bons Princes que de bonnes Loix. En effet vn Prince inſtruit ſon Peuple à faire le bien quand il le fait luy-meſme, Il luy enſeigne la Vertu quand il la pratique, Il luy défend le mal quand il s'en éloigne, Il le conduit à la perfection quand il y marche devant luy, & il reconnoiſt par experience que ſon autorité n'eſt pas ſi puiſſante que ſon exemple.

Non tam Imperio nobis opus eſt quàm exemplo. *Plin. Panegyric.*

Cùm ſis maximus Imperio, major es exemplo. *Velleius Paterculus.*

Le Prince fera donc quelquefois ces reflexions dans ſon Cabinet, qu'il eſt expoſé dans ſon Trône aux yeux de tous ſes Sujets; qu'il ne ſe peut non plus cacher que le Soleil, que la Renommée tient conte de toutes ſes actions & de toutes ſes paroles, qu'Elle les publie dans ſon Eſtat, & qu'Elle en informe meſme tout l'Vnivers. Il tirera cette conſequence de ce principe, qu'il eſt obligé de vivre avec plus de retenüe que les autres,

puis-que tous ceux qui le regardent, s'imaginent que non-seulement ils peuvent, mais qu'ils doivent l'imiter : Que le Ciel qui l'a donné pour Souverain, l'a donné pour modéle à ses Sujets, qu'il manque au plus juste de ses devoirs s'il manque à les instruire par ses exemples, que son desordre ne ressemble pas à celuy des particuliers qui ne nuit qu'à leur personne, mais que le sien entraisne auec luy la perte de tout le Royaume, qu'il fait autant de coupables qu'il se procure d'imitateurs, que ses pechez ne sont pas de simples maladies, mais de dangereuses contagions, & qu'il ne sçauroit se perdre qu'il ne perde avecque luy la plus grande partie de ses Sujets.

Ces raisons seront assez fortes pour l'obliger à la vertu, & s'il a vn peu de soin de son salut & de sa gloire, il reglera sa personne pour reformer son Royaume : Il se persuadera qu'vn Roy ne fait pas peu pour ses sujets, quoy qu'il ne leur donne que l'exemple : Il se cõsolera mesme par la pensée qu'il aura que ses actions, si elles sont bonnes, passeront dans tous les siecles, qu'elles instruiront tous les Peuples à qui l'Histoire en donnera la connoissance, & qu'elles luy acquereront l'estime de toute la Posterité. Ajoûtons enfin pour conclure ce Discours, que l'exemple n'est pas seulement

Multum illi dabis etiam si nihil dederis illi præter exẽplum. *Senec. consolat. ad Helviam. cap. 16.*

la voye la plus courte pour reformer vn Eſtat, mais qu'elle eſt la plus efficace & la plus douce: parce que les hommes qui ayment naturellement leur liberté ne veulent pas qu'on les contraigne par les Loix, mais qu'on les perſuade par les actions, & qu'ils croyent qu'vn Souverain ne les force point quand il ne demande point d'autres preuves de leur obeiſſance que l'imitation de ſa vertu.

Mais il doit conſiderer ſur toutes choſes qu'il ne peut eſtre le modéle de ſes Sujets, s'il n'eſt vne copie de IESVS-CHRIST, & qu'il ne peut regler leurs actions par les ſiennes, s'il n'exprime heureuſement celles de ſon Maiſtre: Car l'homme eſt trop méchant par luy-meſme pour ſe propoſer comme vn exemple, s'il ne s'eſt auparavant reformé dans l'Ecole du Fils de Dieu; & il ſe doit ſouvenir que Saint Paul meſme n'obligeoit point les premiers Chrétiens à l'imiter qu'autant qu'il avoit imité IESVS-CHRIST: Et qu'ainſi la premiere obligation du Prince eſt de copier ce divin Modéle, d'apprendre la Morale & la Politique dans ſon Evangile, afin que s'eſtant tout remply de luy, il puiſſe eſtre la regle certaine de ſes Sujets, & la Loy vivante de ſon Eſtat.

Imitatores mei eſtote ſicut & ego Chriſti. *1. Cor. cap. 11.*

LE MONARQVE,

LIVRE VI.

Des devoirs du Prince envers l'Eſtat & l'Egliſe, en l'adminiſtration de la Iuſtice & des Finances, & en la diſtribution des Benefices.

PREMIER DISCOVRS.

De l'excellence de la Iuſtice & des qualitez d'vn bon Iuge.

COMME il n'y a point de Vertus qui n'ayent leur prix, il n'y en a point auſſi qui n'ayent leur eſtime particuliere, & l'on n'eſt jamais plus empeſché que quand on leur veut donner le rang ou les loüanges

qu'elles meritent : Car il ſemble qu'elles ayent quelques avantages les vnes par-deſſus les autres, & que les plus obſcures & les plus humbles en certaines occaſions l'emportent dans noſtre eſprit ſur les plus belles & les plus brillantes.

La Temperance eſt plus conſiderable que la Force, parce qu'elle eſt plus vtile, & qu'il y a bien plus de rencontres où nous avons beſoin de ſon ſecours que de celuy de ſa compagne : Car les voluptez que modere la Temperance ſe preſentent bien plus ſouvent que les douleurs que combat la Force ; & nous ne ſçaurions nous paſſer de ſon aſſiſtance dans le boire, le manger, le dormir, qui ſont des plaiſirs auſſi dangereux que neceſſaires. La Force eſt plus dangereuſe que la Temperance, parce que les Ennemis qu'elle entreprend ſont plus redoutables, & qu'il faut bien plus de courage pour ſurmonter la douleur & la mort, qu'il ne faut d'adreſſe pour ſe défendre des appas de la beauté ou des plaiſirs de la bonne chere. La Liberalité ſe peut vanter qu'elle a quelques charmes que n'a pas la Magnanimité, & que comme elle oblige plus de perſonnes, Elle reçoit plus de loüanges. La Magnanimité ſe peut auſſi glorifier qu'elle eſt l'ornement de toutes les autres Vertus, & qu'elles perdent

leur plus bel éclat quand elles ne ſont pas honorées de ſa preſence.

Mais la Iuſtice a tant de merite & de beauté, qu'il n'y a point de Vertus, pour excellentes qu'elles ſoient, qui ne luy cedent le prix, & qui ne confeſſent qu'elle eſt ou leur Reine ou pour le moins leur ſœur aiſnée : Car outre que les Vertus ſont des Iuſtices particulieres, & qu'elles portent les couleurs de celles dont elles reçoivent les Ordres, Elle a encore cet avantage, qu'elle travaille pour le bien public, & qu'elle regarde les intereſts de l'Eſtat: Car la Temperance & la Force, la Magnificence & la Liberalité ne penſent qu'à faire vn homme de bien, & quand Elles ont reglé ſes paſſions & moderé ſes craintes ou ſes eſperances, Elles ne pretendent point à vne plus haute gloire : Mais la Iuſtice paſſant plus avant forme vn Citoyen ou vn Magiſtrat, & s'applique à rendre la Republique plus heureuſe, en s'appliquant à rendre les perſonnes qui la compoſent meilleures.

Auſſi la Iuſtice au ſentiment des Politiques, eſt la vertu la plus vtile aux Royaumes, & celle ſans le ſecours de laquelle ils ne ſçauroient ſubſiſter: Car c'eſt Elle qui rendant à vn chacun ce qui luy eſt deü, conſerve la Paix entre les hommes : c'eſt Elle qui ordonne les peines & les recompenſes: c'eſt Elle qui fait

les

les Loix & qui les fait obſerver : c'eſt Elle qui termine les differends qui naiſſent dans les Eſtats, & qui creant des Magiſtrats & des Iuges entretient la douceur & la beauté de la vie civile. C'eſt pourquoy le premier ſoin d'vn Souverain c'eſt de faire regner cette Vertu dans ſon Royaume, & de prendre garde que ceux qu'il commet pour l'adminiſtration de la Iuſtice ayent les qualitez neceſſaires pour vn employ ſi conſiderable.

Car le Magiſtrat eſt vn Oracle vivant, vne Loy parlante, vn Interprete du Prince, & vn Lieutenant de Dieu meſme : Il eſt aſſis entre le Souverain & le Peuple : Il reçoit les ordres de l'vn, & les donne à l'autre ; & ſe partageant entre le commandement & l'obeïſſance, il eſt le Sujet du Roy & le Souverain du Peuple. De là vient qu'il eſt abſolument neceſſaire qu'il ſoit nommé par le Prince, afin qu'entrant dans ſes intereſts il faſſe valoir ſon autorité, & qu'il en imprime le reſpect dans l'ame de tous ſes Sujets. Outre la fidelité qui ſemble eſtre le fondement de toutes les vertus d'vn Magiſtrat, il faut qu'il ait encore vne haute probité, vne profonde ſuffiſance, & vn grand courage qui ne s'étonne de rien.

Ie mets la probité la premiere, parce qu'elle eſt la plus importante : Car Elle

eſt vne eſpece de juſtice naturelle, vn reſte de l'innocence perduë, vne ſemence des vertus, & vne certaine qualité, qui faiſant vne partie de noſtre Eſtre, ſe conſerve beaucoup mieux que toutes les vertus acquiſes.

La ſuffiſance doit ſuivre la probité: Car encore que celle-cy ſoit toûjours bien intentionnée, Elle eſt quelquefois aveugle; & ſi Elle n'eſt éclairée par la Science, Elle peut commettre de lourdes fautes. Cette ſuffiſance conſiſte particulierement en la connoiſſance du droict humain & divin, en l'intelligence des Coutûmes & des Loix, & en vne certaine pratique de toutes les formalitez qui s'obſervent dans la conduite des procés, afin que le Iuge empeſche les chicanes, qu'il ſe défende des ſurpriſes, & qu'il arreſte le cours de ces ennuïeuſes longueurs, qui ruïnent les miſerables qui plaident.

Le courage ne luy eſt pas moins neceſſaire que la ſuffiſance: Car il y a des Iuges ſçavans qui font des fautes pour eſtre timides, & qui n'ayant pas la force de ſoûtenir la verité qu'ils connoiſſent, l'abandonnent lâchement. L'Ecriture ſainte ne veut pas qu'vn homme s'engage dans la charge de Magiſtrat, s'il n'a du courage; Elle veut qu'il ſe conſulte luy-meſme, avant que de prendre

cet employ ; & qu'il s'en éloigne s'il n'a pas assez de vigueur pour faire la guerre à l'injustice. Il faut que le Iuge s'émeuve aussi peu des menaces que des promesses, qu'il ne considere point la qualité des Personnes, mais la qualité des affaires, qu'il resiste courageusement & qu'il soit bien persuadé que le plus grand honneur qui puisse arriver à vn homme de sa condition, c'est d'estre le Martyr de la Iustice, aprés qu'il en a esté le Ministre.

Noli quærere fieri Iudex, si non valeas virtute irrumpere iniquitates. *Eccl. cap. 7.*

I'avoüe que toutes ces qualitez sont difficiles à rencontrer dans vn mesme homme, & qu'il est bien mal-aisé que le nombre des Magistrats estant aussi grand qu'il est, il ne se commette beaucoup d'abus dans l'exercice de la Iustice. Le Prince mesme, comme il n'a qu'vn corps & qu'il ne peut estre qu'en vn lieu de son Estat, ne sçauroit reformer tous ces desordres : Car outre qu'il ne connoist pas tous les Iuges de son Royaume, & que les plaintes des veuves & des orfelins opprimez n'arrivent pas iusqu'à ses oreilles, il est certain que son temps ne suffiroit pas pour remedier à tous ces maux, & qu'ayant d'autres occupations plus dignes de luy, il ne pourroit pas s'appliquer à celle-cy sans quelque sorte de messeance & d'injustice.

Neantmoins ce mal n'est pas sans re-

mede, ſi l'on veut ſe donner la peine de le chercher. Les Parlemens peuvent veiller ſur les Preſidiaux : Les Preſidiaux ſur les Bailliages & ſur les Iuriſdictions ſubalternes : Les Intendans peuvent veiller ſur les Provinces : Le Chancelier qui eſt le Chef de la Iuſtice peut veiller ſur les Parlemens, & celuy-cy peut informer le Souverain des deſordres qui ne peuvent eſtre reprimez que par ſon autorité. Ainſi quand l'Eſtat ſeroit encore plus grand qu'il n'eſt, il n'y a point d'injuſtice que l'on ne puiſſe punir, ſi chacun veut faire ſa charge, & ſi cette correſpondance qui doit eſtre entre les Iuges Souverains & les Subalternes, eſt religieuſement gardée. Il eſt des ſoins d'vn grand Prince de s'y appliquer ſoigneuſement, & de ſe reſſouvenir que Dieu ne demande comte aux particuliers que de leur perſonne & de leur famille : Mais qu'il demandera comte aux Souverains de leur Perſonne, de leur Maiſon, & de leur Royaume.

SECOND DISCOVRS.

Que les Rois ne doivent point permettre que les Magiſtrats ſoient jeunes, ni que les Charges ſoient venales.

TOVT le monde tombe d'accord que ſi les âges de l'homme ont leurs avantages, ils ont auſſi leurs defauts, & qu'on eſt aſſez empeſché quand on les compare enſemble, de ſçavoir auquel on doit donner la préference. L'enfance eſt la plus innocente, puis-qu'elle n'a point d'autre peché que celuy qu'elle a herité d'Adam : Mais elle eſt la plus miſerable, puis-qu'elle n'a ni l'vſage de la raiſon, ni celuy de la parole. La jeuneſſe eſt la plus agreable, parce que c'eſt la fleur de la vie, & la ſaiſon qui a le plus de rapport avec le Printemps ; mais c'eſt auſſi la plus dangereuſe, parce que les paſſions y ſont les maiſtreſſes de la raiſon, & que les hommes en cet eſtat conſultent plûtoſt leur inclination que leur devoir. *Flos ætatis*, dit ſaint Auguſtin, *periculum mentis*. L'âge viril eſt le plus parfait, parce que l'eſprit & le corps ſont en leur

vigueur, & qu'ils diminüent tous deux dans l'âge qui luy succede. La vieillesse, pourveu qu'elle ne soit ni chagrine ni décrepite, est la plus tranquille & la plus heureuse, parce qu'elle a vaincu les passions, & qu'elle les a soûmises à la raison.

C'est pourquoy l'opinion commune veut que les Iuges panchent plûtost du costé de la vieillesse que de la jeunesse, & que le Prince qui les nomme les choisisse dans vn âge qui leur ait acquis de l'experience & de l'estime. En effet ils auroient honte de commettre quelque injustice quand ils ont les cheveux gris, & il semble qu'estant proches du tombeau ils ne voudroient pas soüiller par vn crime leur reputation ni leur conscience. Les Romains n'admettoient personne dans le Senat, qui n'eust passé par les autres Charges, & les grands Emplois estoient aussi-bien la recompense de l'âge que du merite.

La jeunesse est plus propre pour obeïr que pour commander, & pour agir que pour consulter. Comme elle n'est pas encore maistresse de ses passions, il y a de l'imprudence à l'exposer dans les charges où elle trouve des occasions qui réveillent son ambition, son avarice & sa colere. Il y a mesme de l'injustice à rendre les jeunes gens arbitres de la fortune

des autres, lors qu'ils ne le ſont pas de la leur, & de les conſtituër les Iuges des Peuples lors qu'ils ſont encore ſous la tutelle de leurs Peres.

Ie ſçay bien que les Romains ne leur défendoient pas l'entrée du Senat, & que dés qu'ils avoient atteint l'âge de dix-huit ou de vingt-ans ils les recevoient dans leurs plus ſecrettes aſſemblées. Mais je ſçay bien auſſi qu'ils ne les y admettoient que pour former leur eſprit, & que s'ils prenoient leurs avis c'eſtoit plûtoſt pour les exercer que pour le ſuivre. La Republique de Veniſe qui ſe regle en beaucoup de choſes ſur celle de Rome, reçoit encore les jeunes gens dans ſon Conſeil, & permet qu'ils aſſiſtent aux déliberations, afin qu'ils apprennent vn meſtier pour lequel la vie de l'homme eſt trop courte. Enfin le Senat a tiré ſon nom de ſon âge, & les Senateurs s'appelloient Peres parmy les Romains, parce qu'ils étoient auſſi-bien chargez d'années que de merites.

Cependant l'vſage qui n'aguere moins d'autorité que la Loy, veut que la jeuneſſe ſoit receuë aux Charges, & il maintient meſme qu'elle eſt plus genereuſe & plus des-intereſſée dans ſes avis. En effet, Elle ſonge plûtoſt à s'acquerir de la gloire que du bien : Elle ne penſe pas encore à l'établiſſement de ſa fortune, Elle n'eſt pas retenuë par la conſideration des

enfans, qui affoibliſſent ſouvent la generoſité des Peres, Elle a plus d'eſperance que de crainte, & dans ſes déliberations Elle conſulte plûtoſt ſon devoir que ſon intereſt.

L'experience confirme ce raiſonnement, & noſtre Hiſtoire nous apprend que la jeuneſſe a preſque toûjours embraſſé le bon party dans les affaires publiques. La vieilleſſe eſt plus timide & plus intereſſée; Elle préfére aſſez ſouuent l'vtile à l'honneſte; L'avarice la conduit plûtoſt que l'ambition, & comme elle eſt plus aiſée à étonner, elle eſt auſſi plus facile à corrompre. Quoy qu'elle ait moins à perdre que la jeuneſſe, parce qu'elle a moins à vivre, elle apprehende plus la mort, & les menaces font plus d'impreſſion ſur l'eſprit des hommes avancez en âge, que ſur celuy des jeunes gens. Nonobſtant toutes ces raiſons, je ne laiſſe pas de conclure en faveur de la vieilleſſe contre la jeuneſſe, & de croire qu'il faudroit exclurre celle-cy des Charges publiques, & particulierement de celles qui diſpoſent de la vie & du bien des hommes.

Car quelle apparence y a-t-il qu'vn enfant qui ſort encore des Ecoles s'aſſoye ſur les fleurs de Lys, qu'il ait part à l'autorité du Prince, qu'il opine ſur des affaires qu'il n'entend pas, que l'on

comte

comte ſa voix dans les déliberations publiques, & que ſon ignorance condamne les innocens & abſolve les criminels. Les Ordonnances de nos Rois le défendent expreſſément: Elles exigent de tous ceux qui ſe preſentent pour les Offices de prouver leur âge par vn extrait baptiſtaire, & de le confirmer encore par vn ſerment ſolemnel. Elles n'en permettent la diſpenſe que pour de grandes conſiderations; & ſi elles veulent quelquefois recompenſer les peres en la perſonne de leurs enfans, c'eſt à condition que ceux-cy n'exerceront point leurs Charges, & que quand ils aſſiſteront dans les conſeils, leurs voix ne ſeront point comtées.

Et certes ces reglemens ont eſté faits avec beaucoup de juſtice: Car les jeunes Gens qui n'ont ni étude ni experience jugent auſſi hardiment de la vie & de la fortune d'vn homme que de la beauté d'vne Comedie, ou de la douceur d'vne Muſique. Les Etrangers qui le voyent s'en raillent, & diſent dans leurs relations publiques, que les Cours Souveraines qui ſont remplies de jeunes gens, ne meritent pas l'auguſte nom de Senat qui ne ſe donnoit autrefois qu'aux Compagnies qui étoient compoſées de vieillards. Les plaiſirs qui occupent la jeuneſſe ne leur permettent pas de vaquer à leur Office;

les passions qui la gourmandent ne luy laissent pas la tranquillité qui est si necessaire à vn Iuge ; & il y a grande apparence que pendant qu'elle est assise sur les Fleurs de Lys, elle pense plus à ses divertissemens qu'aux affaires, & qu'elle est bien plus touchée de la froideur ou du mépris d'vne superbe Maistresse, que de la misere & de l'affliction d'vn innocent mal-heureux.

Ie sçay bien qu'il se trouve des jeunes gens qui sont sages devant le temps, qui n'ont point les defauts de leur âge, & en qui la Nature & la Vertu sont de si bonne intelligence qu'ils ont domté leurs passions aussi-tost qu'ils les ont senties. Ie sçay bien qu'il se trouve de jeunes sages & de vieux fols, qu'il y a des hommes que la jeunesse n'a pû corrompre, comme il y en a que la vieillesse n'a pû corriger. Ie sçay bien enfin qu'il y a des vieillards qui ont les vices des jeunes gens, & qu'il y a de jeunes gens qui ont les vertus des vieillards : Mais aprés toutes ces raisons, vne exception particuliere ne doit pas rompre vne Regle generale, & les jeunes gens qui ont le merite & qui n'ont pas l'âge pour monter aux Charges doivent se soûmettre aux Loix qui ont préferé l'interest public au privé, & qui ont eû plus de soin du bien de l'Estat que de celuy des particuliers.

La venalité des Offices n'eſt gueres moins prejudiciable à la Republique que la trop grande jeuneſſe des Iuges : Car quoy qu'elle ſoit pretextée par la neceſſité de l'Eſtat dont l'on dit qu'elle eſt le plus prompt remede, il eſt certain que ſi elle la ſoulage ſur l'heure elle l'augmente dans la ſuite, puis-que le Prince & l'Eſtat demeurent chargez des gages des Officiers, & qu'ils ne s'en peuvent défendre que par vne injuſtice generale. Mais outre cet inconvenient qui paroiſt grand à tous ceux qui conſiderent plus l'avenir que le preſent, il y a trois autres malheurs qui procédent de la venalité des Charges.

Le premier eſt que le Prince n'a jamais vne pleine liberté de diſpoſer des offices, & qu'il eſt obligé de les donner non pas à celuy qui les merite, mais à celuy qui les peut payer. Le ſecond eſt que les Officiers ne dépendent plus de luy, & qu'acheptant leurs Charges de ceux qui les vendent ils croyent ne les tenir que de leur argent, & n'en eſtre redeuables qu'à leur induſtrie ou à leur bon-heur : Car encore qu'ils prennent leurs proviſions du Prince, ils y trouvent tant de facilité, qu'ils ne les content pas pour vne grace, mais les regardent comme vne choſe, que dans vn train commun des affaires on ne leur ſçauroit refuſer. Le troiſiéme

inconvenient & le plus notable, eſt que tout homme qui achete ſon Office veut tirer l'intereſt de ſon argent ; qu'il reprend en détail ce qu'il a donné en gros, qu'il commet cent injuſtices pour ſe rembourſer, & que quand il s'en veut défendre il ne conſidere pas qui le merite le mieux, mais qui luy en donne le plus.

La France gémit ſous ce deſordre depuis plus d'vn ſiecle, & il ſemble qu'il ſoit ſans remede, ou que le remede ſoit auſſi dangereux que le mal meſme : Car ſi le Prince veut ſupprimer les Charges par la mort des Officiers, il aura tous les intereſſez ſur les bras, & il verra le plus grand nombre de ſes Sujets qui ſe plaindront qu'vn reglement ſi rigoureux leur oſte le bien & l'honneur. Vn des plus Illuſtres & des plus Eloquens hommes du Royaume haranguant devant le Roy il n'y a pas bien long-temps, & demandant la continuation de ce party qui conſerve les Charges dans les familles, dit avec beaucoup d'eſprit qu'il en eſtoit de la Paulette comme d'Auguſte, duquel on avoit dit autrefois, qu'il ne devoit jamais naître, ou qu'il ne devoit jamais mourir ; & qu'encore qu'il y euſt quelque injuſtice à rendre les Charges hereditaires, c'eſtoit vn mal que l'on ne pouvoit abolir ſans ruiner les maiſõs

particulieres, & ſans incommoder meſme tout le Royaume. C'eſt toutefois l'vnique remede que l'on peut tenter pour guerir vn ſi grand mal, & quelques difficultez qu'on y rencontre, je voudrois que le Prince s'en ſerviſt, qu'il ſe rendiſt le Maiſtre de toutes les Charges pour ſe rendre le Maiſtre de tous les Officiers, & pour rétablir parfaitement la Iuſtice dans ſon Royaume.

TROISIE'ME DISCOVRS.

Que la qualité de Iuge eſt renfermée dans celle de Roy.

IL ne faut pas s'étonner ſi les Rois ſont les premiers Iuges de leur Eſtat, puiſque Dieu meſme eſt le premier Iuge du monde. Il prit cette qualité quand il crea l'Vnivers; & où nous liſons que ce fut Dieu qui fit le Ciel & la Terre, la Langue Hebraïque feconde en myſteres porte que ce fut le Iuge qui forma ce grand Ouvrage, & qui logea les creatures dans les lieux convenables à leurs qualitez: *In principio creavit Iudex cœlum & terram.* Tertullien ſuivant le ſentiment des Hebreux a dit, que les

premieres actions de Dieu avoient esté des actions de Iustice, & que quand il mit les Cieux sur nostre teste & la Terre sous nos pieds, ce furent autant d'arrests que cette divine perfection prononça. La Bonté conceüt le dessein de tout l'Vnivers, la Iustice le regla, & ce fut Elle qui plaçant chaque chose selon son inclination & selon son prix, établit cet ordre qui fait vne des plus éclatantes beautez du monde.

Omnia vt bonitas concepit, ita justitia distinxit. *Lib. 2. adversus Marcionem.*

Omnis situs, habitus elementorum, effectus, motus, ortus, occasus singulorũ, judicia sunt creatoris. *Idem ibid.*

Ce Iuge qui prononça entre les Elemens, prononce aussi entre les hommes, & c'est luy qui récompense les bons & qui punit les méchans, c'est luy qui conserve la Paix dans son Estat par les graces & par les supplices; c'est luy enfin qui faisant l'office de Iuge rend à vn chacun ce qui luy est deü, & qui sans troubler son repos proportionne avec vne admirable équité les châtimens aux offenses.

Car l'Ecriture remarque deux ou trois choses merveilleuses dans la conduite de ce Iuge incorruptible. La premiere est qu'il ordonne les supplices avec vne tranquillité qui ne se peut imaginer, & qu'en punissant les criminels, il ne se laisse jamais emporter à la colere: La seconde c'est qu'il a égard à la qualité des coupables, qu'il les traitte avec quelque sorte de respect, & qu'encore qu'ils soient

Tu autem dominator virtutis cum magna tranquillitate judicas. *Sap. 12.*

ſes eſclaves & ſes creatures, il ne les condamne jamais ſans les entendre : *Et cum magna reverentia diſponis nos.* Il leur donne le loiſir de ſe reconnoiſtre, il ne ſe haſte jamais dans ſes jugemens, & ſçachant bien que les criminels ne luy peuvent échapper, il differe leur punition, & il attend leur repentir, *Subeſt enim & tibi cum volueris, poſſe.* Le défaut de lumiere & de puiſſance oblige ſouvent les Iuges de precipiter leurs Arreſts : Mais comme celuy-cy voit tout & peut tout & que l'on ne ſçauroit ſe cacher à ſa lumiere, ni ſe dérober à ſa puiſſance, il donne du temps aux coupables, & il les met dans leur tort, en ne les condamnant pas auſſi-toſt qu'ils ont peché.

Il faut que les Souverains imitent vn ſi grand exemple ; qu'ils jugent dans leur Eſtat ſans precipitation & ſans colere, qu'ils puniſſent tous les crimes avec vne certaine tranquillité qui faſſe connoiſtre qu'ils n'ont point d'autre intereſt, que celuy de la Iuſtice. Il faut qu'ils écoutent tous leurs Sujets, qu'ils reçoivent toutes leurs plaintes, & que leur Trône ſoit le refuge de tous les innocens miſerables. Les plus grands Princes en ont vſé de la ſorte, & l'Hiſtoire ſainte & profane nous apprend que les Salomons, les Conſtantins, & les ſaints Louïs

donnoient audience à tous ceux qui ne l'avoient pû obtenir de leurs Miniſtres.

Salomon qui a eſté le plus ſage de tous les Rois avoit deux Trônes à ce que nous enſeigne l'Ecriture. L'vn eſtoit fixe dans la Capitale de ſon Royaume, la Magnificence & la Pompe y éclatoient de toutes parts, les degrez qui y conduiſoient eſtoient de pur or, & chacun d'eux eſtoit défendu par deux Lions, qui bien qu'ils ne fuſſent que de metal, ne laiſſoient pas d'inſpirer du reſpect & de la crainte, le Dais qui le couvroit eſtoit ſi ſuperbe & ſi magnifique, que l'on pouvoit aiſément juger que le Prince qui le rempliſſoit eſtoit auſſi-bien le plus riche que le plus ſage de tous les Rois.

Mais outre ce Trône que l'on pouvoit appeller le chef-d'œuvre de l'induſtrie, il y en avoit encore vn autre que l'on portoit dans les voyages de ce Prince, & d'où il rendoit la Iuſtice à tous ſes Sujets. Ce fut de l'vn de ces Trônes qu'il prononça ce fameux Arreſt, qui luy acquit tant de reputation, & qui le fit paſſer pour le Monarque le plus juſte & le plus éclairé de toute la Terre. Encore que ce Iugement ſoit connu de tous les hommes, je ne ſçaurois m'exemter de le rapporter icy, pour faire admirer la ſageſſe de Salomon, & pour faire voir de quel profond raiſonnement il fallut qu'il ſe ſervît en

vne rencontre, où les preuves luy manquoient, & où les parties tenoient vn meſme langage & demandoient vne meſme choſe.

Deux femmes perduës demeuroient dans vne meſme maiſon, & avoient chacune vn enfant. L'vne étouffa le ſien par mégarde pendant la nuit, & s'en eſtant apperceüe, elle prit l'enfant de ſa compagne qui eſtoit encore endormie, & mit le ſien en la place. Celle-cy trouvant ce mort auprés d'elle à ſon réveil, & l'ayant bien conſideré, reconnut que ce n'eſtoit pas le ſien: Elle en fut encore mieux perſuadée quand elle eut veü ſon fils, que ſa compagne avoit enlevé. Elle voulut le reprendre, mais l'autre s'y oppoſant, elles allerent de concert trouver le Prince & luy raconterent leur differend. Chacune d'elles défendit ſa cauſe avec beaucoup d'adreſſe, les larmes qui font vne partie de la force & de l'artifice des femmes ne leur manquerent pas dans cette occaſion. Elles ſe ſervirent de meſmes paroles & de meſmes raiſons, pour obtenir de ce Prince l'enfant qui eſtoit demeuré vivant. Les apparences favoriſoient la coupable: car le mort s'eſtoit trouvé auprés de l'autre; il ſembloit que le ſommeil qui l'avoit empeſchée de s'appercevoir du larcin qu'on luy avoit fait, fût vn prejugé du crime dont on l'accuſoit, & que celle

qui n'avoit pas senty l'enlevement de son enfant, pouvoit bien l'avoir étouffé sans qu'elle s'en fust apperceüe.

Naturam quæsivit in affectibus quæ latebat in vocibus, & pietatem interrogavit vt proderet veritatem. *Ambros. lib. 3. de Spiritu sancto, cap. 7.*

Ce Prince, dit admirablement Saint Ambroise, ne pouvant connoistre la verité dans les paroles de ces deux meres, la chercha dans leurs sentimens, & donnant la gêne à leurs cœurs, découvrit par sa prudence ce que l'vne luy cachoit avec tant d'artifice. Il commanda que l'enfant fust divisé & que les deux moitiez en fussent données à ces deux femmes, se doutant bien que la Nature parleroit par la bouche de la veritable mere, & qu'elle consentiroit que sa compagne ou plûtost son ennemie le possedast tout entier. Le succés répondit à son attente; ce qu'il avoit preveü arriva, & la mere touchée de pitié demanda que son fils fust donné à sa Rivale afin qu'il ne mouruſt pas. Cet artifice découvrit la verité, & le Prince par vn Arrest memorable donna le fils à celle qui témoigna le plus de tendresse & de pitié, jugeant qu'elle estoit sa mere, puis-que pour luy conserver la vie elle avoit renoncé à sa propre satisfaction.

Cette Histoire nous apprend que les Rois sont les Iuges de leurs Sujets, que Dieu les éclaire de sa lumiere comme il les assiste de sa puissance, qu'il leur découvre les abîmes du cœur humain & qu'il ne permet pas que l'artifice des méchans

triomphe de leur prudence. S'il n'a pas fait vn meſme miracle en faveur de tous les Princes, il a du moins inſpiré le zele de la Iuſtice aux plus illuſtres, & il leur a fait connoiſtre qu'ils n'eſtoient montez ſur le Trône que pour écouter les plaintes des miſerables.

Le Grand Conſtantin eſtoit ſi religieux en ce poinct, que non content d'avoir deſigné tous les jours vn certain temps où ſes Sujets avoient la liberté de l'aborder, il declara encore par vn Edit que tous ceux qui auroient eſté maltraitez par ſes Miniſtres, pourroient s'adreſſer à luy. Il le conceüt en des termes ſi forts, que j'ay crû le devoir rapporter icy, & ne pouvoir donner vn meilleur avis à tous les Princes pour la conduite de leur Eſtat. S'il y a quelqu'vn, dit ce pieux Empereur, qui ſe plaigne avec raiſon de mes Officiers ou de mes Amis; de ceux qui approchent ma Perſonne, ou qui demeurent dans mon Palais, & qui puiſſe me prouver qu'ils ne ſe ſont pas bien acquittez de leur Charges; je luy declare qu'il ſe peut adreſſer à moy ſans crainte, que je l'écouteray avecque patience, que je me vangeray avec ſeverité de ceux qui juſques icy m'aurõt abusé par vne Iuſtice ſimulée, & que je combleray de biens & d'honneurs celuy qui m'aura donné ce bon avis: I'en

Si quis eſt qui ſe in quemcumque judicum, comitum, Amicorum vel Palatinorum meorum aliquid veraciter probare poſſe confidit, quod non integrè.

atque juſtè geſſiſſe videatur, intrepidus & ſecurus accedat, ipſe audiã omnia, ipſe cognoſcam & ſi fuerit comprobatum, ipſe me vindicabo, de eo qui me vſque ad hoc tempus ſimulata integritate deceperit : Illum autem qui hoc prodiderit, & comprobaverit, & dignitatibus & rebus augebo. Ita mihi ſumma divinitas ſemper propitia ſit, & me incolumem

prens à témoin la Divinité que je prie de me vouloir eſtre favorable, & de conſerver long-temps la Republique bienheureuſe & fleuriſſante.

Saint Louïs le plus juſte, le plus vaillant & le plus pieux de nos Rois s'eſtoit ſi bien perſuadé qu'il eſtoit le premier Iuge de ſon Royaume, que ſouvent il donnoit des audiences publiques à ſes Sujets. Il quittoit la Chaſſe pour les écouter; & noſtre Hiſtoire remarque que ſouvent au milieu d'vne Foreſt il ſe mettoit ſous vn arbre pour rendre juſtice à ceux qui la luy venoient demander. Que ce Trône plaiſoit à Dieu ; qu'il eſtoit agreable aux François, & glorieux à ſaint Louïs, & que la France eſtoit heureuſe d'avoir vn Roy qui préferoit les intereſts de ſon peuple à ſes divertiſſemens.

Apprenez, Monarques, d'vn ſi grand Exemple, qu'il ne ſuffit pas d'avoir étably des Iuges dans vos Royaumes, de veiller ſur leurs actions, de vous informer de leur conduite, & de les punir s'ils commettent des injuſtices dans leurs Charges : Mais que vous devez eſtre les Iuges de ceux dont vous eſtes les Rois, que vous eſtes obligez de les écouter quand ils ſe vont jetter à vos pieds, & que vous ne devez pas ſouffrir que les Gardes qui ſont aux avenües de vos Palais, les repouſſent avecque rudeſſe, puis-

que les Sujets ſont bien fondez à demander juſtice à leurs Souverains.

præſtet vt cupio feliciſſimâ & florente Republicâ. *Cod. Theodoſ.*

QVATRIE'ME DISCOVRS.

Que les Finances ſont les forces des Eſtats, pourveu qu'elles ſoient moderées & bien acquiſes.

S'IL eſt vray que toutes choſes obeïſſent aux richeſſes, ſelon la maxime de l'Ecriture, *Pecuniæ omnia obediunt*; Il ne faut pas s'étonner que les Rois fondent leur grandeur ſur leurs Finances, ni qu'ils prennent tant de ſoin d'en remplir les coffres de leur Epargne : Car comme vn Prince qui eſt pauvre ne ſçauroit rien executer, vn Monarque qui eſt riche peut tout entreprendre, & aſſiſté d'vn ſi fidéle ſecours il n'y a rien qui luy puiſſe reſiſter. Il gagne le cœur de ſes Sujets avecque l'or; & ſi en le leur oſtant il ſe fait des ennemis, en le leur rendant il ſe fait des eſclaves & des creatures. Il prend des places ſans canon, il gagne des Batailles ſans Soldats, & il appaiſe des ſeditions ſans éloquence quand il employe ce metal, qui ſe vanteroit de triompher de tout le monde, s'il pouvoit triompher de la Vertu.

Les Politiques ont appellé les Finances les nerfs des Eſtats, parce que comme les nerfs donnent le mouvement & la force au corps humain, les Finances donnent la vigueur aux Royaumes. L'on fait plus de conqueſtes & l'on remporte plus de victoires avec l'or, qu'avec le fer, & le Proverbe nous apprend que pour vaincre heureuſement, il faut combatre avec des armes d'argent: *Argenteis haſtis pugna, & vinces omnia.* Ce ſont les Finances qui acquierent de l'eſtime aux Souverains, qui leur donnent des amis, qui leur font trouver des Soldats, & qui les rendent redoutables à leurs voiſins. Les plus ſages Princes du monde ont preſque toûjours eſté les plus opulens, & ſçachant bien que les richeſſes remedient à tous les beſoins d'vn Eſtat, ils ont eu ſoin d'amaſſer des treſors immenſes.

Darius avoit quatre-vingt millions d'or dans ſes coffres quand Alexandre le défit, & c'eſt vn prodige qu'vn Prince auſſi riche que Darius ſe ſoit ſi mal défendu contre vn Prince auſſi pauvre qu'Alexãdre. Tibere qui peut paſſer pour le plus ruſé Politique du monde, laiſſa dans ſes coffres ſoixante-ſept millions d'or à ſes Succeſſeurs, & cet homme qui voyoit l'Empire défendu de tous coſtez par quarante legions, ne croyoit pas eſtre en ſeureté, s'il n'avoit de l'or pour en le-

ver d'autres, en cas que celles-là fussent défaites, ou qu'elles abandonnassent son party. Trajan qui doit estre proposé à tous les Monarques comme vn modéle accomply, ne mépriſoit point les richeſſes, quoy qu'il épargnast ſes Sujets; & il faiſoit garder en Egypte cinquante-cinq millions d'or, pour ſubvenir aux neceſſitez de l'Eſtat. Mais David qui commandoit à vn Royaume qui n'eſtoit gueres plus grãd que la Normandie, & qui avoit auſſi-biẽ gagné le cœur des Iſraëlites que celuy de Dieu, amaſſa le plus grand treſor qui ſe vit jamais, & s'il n'y a point d'erreur dãs le calcul qu'ẽ faiſoit Ioſeph l'Hiſtorien, il laiſſa au Roy Salomon ſon fils, ſix vingt milliõs d'or dans ſon Epargne.

Quoy qu'il ſoit aſſez difficile de condamner les richeſſes aprés tous ces illuſtres exemples: Ie penſe neantmoins eſtre bien fondé à faire voir à tous les Rois que l'abondance n'eſt gueres moins dangereuſe que la pauvreté, & que Salomon en eſtoit bien perſuadé, quand il faiſoit cette priere à Dieu: *Divitias & paupertatem ne dederis mihi.* Il faut sãs doute que le Prince ait de l'argent devant luy pour fournir aux dépenſes de l'Eſtat: S'il n'en a pas, il eſt cõtraint de ſouffrir beaucoup d'affronts, que l'on ne peut repouſſer qu'avec l'or, & il eſt forcé meſme de cõmettre beaucoup d'injuſtices que l'on

n'excuſe que par la ſeule neceſſité : Car quand ſon Epargne eſt vuide, il eſt obligé de la remplir par tous les moyens que luy ſuggerent les Partiſans, & il arrive aſſez ſouvent qu'il en retire peu de profit, & que ſes peuples en reçoivent beaucoup de dommage.

Mais il ne faut pas auſſi que le Prince amaſſe de trop grands treſors, ni qu'il fonde ſon bon-heur & ſa puiſſance ſur ſes richeſſes, puis-que l'experience nous apprend qu'il eſt mal-aiſé qu'vn Roy qui leve tant ſur ſes Sujets ne les faſſe murmurer, & qu'il ne s'engage dans la guerre, qui eſt le plus grand mal-heur qui puiſſe arriver à vn Eſtat : Car il eſt preſque impoſſible que voyant l'abondance dans ſes coffres, l'ambition ne ſe gliſſe dans ſon cœur ; qu'il ne forme d'injuſtes deſſeins, & qu'il n'eſſaye de s'aggrandir aux dépens de ſes voiſins. S'il eſt aſſez ſage pour ſe défendre contre cette paſſion, il ne ſera peut-eſtre pas aſſez heureux pour empécher que ſes richeſſes ne donnent de l'envie à ſes Ennemis, & que ceux qui aurõt de meilleur fer que luy, ne luy enlevent tout ſon or.

Ajoûtez à ces puiſſantes raiſons qui regardent l'intereſt public, celles qui regardent l'intereſt particulier. Les richeſſes ont ce mal-heur qu'elles troublent noſtre repos, qu'elles augmentent noſtre pauvreté,

pauvreté, ſous pretexte de la ſoulager, qu'elles nous donnent autant de peine à les conſerver qu'à les acquerir, qu'elles nous fourniſſent le moyen de ſatisfaire à toutes nos paſſions, & que dans le déreglement où le peché nous a jettez, elles contribüent beaucoup plus à noſtre perte qu'à noſtre ſalut. Expliquons ces veritez les vnes aprés les autres, & faiſons voir que les Princes qui ſont riches devenant avares, deviennent toûjours pauvres & miſerables.

Comme il eſt tres-difficile de poſſeder les richeſſes ſans les aimer, il eſt auſſi tres-mal-aiſé de les aimer ſans s'y attacher, puis-que l'amour n'eſt autre choſe qu'vne chaiſne qui nous lie à l'objet qu'il nous fait aimer. Dés que l'attachement s'y trouve, l'Inquietude, l'Avarice & la Pauvreté s'y rencontrent. L'Inquietude, puis-qu'on ne poſſede jamais avec repos ce que l'on peut perdre par la violence ou par l'artifice, & que l'experience apprend aux avares qu'ils ſouffrent plus de douleur en perdant leurs biens, qu'ils n'ont gouſté de plaiſir en les poſſedant: L'Avarice & la Pauvreté, puis-qu'il n'y a point de miſere plus inſupportable, ni d'indigence plus fâcheuſe que celle qui ſe rencontre au milieu de l'abondance, *Gravissimum genus paupertatis in divitiis inopia.*

Car comme les richeſſes irritent noſtre deſir, elles accroiſſent noſtre pauvreté, & nous obligeant à ſouhaitter toûjours quelque choſe, elles ne nous permettent pas de goûter celle dont nous jouïſſons. Ainſi je ſoûtiens avec ſaint Auguſtin, qu'elles ſont tres-mal nommées, puiſque ſous pretexte de nous enrichir, elles nous appauvriſſent, & qu'elles nous font ſouffrir en verité le ſupplice que les Poëtes n'ont fait ſouffrir à Tantale que dans la Fable.

Mais tous ces maux ne ſont rien en comparaiſon de ceux qu'elles cauſent à vn homme dont les deſirs ſont déreglez. Nous n'avons que trop appris à nos dépens que les paſſions ſont rebelles à la raiſon depuis le peché du premier homme, & que mépriſant les ordres de cette legitime Souveraine, elles ne conſultent que leur intereſt ou leur plaiſir : Elles ſuivent les objets qui les ſollicitent, & elles s'attachent à ceux qui leur ſemblent les plus charmans. L'Amour fait ſon Idole de la beauté, & dés qu'il voit vne femme qui luy paroiſt agreable, il fait ſes efforts pour s'en rendre le maiſtre ou l'eſclave. L'Ambition n'eſt pas moins emportée que l'Amour, Elle ne reconnoiſt point d'autre Divinité que la Gloire, & il n'y a rien qu'elle n'oſe, pour arriver à la Gran-

deur qu'elle recherche. La Colere eſt encore plus violente que l'Ambition & que l'Amour, Elle n'apprehende pas de ſe perdre, pourveu qu'elle ſe vange, & ne reconnoiſſant point d'autre Iuſtice que ſa fureur, Elle croit qu'elle peut punir autant qu'elle haït, & autant qu'elle penſe avoir eſté offenſée.

Or les richeſſes favoriſent toutes ces paſſions, & s'offrant à elles pour les ſatisfaire, elles ſe rendent ou les complices ou les miniſtres de leurs deſirs dereglez: Elles corrompent les femmes, pour contenter l'amour impudique : Elles font la guerre à la Chaſteté, & déployant devant elle tous leurs treſors, Elle remportent preſque autant de Victoires, qu'elles donnent de combats. Elles flattent l'Ambition, en luy ouvrant la porte aux honneurs, & ſuppléant à ſes merites, elles l'élevent aux plus éminentes dignitez. Quoy que le Prince qui eſt au comble de la Grandeur, ne puiſſe rien pretendre de ce coſté, Elles ne laiſſent pas de luy promettre de la Gloire, pour contenter ſa vanité, & de luy faire eſperer d'autres Royaumes pour ſatisfaire à ſon ambition : Enfin elles ſervent à la Colere, en luy fourniſſant des armes pour ſe vanger ; Elles commettent des meurtres en ſa faveur, & corrompant

les Iuges & les flatteurs, Elles promettent l'impunité aux particuliers, & font esperer des excuses ou des loüanges aux Souverains.

Aprés toutes ces puissantes considerations, il n'y a point de Monarque qui n'ait raison d'apprehender les richesses, qui ne doive borner ses desirs, & qui ne soit obligé de moderer cette passion, qui sous pretexte de le tirer de la necessité, le jette dans l'injustice & dans la misere. Qu'il ait des tresors, mais innocens, & qui ne ruïnent pas ses Sujets; Qu'il rempliſſe son Epargne, mais sans épuiser son Estat; qu'il amasse des Finances pour se défendre, mais non pas pour attaquer; & qu'il sçache que tout Prince qui est esclave de son argent, est indigne d'estre le Souverain de son Royaume.

CINQVIE'ME DISCOVRS.

Que les Rois ont droit de lever des Tributs sur leurs Sujets, & à quelles conditions.

C'Est icy l'endroit le plus délicat de la Politique, & l'écueil funeſte où les plus habiles Pilotes font naufrage : Car ils ne peuvent preſque éviter avec toute leur adreſſe d'offenſer les Rois ou les Peuples en traittant de cette matiere. S'ils diſputent aux premiers le droit d'impoſer ſur leurs Sujets, ils leur oſtent la plus belle fleur de leur Couronne, & ils les reduiſent à la condition commune des hommes, qui ne peuvent diſpoſer que des biens qu'ils ont acquis, ou qu'ils ont heritez de leurs anceſtres. S'ils leur accordent ce pouvoir, ils bleſſent les Peuples qui ſe plaignent de la rigueur des Impoſts, & qui croyent qu'on leur fait vne injuſtice quand on leur demande leur bien pour la conſervation de l'Eſtat, ou pour la ſubſiſtance du Prince. Eſſayons de tenir la balance ſi juſte, que nous n'offenſions perſonne. Rendons à Ceſar ce qui luy eſt deu, ſelon la

maxime de l'Evangile ; Consolons les Sujets en leur faisant voir, qu'il y a des biens precieux qu'on ne sçauroit trop acheter, & que la protection des Rois estant de cette nature, elle doit estre reconnuë par les Tributs comme par des hommages naturels. Mais pour garder quelque methode en ce Discours, considerons dans les Impostes l'autorité, la necessité & l'égalité, qui sont trois conditions, sans lesquelles ils ne sçauroient estre justes.

L'autorité reside en la personne du Prince. Il n'y a que luy qui puisse imposer sur ses Sujets, & ce pouvoir est vne des plus éclatantes marques de la Souveraineté. Mais pour le bien faire comprendre, disons que le Souverain est l'Image de Dieu dans son Estat, que cette divine qualité l'éleve au dessus des autres hommes, & luy donne droit sur leur vie, sur leurs biens & sur leurs personnes : mais à certaines conditions qui limitent ce pouvoir. Car il ne peut disposer que de la vie des coupables, & il ne sçauroit sans offenser la justice & abuser de son autorité, condamner vn innocent à la mort. Ie sçay bien qu'il y a quelques rencontres où il pourroit abandonner vn homme juste pour le bien public, selon la maxime que le souverain Prestre des Iuifs entendit si bien,

& appliqua ſi mal : *Expedit vnum hominem mori pro populo :* Mais outre que ces occaſions ſont tres-rares, je croy qu'il faut toûjours tirer le conſentement de l'innocent, luy faire agréer la mort, & la luy repreſenter comme vn Sacrifice, qui luy eſt auſſi glorieux qu'il eſt vtile à l'Eſtat. Le Prince eſt auſſi le Maiſtre de la perſonne de ſes Sujets, Il leur peut donner des emplois ſelon leur capacité, & comme ils ſont membres du corps dont il eſt le Chef, il peut les appliquer aux charges ſelon les beſoins de la Republique. Il a droit enfin ſur leurs biens, non pas pour les leur oſter, & les donner à d'autres (car quoy qu'il en ait la direction, il n'en a pas la proprieté) mais pour les obliger à contribuër quelque choſe à la conſervation de l'Eſtat.

Ce droit eſt auſſi ancien que la Royauté ; & dés que Dieu a mis le Sceptre dans la main des Rois, il leur a donné le pouvoir d'exiger des Tributs de leurs Sujets. Saül & David ne ſont pas plûtoſt ſacrez, qu'ils impoſent ſur leurs Peuples ; & comme ils n'avoient point de Domaine, toute la ſubſiſtance de leur Maiſon ſe prenoit ſur leurs Sujets. Ie vois dans les Livres des Rois, que leurs Succeſſeurs commettent des Officiers pour lever leurs droits, &

qu'ils amaſſent des Treſors dont la grandeur eſt incroyable, veu la petite étenduë de leur Royaume. Il n'y a rien de plus ſolidement étably dans l'Ecriture que ce pouvoir, & l'Evangile l'a autoriſé en pluſieurs endroits.

Le Fils de Dieu veut que l'on rende à Ceſar ce qui appartient à Ceſar : & quoy que les Iuifs pretendiſſent eſtre diſpenſez de ce devoir, il les y oblige par cette prudente réponſe, qui les ſatisfit, & qui confondit les Phariſiens. Il fait vn Miracle pour s'acquitter de cette dette, & bien que ſa qualité l'en duſt exempter, comme il le remarque luy-meſme, il fait trouver dans le ventre d'vn poiſſon vne certaine piece d'argent pour donner aux Publiquains, qui avoient exigé ce droit-là de luy.

Saint Paul ſe fondant ſur les principes de ſon Maiſtre, exhorte les premiers Chrétiens à ſatisfaire à cette obligation ; Il établit meſme le pouvoir des Princes par ſes raiſons, & il déclare qu'on leur doit payer le tribut, parce qu'ils ſont les Miniſtres de Dieu : *Ideo enim & tributa præſtatis, Miniſtri enim Dei ſunt* : De ſorte que je ne voy pas comment les nouveaux Caſuiſtes en prétendent diſpenſer les Peuples, ni comment ils avancent ces maximes qui offenſent la Iuſtice & qui combattent l'Evangile,

l'Evangile, *Licet fraudare Gabellam.*

Mais afin que les Impoſts ſoient legitimes, il faut que la neceſſité ſe rencontre avec l'autorité, & que le Prince qui en a le droit en ait auſſi le ſujet. Celuy-cy eſt aſſez difficile à regler, & les parties intereſſées n'en tombent pas aiſément d'accord. Neantmoins tous les Politiques avoüent qu'il y a deux juſtes cauſes d'impoſer : L'vne eſt l'ordinaire ; l'autre eſt l'extraordinaire. La premiere comprend toutes les charges de l'Eſtat, la ſubſiſtance de la maiſon du Souverain, les gages de ſes Officiers & de ſes Gardes, les récompenſes de ceux qui ont bien ſervy le public, la fortification des places frontieres, l'entretenement des ponts & des grands chemins, & toutes les autres dépenſes qui ſont neceſſaires & reglées dans vn grand Royaume. La ſeconde comprend la guerre, l'avenement des Rois à la Couronne, leurs Sacres, leurs Mariages, & les autres occaſions impréveües, qui demandant quelques nouvelles dépenſes, exigent auſſi quelques levées extraordinaires.

La guerre oblige neceſſairement le Prince à faire de nouveaux Impoſts ſur ſes Sujets, & comme elle ne ſe peut faire ſans de grandes & exceſſives dépenſes, il eſt contraint d'exiger d'eux de plus grands ſecours que les ordinaires : Car

Neque quies Gentium sine armis, neque arma sine stipendijs, neque stipendia sine tributis haberi possunt. *Tacit. 14. Hist.*

comme a fort bien remarqué le plus sçavãt des Politiques, le repos des Peuples ne peut subsister sans Armées, les Armées ne peuvent se conserver sans payement, & le payemẽt ne se peut faire sans Impostes. Le plus grand secret pour faire condescendre les Sujets à ces levées extraordinaires, c'est de leur en faire connoistre la necessité : Car comme il n'y a personne qui ne craigne le danger, il n'y a personne qui ne s'en veüille garãtir, & aussi-tost que l'on voit qu'on ne le peut éviter que par les armes, on se resout facilement à contribuer à leur subsistance.

Da operam vt omnes intelligant, si salvi esse velint, necessitati esse parendum.

C'estoit vn des artifices dont se servoit le Senat Romain dans les necessitez publiques, & il s'en est si bien trouvé, que Ciceron confesse que le Peuple n'a jamais refusé de fournir à la dépense quand il a esté bien persuadé de la grandeur du peril ou du besoin.

Mais il est vray que rien n'offense tant le Peuple que quand la cause des levées n'est pas legitime, ou que la guerre n'est pas necessaire : Car il s'imagine que ce sont des pretextes que l'on invente pour le ruïner, que le Prince qui commande, ou que les Ministres qui gouvernent se veulent enrichir à ses dépens, qu'ils cherchent à profiter de son mal-heur, & à contenter leur ambition ou leur avarice, par la dissipation de ses biens. C'est

pourquoy le Prince, dans les levées extraordinaires, doit plûtoſt vſer de ſa prudence que de ſon autorité ; & s'il ne veut deſeſperer ſes Sujets, il faut qu'il leur repreſente avec la grandeur du mal, la neceſſité du remede, & qu'il leur faſſe eſperer que le premier eſtant ceſſé, l'autre finira en meſme temps.

Ie me ſuis cent fois étonné comment Loüis douziéme a pû meriter l'aimable nom de Pere du Peuple, veü qu'il s'eſt fait autant de levées & autant de guerres ſous ſon regne, que ſous celuy des Princes qui l'ont ſuivy ou précedé : Et je n'en trouve point d'autres cauſes que celles-cy : La premiere, qu'il n'exigeoit rien de ſes Sujets qu'il ne leur euſt bien fait connoiſtre le beſoin preſſant qu'il en avoit : La ſeconde, qu'il ſe ſervoit de gens fidéles qui ménageoient ſoigneuſement ſes Finances, & qui ne les divertiſſoient point pour leur intereſt, ni pour leur plaiſir : La troiſiéme, qu'il revoquoit les levées auſſi-toſt que la neceſſité eſtoit paſſée, que ne manquant jamais à la parole qu'il avoit donnée à ſes Peuples, il ſe conſervoit leur affection, & les trouvoit toûjours diſpoſez à l'aſſiſter de leurs biens.

Tributa neceſſitate armorum excuſata, in pace ſi manent, reddunt ſubditos obſequij impatientes. *Tacit. 4. Annal.*

La derniere condition qui rend l'Impoſt legitime, c'eſt l'égalité ou la proportion

qui le doit accompagner: Car il faut taxer les Provinces, les Villes & les particuliers, ſelon leurs moyens : & le premier ſoin du Prince eſt de recommander à ceux qui adminiſtrent ſes Finances, cette juſtice diſtributive qui conſerve la paix des Eſtats. La Nature nous l'enſeigne par ſa conduite, lors qu'elle ſoulage les plus foibles parties du corps, & qu'elle leur envoye des eſprits pour ſe défendre contre le mal qui les attaque. Mais le mal-heur veut que nonobſtant les regles de la juſtice & les exemples de la Nature, les plus lourdes Charges des Royaumes tombent toûjours ſur les plus pauvres, & que pour en exemter les riches qui ont du credit, on les rejette ſur les miſerables qui n'ont point de protection ni de ſupport. C'eſt vn des plus grands reproches que les Prophetes ont fait autrefois aux Rois d'Iſraël & de Iuda, & ces hommes qui eſtoient animez du Saint Eſprit, ont témoigné à ces Princes, que Dieu les feroit tomber de leur Trône, parce qu'ils avoient injuſtement opprimé les Orphelins & les Veuves.

Les Romains dont la Politique eſtoit ſi ſevere envers les Peuples qu'ils avoient aſſujettis par la force, eſtoient neantmoins tres-équitables dans l'impoſition des Tributs ; Ils chargeoient les

Provinces & les Villes ſelon leurs richeſſes, & quand il leur eſtoit arrivé quelque notable deſaſtre par les incendies, ou par les tremblemens de terre, ils avoient ſoin de moderer les impoſts, & de les en exempter pendant quelque temps. Si les Princes ſe donnent le ſoin de proportionner les charges aux forces des Peuples, & d'empeſcher que les pauvres ne ſoient accablez ſous la peſanteur des Tributs, ils attireront la faveur du Ciel ſur leur teſte, ils gagneront l'affection de leurs Sujets, & il les rendront, ſelon la remarque de Tacite, plus allegres à ſatisfaire à leur devoir, & plus prompts à ſupporter toutes les neceſſitez du Royaume.

Tributa & Imperij munia impigrè obire ſoliti ſunt, ſi abeſſent injuriæ. *Annal. 13.*

SIXIE'ME DISCOVRS.

Des perſonnes que le Prince doit employer dans l'adminiſtration de ſes Finances.

COMME les Rois ne peuvent pas exercer toutes les Charges de leur Eſtat, & qu'ils n'ont pas l'eſprit aſſez vaſte ni aſſez fort pour conduire eux ſeuls vn Royaume tout entier, il faut neceſſairement qu'ils commettent des perſonnes

pour les affaires de la Guerre, de la Iuſtice & des Finances, & qu'ils ſe repoſent ſur Elles du détail des choſes, s'en reſervant neantmoins la connoiſſance generale. Mais il faut auſſi qu'ils choiſiſſent ces perſonnes avec vne meure déliberation, qu'ils conſiderent ſoigneuſement s'ils ont toutes les qualitez requiſes pour leurs Emplois, ſi la Renommée qui juge aſſez équitablement des hommes leur eſt favorable, & s'ils n'ont point de defauts qui ſoient eſſentiellement contraires à leurs Offices. Comme les Finances ſont la ſubſiſtance & la force de leur Eſtat, ils ne ſçauroient apporter trop de diligence ni d'exactitude en l'élection de ceux qui les doivent adminiſtrer, & on ne leur ſçauroit donner trop d'avis ſur vn ſujet ſi important à leur repos, à leur gloire, & à leur vtilité.

Hi fructus quibus Reſpublica ſuſtinetur; qui ſi diminuantur, diſſolutionem Imperij docemus *Tacit. 13. Annal.*

Ces Surintendans ou Miniſtres doivent eſtre tres-intelligens, & connoiſtre non-ſeulement tous les revenus du Royaume, mais encore tous les moyens innocens de le faire ſubſiſter. L'integrité doit égaler leur ſuffiſance, & s'il eſt permis de le dire, elle doit meſme la moderer & la retenir: Car ſans ce temperamment il y auroit ſujet de craindre que leur ſuffiſance ne fuſt pernicieuſe à l'Eſtat, & qu'elle ne rendiſt le Souverain

qui les employeroit, odieux à ſes Sujets. Le deſ-intereſſement ne leur eſt pas moins neceſſaire : Car s'ils ne l'ont pas, ils ſongeront plus à leurs affaires qu'à celles de leur Maiſtre, & ils auront plus de ſoin de leur Maiſon que de ſon Royaume. Ils doivent luy eſtre fidéles, adminiſtrer ſes Finances comme des choſes ſacrées, les diſtribuër par ſes ordres, & penſer plûtoſt à procurer des Creatures au Prince, qu'à ſe faire des Protecteurs ou des Amis. Il faut enfin qu'ils ayent de la douceur & de la civilité, qu'ils donnent de bonnes paroles quand ils ne peuvent donner de veritables effets : Qu'ils prennent garde pourtant à ne rien promettre qu'ils ne puiſſent ou qu'ils ne veüillent tenir, de crainte que leur adreſſe ne paſſe pour fourberies, & que leur infidelité ne leur attire la haine publique : Ils doivent méler de la douceur dans les refus, & faire voir qu'ils naiſſent plûtoſt de la neceſſité des affaires, que de leur inclination ou de leur humeur.

Aprés avoir fait au Prince le portraict du Surintendant, il eſt juſte de luy dire quelque choſe des Partiſans & des Officiers qui levent les Impoſts ſur ſes Sujets. Ie ſçay bien que les premiers ſont décriez dans tous les Eſtats, que leur employ les rend odieux à tout le monde,

& que donnant des avis neceſſaires aux Souverains, préjudiciables aux peuples, ceux-cy les regardent comme leurs plus mortels Ennemis. Il faut avoüer pourtant que les Republiques ni les Eſtats ne ſçauroient ſe paſſer de cette ſorte de gens. Ciceron a fait leur Eloge dans ſes Plaidoyers; Et cet illuſtre Orateur a employé ſon éloquence non-ſeulement pour les défendre; mais encore pour les loüer. Il a fait voir que la Republique Romaine avoit beſoin de leur induſtrie, & qu'on ne les pouvoit ſupprimer qu'elle ne couruſt hazard de ſe perdre. En effet ils ſecourent les Royaumes dans leurs beſoins, & ſe ſervant de leur credit & de leur adreſſe, ils font trouver de l'argent comtant aux Princes; dans leurs plus vrgentes neceſſitez. Si enfin cette eſpece d'hommes eſt vn mal, on peut dire aprés vn grand Politique, que c'eſt vn mal neceſſaire, & duquel les plus fleuriſſans Eſtats n'ont encore pû ſe paſſer ni ſe défaire.

Mais il eſt du devoir du Prince de n'écouter point les Partiſans dans leurs injuſtes propoſitions, & de ne jamais ſouffrir qu'ils ſeparent les intereſts de ſon peuple d'avec ceux de ſon Eſtat; puis-qu'il eſt certain que la perte de l'vn attire infailliblement la perte de

l'autre. Il faut qu'il reprime leur avarice & leur ambition, & qu'il ne permette pas, que pour s'enrichir ils ruïnent des Provinces toutes entieres. Il faut qu'il empeſche meſme que par la magnificence de leurs bâtimens, par le luxe de leurs habits & de leurs meubles, par la dépenſe de leurs tables, ils n'excitent l'envie des Peuples, aprés avoir excité leur haine, & qu'ils ne troublent l'Eſtat par leur profuſion, aprés l'avoir ſecouru par leur induſtrie. Car s'il n'eſt pas juſte, ſuivant l'opinion d'vn Empereur, que les Miniſtres employent à leur vtilité particuliere, ce qu'ils ont tiré du public, il eſt encore moins ſupportable que les Partiſans faſſent ſervir à leurs plaiſirs ce qu'ils ont levé ſur les Sujets du Souverain.

Nefas eſt vt diſpenſator publicus in delectationes ſuas ſuorumque convertat, id quod Provinciales dederunt. *Alexander Rom. Imper.*

Que s'ils ne deferent pas à ſes ordres & qu'ils ayent plus d'égard à leur vanité qu'à ſa défenſe, il en peut faire des Exemples, qui ſeront agreables à tout le Royaume : Il peut preſſer ces Eponges, & leur faire rendre le ſang du peuple, dont elles ſont pleines : Il peut les reduire à leur premiere condition, & leur laiſſant dequoy vivre honneſtement, prendre le ſurplus pour ſubvenir à ſes affaires, & pour ſoulager ſes Sujets.

Mais il faut ſur toutes choſes qu'il prenne garde que ces gens n'ayent point

d'intelligence dans son Conseil, & que ses Ministres ne soient point leurs Pensionnaires ni leurs Protecteurs: Car comme tout obeït à l'argent, les Partisans qui n'en manquent pas, trouvent du credit par tout & s'ouvrant l'entrée des Cabinets avec des clefs dorées, ils font de leurs Iuges leurs Advocats, d'où il arrive de grands & de notables desordres. Le premier est qu'ils obtiennent tous les Arrests qu'ils demandent, parce que ceux qu'ils ont à leurs gages, ne leur oseroient rien refuser. Le second est qu'on leur adjuge les Fermes & les Partis au prix qu'ils les veulent, sans qu'on encherisse sur eux, parce que ceux qui le voudroient faire auroient tous leurs protecteurs pour ennemis. Le troisiéme & le plus notable est qu'ils se rendent les Maistres des affaires & qu'ils ruïnent le Prince & le Peuple, prenant tout sur celuy-cy, & ne donnant presque rien à celuy-là; si bien que toutes les richesses de l'Estat entrant dans leurs coffres ils acquierent les plus grandes terres, & achetent les plus belles charges du Royaume.

Les Officiers qui exigent les Tributs, doivent faire le dernier soin du Souverain, & peut-estre le plus important: Car comme ces sortes de gens ont son pouvoir entre leurs mains, ils en abusent souvent, & ils causent par leurs violences,

ou la revolte, ou l'alienation des Provinces. La Republique Romaine les reprimoit avec beaucoup de ſeverité, & les Empereurs meſme donnoient ordre qu'ils levaſſent les Impoſts ſans avarice & ſans cruauté; ſe doutant bien, comme dit Tacite, que leur rigueur à les exiger, ne ſervoit qu'à les rendre plus inſupportables au peuple. Que le Prince donc leur enjoigne d'employer toutes les voyes de douceur, avant que de recourir à celles de fait; qu'il ſe ſouvienne, que quand ils parlent en ſon nom, leurs paroles valent des commandemens, & que les Peuples ne deſobeïſſent gueres à celuy, auquel ils ne peuvent reſiſter impunément. Mais que ſur tout il leur défende d'enlever les chevaux des Laboureurs, de ravir les troupeaux des Bergers, & de vendre les meubles des Paiſans: parce qu'outre que ces violences font naiſtre les plaintes de ſes Sujets, elles rendent les Campagnes infertiles & deſertes; & ruïnent ſes revenus, ſous pretexte de les recueillir ou de les faire valoir.

Temperandæ Publicanorum cupidines, vt ſine avaritia & crudelitate exactio fiat, ne per tot annos ſine querela tolerata, nouis acerbitatibus ad invidiã vertant. *13. Annal.* *14. Annal.* Suaſio propterea adhibeatur quæ ab eo, qui jubere poteſt, vim neceſſitatis adfert. *Tacit. in Agricola.*

Quãd le Prince aura reglé les Partisãs & les exacteurs, il n'aura plus qu'à regler la dépenſe & la recepte, pour le ſoulagemẽt de ſõ peuple, & à ſe bien perſuader que les plus grãdes levées ne sõt pas toûjours les plus prõpts ſecours. Car il n'y a preſque perſõne qui ne ſçache que la pluſpart des

Nam vbi boves ipſos, mox agros, poſtremo corpora conjugum aut libero-

rum servitio & pœnæ tradi videmus, sequuntur ira & questus. *Tacit. 14. Annal.* Non in occulto est, multos Principes acerbè per civitates conquirendis, plus invidiæ, quàm virium domui suæ addidisse. *Tacit. lib. 3. Histor. Francisc. Victon. in vita B. Francisci de Paula.*

Souverains qui ont voulu amasser beaucoup de biens, se sont acquis plus de haine que de force, & que perdant l'affection de leurs Peuples, ils se sont attiré l'envie de leurs Voisins. Il aura donc soin de proportionner les Imposts à la puissance de ses Sujets, de les tondre, selon l'avis d'vn sage Empereur, & de ne les pas écorcher, de penser souvent que l'or & l'argent qu'il leve sur eux, n'est pas seulement la sueur de leur front, mais le sang de leurs veines, que ce qu'il employe à ses plaisirs leur coûte mille douleurs, & que ce qu'il dissipe inutilement ne s'est recueilly qu'avec des soins & des peines incroyables.

Si les Chroniques d'vn grand Ordre sont veritables, comme la raison nous oblige de le croire, l'illustre S. François de Paule confirma autrefois ces veritez par vn étrange miracle: Car comme Ferdinand premier Roy de Naples luy voulut faire bastir vn Convent dans la Capitale de son Royaume, le Saint s'y opposa genereusement, & se voyant pressé par ce Prince d'y consentir, il luy dit avec vne liberté digne de son zele, que l'argent qu'il destinoit à ce bâtimẽt estoit le sang de ses Sujets qu'il avoit tiré de leurs veines par ses injustes impost. Les Courtisans qui flattẽt toûjours les Souverains prenant le party de leur Maistre, se raille-

rent de cette réponſe,& dirent à ce grand Homme,que l'or & l'argẽt qu'ils avoient receüjuſques-là des mains de leur Prince, avoit toûjours conſervé ſa couleur,& n'avoit point pris encore celle du ſang. Le Saint ſans s'étonner de cette méchante raillerie,leur demanda vne piece d'or ou d'argent qu'il rompit en leur preſence,& auſſi-toſt il en ſortit des gouttes de ſang, qui juſtifierent ſon refus,& qui apprirent non-ſeulement à Ferdinand,mais à tous les Rois du monde,que quand ils oſtoient ſans vne juſte neceſſité le bien à leur Peuple, c'eſtoit luy tirer le ſang des veines, & faire des meurtres, qui pour eſtre inviſibles, ne laiſſoiẽt pas d'eſtre veritables.

SEPTIE'ME DISCOVRS.

Que le droit de nommer aux Benefices eſt dévolu aux Rois, & comment il en doivent vſer.

COMME l'Egliſe n'a rien de plus grãd que l'Epiſcopat, Elle a pris dés ſa naiſſance vn merveilleux ſoin de bien choiſir les Eveſques.Quand Elle fut obligée de donner vn ſucceſſeur à Iudas, les Apoſtres & les Fidéles s'aſſemblerent, & offrant à Dieu les deux hommes qu'ils jugeoient les plus capables d'vne ſi haute

dignité, ils le conjurerent de leur découvrir celuy qu'il avoit éleü dans l'Eternité; *Ostende nobis quem elegeris ex his duobus.* dans les premiers siecles l'Eglise observoit la mesme coûtume, & se mettant en prieres & en jeûnes, Elle demandoit à Dieu qu'il daignast luy declarer sa volonté par quelque signe visible. Ses prieres estoient assez souvent exaucées, & le Ciel par vn miracle faisoit cõnoistre qui estoit celuy qu'il vouloit honorer de cette Charge. Quand sa ferveur fut allétie, & qu'elle ne merita plus d'obtenir des marques sẽsibles qui luy découvrissent les intentions de son Epoux, Elle ne laissa pas d'assembler le Peuple avec le Clergé, afin qu'ils éleüssent le plus capable, & qu'ils ne donnassent cette dignité qu'à celuy qu'ils jugeroient la mieux meriter.

Mais comme les meilleures choses se corrompent avec le temps, le desordre se glissa dans ces Assemblées, & l'interest les divisa mal-heureusement. L'Ambition des pretendans aux Benefices, essaya d'en gagner vne partie, & employa les prieres & les presens pour obtenir leurs suffrages. Les Princes qui sont bien-aises de s'assurer des Evesques, proposerẽt ceux qui leur estoient les plus acquis, & interposerent leur credit pour les élever à cette suprême dignité. Les Conciles qui reconnurent ces abus, y voulu-

rent remedier par la foudre de leurs Canons, & prononcerent des Anathémes tant contre les Simoniaques qui achetoient les Benefices, que contre les Rois qui favoriſoient leurs Creatures. Ils firent cent Reglemens pour empeſcher ces deſordres, & tous les Decrets des Papes ſont remplis de menaces effroyables, que la dureté des hommes & la malignité des ſiecles ont rendus inutiles.

Ils ont ſouvent repreſenté, que dans l'élection des Eveſques il ne faloit avoir égard qu'à leur merite, & que l'on ne devoit conſiderer ni leur naiſſance ni leurs richeſſes. Ils ont ſoûpiré toutes les fois qu'ils ont veü que la faveur l'emportoit ſur la vertu, que la brigue avoit plus de force que la pieté, & que l'argent triomphoit de la Iuſtice; & ils n'ont pas manqué de dire, que celuy-là eſtoit jugé digne du Sacerdoce qui avoit plus de credit que de ſçavoir, il ne faloit plus que l'innocẽce des mœurs, ni la ſainteté de la vie ſe promiſt quelque part dans les dignitez Eccleſiaſtiques, mais que l'avarice en diſpoſaſt à ſon gré, & que l'inſolence l'emportaſt ſur le merite.

Mais le mal ayant ſurmonté le remede, & l'Egliſe ne voyant plus de moyen pour éviter cette honteuſe confuſion, remit ſes droits entre les mains des Princes ſeculiers, & jugea qu'ils diſpoſeroiẽt plus

Abſit omnis perſonarum acceptus, ceſſent potentiorum preces, quæ minis æquiparantur: ceſſet ambitio ac dominandi libido. Si enim is ſacerdotio dignus creditur cui non actionis merita, ſed præmiorum copia ſuffragatur: reſtat vt in Eccleſiaſticis honoribus nihil ſibi gravitas; nihil ſibi detendat induſtria; ſed totum auri prophanus amor obtineat. *Concil. Colonienſe.*

équitablement des Benefices, que n'avoit fait le Peuple & le Clergé dans les derniers siecles. Ce fameux & renommé Concordat qui se fit entre le Pape Leon X. & le Roy François I. confirma nos Rois dans ce pouvoir, & leur donna vne pleine autorité de pourvoir aux Eveschez de leur Royaume. Il est vray que dans ce mesme Concordat le Pape leur prescrivit des conditions si raisonnables, que l'Eglise avoit sujet d'esperer qu'elle en tireroit de l'avantage, pourveu qu'elles fussent exactement observées. Car il est dit expressément que dans les Nominations des personnes aux Eveschez, les Rois auront plus d'égard au merite qu'à la faveur, & à la vertu qu'à la naissance, qu'ils ne choisiront que ceux dont la science sera connuë par leurs degrez, dont la probité sera confirmée par le témoignage public, & qui auront atteint l'âge de trente ans, ou de vingt-sept pour le moins.

Ce Reglement duquel chacun a parlé selon sa lumiere ou selon son interest, seroit, à mon opinion, avantageux à l'Eglise, si les Rois s'y vouloient assujettir; & il y auroit plus de justice à esperer de la nomination d'vn Prince bien intentionné, que d'vne troupe confuse qui servoit aveuglément à la passion de ceux qui pretendoiẽt aux Eveschez. Mais le

le mal-heur veut que les Princes qui ſont hommes, auſſi-bien que leurs Sujets, ſe laiſſent gagner à tous ceux qui les approchent, qu'ils ne ſont pas trop marris qu'on leur perſuade qu'ils peuvent diſpoſer des Benefices comme des Charges de leur Royaume; qu'ils peuvent les donner à leurs Domeſtiques pour récompenſe de leurs ſervices, & qu'ils doivent en ces occaſions conſiderer auſſi-bien leurs intereſts que ceux de l'Egliſe.

Pour remedier à vne injuſtice qui cauſe tant de mal-heurs, les Princes doivent avoir vn Conſeil de conſcience compoſé de perſonnes éminentes en ſçavoir & en pieté, qui jugent de la capacité de ceux qui demandent, ou qui plûtoſt ne demandent pas les Benefices; puis-que ſuivant la ſeverité de la primitive Egliſe, ceux qui les briguent en devroient eſtre ſolemnellement exclus. C'eſt pourquoy les Princes ou leurs Conſeillers de conſcience, ſont obligez de faire vne liſte de tous les hommes de merite qui ſont dans le Royaume, & que la ſcience & la vertu rendent dignes de l'Epiſcopat, afin que quand ces Dignitez viennent à vaquer: ils faſſent leur rapport au Prince de ceux qui les peuvent dignement remplir. Cela n'empeſcheroit pas que le Prince ne

Itaque non volentes, neque currentes aſſumito, ſed cunctantes & renuentes *Bernard. lib. 4. ad Eugenium.*

puſt auſſi s'enquerir de la vertu des perſonnes qui luy ſeroient preſentées par ſes Conſeilliers, & qu'il ne puſt choiſir entre-eux, celuy qu'il eſtimeroit le plus vtile à l'Egliſe.

Mais encore voudrois-je qu'avant que de ſe reſoudre il conſultaſt Dieu par la priere, qu'il le conjuraſt de luy découvrir ſa volonté, & de luy faire connoiſtre celuy qu'il a choiſi dans l'Eternité, pour eſtre ſon Lieutenant & ſon Miniſtre dans le temps. Quoy que tous les Emplois d'vn Prince ſoient merveilleuſement ſerieux, & qu'ils regardent le bon-heur & le repos de ſes Peuples; je puis dire qu'il n'y en a point de plus important que la nomination d'vn Eveſque: Car le Souverain entre dans les droits de l'Egliſe quand il fait ce choix: Il la repreſente luy ſeul toute entiere, & ſa voix renferme les ſuffrages tant du Peuple que du Clergé: Si bien que pour s'acquiter dignement d'vn ſi noble employ, il faudroit qu'il fuſt animé du meſme Eſprit qui animoit les Apoſtres, & qu'il receût comme ils faiſoient autrefois des marques ſenſibles de la volonté de Dieu, pour ne ſe méprendre pas dans vn choix qui importe à la gloire & au repos de toute l'Egliſe.

Quand le Prince fait vn Mareſchal

dans ſon Eſtat, & il veut avoir des témoignages de la valeur & de la prudence de celuy qu'il éleve à vne ſi haute dignité, parce qu'il doit luy confier la conduite de ſes Armées, & remettre en quelque façon dans ſes mains la gloire de ſon Royaume, & le ſalut de ſes Soldats. Quand il nomme vn Gouverneur de Province, il n'y apporte pas moins de circonſpection ni de prévoyance, parce qu'il ſe décharge ſur luy d'vne partie de ſes ſoins, qu'il luy abandonne la conduite d'vne portion conſiderable de ſon Eſtat, & que le faiſant ſon Lieutenant, il le fait en quelque façon le Souverain de ſes Sujets. Mais quand il nomme vn Eccleſiaſtique à l'Epiſcopat, il fait quelque choſe de bien plus grand qu'vn Mareſchal ou qu'vn Gouverneur de Province : Puis-qu'il donne vn Succeſſeur aux Apoſtres, vn Epoux à l'Egliſe, vn Pere aux Fidéles, & vn Lieutenant à IESVS-CHRIST.

Ie ſçay bien que le Souverain n'imprime pas le caractere d'Eveſque à vn homme, quand il le nomme à l'Eveſché, & qu'il n'y a que le Fils de Dieu qui luy puiſſe conferer cet honneur par les mains de ſes Miniſtres : Mais aprés tout, il le deſtine à ce haut Employ par ſon choix, il oblige l'Egliſe à le recevoir, il répond de ſa probité au Pape, & il ſe rend

ſa caution auprés de tous les Fidéles ; ſi bien que rien n'eſt plus honorable ni plus dangereux pour le Prince dans toute la conduite de ſon Eſtat. Rien ne luy eſt plus honorable, puis-qu'il éleve vn homme mortel au deſſus de toutes les grandeurs temporelles, que de ſon Sujet il en fait ſon Pere, qu'il luy remet ſon ſalut entre les mains, & qu'il luy donne vne qualité qui le rend venerable aux premiers Anges du Ciel : Rien auſſi ne luy eſt plus dangereux, parce qu'il ſe rend en quelque façon reſponſable de toutes les fautes que commet celuy qu'il nomme, & que Dieu luy demandera comte des deſordres & du ſcandale qu'il aura donné par ſa mauvaiſe conduite à toute l'Egliſe.

Onus Angelicis etiã formidandum humeris. *Bernard.*

Cette conſideration doit imprimer vne juſte crainte à tous les Rois, & elle les oblige à conſulter long-temps avant que de conclure vne élection, qui les peut rendre coupables de tant de pechez. Et ce n'eſt pas aſſez de dire pour leur juſtification, que quand ils nommẽt vn Eveſque au Pape, ils ne ſe rendent pas caution de ſon merite, puis-que l'on ſçait bien qu'ils ne laiſſent pas aux Papes la liberté toute entiere de refuſer ceux qu'ils ont nommez ; & que jaloux de ſe conſerver dans leurs droits, ils font faire des inſtances à la Cour de Rome par les

Secretaires de leur Eſtat, & par leurs Ambaſſadeurs, pour obtenir des Proviſions des Eveſques qu'ils ont deſignez. Ainſi toute la gloire & tout le danger leur en demeure, & comme ils ſeront recompenſez du bon choix, ils ſeront indubitablemẽt punis du mauvais qu'ils auront fait en ces occaſions.

HVITIE'ME DISCOVRS.

Que les Rois doivent refuſer les Dignitez Eccleſiaſtiques à tous ceux qui les recherchent.

IL n'y a rien qui m'étonne davantage que de voir que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe l'on fuyoit avec tant de ſoin les Dignitez Eccleſiaſtiques, & que dans ceux-cy on les brigue avec tant d'empreſſement & de chaleur. Car comme les Preſtres eſtoient bien perſuadez de la grandeur & du danger qui accompagne l'Epiſcopat, ils s'en éloignoient ſoigneuſement, & reſiſtoient quelquefois à l'autorité de l'Egliſe, aux ſuffrages du Peuple & à la puiſſance des Princes. Et maintenant les Eccleſiaſtiques recherchent les Rois qui ſont en poſſeſſion de

nommer aux Eueſchez, les importunent par leurs prieres, & les engagent par des ſollicitations auſſi honteuſes qu'injuſtes. Autrefois les Saints ſe cachoient dans la ſolitude pour éviter vn honneur qu'ils jugeoient exceder leurs forces & leurs merites : Et maintenant les jeunes gens, qui n'ont ni ſcience ni pieté, ſe produiſent à la Cour des Princes, & demandent les Benefices auſſi-toſt qu'ils ſont vacans. Autrefois le Ciel eſtoit obligé de faire des miracles pour manifeſter les hommes de bien qui ſe déroboient aux honneurs, & de faire briller des lumieres ou éclater des tonnerres pour découvrir ceux qui s'enſeveliſſoient dans les Cloiſtres, à deſſein d'éviter l'Epiſcopat : Et maintenant le Ciel ſeroit obligé de faire des prodiges pour confondre la vanité de ceux qui vont au devant des Dignitez, & qui employent le credit de leurs amis, pour les obtenir des Souverains, ou de leurs Miniſtres.

Comme cet épouvantable deſordre ne peut provenir que de l'ignorance & de l'ambition des Eccleſiaſtiques, j'ay crû leur devoir montrer quelle eſt l'excellence de l'Epiſcopat qu'ils recherchent, & quelles vertus il exige des perſonnes qui en doivent ſoûtenir la peſanteur. Mais avant que de leur en

faire la peinture, il faut que je leur remette devant les yeux la neceſſité de la vocation, ſans laquelle perſonne ne doit s'ingerer d'entrer dans les Dignitez Eccleſiaſtiques. Le grand Apoſtre ſaint Paul nous apprend que le Sacerdoce d'Aaron, qui n'eſtoit que l'ombre de celuy de IESVS-CHRIST, ſuppoſoit la vocation du Ciel, & que le grand Preſtre qui l'avoit exercé, ne s'eſtoit approché de l'Autel, qu'aprés que Dieu, par vn prodige, euſt fait connoiſtre qu'il l'avoit appellé à ce divin Miniſtere. Tous les Peres ont remarqué que le baſton que portoit ce Preſtre fleuriſſoit dans ſes mains, afin que le peuple ſceût que Dieu l'avoit choiſi pour eſtre le premier de ſes Miniſtres; Et comme ſi ce grand miracle n'euſt pas ſuffi pour declarer ſa volonté, il fit encore tomber le feu du Ciel ſur la teſte de ceux qui voulurent diſputer à ce Preſtre ſa vocation. Mais ce qui nous doit bien plus étonner, IESVS-CHRIST qui eſtoit le Fils vnique de Dieu, ne voulut point exercer ſon Sacerdoce, que ſon Pere ne l'euſt deſigné par la voix des foudres dans ſon Bapteſme, & que le ſaint Eſprit ne fût deſcendu ſur luy pour autoriſer ſa miſſion.

Nec quiſquam ſumit ſibi honorem, ſed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. *Heb. 5.*

Sic & Chriſtus non ſemetipſum clarificavit vt Pontifex fieret, ſed qui locutus eſt ad eum filius meus es tu, ego hodie genui te. *Hebræor. 5.*

Cependant la pluſpart des jeunes gens entrent dans l'Egliſe, s'engagent dans

les ordres, & se jettent dans les Benefices sans avoir consulté la volonté du Fils de Dieu; Ils se consacrent à son service sans sçavoir s'il le desire, & reglant leur vocation par leur interest, ils croyent qu'ils peuvent, ou demander, ou accepter les dignitez qui servent à l'établissement de leur fortune. S'ils songeoient à la pesanteur de la charge qu'ils s'attirent sur les épaules, ils ne commettroient jamais vne si horrible injustice, & étonnez du danger qui se rencontre dans les Benefices, ils s'en éloigneroient avec autant de soin pour le moins, qu'ils s'en approchent. Car l'employ des Evesques, selon saint Ambroise, est l'employ mesme du saint Esprit: *Munus Spiritus sancti est officium Sacerdotis.* Et comme ce divin Esprit qui est l'vnité du Pere & du Fils, est aussi la reconciliation des pecheurs avec Dieu, les Evéques doivent estre les Mediateurs des hommes avec le Pere Eternel, & ils doivent avoir assez de merite pour expier les pechez des premiers, & pour satisfaire à la Iustice du second. Ils produisent sur nos Autels le Corps & le Sang de IESVS-CHRIST; Ils annoncent sa parole dans la Chaire de verité: Ils conduisent l'Eglise qui est son Espouse, ils doivent comme luy s'exposer pour la défendre contre tous ceux qui l'attaquent.

Il

Il faut qu'ils ſoient ornez de toutes ſortes de vertus pour s'acquiter des obligations que leur preſcrit leur dignité : Et pour m'expliquer par les propres termes de ſaint Bernard, Ils ont beſoin de vigueur, parce qu'ils tiennent le timon entre leurs mains, & qu'ils ſont les Pilotes de l'Egliſe ; *Miſiſtis manum ad gubernaculum, opus eſt fortitudinis.* Ils ont beſoin de prudence, parce qu'ils ſont commis à la garde des Fidéles, & qu'ils veillent ſur eux comme des ſentinelles élevées; *Speculatores facti eſtis, opus eſt prudentiæ.* Ils ont beſoin de ſcience, parce qu'ils ſont Predicateurs, & qu'ils doivent combatre l'erreur, & ſoûtenir la verité ; *Prædicatores facti eſtis, opus eſt ſcientiæ.* Ils ont beſoin de Iuſtice, parce qu'ils ſont redevables à tout le monde ; & que comme le grand Apoſtre, ils ſe doivent accommoder à toutes les neceſſitez & à toutes les conditions des Chrétiens ; *Opus eſt Iuſtitiæ, quia facti eſtis omnibus debitores.* Et ce ſeroit vn deſordre épouvantable & vne choſe ridicule, comme a fort bien remarqué l'Abbé Gilbert, s'ils n'avoient pas vne des qualitez que demandent d'eux les admirables emplois qu'ils ont dans l'Egliſe : Car que diroit-on, ſi des ſentinelles qui doivent veiller ſur tous les Fidéles, étoient aveugles ou endormies; *Ridiculè*

res eſt ſpeculatores cæci ? Que diroit-on ſi ceux qui doivent preſcher eſtoient muets, & ſi la crainte ou l'intereſt leur fermoit la bouche & leur faiſoit perdre la parole, *Prædicatores muti* ? Que diroit-on ſi ceux qui doivent enſeigner les autres eſtoient ignorans, & s'ils ne pouvoient diſcerner le menſonge d'avec la verité : *Doctores inſcij* ? Que diroit-on enfin ſi les Prelats qui doivent ſervir d'exemple à leurs Sujets, eſtoient inſenſez ; & ſi Ceux qui doivent gouverner les autres, avoient eux-meſmes beſoin de conduite, *Prælati fatui.*

Que ſi aprés avoir conſideré leurs obligations ils conſiderent les qualitez de l'Egliſe, ils trouveront qu'il n'y en a pas vne qui n'exige d'eux quelque vertu particuliere, & qui ne demande quelque effort de leur courage, ou quelque adreſſe de leur prudence: Car s'ils ſe ſouviennẽt que l'Egliſe eſt vne cité bâtie ſur vne Montagne élevée, ils jugeront bien qu'ils ſont obligez de la défendre, & qu'ils doivent hazarder leur vie pour la conſeruation d'vne place ſi importante: *Civitas eſt, vigilate ad cuſtodiam.* S'ils penſent que c'eſt l'Epouſe de leur Maiſtre, ils connoiſtront qu'ils ſont tenus de la parer, afin qu'elle ſoit agreable à ſon Epoux, & de l'embellir de toutes

les graces qui la peuvent rendre digne de ſes chaſtes embraſſemens; *Sponſa eſt, ſtudete ornatui.* S'ils ſongent enfin qu'elle eſt vn troupeau compoſé d'autant de brebis que de fidéles, ils verront bien qu'ils ſont obligez de le nourrir, & qu'ils n'ont le pain de la parole divine en leur diſpoſition, que pour le luy rompre, & le luy donner dans ſes beſoins: *Oves ſunt, intendite paſtui.*

Ie ne penſe pas que ceux qui auront quelque zele pour leur ſalut, ſe veüillent expoſer à tous ces dangers, ni que pour vn peu de gloire ou de profit que leur fait eſperer l'Epiſcopat, ils s'engagent dans vne perte inévitable; puis-que quiconque n'a point toutes ces éminentes qualitez, doit juſtement apprehender que la Mître ne ſoit ſa confuſion en ce monde, & ſa condamnation en l'autre. Car aprés tout, il ne ſert de rien de ſe flatter par de vaines & fauſſes excuſes, & de s'imaginer que parce que l'Epiſcopat eſt vne bonne & ſainte occupation, on le peut impunémẽt deſirer: *Qui Epiſcopatum deſiderat, bonũ opus deſiderat.* Car outre que l'Apôtre nous en éloigne, en nous y appellant cõme a judicieuſemẽt remarqué le grãd S. Gregoire: Il nous fait aſſez connoiſtre que ce n'eſt point, ny l'honneur, ni l'intereſt que l'on y doit rechercher, mais le travail & la peine, & que ceux qui ne

Favet ex deſiderio, terret ex præcepto. *Parte 1. Paſtoral. cap. 8.*

ſont pas dans la diſpoſition de tout ſouffrir pour IESVS-CHRIST & ſon Egliſe, ne doivent pas accepter vne dignité qui ſemble les obliger au Martyre.

Et puis, comme ajoûte admirablement ce meſme Pape, nous nous trompons ſouvent dans le jugement que nous faiſons de nous-meſme. Nous croyons avoir du zele, & nous n'avons que de l'amour propre. Nous penſons chercher le travail, & nous ne cherchons que le repos. Nous croyons ſouhaitter le ſalut de noſtre prochain, & nous ne ſouhaitons que l'établiſſement de noſtre fortune. C'eſt pourquoy ſelon le ſentiment de S. Paul & de S. Gregoire, celuy-là ne deſire pas l'Epiſcopat qui ne deſire pas la peine, mais le plaiſir & la gloire qui l'accompagne : Et s'il s'examine ſerieuſement, il trouvera que ſe cachant à ſoy-meſme, il croit aimer dans l'Epiſcopat ce qu'il n'y aime pas, & n'aimer pas dans le monde ce qu'il y aime. Car il eſt timide quand il deſire les Benefices, mais il eſt hardy quand il les poſſede : Il craint de ne les pas meriter lors qu'il les recherche, mais quand il y eſt parvenu il s'imagine qu'ils eſtoiẽt deûs à ſes merites ; & lors que par ſes infames pourſuites il en joüit, il oublie toutes les belles reſolutions qu'il avoit faites d'en bien vſer.

Nam ſæpe ſibi de ſe mens ipſa mentitur, & fingit ſe de bono opere amare quod non amat, de mundi autem gloria non amare quod amat. *Idem ibid.*

C'eſt pourquoy il eſt juſte que celuy

qui recherche les Dignitez avec tant d'empreſſement, conſidere comment il s'eſt comporté dans vne condition mediocre ; pour juger de là, comment il ſe comportera dans vne plus élevée ; parce qu'il eſt aſſuré, que s'il a eſté orgueilleux dans la premiere, il ne ſera jamais humble dans la ſeconde ; & que s'il a ſoûpiré aprés la gloire lors qu'elle luy manquoit, il ne la rejettera pas lors qu'elle s'offre à luy. Mais quand meſme il ſe ſeroit bien conduit dans vne vie privée, ce n'eſt pas vn préjugé qu'il ſe conduira bien dans vne vie publique ; parce qu'il arrive aſſez ſouvent que celuy qui gouvernoit bien vn vaiſſeau dans le calme, ne le peut pas bien gouverner dans la tempeſte, où les plus habiles Pilotes ſe trouvent fort empeſchez. Cependant il eſt certain, ajoûte cet excellent Pape, qu'vne Dignité ſublime n'eſt autre choſe qu'vne tempeſte effroyable, dans laquelle le cœur de l'homme eſt comme vn vaiſſeau qui eſt agité par les penſées comme par autant de flots, & qui eſt en hazard de ſe briſer contre autant d'écueils qu'il forme d'injuſtes deſſeins, ou qu'il prononce de paroles inconſiderées. Ce qu'il doit reſoudre parmy tant de difficultez, pourſuit admirablement ce grand Saint, eſt qu'encore qu'il ſoit pourveü de vertus, il n'accepte point

Vnde neceſſe eſt vt péſet quiſque quid ſubjectus egerit, & repente cognoſcet ſi Prælatus bona agere quæ propoſuerit poſſit. *Idem ibid.*

Quid namque eſt poteſtas culminis niſi tempeſtas mentis, in qua ſemper cogitationum procellis navis cordis quatitur, vt per repentinos exceſſus oris & operis quaſi per obviantia

de Dignitez Ecclesiastiques s'il n'y est contraint, & que s'il en est destitué il les refuse constamment, quand mesme on le voudroit contraindre à les accepter. Concluons donc avec ce grand Pape, que les Ecclesiastiques quand ils auroient du merite, ne doivent jamais rechercher les Benefices, & que les Princes qui les distribüent ne doivent jamais les donner à ceux qui les leur demandent; parce qu'en les demandant ils s'en declarent indignes, & qu'ils font voir que ce n'est point la pieté, mais la vanité qui les oblige à les rechercher.

saxa frangatur. *Idem ibid.* Inter hæc itaq; quid sequēdum est, quid tenendum, nisi vt virtutibus pollens coactus ad regimen veniat, virtutibus vacuus nec coactus accedat. *Parte 1. Pastoral. cap. 9.*

LE MONARQVE,

LIVRE VII.

Des devoirs du Souverain envers ſes Miniſtres, ſes Conſeillers & ſes Amis.

PREMIER DISCOVRS.

De l'Excellence du Conſeil.

SI l'on doit juger de l'excellence des choſes par l'vtilité qu'on en tire, il faut avoüer qu'il n'y en a point de plus excellẽte que le Conſeil; puis qu'au jugement des plus ſages Politiques il n'y en a point de plus vtile, ni meſme de plus neceſſaire : Car outre qu'il eſt l'ame de l'Eſtat & la cõduite du Prince, il

paſſe pour vne choſe qui ſelon le ſentiment des plus ſçavans Philoſophes eſt pluſtoſt divine qu'humaine, il a de l'affinité avec la Prophetie, il approche de la ſainteté de nos myſteres, & le lieu où il ſe tient a quelque rapport avec nos Temples. Ie penſe qu'aprés avoir bien prouvé ces trois veritez, j'auray fait voir clairement que nous n'avons rien dans la Politique de plus excellent ni de plus auguſte que le Conſeil.

Si l'autorité d'Ariſtote a quelque credit parmy les Doctes, nous devons croire que le Conſeil n'eſt pas vne choſe purement humaine, & que pour y bien reüſſir il faut avoir quelque cõmunication de l'Eſprit de Dieu: Car le conſeil, dit ce grand genie de la Politique, n'eſt pas ſeulement vne choſe divine, mais c'eſt meſme la plus divine de tõutes celles qui ſe traittent entre les hommes. Platon ſon Maiſtre, & qui paſſe pour Theologien entre les Philoſophes profanes, eſt de l'avis de sõ Diſciple; Il reconnoiſt que la reſolution dans les affaires, eſt quelque choſe de ſacré, & que les hommes n'en ſçauroient prendre vne bonne s'ils ne ſont animez de l'Eſprit divin, *Quiddam ſacrũ profecto, conſultatio eſt.*

Conſilium eorum quæ inter homines ſunt, diviniſſimum. *Rhetoric. ad Alex.*

Si nous conſultons les Peres de l'Egliſe, aprés avoir conſulté les Philoſophes, nous trouverons qu'ils ont eſté de leur opinion, qu'ils ont crû que ce qui

s'appelle conſeil ou déliberation, eſtoit plûtoſt vn effet de la Prophetie que de la Prudence, & que celuy qui conſeille vn Prince dans ſes affaires devoit eſtre éclairé de la lumiere du Ciel : *Conſilium Apoſtoli, donum Spiritus Sancti*, dit S. Ambroiſe : Ce qu'il a dit de S. Paul ſe peut dire de tous les hommes ; & quiconque délibere dans le Conſeil d'vn Monarque, devroit avoir eſté inſtruit dans l'Ecole du S. Eſprit.

Que ſi vous me permettez de joindre la raiſon à l'autorité, vous verrez bien que l'eſprit humain n'eſt pas capable de prendre vn bon party dans les affaires, s'il n'a quelque connoiſſance ſurnaturelle : Car le Conſeil, ſelon le ſentiment de tous les Politiques du monde, regarde ou les choſes cachées, ou les douteuſes, ou les futures : Les cachées, quand il eſt queſtion de penetrer les penſées d'vn Prince Ennemy, de découvrir les deſſeins qu'il forme dans ſon eſprit, & de connoiſtre en dépit de ſon ſilence & de ſon ſecret ce qu'il roule dans le fonds de ſon ame : Les douteuſes, quand on délibere de quelque entrepriſe, qui dépend ou de la prudence des Miniſtres, ou du courage des Soldats, ou de la fortune qu'on s'imagine eſtre la Maiſtreſſe de tous les évenemens : Et enfin les choſes à venir, quand on prévoit

le bon ou le mauvais succés des affaires, que l'on veut percer les tenebres qui les enveloppent, & que l'on essaye de deviner ce qui n'est pas encore arrivé.

Or quel est l'esprit humain, pour audacieux qu'il soit, qui se vante de lire dans le cœur d'vn Prince étranger, & de sonder ces abîmes, que l'Ecriture appelle profonds & impenetrables ? Qui est le Ministre qui puisse répondre des évenemens qui dépendent de la fortune, & qui trompent si souvent les plus habiles hommes du monde ? Qui est enfin le Conseiller pour rompu qu'il puisse estre dans les affaires, qui s'assure de connoître le futur, & qui par les conjectures qu'il va chercher dans le passé puisse prévoir les secrets qui sont cachez dans l'avenir. Ne m'avoüerez-vous pas, qu'à moins que d'estre éclairé de la lumiere du Ciel & avantagé de l'esprit de prophetie, il est impossible de dissiper toutes ces tenebres, & de remarquer la verité qu'elles nous cachent.

Ie sçay bien que l'esprit de l'homme est vne participation de l'esprit de Dieu : Ie sçay bien qu'il a des lumieres qui portent plus loin que celle des sens, & qu'assisté de la prudence il fait des découvertes dans les Païs les plus éloignez sans sortir de son Cabinet : Mais

aprés tout, il faut confeſſer que ſa lumiere eſt bornée, que ſa ſcience eſt incertaine, que ſes conjectures ſont douteuſes, & que tout ce qu'il fonde ſur des principes ſi mal aſſurez, ne ſçauroit eſtre bien établi. Vn grand Philoſophe de nôtre ſiecle a dit autrefois, que l'ame de l'homme eſtoit plus mal partagée que ſon corps, en ce qui regarde la connoiſſance; parce que l'œil qui eſt le flambeau du corps voyoit les choſes qui ſont devant luy, & ne voyoit point celles qui ſont derriere; & que l'eſprit qui eſt le flambeau de l'ame appercevoit celles qui eſtoient derriere luy, & ne découvroit point celles qui eſtoient devant. Car ſa memoire luy repreſente les choſes paſſées qui ſont derriere luy : mais ſa prudence ne luy ſçauroit repreſenter les choſes à venir qui ſont devant luy; & en ce poinct il eſt plus à plaindre que le corps, qui voyant les mal-heurs qui le menacent les peut éviter; au lieu que luy qui ne les voit pas, ne ſçauroit s'en garantir.

Si ce raiſonnement eſt juſte comme il le paroiſt, il n'y a point de Conſeiller qui ne ſe puiſſe méprendre toutes les fois qu'il veut juger de l'évenement des choſes par ſon propre eſprit; & il faut qu'il reconnoiſſe avec les Politiques profanes, qu'il a beſoin de l'aide du

Ciel pour se conduire au milieu de tant de tenebres. C'est pour ce sujet que les Peres de l'Eglise ont remarqué que tous les grands hommes, qui ont si admirablement reüssi dans la conduite des Estats, ont esté Prophetes, & qu'ils n'ont si sagement déliberé que parce qu'ils prévoyoient les secrets de l'avenir.

Ioseph cõsilium Ægypto profuit, vt non sentiret septem annorum sterilitatem, aliosque populos miseræ famis levaret jeiunio. *l. 2. Offic. cap. 2.* Consilio Moïsi bella conficiebãtur, Moïsi de cœlo affluebat alimonia potus è petra. *Id. ib.* Daniel ex captivis Regalium consultorum arbiter factus consiliis suis præsétia emendavit, annuntiavit vt futura. *Idem. ibid.*

Ioseph, aux sages avis duquel l'Egypte fut redevable de son salut, ne la garentit de la famine que parce qu'il prévit la sterilité de la terre, qui avoit esté predite à son Prince par vn songe mysterieux. Moïse le plus sage Politique du monde, n'agissoit pas tant par son esprit que par celuy de Dieu; & ses conseils, comme remarque saint Ambroise, ne gagnoient des Batailles que parce qu'il estoit divinement éclairé de la lumiere du Ciel. Daniel, qu'vn grand Prince choisit pour son premier Ministre, avoit le don de Prophetie aussi-bien que celuy de la prudence, & il ne découvrit les conspirations que l'on faisoit contre son Maistre que par la connoissance qu'il avoit de l'avenir.

Mais les Politiques qui ne sont pas toûjours les plus dévots ne manqueront pas de me dire, que si le Ministre d'vn Prince doit estre Prophete, il est en danger de n'en point trouver, puis-que

dans le siecle où nous vivons la Prophetie est si rare. Mais on ne manquera pas aussi de leur repartir, que puis qu'Aristote & Platon qui sont les Maistres de la Politique ont jugé que le Conseil demandoit le secours de Dieu, il faut que les Conseillers des Princes le recherchent, & que dans les affaires importantes & difficiles ils implorent la grace & la lumiere de son esprit, puisque leur Employ surpasse la capacité de l'esprit humain.

Et pour m'acquiter de ma seconde promesse, le Conseil du Prince est vne espece de Mystere ; & l'Ecriture qui pour affecter la simplicité ne renonce pas à l'éloquence, appelle de ce beau nom le Conseil d'vn grand Monarque : Car lors que Nabuchodonozor voulut étendre les bornes de son Empire, & s'assujettir tous les Peuples de la terre, il convoqua ses Ministres dans la ville Capitale de son Estat, & délibera avec eux de ce dessein qui estoit aussi difficile que glorieux : L'Ecriture pour exprimer avec plus de pompe la majesté de ce Conseil, l'appelle vn Mystere, & dit que ce Prince découvrit à ses Sujets les plus secrettes pensées de son cœur. En effet le Conseil d'vn Souverain n'est-il pas vn admirable Mystere, puis-que la plus part du temps on y consulte des

Habuit cum eis mysterium consilij sui. *Iudith* 2.

choſes les plus cachées, qu'on y délibere des plus importantes, & qu'on y réſout les plus incertaines : Que c'eſt là que l'on conclud la Paix ou la Guerre, que l'on décide de la fortune de ſon Eſtat, & que l'on arreſte, s'il eſt permis de parler ainſi, les deſtinées de ſes Sujets.

Auſſi le Palais du Roy où toutes les affaires ſe traittent, eſt appellé dans l'Ecriture vn Temple ſacré, *Templum Regis*, où Dieu preſide inviſiblement au milieu des Miniſtres du Prince ; où ſelon qu'il veut punir ou favoriſer les Royaumes, il permet que les bons ou les mauvais conſeils prévalent, & que la verité l'emporte ſur le menſonge, ou que le menſonge triomphe de la verité. Concluons donc infailliblement, qu'il n'y a rien de plus important à vn Prince que le Conſeil, & que ſi c'eſt la plus belle choſe du monde, c'en eſt auſſi la la plus excellente & la plus divine.

Pſal. 44.

SECOND DISCOVRS.

Que le Monarque ne ſçauroit gouverner ſeul, & qu'il a beſoin de Conſeillers.

QVAND on veut loüer les Princes on dit qu'ils tiennent quelque choſe de l'homme & quelque choſe de Dieu, qu'ils ont la foibleſſe du premier & la puiſſance du ſecond, & qu'vniſſant ces deux extremitez enſemble, ils ſont abſolus comme des Dieux, & mortels comme des hommes. Mais pour ne les point flatter, il leur faut dire qu'ils ſont bien plus hommes qu'ils ne ſont Dieux, & que dans le gouvernement meſme, où ils ſemblent imiter Dieu, ils ont toutes les infirmitez des hommes : Car comme ils ont beſoin de Soldats pour les défendre, ils ont beſoin de Miniſtres pour les conſeiller, & dans les affaires importantes ils ne peuvent rien conclure qu'ils n'ayent conſulté ces ſages Teſtes qui ont blanchy dans la conduite des Eſtats.

Dieu eſt ſi grand qu'il ſe peut paſſer de toutes choſes: Les Soldats luy ſont inutiles pour conſerver l'Vnivers, puis-que

d'vne ſeule parole, il a ſceü le tirer des abîſmes du neant. Les Conſeillers ne luy ſont pas plus neceſſaires que les Soldats, puis qu'il conduit toutes choſes avec la meſme facilité qu'il les a faites, & qu'eſtant ſa Puiſſance & ſa Sageſſe, les vns & les autres luy ſont également inutiles. S'il employe les Anges ou les hommes dans la conduite du monde, ce n'eſt pas pour ſe ſoulager, mais pour les aſſocier à ſon Empire, & pour leur faire part de ce pouvoir abſolu qu'il a ſur les autres creatures. En meſme temps qu'il s'en ſert dans ſes ouvrages ou dans ſes deſſeins, il les conſerve par ſa Puiſſance, il les inſtruit par ſa Sageſſe, & il les rend capables des emplois qu'il luy a plû de leur donner. Mais comme les Rois ſont des hommes, & que leur qualité ne les guérit point des miſeres qu'ils ont tirées de leur naiſſance; leur force a ſes foibleſſes, leur connoiſſance a ſes erreurs, & pour ſe garentir des vnes & des autres, ils ont beſoin de Soldats pour combattre, & de Conſeillers pour déliberer.

Vn Eſtat eſt vn petit monde, qui a des Provinces, des Villes & des Peuples à conduire. Les intereſts en ſont quelquefois plus oppoſez que les humeurs, & les coûtumes plus differentes que les langages: Cette prodigieuſe varieté fait naiſtre

naiſtre des difficultez, qu'vne ſeule teſte ne peut ni examiner ni reſoudre. Le Monarque ſuccomberoit ſous le faix, s'il vouloit y donner ordre tout ſeul; & il faut qu'outre les Cours ſouveraines qu'il met dans les villes Capitales, & les Gouverneurs qu'il tient dans les Provinces, il ait encore auprés de luy des perſonnes éclairées, dont il puiſſe prendre l'avis dans les choſes qui ſe preſentent. Car comme toutes les lignes d'vn cercle aboutiſſent à leur centre, toutes les affaires importantes d'vn Eſtat aboutiſſent à la Cour du Souverain, & il faut qu'elles y ſoient écoutées, examinées & reſoluës. Or quelque génie que puiſſe avoir vn grand Prince, il ne ſçauroit y ſuffire s'il n'eſt aſſiſté de quelques Miniſtres; & il y en a de ſi fâcheuſes & de ſi embaraſſées, qu'il ne les pourroit jamais ni deméler, ni conclure, s'il ne conſultoit les perſonnes à qui l'vſage en a rendu la déciſion plus facile.

Non vnius mêtem eſſe tantæ molis capacem. *Tacit. 1. Annal.*

Le plus grand homme d'Eſtat que Rome ait jamais porté, a bien reconnu qu'il n'y avoit point d'eſprit pour vaſte qu'il fût, qui pût ſuffire luy ſeul à la conduite d'vn Royaume; & il a prononcé vn Oracle, auquel il faut que tous les Princes déferent, quand il a dit ces paroles: que l'ame des hommes n'eſtoit

Assumat aliquos in partem curarũ. *Ibid.*

point capable d'vne si pesante charge, & qu'il estoit absolument necessaire qu'il eust des seconds sur lesquels il se déchargeast d'vne partie de ses affaires.

Les Princes bien éloignez d'estre des Dieux, ne sont pas mesme des Geans, & quoy que l'on dise que leur esprit soit plûtost formé que celuy des autres hommes, neantmoins sa grandeur ne répond pas à celle de leur Estat ; & comme il est enfermé dans vn corps qui n'a que deux yeux, deux oreilles, & deux mains, ils sont obligez d'en emprunter de leurs Ministres, afin qu'ils puissent en mesme temps voir toutes les actions, écouter toutes les plaintes, & subvenir à tous les besoins de leurs Sujets. Mais il faut qu'ils se donnent & le loisir & la peine de se faire instruire de toutes ces choses, & de sçavoir quel est l'ordre qu'on y apporte, afin qu'ils ayent vne connoissance generale de leur Royaume, & qu'ils se rompent aux affaires à force d'en entendre parler devant eux: Car c'est vne maxime indubitable, que le Prince devient sage en conversant avec les sages, & qu'il se rend habile en traittant avec ceux qui le sont: *Princeps fit sapiens sapientium commercio.*

Fili sine consilio nihil facias, & post factum non pœnitebis. *Eccles. 32.*

Les plus grands Princes du monde en ont vsé de la sorte, & quelque avantage

de nature ou de grace qu'ils puſſent avoir, ils n'ont jamais negligé de prendre l'avis de ceux qu'ils ont crû plus habiles qu'eux. Moïſe que je regarde comme le premier Prince fidéle, quoy qu'il eût appris l'art de gouverner du meſme Ange qui luy avoit donné la Loy, & quoy que dans ce grand commerce qu'il avoit eu avec luy il ſe fuſt rendu le plus ſage Politique du monde, il ne laiſſoit pas de conſulter Aaron dans les affaires d'Eſtat, & Ioſué dans celles de la guerre. L'Ecriture le loüe de ce qu'il avoit preferé l'avis de ſon frere au ſien, & de ce que dans la conduite du peuple Iuif il avoit eu moins d'attachement à ſon ſens qu'à celuy des autres. Il défera meſme à l'avis de ſon Beau-pere, & ſe déchargea d'vne partie des affaires ſur les ſeptante Iuges qu'il choiſit, & auſquels, dit l'Ecriture, Dieu communiqua vne partie de ſa lumiere, afin qu'ils gouvernaſſent non-ſeulement en ſon nom, mais encore en ſon eſprit, & qu'ainſi le gouvernement fuſt toûjours reduit à l'vnité, nonobſtant la multiplication des Miniſtres.

David qui n'eſtoit pas moins prudent que genereux, & qui raiſonnoit auſſi-bien dans le cabinet qu'il combatoit dans la campagne, avoit de ſages Conſeillers avec leſquels il deliberoit

des plus importantes affaires de ſon Royaume ; & vn ſeul de ces fidéles Miniſtres, qu'il fit entrer adroitement dans le Conſeil d'Abſalon, diſſipa tout ſon party, & rendit tous les deſſeins de ce parricide inutiles. Mais Salomon qui n'eſtoit pas ſeulement le plus ſage de tous les Princes, mais celuy à qui la ſageſſe ſembloit s'eſtre donnée toute entiere, n'entreprenoit jamais rien de conſiderable qu'il n'euſt conſulté ſes Miniſtres, & quoy qu'il ſceût bien qu'il avoit plus de lumiere luy ſeul qu'ils n'en avoient tous enſemble ; neantmoins il euſt crû pecher contre les loix de la Politique, s'il euſt negligé leur avis: Et ſon miſerable ſucceſſeur Roboam ne vit ſon Royaume diviſé que pour avoir mépriſé les Conſeils de ces ſages Teſtes, que ſon Pere avoit écoutées avec reſpect. Alexandre qui ſe confioit tant à la fortune, & qui devoit ſes plus grands ſuccés à ſon bon-heur & à ſon courage, ne donna jamais de bataille & ne forma jamais de ſiege qu'il n'euſt appellé les principaux Officiers de ſon Armée, & qu'il n'euſt pris l'avis de ceux qui devoient prendre part à ſa peine & à ſa gloire.

Auſſi faut-il avoüer que le Conſeil eſt la force d'vn Eſtat, & que Cyrus avoit raiſon de dire dans Xenophon que ce

n'eſtoient pas les Treſors ni les Armées, mais les Conſeils qui défendoient les Royaumes ; Et Tacite eſtoit auſſi-bien fondé que luy à ſoûtenir que l'on fait plus de conqueſtes avec la teſte qu'avec la main, & par la prudence des Miniſtres, que par la valeur des Soldats.

Plura in sûmâ fortunâ auſpiciis & conſiliis, quàm telis & manibus geruntur.

TROISIE'ME DISCOVRS.

Quelles qualitez doit avoir le Conſeiller dont ſe ſert le Souverain.

SI les Princes pouvoient auſſi bien former leurs Miniſtres que les choiſir, ils n'en auroient que de parfaits, & ils leur donneroient ſans doute toutes les excellentes qualitez qui ſont à ſouhaiter dans des Perſonnes qui ont tant de part au Gouvernement. Mais comme il n'y a que Dieu qui puiſſe former ſes Sujets, & leur donner les conditions que demandent les emplois auſquels il les deſtine dans ſon Eſtat, les Princes n'ont que la liberté de choiſir leurs Conſeillers, & de prendre ceux qu'ils eſtiment plus capables de les aſſi-

ſter dans la conduite de leur Royaume.

La premiere choſe qu'ils doivent faire dans cette élection, eſt d'appliquer chaque Miniſtre aux affaires dans leſquelles il peut reüſſir : Car il eſt de la prudence des Princes de diſcerner les eſprits de ceux qu'ils appellent à leur ſervice, de juger de leur génie, & de reconnoiſtre les Emplois qui leur conviennent le mieux, *Conſilium eius eſt qui rei cuiuſque peritus*; Mais il faut ſur tout qu'ils prennent garde qu'ils ne ſoient point au deſſous des affaires, de peur qu'ils ne les perdent, & qu'ils ne ſoient point auſſi au deſſus, de crainte qu'ils ne les mépriſent. Aprés ce diſcernement qui doit marcher devant toutes choſes, le Prince n'admettra point de Miniſtre dans ſon Conſeil, qui n'ait de la Probité, de la Suffiſance, de la Fidelité, & du Secret : Car ſi quelqu'vne de ces conditions luy manque, il eſt abſolument incapable de le ſervir.

Optimum quemque fideliſſimũ puta. *Plin. Panegyr.*

Ie mets en teſte la Probité, parce que les Payens meſme en tombent d'accord, & que leurs plus ſages Politiques ont jugé que le Conſeiller qui eſtoit le meilleur, eſtoit ſans doute le plus habile. En effet, il eſt aſſez difficile que le Miniſtre qui ſera infidéle à Dieu ſoit fidéle au Prince, & que n'eſtant pas homme de bien il puiſſe eſtre grand

homme d'Eſtat, puis-qu'au jugement meſme des profanes, la probité eſt le fondement de toutes les autres vertus. Il eſt meſme à ſouhaiter qu'il ne ſoit pas ignorant de la Loy de Dieu, parce qu'elle eſt la regle de tous les Conſeils, & que ceux-là ne ſont pas juſtes, qui ne ſont pas conformes à ſes decrets; *Conſiliorum gubernaculum lex divina ſit*, dit ſaint Cyprien.

David proteſte que la Loy de Dieu eſtoit la ſource d'où il puiſoit tous ſes conſeils, & qu'il n'entreprenoit jamais rien de conſiderable, qu'il ne l'euſt auparavant conſulté: *Conſilium meum iuſtificationes tuæ*; & il déclare en vn autre endroit, qu'il n'admettoit perſonne dans la conduite de ſon Eſtat, qui ne ſe fuſt rendu recommandable par ſa Pieté: Comme s'il vouloit dire à tous ſes Sujets, qu'il eſtoit exact dans le choix de ſes Miniſtres, qu'il ne donnoit point de part aux affaires à ceux qui s'élevoient contre le Ciel, & qu'il n'employoit dans ſes Conſeils, que ceux qui marchoient dans les voyes de Dieu. Auſſi eſt-ce la Pieté qui éclaire l'eſprit, qui regle la volonté, qui domte les paſſions, & qui formant vn homme de bien, forme en partie vn bon Politique.

Pſal. 118.

Ambulans in via immaculata, hic mihi miniſtrabat, qui loquitur iniqua, non direxit in conſpectu oculorum meorum.

La ſeconde qualité qui eſt requiſe dans le Miniſtre, c'eſt la Suffiſance: Car il

faut qu'il ſoit verſé dans toutes les ſciences qui ſont neceſſaires au gouvernement des Eſtats, qu'il entende la Iuriſprudence, qu'il n'ignore pas l'Hiſtoire, qu'il ſçache les intereſts de tous les Princes, avec leſquels le ſien a quelque choſe à déméler; mais que ſur tout il connoiſſe parfaitement le Royaume à la conduite duquel il eſt appellé, parce qu'il eſt fort inutile qu'il ſçache toutes les autres choſes, s'il ignore celle qui doit eſtre le principal objet de ſes ſoins & de ſes veilles. *Ad conſilium de Republica dandum*, dit Ciceron, *caput eſt noſſe Rempublicam.* Et c'eſt pour cette raiſon que l'on veut que le Miniſtre ait de l'experience & de l'âge, parce que l'vn & l'autre produiſent la connoiſſance. En effet, il n'appartient qu'aux hommes qui ont blanchy dans les affaires, à les conduire: c'eſt à ceux dont le corps eſt vſé par les années, & dont l'eſprit eſt éclairé par la ſageſſe, à donner des avis aux Princes. Et comme c'eſt le métier des jeunes gens de combattre dans la campagne, c'eſt celuy des vieillards d'opiner dans le cabinet: *Senum ſunt conſilia, Et iuvenum ſunt haſtæ.*

Quibus corpus annis infirmum, ingenium ſapientia validum. *Saluſt.*

Plutarch.

La troiſiéme condition d'vn Miniſtre, c'eſt la fidelité envers ſon Prince. Cette condition eſt renfermée dans les trois autres: car vn fidéle Conſeiller conſidere toûjours

toûjours plus l'intereſt du Royaume que le ſien, & il ſacrifie ſa fortune à l'vtilité publique : Il n'écoute point les prieres ni les larmes de ſes domeſtiques ou de ſes proches quand il s'agit du ſervice de ſon Prince, & il ne préfere point le profit ni l'honneur de ſa famille à celuy de l'Eſtat : Il doit parler librement, mais reſpectueuſement à ſon Roy, & ſe ſouvenir de cette maxime que la Politique a receuë comme vn Oracle de la bouche de Tacite; Que quand le Miniſtre dit ſon avis, il doit plûtoſt conſiderer la Perſonne que la fortune du Prince, & ne pas tant regarder ce qui luy eſt agreable, que ce qui luy eſt vtile : Car ſi le Miniſtre eſt trop reſervé, il n'eſt pas fidéle; S'il ſe taiſt quand il faut parler, il trahit ſon Maiſtre; & s'il s'accommode pluſtoſt à l'inclination de celuy-cy qu'à ſon beſoin, il eſt indigne de ſon Employ.

Ne cũ fortunâ Principis potius, quàm cum ipſo loquatur. *Tacit. 1. Hiſt.*

La Prudence neantmoins & la Modeſtie doivent s'accorder avec la Fidélité; Et ſi le Miniſtre veut que ſa liberté ſoit bien receuë, il faut qu'elle ſoit accompagnée de reſpect, & qu'il ſe ſouvienne qu'vn bon avis eſt quelquefois rejetté par le Souverain quand il eſt dit avec trop de chaleur, parce qu'il s'imagine que c'eſt vn reproche qu'on luy fait, & non pas vn conſeil qu'on luy donne.

Mais le Prince doit laiſſer auſſi vne grande liberté à ſes Miniſtres, ſe perſuader que celuy qui luy parle le plus franchement eſt le plus fidéle, & qu'il ne luy peut arriver de plus grand mal-heur que quand pour ne pas bien recevoir les avis qui ſont vn peu libres, il contraint ſes Conſeillers à luy celer les veritables.

Miſerum eſſe Imperatorem, apud quem vera reticentur. *Capitolin.*

Mais la derniere & la plus importante condition d'vn Miniſtre, c'eſt le ſecret: Car comme il eſt le nœud des affaires, on peut dire qu'elles ſe perdent auſſi-toſt qu'elles s'éventent; que le Prince ne ſçauroit plus profiter d'vn avis quand il eſt connu, & que celuy-là eſt toûjours le meilleur & le plus ſeur qui eſt ignoré de ſes Ennemis. Les Perſes adoroient le ſilence comme vne Divinité; Ils croyoient qu'il devoit preſider dans les Conſeils de leur Prince, & que quand il n'y eſtoit pas appellé, les meilleurs avis eſtoient ſuivis d'vn mauvais ſuccés. C'eſtoit vne fable dans la Religion, mais c'eſtoit vne verité dans la Politique, & ces Peuples nous vouloient apprendre par là que quand le ſecret eſt banny du Conſeil, & que ceux qui le compoſent ne peuvent garder le ſilence, le Prince ne ſçauroit y eſtre bien ſervy. En effet, vn Miniſtre qui parle trop n'eſt capable d'aucune affaire: On ne luy peut rien confier puis-qu'il dit tout,

Nulla meliora conſilia, quàm quæ hoſtis ignoraverit *Veget. lib. 3.*

& il aura peine à ſouffrir toute autre choſe puis-qu'il ne ſçauroit porter vn ſecret.

Neque res magnæ ſuſtineri poſſunt ab eo cui tacere grave eſt.

L'Empereur des Perſes dont nous venons de parler, recommandoit le ſilence à ſes Sujets, & particulierement à ſes Miniſtres, ſous peine de perdre la vie. Et l'Hiſtorien d'Alexandre a remarqué qu'il puniſſoit plus ſeverement vne parole qu'vne action, quand elle bleſſoit la fidélité du ſecret. Et pour éviter ce mal-heur, qu'il jugeoit vn des plus grands qui puſt arriver à l'Eſtat, il ne confioit ſes ſecrets qu'aux principaux de ſa Cour, & encore ne leur faiſoit-il point cette confidence qu'aprés avoir eü de grandes preuves de leur diſcretion. Quand les Miniſtres auront toutes ces quatre conditions, le Prince en doit faire vne merveilleuſe eſtime: Car ce ſont les Protecteurs de ſon Eſtat, les Oracles de la verité, les Interpretes par leſquels Dieu luy parle, les fidéles Confidens dans l'ame deſquels il verſe ſes plus ſecrettes penſées, & les Atlas infatigables ſur les épaules deſquels il ſe décharge du poids de ſes affaires.

Linguam gravius caſtigabat, quàm vllum probrium; & ſilentium vitæ periculo ſanxerat. *Curtius lib. 4.*

QVATRIE'ME DISCOVRS.

Des defauts dont les Conſeillers & les Miniſtres du Monarque doivent eſtre exempts.

LA Nature humaine eſt ſi miſerable depuis le peché, qu'elle eſt incapable de la haute perfection : Ce qui eſt accomply ne s'éleve pas ſeulement au deſſus d'elle, mais la choque meſme & l'offenſe. Nous ne ſçaurions approuver cette Republique dont Platon nous a fait l'Idée: Nous trouvons les Loix qu'il luy a preſcrites trop ſeveres, & nous-nous moquons d'vn Philoſophe qui n'a pas conſulté la corruption du ſiecle dans lequel il écrivoit. Ciceron blâmoit les avis du jeune Caton, & quoy que cet Orateur aimaſt la Iuſtice, il condamnoit la ſeverité de ce grand homme qui opinoit dans la Republique Romaine, comme ſi elle euſt conſervé ſon ancienne pureté.

Nous avons peine à ſouffrir ces premiers Miniſtres qui ſe ſacrifioiẽt pour le ſalut de l'Eſtat, & nous faiſons preſque paſſer leurs genereuſes maximes pour

des extravagances de leur esprit, tant l'interest s'est puissamment emparé du nostre: Nous ne voulons plus de Ministres qui soient si parfaits; Nous souhaittons en ce siecle mal-heureux qu'en faisant les affaires de leurs Maistres ils fassent les leurs, & qu'ils joignent adroitement la gloire au profit, puis-que la premiere sans le second n'est qu'vne Idole à laquelle on ne donne plus d'encens. Nous-nous contentons qu'ils ne soient point trop emportez, qu'ils ne prennent point à toutes mains, & qu'ils ne flattent point excessivement le Souverain qu'ils approchent. Mais ces trois defauts ne peuvent estre soufferts dans les personnes qui se meslent des affaires; & il faut qu'ils s'en exemtent s'ils veulent se rendre capables de servir vn Souverain.

Les passions les plus raisonnables sont toûjours aveugles, & quiconque les prend pour ses guides ne peut éviter de se méprendre: Elles jettent certaines vapeurs dans l'esprit qui l'obscurcissent, & qui ne luy permettent pas de connoistre la verité: Saluste en a bien jugé quand il a dit, qu'vn homme prévenu par ses affections particulieres s'engageoit facilement dans l'erreur, & que sous vne conduite si mauvaise il ne pouvoit se garantir de l'injustice. Il seroit besoin que

Non facile animus verum pervidet vbi officiunt affectus. *Salust.*

le Miniſtre fut vn Ange, ou qu'il euſt ſi peu de commerce avec ſon corps, que toutes les paſſions qui s'y forment ne troublaſſent jamais la tranquillité de ſon ame. Mais s'il ne peut pas arriver à ce haut degré de perfection, il faut pour le moins, qu'il ſe défende de ces mouvemens impetueux qu'vne fauſſe generoſité nous inſpire, & que dans les avis qu'il donne au Prince il regarde toûjours plus le ſalut que la gloire de l'Eſtat.

Car il n'y a point de Conſeiller plus dangereux que celuy qui ſe couvre du manteau du faux honneur, qui ne juge rien d'impoſſible quand il eſt glorieux, & qui ne meſure pas tant les forces que le courage du Prince qui le conſulte. Tite-Live qui ſçavoit bien que ces avis ſont toûjours préjudiciables à l'Eſtat, diſoit avec beaucoup de raiſon, que d'abord ils paroiſſoient agreables, que dans la ſuite ils ſe trouvoient fâcheux, mais que dans le ſuccés on éprouvoit qu'ils eſtoient funeſtes : Et comme ceux qui les donnent ſont ardents, ils ſont la pluſpart du temps inconſiderez, & ils jettent les Souverains qui les écoutent dans des dangers d'où ils ne peuvent plus ſe retirer: *Feſtinatio improvida & cæca*, dit ſagement le meſme Autheur : Et puis il ajoûte, que rien n'eſt plus contraire au bon conſeil qu'vne trop grande

Conſilia calida & audacia prima ſpecie læta ſunt, tractatu dura, eventu triſtia. *Livius lib. 35.*

Livius lib. 31.

précipitation ; *Nihil tam inimicum consiliis quam celeritas.*

Ie sçay bien qu'il se trouve des esprits qui sont si vifs, que leurs premieres pensées sont toûjous les plus raisonnables, & qu'ils ont cet avantage, que déliberant promptement ils executent encore plus heureusement : Mais outre que c'est plûtost le hazard que la prudence qui produit cet heureux succés, il arrive assez souvent que leurs esperances sont trompées, & qu'ils ne peuvent sortir du danger où ils se sont temerairement engagez. C'est pourquoy le Prince tiendra pour vne maxime indubitable ce sentiment d'Aristote, que la déliberation doit estre lente & l'execution prompte, si l'on veut qu'vne affaire importante reüssisse. Il se deffiera de ces hommes qui ont plus de bile que de flegme ; & s'il est bien sage il ne les recevra point dans son Conseil, ou il les reservera pour executer ce que les autres auront resolu.

Celeriter exequendum, tardè deliberandum. *Arist. Ethic. c. 9.*

Si les Conseillers trop ardens & mesmes trop genereux sont dommageables à l'Estat, les avares luy sont incomparablement encore plus pernicieux : Car l'interest particulier ne s'accorde presque jamais avec le public, & tout homme qui songe à l'établissement de sa maison, ne pense gueres à l'accroissement de celle

du Prince. Il écoute en tout ce qu'il fait la passion qui le possede, & dans les avis qu'il donne il consulte son profit avant que de consulter son devoir : Il n'y a point de lascheté dont il ne devienne capable quand elle luy est vtile, & s'il trouve du profit dans la perte de l'Estat, rien ne l'empeschera de la conclure. L'Avarice est vn poison, dit l'homme d'Estat, qui corrompt les plus nobles sentimens, & qui ne permet jamais à celuy qui en est infecté de prendre avis de la raison & de l'honneur.

Sua cuique vtilitas pessimum veri affectus, & judicij venenum. *Tacit. 1. Hist.*

L'experience nous apprend aussi-bien que l'autorité de Ciceron, qu'il n'y a point de devoir si saint & si solemnel que cette passion solide ne viole quand elle en espere quelque récompense. C'est pourquoy Thucidide demandoit deux choses dans le Ministre du Prince : La premiere qu'il aimast vniquement son Estat, qu'il en considerast sagement les interests, & qu'il en cherchast soigneusement les avantages : La seconde qu'il mépriſast les richesses, & qu'il haît l'avarice, parce que s'il ne sçavoit joindre cet amour & cette haine dans son cœur il ne reüssiroit jamais au service de son Maistre. En effet, il est assez mal-aisé qu'vn homme qui est l'esclave de la plus salle des passions puisse

Nullum est officium tam sanctum & solemne, quod non avaritia violare soleat.

Consiliarium oportet Rempublicam vnicè amare, pecuniam contemnere & avaritiam odisse.

concevoir de nobles desseins ; & que celuy qui ne songe qu'à remplir ses coffres par des voyes infames & deshonnestes, travaille jamais à la gloire de l'Estat. Ainsi ce Mercenaire honteux doit estre exclus du conseil, & si le Monarque ne se veut perdre avec luy, il ne le doit jamais admettre à la conduite des affaires

Mais le Flateur, quoy qu'il soit bien plus agreable, ne luy doit pas estre moins suspect, parce qu'il est encore plus dangereux : Car ce Monstre qui sçait le secret de se faire aimer, & qui ne donne jamais plus de plaisir que lors qu'il fait plus de mal, enchante le Prince par de vaines & fausses loüanges, s'insinuë dans son esprit par vne adroite complaisance, s'empare de son cœur par vne lâche soûmission, & luy fait faire ce qu'il desire, en témoignant qu'il approuve ses volontez, & qu'il admire ses desseins. Le Souverain & l'Estat n'ont point de plus cruel ennemy que cet agreable trompeur : & je trouve que Plutarque le connoissoit bien, qui disoit que de toutes les bestes faroûches la plus méchante estoit le Tyran, & que des apprivoisées la plus dangereuse estoit le Flatteur ; puis-que l'Histoire nous apprend que la flatterie a plus ruïné de Royaumes que la Guerre, & qu'il est

Regũ opes fæpius aſſentatio, quam hoſtis evertit. *Curtius. lib. 8.*

plus aiſé de ſe défendre d'vne Armée de vaillans Soldats, que d'vne Troupe agreable de Flatteurs.

Et pour en marquer les triſtes effets en peu de paroles, il ſuffit de dire qu'ils aveuglent l'eſprit du Prince, & l'empeſchent de connoiſtre ſes defauts, qu'ils luy oſtent le deſir de ſa gueriſon en luy cachant ſa maladie, qu'ils luy font paſſer des vices pour des vertus, qu'ils luy laiſſent faire des fautes pour ne pas choquer ſes inclinations, qu'ils luy cachent le danger pour luy en épargner la crainte, & qu'ils l'y laiſſent tomber pour ne vouloir pas le contredire. François premier ne fut pris à Pavie que parce que les flatteurs luy perſuaderent qu'il eſtoit invincible, & qu'avec vne poignée de Soldats il pouvoit battre les plus grandes Armées du monde: Ils n'acquieſcerent à ſes ſentimens que pour le perdre, & ſçachant bien que dans ſon eſprit vne prudente retraite paſſoit pour vne honteuſe fuite, ils luy conſeillerent de tenter plûtoſt vn combat temeraire, qu'vne retraite aſſurée.

CINQVIE'ME DISCOVRS.

Que le Monarque doit eſtre le Chef de ſon Conſeil, & juger des avis que luy donnent ſes Miniſtres.

C'Est vn déplorable mal-heur quand le Prince ne peut pas remplir dignement la place qu'il occupe, & que n'ayant pas les qualitez neceſſaires pour ſoûtenir ſa grandeur, il eſt obligé de les chercher dans les autres, & de les emprunter de ſes Miniſtres. Ie ſçay bien que pour eſtre Souverain il n'eſt pas Dieu, & que ſon eſprit n'eſtant pas auſſi vaſte que ſon Eſtat, il a beſoin de Conſeillers qui luy aident à conduire ce grand Vaiſſeau, qui n'obeït pas toûjours au Pilote. Ie ſçay bien, & je l'ay déja ſuffiſamment inſinüé, qu'il a beſoin d'autant d'yeux & d'oreilles qu'il a de mains, & que comme nous ne ſommes plus au temps de la Fable où les Poëtes en donnoient cent à leur Briarée, le Prince eſt obligé d'employer les bras de ſes Soldats dans le combat, & les yeux de ſes Miniſtres dans le conſeil.

Les plus grands Monarques s'en ſont avantageuſemeut ſervis, & ſi leurs cendres nous pouvoient parler elles nous diroient qu'ils doivent toutes leurs Conqueſtes à la ſageſſe & à la fidelité de leurs Conſeillers. Les Royaumes ne ſubſiſtent que par les avis de ces Neſtors qui ont eſté inſtruits dans l'Ecole de l'experience & du temps, & le Prince eſt plus à plaindre quand il perd vn de ſes Miniſtres que lors qu'il perd des Regimens tous entiers. Saluſte qui n'eſt pas moins délicat dans ſes jugemens que dans ſon langage, remarque judicieuſement que quand Dieu veut perdre vn Eſtat il luy oſte les bons conſeils, & que c'eſt vn témoignage qu'il eſt irrité contre vn Prince lors qu'il luy enleve ſes Conſeillers.

Regna proſperum imperium habuere, dum apud Reges vera conſilia valuere.

Mais quoy qu'vn Roy ne ſe puiſſe paſſer de Miniſtres, je deſire qu'il en ſoit toûjours le Maiſtre, qu'il ſe rende capable de juger de leurs avis, & de choiſir ceux qui luy ſeront les plus vtiles. Ie prétens donc qu'il ſoit au milieu de ſes Conſeillers, comme l'Ecriture ſainte repreſente Dieu au milieu de ſes Anges; *Deus ſtetit in Synagoga Deorum, in medio autem Deos diiudicat*: Il eſt aſſis dans vn Trône de lumiere que ces bien-heureux eſprits environnent. Quoy qu'il ſçache le ſuccés qu'il veut donner aux affaires, il permet qu'ils les examinent devant

Cùm veniſſent filij Dei (id eſt Angeli) vt aſſiſterent coram Domino. *Iob 1.*

luy, & il ordonne à ſes fidéles Miniſtres de luy en dire leurs avis : Mais comme il eſt leur Souverain, il ſe reſerve le pouvoir d'en juger abſolument, & de faire ce que ſa ſageſſe infinie luy conſeille. Ainſi le Prince qui eſt l'image de Dieu, & qui n'ayant pas neantmoins toute ſa lumiere, a beſoin de l'ayde de ſes Sujets, doit aſſembler ſon Conſeil, écouter ſes Miniſtres, & profiter de leurs avis; mais il doit auſſi ſe reſerver la liberté de les choiſir, & de ſuivre ceux que ſa prudence jugera eſtre meilleurs : Et pour ne ſe pas méprendre dans vne affaire dont dépend le bon-heur de ſon Eſtat, je voudrois qu'il obſervaſt trois ou quatre choſes en ce judicieux examen, qui eſt à proprement parler le chef-d'œuvre du Souverain.

La premiere eſt de bien comprendre l'affaire qui ſe propoſe dans ſon Conſeil, & de s'informer de ſes principales circonſtances, parce que ſouvent elles en découvrent le fonds, & qu'elles portent la lumiere dans les eſprits. La ſeconde eſt de ne dire jamais ſon avis avant les autres, de peur qu'il ne les contraigne à s'y ſoûmettre & qu'il ne les engage dans la neceſſité de le flatter, n'oſant pas combattre ſon opinion. La troiſiéme eſt d'écouter attentivement le Miniſtre qui luy parle, de remarquer ſon avis, d'examiner les raiſons qu'il apporte pour l'appuyer,

Ne cæteris adſentiendi neceſſitas fiat, & ne in adulationem concedant, dum obviam ire eius ſententiæ non audent. *Tacit. lib. 2. Hiſt.*

& de voir si les consequences qu'il en tire s'accordent avec les principes qu'il a établis. Ainsi il apprend à raisonner en examinant le raisonnement des autres, & il se rend comme le juge de ceux qui opinent en sa presence. La quatriéme c'est de s'attacher toûjours plus au solide qu'à l'agreable, de preferer ce qui remplit son esprit à ce qui flatte son oreille, & de se souvenir qu'il y a grande difference entre vn Orateur & vn Conseiller. Ce n'est pas qu'il doive blâmer celuy qui joint les belles paroles aux bonnes raisons, & qui accorde l'éloquence avec la Politique; mais il faut qu'il prenne garde à ne se pas laisser ébloüir, & qu'il se reserve assez de liberté pour discerner l'apparent du veritable.

Mais aprés ces quatre avis, qui ne sont encore que des dispositions pour former le sien, il faut que songeant à la place qu'il occupe, il reüniſſe ses Ministres, s'ils sont partagez: Car assez souvent les opinions sont differentes sur vne mesme matiere, & ceux qui les ont avancées les soûtiennent avec chaleur: C'est au Prince qui est le Chef de son Conseil à les conferer ensemble, & à reduire s'il peut ses Conseillers à l'vnité. Si les avis sont trop contraires pour estre accordez, c'est à luy encore de les balancer, & de prendre le party qui luy semble le plus raisonnable.

Si l'affaire eſt importante, comme il ne s'en traite gueres dans le Conſeil qui ne le ſoit, il doit obliger les Miniſtres qui ſont diviſez à repeter ſuccinctement leurs principales raiſons, afin que les oppoſant les vnes aux autres, il connoiſſe quelles ſont les plus fortes ou les plus foibles. Si les contendans s'échauffent, comme faiſoient quelquefois Hepheſtion & Cratérus devant Alexandre, le Prince doit les moderer par vne certaine majeſté mélée de douceur, qui les remettant dans le reſpect ne leur oſte point la liberté. Il peut louër meſme celuy dont il n'approuve pas l'avis, & luy faire voir qu'encore qu'il ne ſuive pas ſon opinion, il ne doute pas de ſa fidelité.

Mais quand tous ſes Conſeillers ſont d'vn ſentiment contraire au ſien, & qu'il voit bien que ce n'eſt point par vne cabale d'intereſt, mais par vn zele pour ſon ſervice; c'eſt en cette occaſion qu'il eſt obligé de ſe ſurmonter luy-meſme, de ceder à ſes Sujets par vne veritable grandeur de courage, & de témoigner que quelque amour qu'il ait pour ſon opinion, il en a encore davantage pour la Iuſtice & pour la verité. Car comme le Prince eſt trop foible qui n'a point d'autres ſentimens que ceux qu'on luy donne, qui ne prend que le party qu'on luy propoſe, & qui n'aime & ne haït

Turpis ille cui amor & odium, niſi indita & juſſa. Tacit. 12. Annal.

Æquius est vt ego tot taliumque amicorum consilium sequar, quã vt tot talesque amici meã vnius volũtatem. *Marcus Anton. Imper. in Capitol.*

que par l'amour & la haine qu'on luy inspire : Celuy-là est aussi trop opiniâtre qui resiste à tous ses Ministres, & qui comme le Iupiter de la fable veut enlever tous les Dieux qui disputent avec luy. Il faut qu'il imite ce grand Empereur qui disoit avec tant de modestie & de raison, qu'il estoit plus juste qu'il cedast luy seul à l'avis de ses Ministres, que tous ses Ministres cedassent à sa seule volonté.

Non melioris fidei habẽdi, qui prudentius suaserint. *Q. Curt. l. 3.*

Defuturi sunt qui suadent, si malè suasisse periculum sit.

Mais aprés les avoir écoutez, qu'il prenne garde à deux choses merveilleusement importantes, & que l'on peut appeller deux grands secrets de Politique. L'vne est qu'il ne croye pas que le Ministre qui a donné le meilleur avis soit le plus fidéle, parce que la Providence est au dessus des conseils, & que c'est Elle & non pas la prudence humaine qui dispose des évenemens : L'autre est qu'il ne blâme point celuy qui a mal opiné ; parce que s'il exigeoit quelque peine des mauvais avis, il ne trouveroit plus de Conseillers qui le voulussent servir aux dépens de leur fortune ou de leur honneur. Mais quãd aprés avoir apporté toutes ces précautions les choses ne reüssissent pas heureusement, il faut qu'il adore la Providence divine, & qu'il reconnoisse humblement que c'est à Elle à conduire les Monarques comme il luy plaist, & que c'est

c'eſt aux Monarques à luy obeïr comme ils doivent.

SIXIE'ME DISCOVRS.

Si vn grand Roy doit avoir vn premier Miniſtre.

DE tous les problêmes de la Politique, il n'y en a peut-eſtre point de plus curieux ni de plus conteſté que celuy-cy : Car comme le repos & le bonheur des Eſtats dépendent du Conſeil du Prince, & que le premier Miniſtre dont nous parlons en doit infailliblement eſtre le Chef, il faut conclure qu'il n'y a rien de plus important que de ſçavoir ſi le Prince en doit choiſir vn ſur lequel il ſe repoſe de la conduite de tout ſon Royaume. Nous ne mettons pas en queſtion s'il doit avoir des Miniſtres ; car nous avons desja ſuppoſé qu'il ne ſçauroit s'en paſſer, & qu'ils luy ſont plus neceſſaires que les Capitaines & les Soldats, puis-que, comme a fort bien remarqué le Maiſtre des Politiques, le Souverain trouvera plus de Chefs pour commander ſes Armées, qu'il ne trouvera de Conſeillers pour gouverner ſon Eſtat : Mais nous demandons

ſeulement s'il en doit avoir vn premier qui tienne le timon de l'Eſtat, & qui donne le branle à tout le vaiſſeau. Ecoutons les raiſons des deux Partis, & puis nous prononcerons à l'avantage de celuy qui nous paroiſtra le plus juſte & le plus vtile.

Vn premier Miniſtre eſt comme vn Mediateur entre le Souverain & ſes Sujets; Il reçoit toutes les plaintes, il entend toutes les demandes, il connoiſt tous les intereſts des particuliers, & il en fait le rapport au Prince, dont la Majeſté ne doit pas eſtre abordée par tant de perſonnes differentes en conditions & en humeurs. Il digére les affaires dans ſon cabinet, quand elles ſont digerées il en informe le Monarque, & il luy épargne beaucoup de temps & de peine. S'il eſt fidéle il ſe charge de tous les refus qu'il faut faire, de toutes les mauvaiſes paroles qu'il faut donner à ceux qui ſollicitent quelque grace, & laiſſant au Prince la diſtribution des faveurs, il l'exempte de tout ce qu'il y a de penible & de faſcheux dans la Royauté. Tibere qui connoiſſoit bien ce ſecret, ſe repentit d'avoir fait mourir Sejan, parce qu'eſtant obligé de tout faire par luy-meſme, il s'attiroit auſſi-bien la haine que l'amour de ſes Sujets.

Il ſemble auſſi que la grandeur de l'Empire demande vn premier Miniſtre, & qu'il n'y a que les mediocres Eſtats où les Princes puiſſent écouter les particuliers, & leur répondre par eux-meſmes. Les Pharaons ont eü leurs Ioſephs, les Aſſuerus leurs Amans, les Alexandres leurs Hepheſtions, & les Tiberes leurs Sejans : Et comme tout ce qui eſt inconnu paſſe pour pompeux & pour magnifique, *Omne incognitum pro magnifico*, la majeſté du Souverain eſtant moins connuë elle en ſera plus reverée.

Diſons encore que ſa puiſſance l'oblige à faire vn autre luy-meſme, en faiſant vn premier Miniſtre: Car il luy communique quelques rayons de ſa gloire, il le fait monter ſur ſon Trône, il luy permet de gouverner ſon Empire, & partageant avec luy ſon autorité, il partage avec luy ſa Couronne. Il ſemble que Dieu tout jaloux qu'il eſt de ſa grandeur, en vſe de la façon; Il permet aux Anges qui repreſentent ſa Majeſté, de porter ſon nom, & de s'appeller Dieux comme luy. Cet Ange qui donna la Loy ſur la montagne de Sinaï parmy les foudres & les éclairs, s'attribua le nom de Dieu, ſans commettre l'impieté; & le docte Tertullien n'a point crû choquer l'vnité de Dieu, en traittant la nature Angelique de

Secundæ Divinitatis patrociniũ. *Tertull. de resurr. carnis.*

seconde Divinité. Aussi les Iurisconsultes qui sont si soigneux de conserver aux Monarques ces glorieux titres qui les separent si noblement du commun des hommes, n'ont point jugé qu'ils blessassent leur grandeur en traittant leurs premiers Ministres de seconde Majesté.

Secunda Majestas.

Enfin pour soûtenir la Iustice de ce party, ils ajoûtent que Dieu ne sçauroit plus sensiblement obliger vn Prince que de luy donner vn premier Ministre qui le décharge d'vne partie du faix de l'Empire. Et Pharaon reconnut cette faveur comme la plus grande qu'il eût jamais receuë du Ciel, puis-qu'il traitta Ioseph comme son Pere, qu'il luy commit toute la conduite de l'Egypte, & que dans la distribution des faveurs, qui semblent estre reservées au Souverain, il ordonna qu'il en fût le dispensateur absolu. Tibere le plus rusé des Politiques, & le plus jaloux des Empereurs, combla de gloire & d'honneur son premier Ministre Sejan, l'appella le compagnon de ses travaux, le frere du Prince, le collegue de l'Empire, & l'éleva si haut qu'il fut quelquefois l'arbitre entre l'Empereur & le Senat. Toutes ces raisons concluent que le Souverain, soit que l'on regarde ou son repos, ou sa gloire, ou sa puissance, doit necessairement avoir vn premier Ministre. Ecou-

Socius laborum, collega Imperij, frater Imperatoris & arbiter Regni. *Tacit.*

tons celles du party contraire, & ſi elles ſont plus fortes déclarons-nous en ſa faveur.

Ie confeſſe que ce Miniſtre, comme on le dépeint, eſt le Mediateur entre le peuple & le Prince, qu'il peut l'exemter de beaucoup de peine, & le décharger des refus qui ſont toûjours deſagreables en la bouche d'vn Souverain. Mais l'experience ne nous a-t-elle pas appris que les premiers Miniſtres tiennent vne conduite toute contraire; qu'ils donnent les graces comme s'ils en eſtoient les Maiſtres, qu'ils rejettent les refus ſur la perſonne du Prince, & qu'ils le chargent de la haine & de l'envie de ſes Sujets. La foule & la preſſe n'eſt-elle pas dans leurs maiſons, pendant que la ſolitude & le ſilence regnent dans le Palais du Souverain? Tout le monde ne leur fait-il pas la Cour? chacun ne veut-il pas eſtre leur Eſclave au préjudice de la fidelité qu'on doit au Prince? & ſi vous exceptez quelque miſerable genereux, tout le Royaume n'adore-t-il pas ce Miniſtre qui diſpenſe les graces, qui donne les charges, qui diſtribuë les benefices, & qui diſpoſant des finances comme il luy plaiſt, ſoûmet à ſa fortune tous les Sujets de ſon Prince?

La grandeur d'vn Royaume paroiſt auſſi-bien par les Miniſtres ſubalternes

que par le premier, & le Souverain peut faire par eux ce qu'il ne croit pas devoir faire par luy-meſme, ſans qu'il ſoit beſoin qu'il ait cet vnique & peu fidéle Interprete de ſes volontez. La Majeſté ſe ſoûtient quelquefois par l'éloignement, mais elle ſe détruit auſſi par vne longue retraite, & nos premiers Rois ne ſe ſont perdus que pour avoir eſté trop long-temps enfermez dans leur Palais. Le Peuple veut voir quelquefois ſon Prince, & quand il ſe montre avec la pompe qui convient à ſa Majeſté, cette veuë entretient l'amour, & ne diminuë point le reſpect. Tibere quittoit quelquefois l'Iſle de Caprée, & quoy qu'il n'euſt pas deſſein d'entrer dans Rome, il s'approchoit pour la tenir toûjours dans la crainte.

C'eſt vne fauſſe generoſité & d'vne conſequence tres-dangereuſe de s'aſſocier vn Miniſtre à la conduite de l'Empire, & de partager avec luy la gloire & l'autorité. Tous ceux qui l'ont fait s'en ſont repentis, & ils ont appris à leurs Succeſſeurs qu'ils ne vouloient pas eſtre imitez en vne choſe qui leur avoit donné de la honte & du regret. Pharaon eſt l'vnique Souverain qui s'eſt bien trouvé d'avoir fait monter ſon Miniſtre ſur ſon Trône, & de l'avoir traité comme ſon Pere : Mais il eſtoit aſſuré

de sa probité par des prodiges : Il avoit reconnu par l'explication de ses songes & par la prédiction de l'avenir, que le Ciel estoit d'intelligence avec luy, & que c'estoit Dieu qu'il faisoit regner dans l'Egypte quand il faisoit regner Ioseph. Ie permets au Prince qui aura vn Ministre aussi saint que celuy de Pharaon, de luy donner vn pouvoir aussi absolu dans son Royaume ; Mais à moins que de voir autant de miracles que ce Patriarche en fit dans l'Egypte, je luy conseille de conserver son autorité, & de ne la partager avec personne.

Tous ces superbes Eloges qu'on a donnez aux premiers Ministres ne sont que des flatteries insolentes, qui meriteroient des punitions exemplaires. Et si Dieu a souffert que l'Ange qui donna la Loy portast son nom, c'est parce qu'il estoit son Ambassadeur, & que representant sa personne il devoit estre revétu de sa Majesté ; Ajoûtez aussi qu'il n'y a point d'Ange qui puisse ravir à Dieu sa Couronne, & que Dieu ne puisse aneantir quand il luy plaira. Concluons donc que puis-qu'vn premier Ministre est vn second Roy, il n'est pas seulement invtile mais prejudiciable à l'Estat: Disons que le Prince doit donner tous les ordres, regler tous les differens, distribuër toutes les graces, & faire

ſentir à tous ſes Sujets qu'il eſt leur vnique Souverain. Il n'a point beſoin de premier Miniſtre que pendant ſa minorité: s'il en choiſit aprés ce temps-là, c'eſt vne tache à ſa gloire, & vn préjugé qu'il ſe ſent foible ou qu'il veut eſtre pareſſeux; Qu'il regne puis-qu'il eſt Roy, qu'il apprenne qu'il n'y a point de plus bel employ dans le monde, & que celuy qui ne s'en veut pas acquitter déclare tacitement qu'il n'eſt pas digne du Trône.

SEPTIE'ME DISCOVRS.

Si le Prince peut avoir quelques Amis.

CE n'eſt pas inutilement que je fais cette queſtion, & que je demande ſi les Princes ſont capables d'amitié: Car il ſemble que la Majeſté qui les éleve au deſſus des autres hommes ne leur permette pas d'avoir des Amis, & que dans cette fortune qui peut tout ce qu'elle veut, ils ne doivent avoir que des Eſclaves ou des Sujets. En effet ils ſont plûtoſt montez ſur le Trône pour commander que pour aimer, & cette Pompe qui les environne donne à ceux qui

qui les approchent plus de crainte que d'amour.

Il semble que l'amitié choque les loix de la Royauté, qu'elle dépoüille les Princes de leur Grandeur, qu'elle les force de descendre de leur Trône, & de se rendre semblables à ceux qu'elle les oblige d'aimer. Le Poëte estoit bien persuadé de cette maxime, quand il disoit que l'amour & la majesté ne se pouvoient accorder ensemble, & que dés lors que les Souverains se soûmettoient aux loix de l'amour, ils renonçoient aux avantages de la Royauté. Le Soleil n'a jamais aimé dans la Fable qu'il n'ait quitté ses rayons, qu'il ne soit descendu de son Char, & qu'il n'ait abandonné la conduite de la lumiere. Le Iupiter du Paganisme a desarmé ses mains & laissé l'Olympe, pour me servir des termes des Poëtes, quand il est devenu amoureux, & cette passion est tellement ennemie de la Puissance & de la Grandeur, que si vn Amant est vn Esclave, vn Amy est vn égal, & l'vn & l'autre ne sont plus des Souverains.

Mais si nous écoutons les raisons d'Estat, elles combattent encore bien plus fortement l'amitié que toutes celles que nous venons de déduire: Car il semble que le Prince se ravit à son Estat quand il se donne à vn Amy, & qu'il

ceſſe d'eſtre le Pere commun de ſes Sujets quand il s'engage dans quelque affection particuliere. De plus, quoy que l'amitié ſoit ſi douce, elle ne laiſſe pas d'eſtre merveilleuſement imperieuſe; Vn homme eſt obligé à tout donner quand il ſe donne luy-meſme; Il n'eſt plus le maiſtre de ſes ſecrets ni de ſes biens, & dés qu'il a fait vn preſent de ſon cœur à ſon Amy, il ne peut plus qu'avec injuſtice luy celer ſes penſées & luy refuſer ſes richeſſes. Quelle apparence y a-t-il donc que le Prince aime quelqu'vn, puis-que les loix de l'Eſtat s'oppoſent à celles de l'amitié; qu'il y a des myſteres qu'il ne peut reveler ſans crime, & de la conſervation deſquels dépend ſouvent le ſalut de tout le Royaume Comment pourra-t-il refuſer des graces à celuy auquel il aura donné ſon affection? Comment ſe pourra-t-il défendre de ces profuſions qui ſont inſeparables de l'amitié, & qui cauſent tant de jalouſies & de deſordres dans les Eſtats? Et comment enfin pourra-t-il conſerver cette autorité qui eſt l'ame de la Monarchie, & s'empeſcher de partager avec ſon amy les marques de la Royauté.

Mais ſouffrira-t-il, s'il aime veritablement, que de deux Amis l'vn ſoit Eſclave pendant que l'autre ſera Souverain? Permettra-t-il que l'vn rãpe ſur la terre

pendant que l'autre sera assis sur le Trône? Et s'il écoute l'amitié qui rend toutes choses communes entre les amis, pourra-t-il refuser son Sceptre, son secret, & son Estat mesme à celuy auquel il aura donné sa personne. Ces raisons sont si puissantes, qu'il y a beaucoup de Politiques qui ont crû que le Prince devoit renoncer à l'amitié: Mais ce seroit le traitter avec trop de rigueur & le condamner à vne triste solitude qui luy rendroit la Souveraineté insuportable.

L'amitié est vn des plus innocens & des plus raisonnables plaisirs de la vie: Nous sommes nez pour le goûter, & la nature ne nous a rendus sociables que pour nous faire joüir d'vn bien sans lequel il semble que tous les autres soient inutiles & ennuyeux. Les Romains appelloient judicieusement leurs Amis des Necessaires, *Necessarij*, parce qu'il est impossible de s'en passer, & qu'il n'y a que les insensez ou les furieux qui se puissent défẽdre des douceurs de l'amitié. La Religion nous enseigne que si Dieu est seul, il n'est pas pourtant solitaire, & qu'il trouve son bon-heur dans la societé des personnes adorables qui ne divisent point l'vnité de son essence. Aristote a crû que les plus grands hommes avoient besoin de l'amitié; que la felicité leur seroit fâcheuse si elle les privoit de ce

plaisir, & qu'ils s'estimeroient miserables, s'ils ne pouvoient rendre vn Amy participant de leur bon-heur.

Il n'y a point de satisfaction plus agreable dans le monde que d'avoir vn confident à qui l'on puisse dire toutes ses pensées, avec qui l'on parle dans la mesme liberté que l'on fait avec soy-mesme, & dans le sein duquel on puisse verser tous ses plaisirs & toutes ses peines : Car il y a cette difference entre les plaisirs & les peines ; que celles-cy se diminüent, & que celles-là s'augmentent quand elles sont communiquées. On ne croit pas estre heureux quand on n'a point de témoin de son bon-heur ; & l'on croit l'estre en deux endroits quand on l'est en sa personne & en celle de son Amy. Aussi n'avons-nous point veü de Prince qui n'ait eü des confidens aussi-tost qu'il a eü de l'autorité, & qui n'ait fait quelque part de sa Grandeur à ceux ausquels il en avoit fait de son amitié. Les Alexandres & les Cesars ont eu des Amis, & ces Conquerans qui se rendoient si redoutables dans la Guerre à leurs Ennemis, essayoient de se rendre agreables dans la Paix à leurs Amis.

Ce Monarque infidéle qui n'a point de Suiets qui ne soient ses Esclaves, & dans l'Empire duquel le desir de la liberté est vne espece de crime, ne laisse pas

d'avoir des Amis qui poſſedent ſes bonnes graces. Il ſe joüe avec les miſerables qu'il doit perdre, il ſe divertit avec ceux qui l'adorent, & ce Lion relâchant quelque choſe de ſa fierté, conçoit de l'amour pour vn homme qui peut devenir l'objet de ſon indignation & de ſa fureur. Si ce Monſtre ne ſe peut pas défendre contre l'amitié, quelle apparence y a-t-il que le Souverain legitime qui eſt le Pere de ſes Sujets, s'en défende; & pourquoy le priveroit-on d'vn avantage ſans lequel la grandeur eſt triſte, & la felicité meſme eſt ennuyeuſe?

Qu'il faſſe donc vn Amy, mais qu'il le choiſiſſe, & qu'il ſoit auſſi bien l'ouvrage de ſon jugement que de ſon inclination; qu'il attache ſon affection à vne perſonne qui la merite, & qui ait de ſi bonnes qualitez qu'il puiſſe l'aimer ſans honte & ſans repentir. Il ne fera point de tort à ſa Grandeur s'il ne s'abaiſſe que pour aimer. Dieu s'eſt fait homme ſans qu'il ait ceſſé d'eſtre Dieu, & l'excés de ſon amour n'a point porté de préjudice à ſa Majeſté: Il n'eſt pas beſoin que le Prince deſcende du Trône, mais qu'il incline la teſte ou qu'il étende la main pour élever celuy qu'il aime: Il ne doit pas craindre meſme de luy confier ſon ſecret s'il eſt prudent, & il n'y a point d'inconvenient qu'il trouve dans vne

meſme perſonne vn Conſeiller & vn Amy.

Alexandre n'avoit point de reſerve pour ſon cher Hepheſtion : Comme il le jugeoit capable de tous les ſecrets de ſon Eſtat, il ne luy en celoit pas vn, & quand il les luy avoit confiez, il ſe contentoit de luy mettre ſon anneau ſur la bouche pour l'obliger au ſilence. Ie ne diſſuade donc point le Souverain de faire vn Amy, & je ne ſuis pas ennemy de ſon bon-heur juſques à ce poinct, que de le vouloir priver du plus innocent plaiſir de la vie : Mais je luy conſeille de le bien choiſir, & de ne pas confondre vn Amy avec vn Favory, puis-que l'vn eſt auſſi préjudiciable à ſon Eſtat, que l'autre eſt vtile & agreable à ſa perſonne.

HVITIE'ME DISCOVRS.

Que le Prince ne doit point avoir de Favory.

LA Flatterie qui eſt la plus dangereuſe & la plus ancienne peſte de toutes les Cours, eſt ſi ingenieuſe & ſi adroite, qu'Elle ſçait donner de beaux noms aux plus laides choſes, & les déguiſer ſi bien

qu'Elles les fait paſſer pour agreables, & quelquefois meſme pour glorieuſes : Elle appelle la profuſion des Princes, liberalité ; & parce qu'il y a quelque air de grandeur dans ce vice, Elle eſſaye de le faire paſſer pour vne vertu : Elle nomme la ſeverité, juſtice, & dautant que le Prince qui eſt ſevere punit auſſi-bien que celuy qui eſt équitable, Elle confond la juſtice avec la ſeverité : Elle appelle l'opiniaſtreté, conſtãce; & parce que l'homme conſtant ne change pas facilement ſes avis, Elle honore de ce beau nom le Prince qui eſt arreſté dans ſes ſentimens, & qui croiſt que c'eſt trahir ſon honneur que de changer ſes reſolutions.

Mais elle n'a jamais paru plus artificieuſe ni plus magnanime, que quand elle a voulu confondre la faveur avec l'amitié, & perſuader au Prince, que parce qu'il avoit le droit de faire vn Amy il pouvoit faire quand il luy plairoit vn Favory. Comme elle eſt auſſi éloquente qu'elle eſt adroite, elle a des raiſons, des autoritez & des exemples pour ſoûtenir ſon opinion; Et elle la défend de ſi bonne grace, qu'à moins que d'eſtre éclairé des lumieres de la Iuſtice & de la Prudence, il eſt mal-aiſé de luy reſiſter. Elle ſe ſert à peu prés pour établir vn Favory, des meſmes raiſons qu'elle a employées pour établir vn premier Miniſtre. Et quoy

qu'il y ait vne notable difference entre leurs Emplois ; que l'vn regarde la perſonne du Prince & que l'autre regarde l'Eſtat, que l'vn ſoit pour le plaiſir & l'autre pour la conduite, que l'vn paroiſſe vtile & que l'autre ne paroiſſe qu'agreable, elle ne laiſſe pas de ſe ſervir de meſmes moyens pour les inſinüer tous deux dans l'eſprit du Souverain ; & le prenant par ſon intereſt & par ſa gloire, elle eſſaye de le faire entrer dans ſes ſentimens.

Le Prince, dit-elle, ne ſera-t-il pas auſſi abſolu dans ſon Royaume, que les particuliers dans leurs maiſons ? & s'il eſt permis à vn Maiſtre d'élever vn de ſes domeſtiques, ſera-t-il défendu à vn Souverain d'agrandir vn de ſes Sujets ? Puis-qu'il eſt l'image de Dieu ne peut il pas avoir comme luy des Creatures ? Le privera-t'on du pouvoir de former vn homme pour ſon plaiſir, de le dreſſer de ſa main, de luy donner ſes inclinations, & de luy imprimer ſes qualitez: & quand il aura fait ce domeſtique ſelon ſon cœur comme Dieu avoit fait David ſelon le ſien, luy ſera-t-il défendu de le mettre de tous ſes divertiſſemens, de luy confier tous ſes ſecrets, de l'appeller dans tous ſes Conſeils, & de l'aſſocier meſme au gouvernement de ſon Eſtat ? Ne ſera-il pas plus agreable & plus fidéle au Prince que

ſes autres Conſeillers, puis-qu'il eſt l'ouvrage de ſes mains, & l'objet de ſon inclination.

Ce ſeroit vne loy bien rigoureuſe qu'on impoſeroit à vn Souverain, ſi l'on vouloit l'empeſcher de ſe ſervir de celuy qu'il aime; & ſa condition ſeroit bien déplorable ſi on l'obligeoit d'eſtre en garde contre vn Favory, parce qu'il eſt ou plus adroit ou plus complaiſant que le reſte de ſes Sujets. Ne faut-il pas qu'il ſe délaſſe l'Eſprit, aprés qu'il a vaqué aux affaires de ſon Royaume; Et s'il eſt contraint juſques dans ſes divertiſſemens, ne ſera-t-il pas plus mal-heureux que les autres hommes? Le Favory, à le bien prendre, n'eſt qu'vn intime & fidéle Amy: Si l'vn eſt permis, l'autre ne peut eſtre défendu; & ſi la plus rigoureuſe Politique ſouffre vn Amy, elle auroit tort de condamner vn Favory: Ce nom qui fait peur aux hommes n'ajoûte rien à l'amitié; & s'il eſt plus doux que celuy d'Amy, il en doit eſtre moins ſuſpect & plus agreable.

Enfin pour m'élever juſques dans la plus ſublime Theologie, ſi le plus grand ouvrage de Dieu & le plus digne de ſa Puiſſance & de ſa Bonté, eſt de faire des Dieux qui luy reſſemblent, ne peut-on pas dire par proportion, que le plus noble ouvrage d'vn Roy, & le plus digne

de sa grandeur, c'est de faire vn Favory qui l'égale, & qui estant vn autre luy-mesme, soit le premier de ses Sujets, & le plus grand de son Estat. Hephestion a esté aussi-bien le Favory que l'Amy du grand Alexandre; Il avoit autant de pouvoir dans son Royaume que dans son Palais; Il commandoit aussi-bien à ses Soldats qu'à ses Domestiques; & le regret que donna sa mort à son Prince, fut vne preuve que sa faveur & son amitié estoient montées au plus haut degré où l'vne & l'autre pouvoient arriver. Nous avons veü vn de nos Rois qui ne refusoit rien à ses Favoris, qui ne souhaittoit de regner que pour les agrandir, & qui plus sensible à l'amour qu'à l'ambition, se vantoit qu'il établiroit si puissamment leur fortune, qu'il ne pourroit pas mesme la renverser quand il en auroit la volonté.

Mais quoy que pretende la Flatterie par tant de raisons, d'exemples & d'autoritez il est facile de faire voir à vn Prince qui n'est point encore prévenu de ces folles amitiez, qu'il n'y a rien de plus préjudiciable à la gloire de son nom, & au bon-heur de son Estat que la grandeur d'vn Favory: Car encore que d'abord cette sorte de Personnes soient aussi souples & aussi lâches que des

Eſclaves, qu'ils n'ayent point d'autre volonté que celle de leur Souverain, qu'ils étudient toutes ſes inclinations pour les ſuivre, qu'ils remarquent tous ſes deſirs pour s'y conformer, & qu'ils ne s'inſtruiſent de ſes deſſeins que pour les executer, ils deviennent à la fin, par vne prodigieuſe effronterie, ſes Maiſtres & ſes Tyrans : Ils aſſiegent ſa perſonne, & ne ſouffrent pas que ſes Domeſtiques l'approchent ; ils ſe ſervent de ſon nom pour aſſouvir leur ambition, ils employent ſon autorité pour dépoüiller ſes Sujets, & regnant inſolemment en ſa place, ils ne luy laiſſent que le titre de Souverain.

C'eſt pour lors que le Prince eſt comme vn Pupille mal-heureux, ſous la tutelle de ces Regens ambitieux, qu'il ne joüit pas du benefice de ſon âge, & qu'il eſt privé de ſa liberté auſſi-bien que de ſon Empire. C'eſt pour lors que ſous pretexte de le délivrer de la foule & de l'importunité des villes, ils luy font naiſtre l'amour de la ſolitude, & qu'ils luy perſuadent de ſe retirer à la campagne, afin que l'engageant dans les plaiſirs de la chaſſe, & que n'ayant plus de témoins ni de cenſeurs, ils gouvernent abſolument ſa perſonne & ſon Royaume, C'eſt pour lors que le Peuple gémit ſous la cruauté de ces Tyrans,

Sæpe juſſis alienis obnoxius veluti Pupillus non modo Imperij, ſed libertatis etiam indiget. *Tacit.* 14. *Annal.*

Dum pauperes pari dolore commoda aliena ac suas injurias intuentur. *Tacit. 1. Histor.*

qu'il n'eſt pas moins affligé de leur grandeur que de ſa miſere, & que ne ſçachant plus à qui recourir pour eſtre délivré de l'oppreſſion, il demande au Ciel la mort des Favoris, pour voir la fin de leur Tyrannie.

Et il ne faut point que les Souverains ſe flattent qu'ils ne tomberont pas dans ces defauts, & que demeurant les Maîtres de leurs Favoris ils conſerveront leur autorité : Car l'experience nous apprend que cette amitié que l'on appelle faveur, leur oſte d'abord l'vſage de la raiſon, qu'elle les enchante & les enſorcelle, ſans qu'ils y penſent, & qu'elle leur ravit la liberté aprés leur avoir oſté le jugement. L'autorité du Prince cede inſenſiblement à ſon affection, & celle-là eſtant aſſujettie à celle-cy, elle ne travaille plus que pour la grandeur & l'ambition du Favory. Il faut donc que le Souverain qui veut regner ſe reſolve de n'en point avoir, & de ſe défendre de ces amitiez naiſſantes, parce que quand elles ſont vne fois formées, il eſt impoſſible de les détruire, & que cette ſorte de maladie ne ſe guerit que par vne autre qui eſt bien ſouvent plus dangereuſe que la premiere. Ie veux dire que quand le Prince eſt vne fois accoûtumé à vn Favory, il ne peut plus s'en paſſer, & que le premier qui l'a poſſedé le diſpoſe in-

Vbi Princeps ab aliquo ſuorũ artibus vincitur, ſtatim ſe illi incautum intectumq; efficit. *Tacit. 4. Annal.*

ſenſiblement à en ſouffrir vn ſecond. Ce changement eſt touſiours honteux au Prince & pernicieux à l'Eſtat, parce que le dernier qui s'éleve au deſſus de l'autre, ne ſe contente pas de ſa fortune, & ſe croit indigne du poſte qu'il occupe, s'il n'eſt plus riche & plus inſolent que celuy qui l'a precedé dans la faveur. Ainſi le Prince pour ſon honneur & pour le bien de ſon Royaume, doit éuiter vn Favory auec plus de ſoin, qu'vn Pilote n'évite les écueils & les orages.

LE MONARQVE,

LIVRE VIII.

Des devoirs du Prince dans la Guerre.

PREMIER DISCOVRS.

Que la guerre eſt vn des plus triſtes & vn des plus glorieux emplois du Souverain.

IL ne faut pas eſtre fort inſtruit dans les principes de noſtre Religion, pour ſçavoir que la Guerre eſt la fille du Peché ; & que comme dans l'Eſtat d'innocence il n'y eût point eü de procés entre les Particuliers, il

n'y eût point eü de combats entre les Princes. L'Avarice & l'Ambition furent les meres de cet effroyable Monſtre, & ces deux paſſions déreglées mirent les armes à la main des Conquerans : Car ils crûrent que la gloire eſtoit attachée à la Souveraineté, & que puis-que la Nature avoit fait naiſtre tous ſes enfans d'vne meſme condition, il faloit qu'ils recouruſſent à la violence & à la force pour s'élever au deſſus de leurs ſemblables. Cette mal-heureuſe maxime qui ſe gliſſa dans l'eſprit des Ambitieux renverſa tout le bel ordre de l'Vnivers, & armant les Peuples contre les Peuples, partagea les Provinces & les Royaumes entre les Princes qui les conquirent. Comme vne injuſtice en ameine toûjours vne autre, ces Souverains voulurent conſerver ce qu'ils poſſedoient, & pour n'eſtre point ſurpris par leurs Voiſins, ils mirent des troupes ſur pied, ils fortifierent des Places frontieres, & dans le milieu de la Paix ils ſe tinrent toûjours preſts à faire la guerre.

La Providence divine qui ſe plaiſt à tirer nos biens de nos maux, & noſtre ſalut de noſtre perte, a fait naiſtre de grands avantages de toutes ces horribles injuſtices: Car les Royaumes & les Monarchies ſont les heureux fruits de la

Guerre ; & ſi elle ne détruiſoit point ce qu'elle a produit, nous aurions quelque ſujet de nous loüer de ſes violences & de ſes injuſtices paſſées. Mais ſa fureur qui n'a point de bornes non plus que l'Ambition qui l'a fait naiſtre, entretient le deſordre dans l'Vnivers, met la diviſion entre les Princes, & renverſe les Eſtats qu'elle avoit fondez par tant de travaux & de combats.

Ce mal-heur qui ne peut eſtre aſſez déploré, s'eſt neantmoins rendu neceſſaire; & nous pouvons dire, ſans offenſer la Religion ni la Iuſtice, que la Guerre eſt le plus noble employ des Souverains : Car comme ils ſont obligez de conſerver ce qu'ils ont conquis ſur leurs Ennemis, ou ce qu'ils ont herité de leurs Anceſtres, ils doivent eſtre en eſtat de ſe défendre ſi on les attaque, & avoir des Armes dans leurs Arſenaux, des Munitions dans leurs Places, des Soldats ſur leurs Frontieres, pour tenir tous leurs Voiſins dans le devoir ou dans la crainte. C'eſt pourquoy les Politiques recommandent aux Souverains d'eſtre toûjours ſur leurs gardes, d'attendre la Guerre pour s'aſſurer de la Paix, & d'eſtre ſi bien preparez à toutes ſortes d'évenemens, qu'on n'oſe rien entreprendre contre leur Eſtat : Car c'eſt vne maxime indubitable, qu'on n'ataque pas aiſément

Nemo provocare audet Regnum aut Populum, quem intelligit expeditum atque

aiſément vn Prince que l'on voit bien diſpoſé à recevoir ſes Ennemis, & qu'on ne luy declare point la guerre, lors que l'on ſçait qu'il eſt en eſtat de la ſoûtenir. promptum ad vindicãdum. *Lampridius.*

Quand on entreprend ſur ſes terres, ou ſur celles de ſes Alliez, il ne faut point qu'il délibere davantage ; mais qu'il s'avance ſur la Frontiere, & qu'il faſſe tous ſes efforts pour porter la guerre dans le Païs ennemy. S'il peut prévenir cet orage qui le menace par quelque negociation qui n'intereſſe point ſon honneur, & qui n'abbate point le courage de ſes Soldats, il doit s'en ſervir pour détourner tous les mal-heurs que la guerre ameine avec elle ; & l'on ne ſçauroit le blâmer s'il employe la prudence avant que d'employer la force, puis-qu'au jugement des plus ſages Capitaines, il ne faut point commettre au hazard d'vne bataille, ce que l'on peut obtenir par le moyen d'vn Traité.

Qu'il ſe comporte de telle façon que ſes Ennemis puiſſent juger par ſa conduite qu'il ne deſire point la Guerre, mais qu'il ne l'apprehende pas auſſi ; & que dans toutes ſes reſolutions il ne prenne advis que de ſa Iuſtice, & de ſa Prudence. Mais quand il aura fait tout ce qu'il doit à ſa conſcience & à ſon honneur, il faut qu'il marche hardiment & promptement contre l'ennemy, & qu'il

ne luy donne pas le loisir de se reconnoistre. Les momens sont precieux dans toutes les affaires importantes, mais particulierement dans celles de la Guerre, où le temps & l'occasion procurent aux Princes les plus notables avantages, & où l'on peut dire que le General entend parfaitement son mestier quand il ne manque jamais à l'occasion que la fortune luy presente, & qu'il ne souffre jamais que l'ennemy se prévale de celle qui luy est avantageuse.

Il doit avoir plus de soin de la qualité de ses Soldats que de leur nombre, & ce ne sont pas les grandes mais les bonnes troupes qui font les plus heureuses conquestes, & qui remportent les plus illustres victoires. Si les Soldats sont aguerris, & s'ils sçavent obeïr à leurs Officiers, ils seront assez vaillans, & l'on peut répondre du succés d'vne bataille à vn General qui commande vne Armée obeïssante & courageuse : Mais le mal-heur veut qu'on ne choisit plus les Soldats, mais qu'on les achepte, & qu'ils se mettent plûtost dans les troupes par l'esperance du gain, que par le desir de la gloire. On ne void plus reluire sur leur visage cette noble ardeur de combattre & de vaincre, qu'on voyoit éclater autrefois sur le visage des Soldats Romains ; Ils ne sont plus passionnez pour l'interest de

l'Eſtat, ni pour l'honneur de leur Prince, & ces ames lâches & ſordides gaſtant le noble meſtier qu'ils font, ne recherchent plus que la licence & l'impunité.

Mais comme je dois parler en détail de toutes ces choſes, il me ſuffira de conclure ce Diſcours par les loüanges d'vn exercice ſi honorable & ſi dangereux, & de dire avec l'Ecriture ſainte, que c'eſt le plus digne employ d'vn Souverain : Car Elle marque en mille endroits que c'eſt Dieu qui preſide dans les Armées, que c'eſt luy qui inſpire le courage aux Soldats, qui donne la prudence aux Capitaines, qui diſpenſe les Victoires, & qui charge de confuſion ou de gloire ceux qui combattent. David ſe vante d'avoir appris à faire la guerre dans ſon Ecole, de s'eſtre formé ſous ſa conduite, & d'avoir eu pour ſon Maiſtre celuy qui s'appelle le Dieu des Batailles: Il luy rend graces de la protection qu'il luy avoit donnée, & de ce que dans le combat il avoit garanty ſa teſte de tous les efforts de ſes Ennemis.

Benedictus Deus meus qui docet manus meas ad prælium & digitos meos ad bellum. Obumbraſti ſuper caput meum in die belli. *Pſal. 139.*

Les Prophetes nous apprennent que c'eſt Dieu qui ſanctifie la Guerre, & qui la faiſant ſervir de Miniſtre à ſa vangeance, luy oſte toute l'injuſtice qui la rend malheureuſe & criminelle: Comme s'ils vouloient nous dire qu'vne Guerre qui eſt employée pour ſa gloire n'eſt plus profane, & qu'on la peut mettre au rang des

Sanctificate mihi bellum. *Ioël.*

choſes ſacrées quand on l'entreprend par ſon ordre & pour ſes intereſts. Ils nous le dépeignent à la teſte de ſes troupes comme vn General, & ils luy donnent vn équipage digne de ſa Majeſté: Car ils le couvrent d'armes, dont l'éclat terrible ébloüit les yeux & glace le cœur des Infidéles; ils luy mettent vne foudre dans les mains, dont tous les coups ſont mortels; ils le montent ſur vn char tout brillant d'éclairs, & qui porte par tout où il marche l'étonnement & la confuſion ſur ſes Ennemis, l'aſſurance & la victoire ſur ſes Soldats.

Mais il me ſemble que l'Ecriture n'eſt jamais plus éloquente que quand elle nous repreſente la pompe d'vn Roy que le genereux deſſein de combattre tire de la Capitale de ſon Royaume: Car comme le Printemps eſt deſtiné pour ce glorieux exercice, elle ne s'amuſe point à nous en décrire les beautez, ni à nous en dépeindre les fleurs, mais elle croit l'avoir aſſez dignement loüé, quand elle dit que c'eſt la ſaiſon où les Rois ſortant de leurs Palais & de leurs Villes, vont declarer la guerre à leurs Ennemis, & les combattre au milieu de la campagne. Mais puis-qu'vn ſi noble & ſi dangereux métier a beſoin pour bien reüſſir de beaucoup d'adreſſe & de reſolution, conſiderons toutes ces choſes dans

Tempus quo ſolent Reges ad bella procedere. 2. Reg. c. 11.

le Prince qui veut l'entreprendre, & voyons quels ſont les preparatifs qui doivent préceder vn exercice duquel dépend ſon honneur & ſa liberté.

SECOND DISCOVRS.

Que le Prince doit toûjours avoir des Munitions en ſes Arſenaux, des Soldats ſur ſes Frontieres, & de l'argent dans ſes Coffres, pour ſe defendre de la Guerre, ou pour l'entreprendre.

ENCORE qu'il ſoit aſſez difficile de juger quelle eſt la principale vertu d'vn Souverain, & que chacune ait ſes raiſons pour nous perſuader qu'elle fait la plus belle fleur de ſa Couronne, je me rends neantmoins à l'opinion commune des Politiques, & je concluds avec eux que la ſcience militaire eſt la plus vtile & la plus belle des vertus Morales qu'vn Prince puiſſe acquerir. Ciceron qui faiſoit profeſſion d'eſtre plus éloquent que courageux, ne laiſſe pas de donner l'avantage à la valeur ſur l'éloquence, & comme s'il ſe repentoit d'avoir dit avec vn peu de vanité que les armes devoient

ceder à la robe, il reconnoiſt de bonne foy que la valeur & le courage du Prince mettent ſon Eſtat en aſſeurance ; *Dicendum eſt quod ſentio*, dit-il, *virtus militaris præſtat cæteris omnibus.* S'il faut dire ingenuëment ce que je penſe, la ſcience militaire eſt préferable à toutes les autres, & quand le Souverain eſt Capitaine, le Royaume n'a rien à craindre ſous l'ombre d'vne vertu ſi genereuſe, *Omnia latent in tutelâ ac præſidio bellicæ virtutis.*

Cicero pro Marc.

Il n'y a point de Peuple étranger qui ne recherche ſon amitié, & qui ne veüille avoir pour Protecteur & pour Allié, quand il eſt en reputation de bien ſçavoir le métier de la Guerre. Le peuple Romain s'eſt veu redouté de tous ſes Voiſins à cauſe de ſon courage, & il n'y en a point eu qui n'ait demandé ſa protection & ſon amitié, aprés avoir reconnu qu'il avoit toûjours de vaillans Soldats & de prudens Capitaines. Tout Prince qui ne peut défendre ſes Sujets ni attaquer ſes Ennemis, ne ſera jamais eſtimé; & s'il ſe veut faire aimer des vns & craindre des autres, il faut qu'il ſoit en eſtat de proteger les premiers & de combattre les ſeconds. Mais pour en venir à bout, & pour ſe rendre l'arbitre de ſes Alliez & de ſes Voiſins il doit avoir de l'argẽt dans ſes Coffres, des munitions dans ſes Arſenaux, & des troupes dans ſon Royaume.

Il ne faut pas estre bien grand Politique pour sçavoir que l'or est la force de l'Estat & le nerf de la Guerre. L'or est aussi necessaire pour combattre que le fer, & quoy qu'vn sage Politique voyant le tresor d'vn Prince, luy dît autrefois avec quelque apparence de raison, que ceux qui auroient du fer luy enleveroient son or; il luy pouvoit bien repartir qu'avec son or il se défendroit facilement de leur fer, puis-que les Soldats ne cherchent pas tant la gloire que le profit, & qu'ils ne se donnent pas si-tost aux Princes qui sont les plus vaillans qu'à ceux qui sont les plus riches. Aussi ne voit-on point de Republique ni de Prince qui n'ait de l'or dans ses Coffres, qui ne fasse quelque épargne pour le besoin, & qui prévoyant les mal-heurs qui peuvent arriver, ne mette quelque somme en reserve pour se défendre si on l'attaque.

Le Roy Ezechias qui peut passer pour vn des plus sages Monarques qui ait regné dans la Iudée, observoit cette maxime & gardoit toûjours dans ses coffres vn Tresor considerable qui le pût secourir dans le danger. Il fit voir mesme ses richesses aux Ambassadeurs de ses Ennemis; & sans s'expliquer davantage, il leur fit connoître qu'on ne pouvoit prendre au dépourveu vn Prince qui avoit vne Armée dans ses coffres, c'est à dire de

l'argent pour la lever & l'entretenir.

Mais on me dira peut-estre qu'il en fut puny, & que Dieu n'approuva pas cette prévoyance, puis-qu'il menaça ce Prince par la bouche d'vn de ses Prophetes de luy oster l'Empire & la vie. I'avoüe que Dieu le voulut punir ; mais je ne tombe pas d'accord que ce fut pour avoir amassé de l'or, ni mesme pour l'avoir montré à ses Ennemis. La Prudence luy enseignoit à se tenir sur ses gardes, & à faire provision d'armes & d'argent, pour s'opposer aux Etrangers qui voudroient entreprendre sur son Estat; mais son crime fut d'avoir mis sa confiance en son Tresor, & d'avoir plustost esperé la victoire de son industrie que de la protection de Dieu: Car quelque adresse & quelque force que puisse avoir vn Souverain, il est obligé de croire que les bons succés dépendent du Ciel, & que c'est luy qui inspire le courage à ceux qui combattent. Aussi quand le Prince aura dressé ses preparatifs, & qu'il aura fait vn fonds pour la subsistance de ses troupes, il faut qu'il attende l'évenement de la Providence, & qu'il luy dise avec David, que ce n'est pas en ses armes ni en ses tresors, mais en sa protection qu'il établit son Esperance.

Non enim in arcu meo sperabo, & gladius meus non salvabit me. *Psal. 43.*

Quand il aura remply ses Coffres, il aura soin de remplir ses Magazins de toutes

toutes les choſes qui ſont neceſſaires, ou pour armer ſes Soldats, ou pour attaquer les Places des Ennemis, ou pour défendre les ſiennes : Car il ſe trouve beaucoup de Princes à qui l'avarice conſeille d'amaſſer bien des richeſſes, & à qui cette meſme paſſion défend de s'en bien ſervir. Ils ſont ravis de voir des montagnes d'or & d'argent, qu'ils ont peut-eſtre levées avec autant d'injuſtice que de violence ; mais ils ne peuvent ſe reſoudre de l'employer dans le beſoin, & ils s'imaginent que leur Treſor faiſant toute leur puiſſance, il ſuffit pour mettre en déroute tous leurs Ennemis : Cependant l'experience nous apprend que cet or eſt inutile s'il n'eſt défendu par le fer, & que le Prince eſt abuſé par ſon avarice, s'il ne convertit ce métal en piques, en mouſquets, en canons, & en toutes les autres choſes avec leſquelles on fait la Guerre.

Dieu nous en donne vn admirable exemple dans Iob, où ſe repreſentant comme vn Prince qui va combattre, il ſe vante qu'il a des greſles dans ſes reſervoirs & des foudres dans ſes magazins, pour s'en ſervir en vn jour de Bataille. Les Romains qui eſtoient les plus ſages Politiques & les plus grands Conquerans du monde faiſoient des levées expreſſes pour la ſubſiſtance de la Guerre

Numquid ingreſſus es theſauros nivis & grandinis quæ præparavi in diē pugnæ & belli ? *Iob.* 38.

qui ſous quelque pretexte que ce fût, ne pouvoient eſtre jamais détournées à vn autre vſage. Mais toutes ces choſes ſeront inutiles s'il n'a des Soldats pour s'en ſervir, & ſi dans le temps de la Paix meſme il n'en entretient toûjours vn grand nombre qui tiennent ſes Sujets dans l'obeïſſance, & les Etrangers dans la crainte.

Car encore qu'il y ait vne oppoſition toute entiere entre vn Tyran & vn Roy, & que celuy-cy regne plûtoſt par l'amour que par la rigueur, il doit neantmoins pourvoir à la ſeureté de ſa perſonne, & à la tranquillité de ſon Eſtat. Il eſt obligé d'avoir des troupes ſur pied pour étouffer les ſeditions en leur naiſſance, & pour arreſter les courſes que ſes voiſins pourroient faire dans ſon Royaume. Mais il faut que ſes Soldats ſoient plus conſiderables par leur qualité que par leur nombre; qu'ils ne logent pas tous enſemble, de peur que reconnoiſſant leur force ils ne deviennent inſolens, & n'entreprennent quelque choſe contre l'Eſtat. Il faut qu'ils s'exercent comme s'ils eſtoient actuellement dans les Armées, de crainte que l'oiſiveté ne les amoliſſe: Il ne faut pas neantmoins qu'ils ſoient éloignez du Prince, afin qu'il en puiſſe diſpoſer quand il en aura beſoin; mais il faut ſur tout qu'ils ſoient

payez, & que leur ſolde ſoit raiſonnable, afin qu'ils ne pillent point le Peuple, & que volant ſur les grands chemins ils ne faſſent point voir vne image de la Guerre au milieu meſme de la Paix. Tibere en vſoit de la façon, & ſon Hiſtorien nous apprend qu'il y avoit toûjours des troupes compoſées de jeunes Soldats, exercées par leurs Officiers, deſtinées pour les beſoins de la Republique, & qui ſembloient eſtre reſervées comme des armes vivantes pour le combat.

Iuventus ſueta armis, more militiæ exercita, in vſũ prælliorum ſepoſita velut tela atque arma bello reſervatur. *Tacit.*

Quand le Prince aura diſpoſé toutes ces choſes dans ſon Eſtat, qu'il ſe verra de l'argent dans ſes coffres, des armes dans ſes magazins & des Soldats dans ſes Provinces : Il pourra vivre en repos, attendre la Guerre ſans inquietude, & ſe promettre meſme qu'il jouïra de la Paix dedans & dehors ſon Royaume; puis-que les preparatifs qu'il a faits peuvent auſſi-bien le garantir des ſeditions domeſtiques que des entrepriſes étrangeres. Mais ſi le ſalut de ſon Eſtat, ou l'injure de ſes Alliez l'oblige à rompre la Paix, voicy ce qu'il faut qu'il faſſe pour mettre la Iuſtice de ſon coſté, & pour éviter le blâme qu'encourent ceux qui commencent les premiers la Guerre.

TROISIE'ME DISCOVRS.

Quelles raiſons doivent détourner le Prince de faire la Guerre.

COMME la Guerre eſt la choſe du monde la plus odieuſe, qu'elle ruïne les vaincus & qu'elle incommode les victorieux, qu'elle foule les Ennemis & les Sujets, & qu'elle attire la haine & l'envie de tous les Peuples; vn Prince ne la doit jamais entreprendre que pour de juſtes raiſons & aprés de grandes & de longues déliberations. La cauſe en doit eſtre neceſſaire pour eſtre juſte, & ce Politique avoit raiſon de ſoûtenir qu'il n'y en avoit point de qui l'on peuſt faire paroiſtre la juſtice, ſi l'on n'en faiſoit paroiſtre la neceſſité : *Bellum iuſtum quibus neceſſarium.* On ne permet aux Republiques ni aux Royaumes de recourir à ce remede, que quand tous les autres leur manquent, & ils ne doivent jamais prendre les armes que quand il ne leur reſte plus d'eſperance que dans les Armes meſmes: *Pia arma quibus nulla, niſi in armis ſpes relinquitur.*

Livius l. 9.

Les Princes qui ont ordinairement plus

d'inclination à la Guerre que les Republiques doivent tenter tous les moyens imaginables avant que d'employer celuy-cy. Ils doivent faire connoiſtre par leur conduite que les triomphes meſmes ne leur plaiſent pas ſi l'occaſion n'en eſt juſte, & que quelque paſſion qu'ils puiſſent avoir pour la gloire ils ne la veulent pas rechercher aux dépens de la juſtice; Mais ils doivent ſur toutes choſes conſiderer que le commencement de la Guerre eſt agreable, que la ſuite en eſt fâcheuſe, & que la fin en eſt ſouvent honteuſe & funeſte.

Non enim debet Princeps ex omni occaſione quærere triũphum. *Plin. Panegyr.*

Il n'y a rien de plus aiſé que de commencer vne Guerre, mais il n'y a rien de plus difficile que de la finir. Il ne faut qu'vn peu d'ambition ou de temerité pour attaquer ſon voiſin, pour entrer dans ſon Eſtat, & pour faire quelques courſes ſur ſes terres; Mais depuis qu'on s'eſt déclaré on ne peut plus s'en dédire, & il faut ſoûtenir avec beaucoup de peine ce que l'on a ſouvent entrepris avec beaucoup d'imprudence : Et pour m'expliquer par les paroles d'vn Hiſtorien, de qui les plus grands Capitaines peuvent apprendre leur métier, l'évenement & le ſuccés de la Guerre ne dépendent pas toûjours d'vne meſme perſonne. Le plus laſche Prince du monde la peut commencer, mais il n'y a que le

Non in eiuſdem poteſtate initium, & finem belli eſſe. *Saluſt. in Iugurt.*

Incipere cuivis etiam ignavo licet, deponi cum victo-

res velint *Saluſt. in Jugurt.*

victorieux qui la puiſſe finir, & quand la fortune le favoriſe il donne telles loix que bon luy ſemble aux vaincus.

Mais outre toutes ces raiſons, qui ſont aſſez fortes pour étonner vn Monarque ambitieux, il doit encore penſer que le ſuccés des Guerres ne dépend pas toûjours ni de la bonté de la cauſe, ni de la valeur des Soldats, ni de la prudence des Capitaines. La fortune, ou pour parler plus chrétiennement, la Providence divine s'eſt ſi abſolument reſervé les évenemens des combats, que ſouvent nous avons veü la bonne cauſe ſuccomber ſous la mauvaiſe, le petit nombre vaincre le plus grand, & les plus timides triompher des plus vaillans. Ie trouve que ce Poëte raiſonnoit bien, qui pour diſſuader vn Prince de faire la Guerre luy diſoit par la bouche d'vn de ſes principaux Miniſtres; Que quand il meneroit avec luy toutes les meilleures troupes de la Grece, il ne pouvoit pas ſe promettre vn heureux ſuccés de ſon entrepriſe, parce que l'iſſuë des combats eſt toûjours douteuſe, & que la fortune s'en eſt reſervé la diſpoſition :

Licet omne tecum Græciæ robur trahas,
Licet arma longè miles ac latè explicet,
Fortuna belli ſemper ancipiti in loco eſt.

Auſſi vn ſage Politique diſoit avec autãt

de grace que de force qu'vne paix certaine valoit mieux qu'vne victoire esperée, que la premiere estoit en nos mains, que la seconde estoit en celles de la fortune, qui ne tient pas toûjours à ses Favoris ce qu'elle semble leur promettre, & qui ne fait jamais mieux connoistre son inconstance ni son injustice, qu'en la distribution des victoires & des triomphes.

Il ne s'est point veü de Prince qui crût estre plus assuré de la victoire que Xerxes quand il entra dans la Grece avec cette Armée qui inondoit toutes les campagnes & qui tarissoit toutes les rivieres. Il avoit fait porter des menotes avec luy pour enchaisner les captifs, & du marbre pour élever vn trophée sur le champ de bataille : Cependant l'étonnement & le desordre se jetterent dans ce grand corps & l'exposerent à la juste colere des Grecs, qui plus modestes que luy dans la victoire firent de ce marbre vne Statüe à la Deesse des vengeances. Si nous parcourons nostre Histoire nous trouverons que nous avons esté bien souvent battus lors que nous esperions de battre nos Ennemis, & que nous les avons défaits lors que nous apprehendions qu'ils ne nous défissent. Les Batailles de Poictiers & de Bovines, dont nous gagnâmes l'vne & perdîmes l'autre contre nostre attente, sont des

preuves indubitables d'vne verité si connüe. C'est pourquoy Tite-Live a judicieusement remarqué qu'il n'y a point de rencontre où l'évenement réponde moins à nostre esperance que dans la Guerre, puis-que la pluspart du temps nos conjectures s'y trouvent trompées, & que les plus beaux commencemens sont suivis des plus mal-heureux succés: *Nusquam minus quàm in bello eventus respondent.*

Quand cette incertitude n'obligeroit pas vn Prince à déliberer long-temps avant que d'entreprendre la Guerre, les mal-heurs qui l'accompagnent toûjours seroient des considerations assez fortes pour l'en détourner si elle n'est absolument necessaire : Car quelque ordre qu'il y puisse mettre, il ne sçauroit éviter que la Campagne ne soit ruïnée, que les Villages ne soient brûlez, que les Villes ne soient pillées, que les femmes ne perdent l'honneur, & les hommes la liberté ou la vie.

Mais je veux que sa Prudence & sa Iustice empeschent vne partie de ces desordres, il ne sçauroit au moins empescher les maux qui sont inseparables des combats ; & s'il donne vne Bataille, il faut qu'il se resolve à répandre le sang de ses Ennemis, & à voir répandre celuy de ses Soldats : Il faut qu'il voye des Regimens

enfoncez & des Eſcadrons défaits, des Bataillons rompus, des teſtes & des bras emportez; il faut qu'il voye des Fleuves de ſang & des Montagnes de morts, & qu'il s'ouvre par le meurtre & par le carnage le chemin qui conduit à la Victoire: Il faut qu'il entende le bruit effroyable des Trompettes, des Tambours & des Canons, & les voix confuſes de ceux qui ſe battent, qui s'exhortent, qui s'appellent, & qui ſe plaignent. Ce triſte ſpectacle ne peut parler qu'à vn Prince auſſi ambitieux que cruel, & je m'imagine qu'il n'en ſçauroit obtenir le pardon du Ciel, s'il n'allegue pour excuſe de tant de crimes la neceſſité, qui eſt la premiere de toutes les Loix. Mais helas! la pluſpart des Guerres ſont les divertiſſemens des Princes ou de leurs Miniſtres: Les cauſes en ſont legeres & ridicules, & nous en avons veü dans noſtre ſiecle, dont les motifs n'eſtoient pas plus conſiderables que ceux du ſiege de Troye, qui fut entrepris pour vne pomme, ſi nous en voulons croire les Poëtes.

Le Monarque doit conſiderer, que s'il défend le duel entre ſes Sujets, Dieu eſt bien fondé à défendre le combat entre deux Rois, qui ne terminent gueres leurs differends qu'ils ne ſoient accompagnez l'vn & l'autre de trente mille hommes: Ces Batailles ſont bien d'vne

Madet orbis mutuo sanguine & homicidium cùm admittunt singuli crimen est, virtus vocatur cum publicè geritur, impunitatem sceleribus acquirit non innocentiæ ratio, sed sævitiæ magnitudo. *Epist. ad Donatum.*

autre importance que les duels, & si les derniers sont condamnez avec tant de Iustice, les premieres le doivent estre avec bien plus de raison. Cependant, comme dit avec vne admirable éloquence saint Cyprien, l'Vnivers est arrosé de sang humain, & personne ne s'y oppose: Quand deux hommes se battent ensemble, c'est vn crime qu'on punit, & quand deux Armées se battent l'vne contre l'autre, c'est vne vertu que l'on approuve; & par vne étrange fureur, cette derniere action demeure impunie, non pas parce qu'elle est plus innocente, mais parce qu'elle est plus criminelle.

Ie pense qu'aprés ces raisons le Souverain tentera tous les moyens imaginables avant que de se resoudre à la guerre, & qu'il ne la déclarera à ses ennemis que quand il y sera forcé par les Loix de la Iustice & de l'honneur, qui sont des Loix de necessité pour les Souverains. Nous les examinerons dans le Discours suivant, pour ne pas allonger celuy-cy, qui a desja sa juste grandeur, & pour ne pas confondre les raisons qui détournent le Monarque de la Guerre avec celles qui l'y peuvent engager.

QVATRIE'ME DISCOVRS.

Quelles raiſons doivent obliger vn Prince à ſe reſoudre à la Guerre.

QVOY que la Guerre ſoit la mere de la confuſion, elle ne laiſſe pas neanmoins d'avoir ſes loix; & ſi elles ne ſont pas auſſi douces que celles de la Paix, elles doivent pour le moins eſtre auſſi juſtes : Car il n'eſt pas permis à toutes ſortes de perſonnes de prendre les armes, & il n'y a que le Souverain ou la Rpublique en qui reſide l'autorité, qui en ait le droit legitime: C'eſt vn crime d'Eſtat que commet vn particulier quand de ſon autorité privée il déclare ou il entreprend la guerre : Mais le Prince meſme ne le doit pas faire ſans raiſon, encore que ſes Sujets ne puiſſent pas reſiſter à ſes volontez, il ne laiſſe pas d'eſtre coupable devant Celuy qui eſt le Iuge des Souverains, s'ils s'y engage mal à propos.

Ie ſçay bien que les Conquerans s'imaginent que le deſir de la gloire & l'ambition de commander ſont d'aſſez juſtes motifs pour entrer dans les Eſtats

de leurs Voiſins,& qu'ils diſent que Dieu s'eſtant reſervé le Ciel, il ſemble avoir abandonné la terre à ceux qui la peuuent occuper : *Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum.* Ie ſçay bien qu'Alexandre ne chercha point d'autres motifs dans la guerre qu'il entreprit contre Darius, & que de quelque pretexte qu'il couvrit ſon iniuſtice, il ne prit conſeil que de ſon ambition, qui ne pouvoit ſouffrir ni vn Superieur ni vn égal. Ie ſçay bien enfin que tous ceux qui luy reſſemblent ont des maximes conformes aux ſiennes, & qu'ils croyent que le droit des Princes ne conſiſte que dans la force ; que le plus puiſſant eſt le plus juſte, & qu'il a droit ſur tous les Empires ; qu'il peut enlever à ſes Voiſins ; que la Iuſtice comme on nous la repreſente eſt vne vertu de particulier & non pas de Souverain, & que ſi l'on vouloit obliger les Rois à reſtituer ce que leurs Anceſtres ont vſurpé, il faudroit les reduire à vne condition privée.

Ces injuſtes Ambitieux, ces Ennemis déclarez du genre humain, ces Perturbateurs du repos public ſe perſuadent inſolemment, que dans les guerres on conſidere pluſtoſt le ſuccés que le motif, qu'elle eſt juſte quand elle eſt heureuſe, que la Victoire déclare quel eſt l'innocent ou le coupable :

Hæc acies Victum factura Nocentem est;
Et que le party du Victorieux est toûjours meilleur que celuy du Vaincu, puisque si l'vn est approuvé de Caton, l'autre est favorisé du destin :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Mais tous les grands hommes qui ont eu quelque teinture de Iustice, ont condamné ces fausses maximes, & ont avoüé que la cause & non pas l'évenement justifioit les Souverains dans la déclaration de la Guerre. En effet l'ambition & l'avarice ne sont point de justes motifs pour l'entreprendre, & quoy qu'ils soient communs, ils ne laissent pas d'estre criminels. Il n'y a que les Tyrans à qui le desir de commander inspire l'envie de combattre, & quelques bons succés que la fortune donne à leurs desseins, ils sont toûjours mauvais, puis-qu'ils sont ambitieux & temeraires. La passion de vaincre & de triompher n'est point vn titre pour vn Conquerant, & il est condamné par sa conscience quand il obeït à son ambition déreglée : Encore que ces sentimens se glissent dans l'Esprit des Rois, ils ne sont pas approuvez des Politiques, ceux-cy sont d'accord avec Saint Augustin, que toute la Guerre qui est entrepriſe, ou par vn desir de se vanger, ou par vn dessein de nuire, ou par

Vna & ea vetus causa bellandi est profunda cupido Imperij & divitiarum. *Salust. in Bragm.*

Nocendi cupiditas, vlciscendi crudelitas, feritas rebellandi & libido dominandi, & si qua sunt similia, hæc sunt quæ in bellis justè culpantur. *Lib. 22. Contra Faustum.*

vne paſſion de commander ne ſçauroit eſtre qu'injuſte.

Mais s'il eſt aisé de découvrir & de condamner les motifs qui rendent vne guerre injuſte, il n'eſt pas ſi facile de remarquer ceux qui l'autoriſent, & qui la permettent parmy les Princes. Neantmoins je ne voy gueres de perſonnes qui ne conviennent que les Royaumes & les Republiques, dont le pouvoir eſt plus étendu que celuy des particuliers, ne puiſſent repouſſer la violence par la force; & il ſemble que c'eſt vne Loy que la Nature a gravée dans le cœur de tous les hommes, qu'on peut défendre ſon bien contre celuy qui le veut ravir, & oſter la vie à celuy qui entreprend ſur celle d'autruy, quand on n'a point d'autre moyen pour la conſerver.

Ie ſçay bien que l'Evangile qui ne connoiſt point d'autre loy que la charité, nous conſeille de donner la robe à celuy qui nous a oſté le manteau, & apres avoir receu vn ſoufflet de tendre la joüe pour en recevoir encore vn autre : Mais outre que ces conſeils n'obligent pas tous les Chrétiens, il eſt certain qu'ils ne regardent pas le Souverain, qui eſtant vne perſonne publique, eſt intereſſé dans ſa conſervation & dans celle de tout ſon Royaume. Ainſi quand vn Etranger entre ſur ſes terres, qu'il mal-traite ſes Su-

jets, ou qu'il attaque ſes Alliez, il eſt obligé par les loix de la Iuſtice de s'y oppoſer & de les défendre: Car comme Ciceron a bien remarqué, s'il y a quelque guerre qui ſoit juſte, c'eſt celle que nous entreprenons pour ſoûtenir les intereſts & pour conſerver le ſalut de ceux qui ſont cõmis à nôtre garde, & qui ſe repoſent ſous l'ombre de nôtre protection.

Nullum bellum à ciuitate optima ſuſcipitur, niſi aut pro fide aut pro ſalute. 3. de Repub.

Auſſi ſaint Ambroiſe dans ces Livres admirables où il traite de la Morale & de la Politique Chrétienne, reconnoiſt que la puiſſance du Prince qui défend ſes Sujets ou ſes Alliez contre les Barbares, eſt toute pleine de juſtice, & qu'on ne peut condamner vne guerre qui eſt entrepriſe par des motifs ſi raiſonnables; Saint Auguſtin ſon Diſciple & ſon fils ſelon la grace, remarque que l'on fait du bien aux inſolens deſquels on reprime la violence, & que la victoire qu'on remporte ſur eux, leur eſt plus vtile qu'elle n'eſt glorieuſe aux vainqueurs, parce qu'elle leur oſte ſouvent le deſir de faire du mal en leur en oſtant le pouvoir.

Fortitudo quæ per bella tuetur prouinciam à Barbaris, & ſocios à latronibus plena juſtitiâ eſt.

Cui licentia iniquitatis eripitur, vtiliter vincitur. Epiſtol. 5.

Mais comme l'ambition ſe gliſſe par tout, & qu'elle corrompt les meilleures choſes par la malignité de ſon venin, il faut que le Prince prenne garde qu'en défendant ſes Sujets ou ſes Alliez, il ne ſatisfaſſe à la paſſiõ qu'il a de s'accroiſtre ou de s'agrãdir, & que ſon injuſtice ne ſe

couvre du manteau de la charité : Car les Romains n'ont point trouvé de pretexte plus ſpecieux pour étendre leur Empire que le ſecours qu'ils donnoient à leurs Alliez; & vn de leurs hiſtoriens nous apprend que ç'a eſté par cet artifice qu'ils ſe ſont rendus les maiſtres de l'Vnivers.

Noſter populus ſociis defendēdis, terrarum jam omniū potitus eſt.

Comme les Princes Chrétiens ont à répōdre devant vn Iuge qui connoiſt les intentions & qui les va chercher juſques dans le fonds des cœurs, il faut que les leurs ſoient innocentes, & que dans les Guerres qu'ils entreprennent ils n'ayent pas ſeulement le deſſein de proteger leurs Alliez ou de défendre leurs Sujets, mais d'obliger meſme leurs Ennemis & de leur procurer du bien, en leur oſtant la liberté dont ils abuſent; Ils doivent rechercher leur conſervation dans leur défaite, & ne les aſſujettir à leur Empire que pour les rendre plus heureux en les rendant plus innocents. En vn mot ils doivent vaincre leurs Ennemis par le meſme principe par lequel ils gouvernent leurs Sujets; & comme dans la conduite ils ne cherchent pas leur gloire ni leur profit, mais le repos & le bonheur de leurs Sujets, ils ne doivent pas chercher auſſi dans la victoire leur reputation, mais l'vtilité de leurs Ennemis.

La Politique profane n'eſt pas arrivée juſqu'à ce degré de perfection; mais

la Politique Chrétienne qui eſt auſſi-bien animée de la Charité que de la Iuſtice, y doit arriver ou y tendre pour le moins, ſi elle veut eſtre agreable à Dieu. Et pour me ſervir de la plus noble compareiſon que me fournit l'Evangile, il faut que les Princes vainquent les rebelles comme le Fils de Dieu domte les pecheurs, & qu'ainſi il fait de ceux-cy des Penitens & des Saints, ils faſſent auſſi de ceux-là de bons Sujets & de Fidéles Citoyens. Mais avant que d'entrer ſur leurs terres ils ſont obligez d'obſerver ce que les Princes Infidéles ont toûjours religieuſement gardé, qui eſt d'envoyer des Ambaſſadeurs ou des Herauts leur demander reparation de l'injure qu'ils ont receuë, & s'ils le refuſent, de leur dénoncer la Guerre dans les formes ordinaires, afin que s'aſſujettiſſant à toutes les Loix ils ſe juſtifient devant Dieu & devant les hommes, & qu'ils ayent le Ciel & la Terre également favorables.

CINQVIE'ME DISCOVRS.

Que le Souverain eſt obligé d'empeſcher tous les deſordres dans ſon Armée.

IL faut avoüer que ſi la condition des Rois eſt heureuſe, elle eſt auſſi bien miſerable : Elle eſt heureuſe, parce qu'eſtant comme ils ſont les premiers mobiles de leurs Eſtats, tout le bien qui s'y pratique leur eſt imputé, & qu'ils s'en promettent la gloire ſur la Terre, & la récompenſe dans le Ciel : Elle eſt miſerable, puis-que par la meſme raiſon, tout le mal que font leurs Sujets devient le leur quand ils ne l'empeſchent pas ; & que Dieu dans ce Tribunal où il examine les Souverains avec tant de ſeverité, leur demande comte de tous les crimes qu'ils ont ſoufferts, & qu'ils n'ont pas réprimez. Vn Prince infidéle tomboit d'accord de cette maxime, quand il diſoit autrefois que celuy qui n'empeſche pas vn crime lors qu'il le peut, ne le permet pas ſeulement, mais le commande :

Senec. in Agamemnon.

Qui non vetat peccare cùm poſſit iubet.

Et remontant jusques à sa personne, il ajoûtoit que les pechez de ses Sujets devenoient les siens, & qu'il en estoit coupable quand il ne les punissoit pas :

---In me culpa cunctorum redit.

En effet, l'autorité n'est donnée aux Souverains que pour empescher les desordres de leur Estat, & pour conserver la justice & l'innocence parmy leurs Sujets : Ils portent le glaive, dit l'Ecriture, pour chastier les criminels, & quand ils ne le font pas le Ciel leur impute les offenses qu'ils dissimulent ou qu'ils tolerent.

Les plus communes & les plus grandes sont celles sans doute qui se font dans les Armées : Car comme les Soldats sont insolens, & que la licence est attachée à leur condition, il n'y a sorte de crime qu'ils ne commettent ; & le Poëte avoit raison de dire que la Foy & la Pieté ne se trouvoient point dans les personnes qui faisoient profession des Armes :

Nulla fides pietasque viris qui castra sequuntur.

Le pillage est leur exercice ordinaire ; & parce qu'ils ont quelque droit de prendre sur les Ennemis de leur Prince, ils croyent avoir la liberté de prendre sur ses Sujets. Le blasphême leur est si cõmun,

que ce qui donne de l'horreur aux autres fait vne partie de leur plaisir, & ils s'imaginent que l'impieté qui est toûjours lâche est vne marque de courage & de valeur. L'Impudicité ne passe point pour vn crime parmy ces hommes de chair & de sang & comme ils sont accoûtumez à la violence, cette passion n'est pas en eux sans fureur, & au lieu de seduire les filles par les artifices ou par les promesses, ils les enlevent de force, & ajoûtent la violence à l'impureté.

Tous ces criminels sont tolerez, & soit que le nombre en empesche le châtiment, ou que le besoin que l'on a de leur service excuse leurs crimes, ils demeurent presque toûjours impunis: Cependant les Capitaines en doivent répondre aux Mestres de Camp, les Mestres de Camp aux Mareschaux, les Mareschaux au Souverain, & le Souverain à Dieu; Et comme les pechez de ces Soldats deviennent ceux de leurs Officiers, par vne suite necessaire les fautes des Officiers deviennent celles du Monarque. Ne faut-il donc pas avoüer que sa condition est bien déplorable, & que ce Poëte en connoissoit bien le danger, qui pour dissuader vn Prince de disputer le Sceptre à son frere luy disoit: Ne luy enviez point vne misere

éclatante, vous ſerez aſſez vangé de luy ſi vous le laiſſez regner, & il ne ſçauroit éviter d'eſtre coupable & mal-heureux s'il eſt Souverain.

Senec. in Thebaide.

——Dabit pœnas & quidem graves,
Regnabit.

Il en diſoit vn peu trop pour eſtre crû, & quoy que le danger qui accompagne la Royauté ſoit grand, il n'eſt pas neantmoins inévitable : Car ſi le Prince veut mettre de l'ordre dans ſes Armées, choiſir ſes Soldats, & les faire vivre ſous la diſcipline, il évitera tous les mal-heurs & tous les crimes qui font redouter la Guerre à tous les Eſtats. Ie tombe d'accord avec Valere Maxime, que c'eſt de la diſcipline des Soldats que ſont ſortis les triomphes des Empereurs, *De cuius ſinu omnes triumphi manarunt*; & que ſi vn Prince veut eſtre victorieux & innocent, il faut neceſſairement que ſes troupes ſoient bien choiſies & bien dreſſées. Vegece remarque que les Romains avoient plus de ſoin d'élever leurs Soldats que leurs enfans ; & j'ajoute meſme avec Valere Maxime, qu'ils en furent bien recompenſez, puis-que la Valeur de ceux-là leur acquit l'Empire du monde.

Acriter retenta diſciplina Principatum terrarum Romano Imperio peperit.

Cette diſcipline conſiſte en l'exercice & en l'ordre, en la peine & en la recompenſe. L'exercice forme les Soldats, leur

enſeigne leur métier, & les rend capables de tout ce qu'ils doivent faire dans la marche ou dans le combat. Vegece qui eſt le plus grand Maiſtre que nous ait fourny l'Antiquité pour les choſes de la Guerre, veut qu'on ne laiſſe jamais les Soldats ſans occupation ; que leurs Officiers les exercent continuellement; qu'on leur apprenne vn métier duquel dépend la gloire du Prince & le ſalut de l'Eſtat. L'oiſiveté perd les Soldats auſſi-bien que les autres hommes, & quand ils n'ont rien à faire dans le Camp, ou dans les quartiers d'Hyver, ils méditent des revoltes contre leurs Chefs, ou des violences contre leurs Hoſtes.

Sive legio, ſive auxilia fuerint exerceantur aſſiduo: Tyronibus per quotidiana exercitia, armorum eſt demonſtranda doctrina.

L'ordre n'eſt pas moins vtile que l'exercice, quoy qu'il n'en ſoit qu'vne ſuite : Car vn Soldat qui eſt ſuffiſamment exercé obeït à ſon Capitaine, garde ſon rang, marche ou s'arreſte ſelon les commandemens qu'il en reçoit, & répond à la voix, à l'œil & à la main de ſon General : *Imperium ducis ſimul omnes copiæ ſentiunt*, dit Seneque, *ad nutum Regentis ſine tumultu reſpondent.* C'eſt cet ordre qui a donné tant d'avantage aux Romains ſur toutes les autres nations: C'eſt luy qui les a fait triompher de tous les Peuples contre leſquels ils ont combatu : C'eſt luy enfin qui les a rendus les Maiſtres du monde, & qui leur a pro-

Tacit. 1. Hiſtor.

curé toute cette gloire qu'ils conſervent encore aprés la cheute de leur Empire.

La peine & la recompenſe achevent la diſcipline du Soldat, & elles ſont encore plus neceſſaires dans les Armées que dans les Royaumes : Car comme les fautes que l'on commet dans la Guerre ne peuvent preſque reparer, il faut que les peines ſoient merveilleuſement ſevéres, & que les Soldats craignent plus leurs Capitaines que leurs Ennemis : Il faut que le General puniſſe les moindres fautes rigoureuſement, qu'il faſſe des exemples dans le beſoin, qu'il n'écoute pas la miſericorde qui ne donne que de méchans conſeils en ces occaſions, & qu'il ſçache que quand les hommes qui ont les armes à la main s'écartent de leur devoir, ils perdent leurs Chefs, ſi leurs Chefs ne les perdent promptement : Les Soldats ſe réjouïront de leur punition, & quand ils verront la faction éteinte par la mort de ſes Auteurs, ils retourneront avec plaiſir à leur exercice ordinaire.

Tam diri fœderis ictu,
Parta quies, pœnâque redit placata Iuventus.

A militibus Imperatorem potius, quàm hoſtem metui debere. *Valer. Maxim. lib. 2. cap. 7.*

Vires quæ armis conſtant, quæ vbi à recto tenore deſciverunt, oppreſſuræ ſunt niſi opprimantur. *Lucan.*

Mais la récompenſe doit eſtre proportionnée à la peine, & ſi le Prince deſire eſtre bien ſervy dans les occaſions il faut qu'il honore publiquement la vertu, qu'il ne ſoit point chiche de loüan-

ges ni de careſſes, qu'il faſſe quelquefois meſme des preſens à ceux qui ont donné des preuves de leur courage, & qu'il les éleve à quelque charge qui ne ſoit pas neantmoins au deſſus de leur merite, de peur qu'elle n'excite de l'envie au lieu d'exciter de l'émulation. S'il veut enfin éviter tous les deſordres qui regnent dans les Armées, s'il veut reformer tous ſes Soldats & les retenir dans le devoir, il faut qu'il ait ſoin de les bien payer, & qu'il aſſure leur ſolde ſur les deniers les plus clairs de ſon Epargne : Car le defaut de payement eſt vne excuſe generale à tous leurs crimes : Ils rejettent tous les excés qu'ils commettent ſur la neceſſité, qui eſt la premiere & la plus forte de toutes les Loix ; s'ils ſont deſerteurs & s'ils quittent l'Armée ſans le congé de leurs Chefs ; s'ils ſont voleurs & s'ils pillent, ou les Sujets de leur Prince, ou leurs hoſtes meſmes ; s'ils ſont ſacrileges, & s'ils n'épargnent pas les lieux ſacrez & les choſes ſaintes, ils ſe perſuadent que la miſere qui les contraint à faire ces crimes, leur en obtiendra, ou le pardon ou l'impunité : Ils croyent enfin que le Prince qui ne paye pas ſes Soldats, leur permet tacitement de ſe payer par leurs mains, & de prendre ſur ſes Sujets ce qu'ils ne peuvent pas prendre ſur ſes Ennemis.

SIXIE'ME

SIXIE'ME DISCOVRS.

Si le Prince peut vſer de ruſes & ſtratagêmes dans la Guerre.

SI nous conſultons les Politiques de l'antiquité ſur ce ſujet, ils nous répondront tous par la bouche de Virgile, que contre les Ennemis on peut auſſi-bien employer l'artifice que la force :

---Dolus an virtus quis in hoſte requirat?

Car encore que la tromperie dont l'artifice n'eſt guere éloigné, doive eſtre bannie de la ſocieté civile, & que la ſincerité doive regner parmy les Sujets d'vn meſme Royaume, elle eſt neantmoins permiſe ſelon les Loix de la Guerre ; & les avantages qu'on remporte par ce moyen ſont plus eſtimez que ceux que l'on remporte par la force. L'Ecriture les approuve, la Theologie les permet, la Politique les conſeille, & nous ne trouvons point de perſonnes raiſonnables qui les condamnent.

L'Eſcriture les approuve, puis-que IESVS-CHRIST s'en eſt ſervy contre le Demon ; que cachant ſa Divinité ſous ſa chair, il luy donna la hardieſſe de

l'attaquer, afin que dans le combat il nous délivraſt de ſa tyrannie, & qu'il vainquiſt par la ruſe ce ſuperbe Eſprit qui avoit ſeduit la premiere femme par ſon artifice : *Fefellit Diabolum Chriſtus vt vinceret*, dit ſaint Ambroiſe. Quand le meſme Fils de Dieu declara la guerre au monde, & qu'il envoya ſes Apoſtres comme autant de Generaux pour l'aſſujettir à ſes loix, il leur recommanda l'artifice & leur défendit la violence ; il les obligea d'imiter la prudence du Serpent, & d'expoſer comme luy tout leur corps pour conſerver leur teſte, c'eſt à dire la charité en quoy conſiſte la vie du Chrétien, *Eſtote prudentes ſicut Serpentes*.

Lib. 2. in Lucam.

Ces douze Apoſtres ſe ſervirent de mille innocens artifices pour vaincre le monde ; Ils mélerent dans leurs actions vne ſainte adreſſe qui eſtoit vtile à ceux qu'ils trompoient ; Ils ſe déguiſerent quelquefois en Philoſophes pour s'inſinüer dans le Senat de l'Areopage : Ils ſe transformerent en Orateurs pour entrer dans le Palais de Neron ; Ils prirent l'habit d'Artiſans pour traitter avec les gens de cette condition, & ils ſe firent tout à tous pour convertir tout le monde à IESVS-CHRIST. Il eſt vray que leur Prudence n'eſtoit point maligne, parce que leur divin Maiſtre leur avoit recom-

mandé de la temperer par la ſimplicité de la Colombe, afin que faiſant du bien à tous les peuples, ils ne fiſſent du mal à perſonne.

Eſtote prudentes ſicut Serpentes, & ſimplices ſicut columbæ.

L'Ancien Teſtament qui fut dicté par le meſme Eſprit qui dicta depuis le Nouveau, permettoit la ruſe aux Soldats qu'il envoyoit contre les Ennemis de Dieu. Gedeon ſurprit les Madianites, & ne ſe faiſant accompagner que de trois cens hommes, il témoigna qu'il les vouloit vaincre plûtoſt par l'artifice que par la force. Ioſué que je regarde comme vn des plus grands Capitaines du monde, gagna quelquefois des batailles par ſa conduite & par la valeur de ſes Soldats : mais il ſe ſervit auſſi quelquefois de ſtratagêmes, & fit tomber ſagement ſes Ennemis dans les embuſches qu'il leur avoit dreſſées: Il prit la ville de Hai qui eſtoit la Capitale d'vn petit Eſtat, par vne ruſe que l'Ange luy avoit appriſe, & il l'executa ſi heureuſement qu'il entra dans ſes murailles aprés avoir défait tous ſes habitans.

Cẽ grand Samſon qui donna tant de preuves de ſon courage pendant ſa vie, n'en donna-t-il pas de ſon adreſſe à ſa mort, & celuy qui avoit ſi ſouvent vaincu les Ennemis du Seigneur par cette force mõſtrueuſe qui le rendoit la terreur des Philiſtins, ne les défit-il pas par cette

ruſe admirable qui les enſevelit avec luy ſous les ruines de leur Palais. David s'eſt auſſi-bien ſignalé dans la guerre par ſon artifice que par ſa valeur ; la mort de Goliat qui fut ſon coup d'Eſſay & ſon Chef-d'œuvre tout enſemble, ne fut pas moins l'effet de ſa prudence que de ſa force ; & cette pierre qu'il lança contre ce Coloſſe marque bien autant ſon adreſſe que ſon courage. Enfin toute l'Hiſtoire des Rois eſt remplie de ruſes de guerre, que Dieu n'a pas ſeulement approuvées, mais qu'il a meſme ſouvent inſpirées, tant il eſt vray que les ſtratagêmes ne ſont point défendus par l'Ecriture.

Il ne faut pas s'étonner ſi aprés cela les Theologiens les permettent, puis-que l'Ecriture eſt la regle de leur creance, & qu'ils ne condamnent jamais ce qu'elle autoriſe. Saint Auguſtin qui d'ailleurs n'approuue ni l'injuſtice ni le menſonge, permet l'artifice dans vne guerre legitime, & déclare que les Soldats ſe peuvent auſſi-bien ſervir de la ruſe que de la force contre leurs Ennemis ; Et la raiſon en eſt évidente : Car puis-que la prudence n'eſt pas moins vne vertu que la force, on les peut employer toutes deux vtilement dans le combat, & quiconque approuve les armes qui ſervent à l'vne, ne peut condamner les embuſches qui ſervent à l'autre. S. Ambroiſe

Cum juſtum bellum ſuſcipitur, vt apertè quis pugnet; vel ex inſidiis nihil intereſt. *Lib. quæſt. ſuper Ioſue quæſt.* 10.

loüe l'artifice de ce Soldat qui se coula sous le ventre d'vn Elephant pour tuer le Capitaine qui le montoit, & le considerant accablé sous le poids de cet animal qu'il avoit percé de son poignard, il dit avec autant de pompe que de verité, qu'il s'estoit ensevely dans son triomphe, *Suo sepultus est triumpho.* *Officior. l. 1. c. 40.*

Les Politiques s'accordent en ce poinct avec les Theologiens, & déclarent que la ruse & l'artifice ont quelque chose mesme de plus noble que la force : Car il semble que quand on n'employe que les armes, on ne surmonte que la moindre partie de l'homme, qui est le corps ; mais que lors que l'on se sert de l'artifice on remporte la victoire sur son esprit, & qu'on l'oblige de confesser qu'il est entierement vaincu : Plus les hommes sont prudens, & plus ils sont capables de ruse : C'est le party des Generaux qui ont blanchy dans le commandement, & ils laissent aux Soldats l'execution des Explois où il ne faut que du courage & de la force. Vlisse est employé dans toutes les occasions où il faut surprendre les Ennemis : Ajax qui n'est qu'vn brutal est envoyé dans celles où il ne faut se servir que de la main : Et l'experience nous apprend que les ruses sont les chefs-d'œuvres de la prudence la plus rafinée. Ajoûtons à ces raisons que les

Nulla est victoria major quã quæ confessos animo quoque subjugat hostes. *Claudian.*

ſtratagêmes épargnent le ſang, & qu'ils ſont aſſez ſouvent moins cruels que les combats : Ils ſont meſme plus aſſurez, parce qu'eſtant inconnus on ne les ſçauroit éviter, & que ſemblables aux mines qui n'éclatent que quand elles joüent, ils ne paroiſſent que lors qu'on les execute, & que l'Ennemy ne ſçauroit plus s'en défendre : *Fraus & dolus ſunt obſcura & inevitabilia.* *Veget.*

Il faut pourtant que le Prince ſçache qu'il y a des artifices honteux, & qui ne ſont pas ſeulement indignes d'vn Chrétien, mais d'vn honneſte homme. Les Payens qui n'avoient point d'autre guide que la raiſon en ont conceu de l'horreur, & quelque deſir qu'ils euſſent de vaincre leurs Ennemis, ils n'ont jamais voulu employer ni le poiſon ni la perfidie. Les Romains renvoyerent à Pyrrhus le Medecin qui s'eſtoit offert de l'empoiſonner ; & ceux meſme qui ont aimé la trahiſon à cauſe de ſon vtilité, ont toûjours haï les traiſtres à cauſe de leur lâcheté Le Prince n'employera donc jamais ces ruſes qui choquent la Iuſtice ou qui bleſſent la Charité: Il ne corrompra point les Amis ni les Miniſtres de ſon Ennemy, parce que la loy de Dieu le luy défend ; & ſi vn traiſtre luy veut livrer vne Place, je douterois fort s'il ſe devroit prévaloir de cette infidelité,

parce qu'en y participant il l'approuve, & que pour vn petit profit il engage ſa conſcience & ſon honneur.

SEPTIE'ME DISCOVRS.

Quand le Prince doit donner Bataille, & s'il y doit eſtre preſent.

LEs Politiques confeſſent qu'il n'y a rien de plus horrible ni de plus agreable qu'vne bataille : Rien de plus horrible, parce qu'elle engage deux Armées à terminer leurs differens par l'effuſion du ſang & par le carnage de leurs Soldats ; Que le bruit des trompettes & des tambours qui anime les hommes & les chevaux ne laiſſe pas de donner de la terreur ; que la voix confuſe de ceux qui ſe battent cauſe de l'étonnement ; que la fumée & la poudre qui couvre toute la campagne y répand l'horreur avec les tenebres ; que la confuſion de tant de troupes qui ſe mélent donne de l'effroy ; & que l'attente du ſuccés qui eſt incertain, glace le cœur des Chefs qui commandent ces grands corps : Car de quelque eſperance qu'ils ſe flattent

ils sçavent bien qu'il n'y a rien de plus douteux que l'évenement d'vne Bataille, & quand ils ont apporté tout ce qui dépend de leur prudence & de leur courage, il faut qu'ils abandonnent le reste à la Providence divine qui s'est reservé le pouvoir de décider des combats & de disposer des victoires.

C'est pourquoy l'Ecriture sainte qui est aussi éloquente que veritable, voulant faire voir l'inquietude d'vn pecheur que son crime & sa conscience persecutent incessamment, le compare à vn General qui est sur le poinct de donner vne Bataille, & qui voit que son honneur & sa vie sont entre les mains de ses Soldats. Mais quand vn des Partis à l'avantage sur l'autre, qui a-t-il de plus horrible que de voir l'insolence du Soldat qui se vange de sa perte & de sa peine sur l'Ennemy, & qui onbliant toute humanité, immole autant de victimes qu'il donne de coups ? Quel effroyable spectacle de voir la campagne arrosée de sang, couverte de morts, sur le visage desquels on remarque la colere & la fureur, & qui aprés leur déroute ont peine encore de céder aux victorieux.

An gustia vall abit eum sicut Regem qui præparatur ad præliũ. *Iob.* 15.

Avec tout cela il faut avoüer qu'il n'y a rien de plus beau qu'vne Bataille : Car la disposition des troupes est quelque chose de si charmant, que l'Epoux ne trouve

rien qui exprime mieux la noble fierté de ſon Amante, qu'vne Armée rangée en Bataille : *Terribilis vt caſtrorum acies ordinata.* Le mouvement de ce grand corps qui dépend de ſon General, comme de l'eſprit qui l'anime, l'obeïſſance exacte de toutes les troupes qui le compoſent, & qui vont chercher la mort ou la victoire, ſelon les ordres qu'elles en reçoivent de leurs Mareſchaux de Camp, & cette genereuſe reſolution de vaincre ou de mourir, qui ſe lit ſur le viſage de tous les Soldats, ſont des objets qui ne ſont gueres moins agreables que ſurprenans. Auſſi voyons-nous dans l'Ecriture que le Soleil s'eſt vne fois arreſté pour prendre ſon divertiſſemẽt d'vne Bataille & qu'il ſuſpendit ſa courſe pour obeïr à la voix d'vn grãd Capitaine, qui voulut avoir ce bel aſtre pour témoin de ſa Victoire.

Sol quaſi ejus ſpectator victoriæ, noctem diſtulit, diem produxit. *Ambroſ. lib. 2. Offic. cap. 24.*

Mais ſi vne Bataille donne de l'horreur & du plaiſir à ceux qui la voyent, confeſſons qu'elle donne bien autant de travail à ceux qui en ont la diſpoſition & la conduite : Car c'eſt le Chef-d'œuvre d'vn General ; c'eſt l'action dans laquelle paroiſt davantage ſa reſolutiõ & ſon adreſſe, & il ſemble qu'il ne merite pas le glorieux titre de Capitaine, s'il n'a gagné vne Bataille. On ne donnoit point autrefois parmy les Romains, le nom d'Empereur aux Generaux, qu'ils ne ſe fuſſent

battus, & qu'ils n'euſſent défait leurs Ennemis; & c'eſt par ces occaſions perilleuſes que les Chefs ſe procurent cette gloire que l'on dit eſtre la plus pure récompenſe de la vertu. Cependant les plus ſages Capitaines ne donnent jamais vne Bataille qu'ils ne ſoient pre que aſſurez de la Victoire; Ils prennent ſi bien leurs meſures, qu'ils ne ſe laiſſent jamais contraindre à la donner, & ils ne s'y reſolvẽt jamais qu'ils n'y voyent vne neceſſité abſoluë, ou vne eſperãce certaine du ſuccés.

Leurs raiſons ſont conſiderables: Ils ne veulent pas commettre leur gloire au hazard, qui regne plus dans les batailles que dans toutes les autres choſes du monde; Ils veulent eſtre toûjours les maiſtres des évenemens, & ils ſçavent bien qu'ils ceſſent de l'eſtre, du moment qu'ils s'engagent dans le combat; Ils aiment mieux ruïner leurs Ennemis par leur induſtrie que par leur force, & ils préferent vn avantage certain à vne bataille douteuſe & à vne victoire ſanglante. Les Grecs eſtoient de cette opinion, & ils rendoient plus d'honneur à vn General qui avoit vaincu par l'artifice, qu'à celuy qui avoit défait les Ennemis dans vne Bataille rãgée. Neantmoins il y a des occaſions où le Prince ne s'en peut dédire, où la gloire & la neceſſité l'y engagent, & où les apparences de vaincre ſont ſi bel-

les, que ce ſeroit manquer à ſa fortune de ne s'en pas prévaloir.

Car s'il ne peut plus faire ſubſiſter ſes troupes, ſi les vivres luy manquent, ſi les Ennemis attendent du renfort, ſi la retraite eſt dangereuſe, la neceſſité l'oblige au combat. Si au contraire les Ennemis ſont en deſordre, s'ils paroiſſent étonnez, s'ils ſont poſtez en vn lieu deſavantageux, & ſi leur défaite peut eſtre ſuivie de la perte de quelque place importante, l'intereſt l'engage à donner Bataille, & s'il manque vne occaſion ſi favorable, il ne la recouvrera peut-eſtre jamais. Ie voudrois pourtant qu'il ne fiſt rien ſans conſeil, qu'il priſt l'avis, non des plus ardens, mais des plus ſages, & qu'il ſuiviſt l'opinion de ceux qni préferent toûjours le ſalut de l'Eſtat à la gloire du Souverain: Car les plus belles apparẽces ſont ſouvent trompeuſes, ce qui paroiſt nous favoriſer d'abord, ſe trouue à la fin nous eſtre contraire; & les Ennemis feignent quelquefois des apprehenſiõs ou des deſordres, pour nous ſurprendre & nous engager temerairement.

Mais les Politiques diſputent ſi le Prince doit ſe trouver dans le Combat, & ils alleguent d'aſſez puiſſantes raiſons pour ſoûtenir chaque party: Les vns diſent que la preſence du Souverain inſpire le courage à ſes Soldats, & que ceux-cy

croyent que la Victoire eſt aſſurée, puiſque le Prince en veut partager l'honneur avec eux : Que ſa perſonne, quand il a de l'experience, eſt au moins contée pour dix mille hommes ; & que les Rabins paſſant plus avant, ont remarqué que le nombre de ſix cens mille eſtoit renfermé dans le nom de Moïſe, pour nous apprendre qu'il valoit autant luy ſeul que les ſix cent mille Soldats qui combattoient ſous ſes enſeignes : Enfin toute l'Hiſtoire nous aſſure que la perſonne du Chef redouble la valeur de ſes troupes, & qu'vne Armée de Cerfs commandée par vn Lion, eſt capable de défaire vne Armée de Lions commandée par vn Cerf.

Les autres ſe ſervent preſque des meſmes raiſons pour défendre leur opinion: Car ils diſent que la perſonne du Prince eſt ſi conſiderable, qu'il ne la faut pas expoſer au hazard d'vne Bataille, que c'eſt aſſez qu'il donne les ordres de la Ville où il fait ſa reſidence, qu'il n'y a que les grandes occaſions & qui regardent le ſalut de tout le Royaume, qui demandent ſa preſence; que dans les guerres communes il ſuffit qu'il ait vn Lieutenant qui le repreſente, & qu'à moins que d'avoir en teſte vn Prince auſſi grand que luy, il doit demeurer dans la Capitale de ſon Eſtat.

I'approuve d'autant plus cette derniere

opinion, que les Romains l'ont suivie. Auguste & Tibere depuis qu'ils eurent la souveraine puissance entre les mains ne se trouverent plus dans le combat ; Ils se reservoient pour des occasions importãtes, & ne vouloient pas risquer la gloire qu'ils avoient acquise dans les premieres Batailles : Ils tenoient le gouvernail de l'Empire entre leurs mains & de la Ville de Rome comme du centre de l'Estat, ils donnoient les ordres à leurs Lieutenans : Ils avoient pour maxime, que le Prince ne devoit jamais abandonner le Senat, & qu'il avoit meilleure grace à la teste de son Conseil, qu'à la teste de son Armée. Tacite ajoûte qu'il est indigne de la Majesté du Souverain de se commettre, & qu'il doit pour son honneur & pour celuy de la Republique, demeurer tousiours dans la ville où est le Siege de l'Empire.

Nec enim decorum Principi relinquere, sine rectore vrbem vnde in omnia regimen. *Tacit. 3. Annal.*

Il dit ensuite vne chose que je ne puis approuver, quoy qu'elle soit de Tibere, parce que je la trouve plus hõteuse qu'honorable, & qu'elle tient de cette finesse qui déroge ce me semble à la Majesté du Prince. Il dit donc qu'encore que le Souverain soit bien resolu de ne pas quitter son poste, il feindra neãtmoins, si la Guerre est longue ou douteuse, qu'il a dessein de le quitter ; Il levera des troupes, il équipera des Vaisseaux, il attendra le vent, & trompera par ces délais étudiez, premie-

Immotum igitur fixumque illi sit non omittere caput rerum, neque se remque publicam in casum dare. 11. *Annal.*

rement le Senat, par aprés le Peuple & les Provinces le plus long-temps qu'il pourra.

Speciem venturi simulet, legat comites, adornet naves, mox hyemem, aut negotia variè causatus, primò prudentes, deinde vulgum, diutissimè provincias fallat. *Idem ibid.* In quo plus quàm in exercitu reponat. *Tacit.*

Mais je suis bien d'avis que le Prince imite Tibere dans le choix de son General, & qu'il n'en prenne point qui n'ait la plus-part de ses qualitez, si elles se peuvent rencontrer dans vne mesme personne. La premiere qu'il soit si versé dans son métier, qu'il espere plus de luy seul que de toute son Armée; Qu'il soit plus vaillant que riche, qu'il ait autant d'experiẽce que de bon-heur, qu'il sçache selon le besoin finir ou faire durer la Guerre, qu'il ait éprouvé l'vne & l'autre fortune, afin que la bonne ne le rende pas insolent, & que la mauvaise ne l'abbate pas; que dans les choses difficiles & douteuses il se puisse resoudre luy-mesme, parce qu'il ne peut pas toûjours consulter le Souverain, & qu'en attendant ses ordres il perdroit les occasions de battre les Ennemis: *Quia ex distantibus terrarum spatijs, consilia post res afferrentur.* Il est vray que comme on ne trouve pas de Lieutenant qui ait toutes ces grandes qualitez, le Prince peut s'approcher de la Frontiere, & luy faire sçavoir de temps en temps ses volontez. Ainsi il conduira son Armée, & il ne se trouvera point dans le combat, qui est tout ce que peut souhaitter la plus fine Politique.

HVITIE'ME DISCOVRS.

Comment le Prince doit vſer de la Victoire.

C'Est avec beaucoup de raiſon qu'vn excellent Politique a dit autrefois qu'il ſe trouvoit beaucoup de Princes qui ſçavoient vaincre, mais qu'il s'en trouvoit peu qui ſceüſſent bien vſer de la Victoire : En effet les plus grands avantages demeurent ſouvent inutiles, pour n'eſtre pas bien ménagez ; & les Victoires qui coûtent tant de travaux & tant de ſang ne produiſent pas toûjours les bons effets qu'on s'en promet, parce qu'on ne ſçait pas s'en bien ſervir. La Prudence n'eſt jamais plus neceſſaire ni plus rare qu'en ces occaſions, & vous diriez que la Victoire qui enyvre les Vainqueurs leur fait perdre le jugement.

Il y a autant de danger à pourſuivre les vaincus qu'à les laiſſer échapper, & nous avons veü de ſignalez avantages qui ſe ſont perdus, pour avoir peché contre ces deux regles : Il faut pourſuivre les Ennemis, apres les avoir défaits, & ne leur dõner pas le loiſir de ſe reconnoiſtre

ni se rallier, de peur que reprenant du courage ils ne viennent charger les victorieux pendant qu'ils sont en desordre, & qu'ils ne songent qu'à partager le butin. Aussi les plus sages Generaux tiennent toûjours des corps entiers sous les armes pour repousser les vaincus s'ils revenoient à la charge, & pour conserver la victoire qu'ils ont remportée avec tant de sueur & de sang. Il ne faut pas neãtmoins les poursuivre quand ils se retirent en bon ordre, de peur de les mettre au desespoir, & c'est en cette occasion que la maxime de faire vn pont d'or à ceux qui fuyent est recevable: Car quand ils se voyent poursuivis ils font de necessité vertu, & recueillant toutes leurs forces & tout leur courage ils vainquent souvent ceux qui les avoient vaincus. Quinte-Curse a judicieusement remarqué que la necessité réveilloit le courage, & que le desespoir faisoit renaistre l'esperance : *Ignaviam quoque necessitas acuit, & sæpe desperatio spei causa.*

La Bataille de Ravennes est vne instruction funeste à nos Generaux, d'estre plus reservez dans la poursuitte des vaincus ; & Gaston de Foix nous fit perdre le fruit de la Victoire qu'il venoit de remporter sur l'Italie, en voulant rompre vn Bataillon qui se retiroit en bon ordre. Sa mort nous fut si préjudiciable, que Loüis douziéme

douziéme l'ayant appriſe ne ſe pût empeſcher de ſouhaiter vne ſemblable Victoire à ſes Ennemis, & de dire avec autant de Iuſtice que de douleur, qu'il ſeroit vaincu s'il vainquoit encore de la meſme ſorte.

Hoſtibus tales veniãt victoriæ, ſi ſic iterum vincimus victi ſumus. *Florus Francicus.*

Quand le Prince ou ſon Lieutenant aura diſſipé l'armée des Ennemis, il déliberera ſoigneuſement avec ſon Conſeil de ce qu'il doit faire pour profiter de ſon avantage: Car quelquefois il faut entrer dans le païs Ennemy pour y porter l'épouvante, & pour obliger le Peuple à vne revolte generale; quelquefois il faut aſſieger la place que l'on juge la plus foible d'hommes, & ne pas donner le loiſir aux Ennemis d'y jetter de nouvelles troupes; quelquefois il ſe faut contenter de faire le dégaſt ſur la Frontiere, & d'y prendre ſes quartiers d'Hyver ſi la ſaiſon eſt trop avancée, ou ſi l'Armée eſt trop affoiblie: C'eſt enfin dans cette occaſion qu'il faut conſulter la Prudence, & chercher dans les ſecrets de cette vertu ce que l'on doit entreprendre, pour ne pas laiſſer vn ſi grand avantage ſans effet.

Mais le principal avis qu'on peut donner au Vainqueur, c'eſt d'vſer de ſa Victoire avec douceur & moderation: Les plus ſages Capitaines luy en ont donné l'exemple, & s'il ſe regle ſur leur condui-

te, ſon bon-heur le rendra plus modeſte & plus retenu. Ie ne voy rien de plus noble que le ſentiment que le Poëte inſpire au prudent Agamemnon aprés la priſe de Troye : Il ſembloit que cette Victoire, qui luy avoit à la verité coûté beaucoup d'hommes & beaucoup d'années, mais qui par la priſe d'vne ſeule Ville luy avoit acquis le plus bel Empire du monde, deuſt luy donner de l'inſolence ou de la joye: cependant il n'y penſe qu'avec douleur, & il n'en parle qu'avec étonnement : Il témoigne qu'il apprehende les Dieux qui luy ſont trop favorables,

Senec. in Troade. *Metuentem Deos nimium faventes ;*

Qu'il a connu en vainquant qu'vne grande Ville peut eſtre priſe en vne nuict ; qu'vn Souverain peut perdre en vn ſeul moment l'Empire & la vie :

——— Magna momento obrui
Vincendo didici ; ———

Et que la Victoire qui pourroit donner à vn autre de la vanité, luy donnoit de la modeſtie & de la crainte :

Sed fregit altos Spiritus, hæc quæ dare
Idem ibid. *Potuiſſet alij cauſa, fortuna favor.*

En effet, qu'y a-t-il de plus changeant que la fortune, & de plus inconſtant que le bon-heur ? Combien de fois a-t-on veu les Vaincus vaincre les Vain-

queurs, & l'avantage repaſſer du coſté qui l'avoit perdu? Combien de fois a-t-on veu les Captifs charger leurs Maiſtres de leurs chaiſnes, & recouvrer la liberté lors qu'ils en avoient perdu l'eſperance? La fortune prend plaiſir à faire voir ſa puiſſance dans ces étranges revolutions; Et la Divine Providence, qui regle toutes les avantures du Monde, nous fait ſentir par ces prodigieux renverſemens que c'eſt elle qui diſpoſe abſolument des Victoires & des Couronnes.

Il me ſemble qu'on ne peut faire vne réponſe plus judicieuſe à vn inſolent Victorieux qui mépriſe tout, & qui demande avec autant d'aveuglement que d'orgueil, ce qu'il peut apprehender au milieu de ſon bon-heur, que celle que fait vn Grand Roy à vn jeune Prince dans le tragique; Qu'il doit craindre ce qu'il ne craint pas, & mettre au nombre des maux qui luy peuvent arriver, tous ceux que la Iuſtice Divine connoiſt & que l'inſolence humaine ignore:

Victor timere quid poteſt? quod non timet.

La modeſtie doit inſpirer la douceur au Prince, & aprés qu'il a penſé à l'inconſtance des armes, il doit ſe reſoudre à pardonner aux Vaincus: Ce luy eſt aſſez de gloire de les avoir veu

tomber devant luy, & s'ils ajoûtent quelques soûmissions à leur défaite, il doit estre content de cet avantage :

Ignoscere pulchrum
Iam misero ; pœnaque genus vidisse precantem :

Claudian.

C'est vne espece de châtiment que d'avoir reduit vn Prince à demander grace, & quiconque la refuse en cette occasion est indigne de l'obtenir en vne semblable.

S'il est contraint de faire quelques Exemples pour la seureté publique, qu'il ait soin d'en punir peu & d'en étonner beaucoup, parce que les grands chastiments irritent les Peuples, & leur donnent plus de haine que de crainte; Mais qu'il s'abstienne sur tout de ces dégats inutiles que font les Soldats dans le païs Ennemy, qu'il ne les permette jamais s'ils ne sont absolument necessaires, qu'il se souvienne qu'il fait non-seulement vne injustice, mais vne lâcheté mesme quand il les souffre ; & qu'il témoigne ne rien pretendre à vn Païs qu'il abandonne à l'insolence des Soldats :

Quæ corripi igne, quæ meti gladio iubes, Aliena credis ———

Qu'il donne quelque esperance de la Paix aux Vaincus en les traittant doucement, qu'il se fasse desirer pour Maistre à ses Ennemis en les épargnant, qu'il

acheve ſes Conqueſtes par ſa douceur, qu'il établiſſe ſa gloire en moderant ſa colere, qu'il ſonge que ſi la Paix eſt neceſſaire aux Vaincus, elle eſt glorieuſe aux Vainqueurs, & que les vns & les autres ne ſçauroient abſolument s'en paſſer.

Pacem reduci velle victori expedit,
Victo neceſſe eſt ———

Mais comme je ſuis redevable à tous, & que je dois auſſi-bien inſtruire les Vaincus que les Vainqueurs, il faut que je leur apprenne à ſe conſoler dans leur perte, & à profiter meſme, ſi faire ſe peut, de leur deſaſtre. Le Prince ne doit pas ſe laiſſer abattre par ſa défaite; il faut qu'il éleve ſon courage au deſſus de ſa diſgrace, qu'il donne plus de place à la colere qu'à la crainte : *Irâ te magis quàm metu adverſa accendant*; Qu'il ſe conſole luy-meſme pour conſoler ſes Sujets, & qu'il conſidere que les armes eſtant journalieres, celles qui luy ont eſté aujourd'huy contraires luy ſeront demain favorables: Il faut qu'il recueille les reſtes de ſa défaite, qu'il encourage ſes Soldats, qu'il les jette dans les places frontieres, s'il n'eſt pas aſſez puiſſant pour demeurer à la Campagne, qu'il faſſe de nouvelles levées, & qu'il meſle les nouveaux Soldats avec les vieux pour leur apprendre leur meſtier : Mais que

Tacit. 15. Annal.

ſur tout il ait recours à Celuy qui releve les Trônes qui ſont abatus, qui rafermit les Eſtats qui ſont ébranlez, & qui remet les Sceptres entre les mains de ceux à qui on les a arrachez; & il éprouvera par vne heureuſe experience, que les mal-heurs meſme ſont avantageux aux Souverains que Dieu protege.

Concluſion & recapitulation de tout le Livre.

Concluons tout cet Ouvrage, & pour en faire vne ſuccinte récapitulation, diſons que de tous les Gouvernemens le Monarchique eſt le plus ancien & le plus noble: Que la nature avant la Raiſon, nous a perſuadez que les Eſtats ne ſe conſervent que par l'vnité, & que comme ils ſont vn corps, ils ne peuvent & ne doivent eſtre animez que d'vn ſeul Eſprit, qui eſt celuy du Souverain: *Vnum Imperij corpus, vnius animo regendum videtur.*

Tacit. 1. Annal.

Mais ſi la Monarchie l'emporte ſur tous les Gouvernemens, avoüons que la Monarchie Françoiſe l'emporte ſur toutes les autres; qu'il ny en a point de plus ancienne ni de plus illuſtre dans le monde; que toutes luy cédent en dignité, & que leur plus haute prétention n'a jamais eſté de la ſurpaſſer, mais de l'égaler ſeulement. Elles en ſont déchevës neantmoins avec Iuſtice; Et les Papes qui ſont les Arbitres de la gran-

deur des Monarchies Chrétiennes, ont prononcé il y a long-temps par la bouche de saint Gregoire le Grand, en faveur de celle de France, *Vnde non immerito contigit, vt cuncta Gentium regna præcelleret.* *Epistola ad Brunichild.*

Comme le Monarque est vne image mortelle du Dieu vivant, il doit estre vny à luy par la pieté; *Quem regnare delectat vni omnium Regnatori Deo subditus hæreat.* Il ne peut regner dans son Estat, s'il ne le fait regner dans sa personne; & s'il n'est parfaitement soûmis à ce premier Souverain, il ne sçauroit esperer que ses Sujets luy soient entierement obeïssans, puis que c'est la Providence divine qui soûtient le Trône des Rois, & qui conserve leurs Royaumes. *August. lib. de vera Religione cap. 48.*

Aprés qu'il a satisfait à ce devoir, il faut qu'il se face justice à luy-mesme, qu'il travaille à sa propre perfection, qu'il forme vn homme de bien, avant que de former vn grand Roy, qu'il acquiere toutes les vertus qui sont necessaires pour la conduite de sa vie, & qu'il se dispose par elles à acquerir celles dont il a besoin pour la conduite de son Estat. La Morale est le coup d'essay de la Politique; quand vn Prince a reglé ses passions il peut bien regler ses Sujets, & quand il a calmé les orages

qui troubloient la paix de ſon ame, il peut bien calmer les tempeſtes qui troublent la tranquillité de ſon Royaume.

Il eſt neceſſaire pourtant qu'il ajoûte aux vertus d'vn particulier celles d'vn Monarque, & qu'il ſe rende recommandable par ſa Iuſtice, par ſa Prudence, par ſa Liberalité, & par toutes les autres vertus qui ſont comme conſacrées à la Royauté: Car le Prince eſt vne perſonne publique qui n'eſt plus à luy, mais à ſes Sujets & à ſon Eſtat: ſi bien qu'il ne luy ſuffit pas de ſçavoir ſe gouverner comme les autres hommes, mais il faut qu'il ſçache gouverner tout ſon Royaume, regler les differends de ſes Sujets, les défendre de leurs Ennemis, étouffer les ſeditions en leur naiſſance, ſecourir ſes Alliez dans leurs beſoins, & avoir l'eſprit ſi grand & ſi vaſte, que rien ne ſe paſſe d'important, ni dans ſon Eſtat, ni dans celuy de ſes Voiſins, qu'il n'en connoiſſe les reſſorts, qu'il n'en prévoye les ſuites, & qu'il n'en détourne les mauvais ſuccés.

Il faut enſuite qu'il adminiſtre luy-meſme la Iuſtice & les Finances, qu'il donne les graces & qu'il diſpenſe les faveurs, qu'il ſçache comment s'acquitent de leur devoir les Magiſtrats qui repreſentent ſa perſonne & qui ſoûtiennent ſon autorité, qu'il ne refuſe jamais d'écouter

couter le moindre de ſes Sujets, & qu'il ſoit bien perſuadé que ſa premiere obligation eſt de défendre les innocens, & de punir les coupables. Mais que ſur tout il ſoit le Maiſtre de ſes Finances, s'il veut eſtre le Maiſtre de ſon Eſtat; parce que comme remarque vn excellent Politique, ils ſont les ornemens de la Paix & les ſecours de la Guerre: *Pacis ſunt ornamenta & belli ſubſidia*; & que, comme dit Seneque, Ceux qui reçoivent des appointemens ou des penſions s'obligent à celuy qui les leur donne. Les preſens ſont des chaînes qui lient les cœurs; & comme la victoire que l'on obtient avec l'or eſt bien plus douce que celle qu'on remporte avec le fer, elle eſt auſſi bien plus durable & plus aſſurée; *Beneficia ſunt vincula, & amoris tela*: Et puis-que le Monarque diſpoſe des Benefices de ſon Royaume, & que le Peuple & le Clergé s'en ſont déchargez ſur ſes épaules, il faut qu'il conſulte les plus gens de bien pour ne ſe méprendre pas dans vne affaire qui importe tant au bien de l'Egliſe, & qu'il tienne pour conſtant qu'il ne fait rien de plus grand ni de plus conſiderable que quand il nomme vn Eveſque, & qu'il donne vn Pere aux Fidéles.

Cicer. pro lege Manil.

Mais dautant que l'eſprit d'vn Roy pour excellent qu'il puiſſe eſtre n'eſt

jamais si vaſte que ſon Eſtat, il doit avoir des Miniſtres qui le ſoulagent dans ſa conduite; *Adſumat aliquos in partem curarum.* Il faut qu'il les conſulte dans les affaires difficiles & épineuſes; qu'il écoute leurs avis, mais qu'il les peſe & qu'il en juge, puis-qu'il eſt le Maiſtre; & qu'il préfére toûjours ceux qui accommodent ſon Eſtat à ceux qui contentent ſa perſonne, parce qu'il eſt plus à ſes Sujets qu'à luy-meſme.

S'il eſtoit bien aſſuré de vivre toûjours dans la Paix, je luy conſeillerois de ne penſer jamais à la Guerre, dautant que c'eſt vn Monſtre qui devroit eſtre banny de tous les Eſtats: Mais puis-que le peché l'a fait naiſtre pour noſtre punition, je ſuis d'avis qu'il ſoit toûjours preſt à la recevoir quand on luy déclarera. Ie voudrois pourtant qu'il ne l'entrepriſt jamais que quand il y eſt forcé, parce qu'il n'y a que cette raiſon qui la puiſſe juſtifier: Car comme dit excellemment S. Auguſtin, le Souverain doit avoir la Paix dans ſa volonté, & rien ne le doit reſoudre à la Guerre que la ſeule neceſſité: *Pacem debet habere voluntas, bellum vero neceſſitas.*

Si le Monarque s'acquite de tous ces devoirs, je luy puis répondre de deux choſes dont Dieu meſme qui eſt la ſuprême verité ſera le garand. La premiere

eſt qu'il regnera ſaintement & heureuſement, puis-qu'vn Souverain qui eſt juſte eſt toûjours heureux ; & que ſoit que la Fortune le favoriſe ou le perſecute, il trouve toûjours ſon bon-heur dans ſa conſcience & dans ſon devoir. La ſeconde eſt qu'aprés avoir regné ſur les hommes, il ira indubitablement regner avec les Anges, & qu'il ne quittera le Royaume de la Terre, que pour joüir de celuy du Ciel, qui n'a point d'autre durée que celle de l'éternité.

FIN.

PERMISSION du R. P. General.

NOVS François Bourgoing Prestre, Superieur General de la Congregation de l'Oratoire de IESVS-CHRIST nostre Seigneur, suivant le Privilege à nous donné par Lettres patentes du Roy en date du 21. Iuillet 1642. par lesquelles sont faites défenses à tous Imprimeurs, Libraires & tous autres, d'imprimer, faire imprimer, ni mettre au jour aucun des Livres composez par ceux de nostre Congregation, sans nostre expresse licence par écrit; de laquelle outre les Lettres de permission de sa Majesté & l'Approbation des Docteurs, soit faite mention au commencement desdits Livres: Permettons à PIERRE LE PETIT Marchand Libraire & Imprimeur ordinaire du Roy à Paris, de faire imprimer & exposer en vente vn Livre intitulé *le Monarque, ou les devoirs du Souverain, composé par le R. P.* IEAN FRANÇOIS SENAVLT, *Prestre de nostredite Congregation.* Donné à Paris le vingtiéme Iuin 1661.

F. BOVRGOING.

EXTRAIT du Privilege du Roy.

PAR Lettres patentes de sa Majesté, données à Fontainebleau le troisiéme jour de Iuillet mil six cent soixante-vn, Signées CEBERET : Il est permis à PIERRE LE PETIT nostre Imprimeur & Libraire ordinaire, d'imprimer vn Livre intitulé *le Monarque, composé par le R. P.* IEAN FRANÇOIS SENAVLT, *Prestre de l'Oratoire de* IESVS. Et tres-expresses défenses sont faites à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre, ni mesme d'en vendre de contrefaits, durant le temps & espace de vingt ans, à peine de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, de confiscation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est plus au long porté par lesdites Lettres.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le dix-septiéme Septembre mil six cent soixante-vn.